FONDO PIZZOFALCONE

NAZIONALE

B. Prov.

XI

5

NAPOLI

BIBLIOTECA VITT. EM. III

A PROVINCIALE

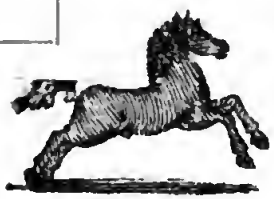

Palchetto

Num.° d' ordine 35820

B Prov
XI
5

114
3
22

MÉMOIRES DE SULLY.

TOME CINQUIÈME.

Digitized by Google

643494

MÉMOIRES
DE
MAXIMILIEN DE BÉTHUNE,
DUC DE SULLY,

Principal Miniſtre d'Henri le Grand,

Mis en ordre, avec des Remarques,

PAR MR. L. D. L. D. L.

NOUVELLE ÉDITION, revue, corrigée, & augmentée; avec des Obſervations ſur les Remarques jointes aux dits Mémoires, l'Eſprit de Sully & celui d'Henri IV.

TOME CINQUIÈME.

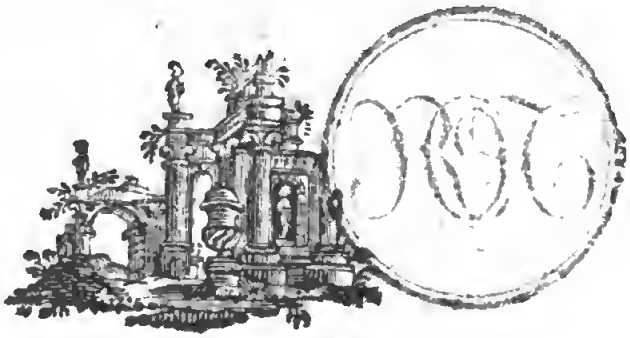

A LIÉGE,

Chez F. J. DESOER, Imprimeur-Libraire, à la Croix d'or, ſur le Pont-d'Iſle.

M. DCC. LXXXVIII.

SOMMAIRES

Des LIVRES contenus dans le cinquième Volume.

SOMMAIRE du ſeizième Livre.

SUITE des Mémoires de 1603. Continuation de l'ambaſſade & des négociations de Roſny à la Cour de Londres. Formule de traité avec ſa majeſté Britannique; ſubſtance de ce traité. Dépêche de Roſny interceptée. Audience de congé, & dernier entretien de Roſny avec le roi Jacques; préſens qu'il fait à Londres; ſon retour. Danger qu'il court ſur la mer. Accueil que lui fait Henri IV. Entretien public entr'eux ſur ſa négociation. Suite de l'état des affaires d'Angleterre; troubles & querelles particulières dans cette Cour. Concluſion du traité fait par Roſny. Continuation des affaires d'Angleterre, d'Eſpagne, des Pays-Bas, & autres étrangères. Roſny reprend ſes travaux dans la finance. Henri le ſoutient hautement dans une querelle qu'il a avec le comte de Soiſſons. Il reçoit le roi à Roſny. Voyage de Henri en Normandie; ce qui ſe paſſa dans ce voyage. Mutinerie des Proteſtans, & aſſemblée de Gap. Roſny eſt fait

gouverneur de Poitou. Etabliſſement de la ſoie en France; entretien ſur ce ſujet, dans lequel Roſny cherche à en diſſuader Henri; remarques ſur ſon opinion touchant la ſoie & le luxe. Colonie établie en Canada.

SOMMAIRE du dix-ſeptième Livre.

MÉMOIRES de l'année 1604. Jetons préſentés à Sa Majeſté par Roſny. Mort de la ducheſſe de Bar : circonſtances de cette mort, affaires qu'elle occaſionne. Délibération du conſeil ſur le rétabliſſement des Jéſuites; converſation de Roſny avec Henri IV, & raiſons qu'il apporte contre ce rétabliſſement : à quelles conditions ils ſont rétablis; protection que leur accorde Henri. Le père Cotton recherche Roſny. Mémoire contre le cardinal d'Oſſat; ſentiment de Roſny, peu favorable à ce Cardinal & à la politique des Catholiques. Trahiſon de Nicolas l'Hôte: comment découverte; particularité ſur ce ſujet; examen de la conduite de Villeroy. Mémoire de Roſny ſur les religions. Promotion de cardinaux, & affaires de Rome. Converſation curieuſe de Henri avec Roſny, ſur les chagrins domeſtiques que lui cauſent la reine & la marquiſe de Verneuil.

SOMMAIRE du dix-huitième Livre.

SUITE des Mémoires de l'année 1604. Continuation de l'article précédent, ſur les chagrins & les brouilleries domeſtiques de Henri IV. Roſny s'employe à les faire finir; riſques qu'il court à cette occaſion de la part de la reine & de la marquiſe de Verneuil; malignité de celle-ci. Conduite ſage & déſintéreſſée de la reine Marguérite. Cabale des Proteſtans & des ſéditieux du royaume. Voyage de Henri dans les provinces, projeté & rompu. Roſny va viſiter ſon gouvernement: comment il eſt reçu à la Rochelle, à Poitiers, &c. Haine des Proteſtans contre lui; autres particularités & fruits de ce voyage: Accueil que lui fait Henri à ſon retour. Juſtification du duc d'Épernon, fauſſement accuſé. Nouvelles brigues du comte d'Auvergne; moyens employés par Roſny pour l'arrêter; lettres qu'il reçoit de lui, & qu'il lui écrit: Comment le comte d'Auvergne eſt arrêté: On commence ſon procès. La marquiſe de Verneuil eſt auſſi arrêtée: Roſny eſt chargé d'aller l'interroger: Il ne peut, par conſeils,

ni par prières, engager Henri à la faire ſortir de la France : Foibleſſe de ce prince pour ſa maîtreſſe.

SOMMAIRE du dix-neuvième Livre.

SUITE des Mémoires de 1604. Henri IV fait déposer ses trésors à la Bastille: Conseil convoqué à ce sujet. Considérations & maximes de Rosny sur le gouvernement; moyens qu'il employe pour recouvrer de l'argent. Vérification des rentes; autres opérations & détails de finances; réglemens de police & de milice. Etablissement d'un hôpital militaire. Talens & qualités d'Henri IV pour le gouvernement. Causes de l'affoiblissement des états. Rupture entre la France & l'Espagne, au sujet du commerce; Rosny le rétablit par un Traité; particularités & teneur de ce traité. Suite des affaires des Provinces-Unies, de l'Espagne & de l'Angleterre : Accord & traité entre ces deux dernières puissances; sujets de mécontentement des Provinces-Unies contre l'Angleterre : Le connétable de Castille passe par Paris; entretien qu'il a avec le roi. Autre conversation entre Henri IV & Rosny sur cet ambassadeur. Principe erroné de Rosny sur la Loi Salique. Acheminement à la réussite des grands desseins de Henri. Affaires des Grisons, & du fort de Fuentes; démarches de la France, & autres particularités sur cette affaire. Contestation avec le Pape, au sujet du pont d'Avignon; ter-

minée par Roſny en faveur du roi. Affaire de l'acquiſition du comté de Saint-Paul; bon conſeil à cette occaſion, donné par Roſny à Henri. Ordres religieux établis en France.

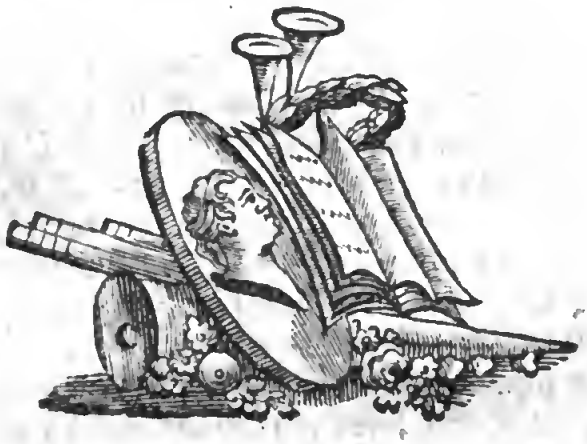

SOMMAIRE du vingtième Livre.

MÉMOIRES de l'année 1605. Fin du procès des comtes d'Auvergne & d'Entragues. Complaisance & foiblesse d'Henri IV pour la marquise de Verneuil. Les Jésuites obtiennent la démolition de la pyramide. Grand démêlé de Rosny avec le P. Cotton, au sujet du collége de Poitiers: Il se justifie contre les calomnies de ses ennemis; on le réconcilie avec le père Cotton. Ses brouilleries & son raccommodement avec le duc d'Epernon & Grillon; traits de l'humeur fantasque de Grillon. Nouvelles calomnies contre Rosny, qui le mettent à deux doigts de sa disgrace; conversation touchante de Henri avec lui, dans laquelle ils se réconcilient; détail intéressant sur toute cette affaire. Autre tentative des ennemis de Rosny pour le perdre. Mariage de sa fille avec le duc de Rohan; lieutenance-de-Roi de Saint-Jean-d'Angely, refusée par Henri au duc de Rohan. Autres grâces & gratifications accordées & refusées à Rosny par le roi. Dessein de Henri de faire épouser mademoiselle de Melun au marquis de Cœuvres.

MÉMOIRES DE SULLY.

LIVRE SEIZIEME.

IL ne s'agiſſoit plus que de donner une dernière forme aux conventions qui venoient d'être arrêtées entre le roi d'Angleterre & moi, & ſignifiées par ce prince à ſes miniſtres, & d'en compoſer un traité, ou, pour parler plus juſte, un projet de traité entre les deux rois. On ne pouvoit, en effet, rappeler d'un autre nom, une pièce qui ne devoit obtenir ſon dernier & principal effet, que de l'acceptation de ſa majeſté trés-chrétienne, entre les mains de laquelle il falloit qu'elle paſsât auparavant. C'eſt ici que je ſentis quel tort faiſoit à ma négociation la malheureuſe précaution que la néceſſité nous avoit obligé, Henri & moi, de prendre dans 1603.

1603. le conseil de France, de ne rien proposer que comme de moi-même, au roi d'Angleterre.

Ce prince, beaucoup mieux persuadé que je ne l'aurois souhaité, que, dans toutes les propositions que je lui avois faites, je n'avois agi que de mon seul mouvement, & pour assurer la religion protestante contre tous les évènemens de la politique, n'avoit garde de me regarder, dans tout ce que je lui avois dit de secret, comme l'organe du roi mon maître; & il croyoit faire beaucoup, en s'engageant, le premier, sur des apparences très-fortes, à la vérité, que le roi de France en feroit autant, avec encore plus de plaisir. Mais quelle différence entre un pareil engagement général, & sujet à mille interprétations, & celui d'un traité, dans lequel, en vertu d'un plein pouvoir du roi, j'aurois inséré, avec toute l'attention & le détail possibles, toutes les clauses & conditions, & où je serois entré dans toutes les explications, qui forment les liens irrévocables d'un traité politique! Je ne serois pas si hardi à assurer qu'au lieu d'une simple formule de traité, j'étois en droit d'attendre, en cette occasion, de sa majesté britannique, la signature d'un traité complet de tout point, & contre lequel il ne lui auroit pas été possible à elle-même de revenir, si les regrets dont les lettres du comte de Beaumont au roi sont pleines, sur ce manque d'un blanc-signé, n'étoient pas un témoignage authentique, que l'a-

mour propre ne me fait rien dire ici de trop.

Je me ferois pourtant un reproche, si je paroiſſois ſoupçonner la bonne-foi du roi Jacques; j'avoue, au contraire, qu'aucun prince de l'Europe ne ſe montre en être plus jaloux: mais il arrive, par je ne ſais quelle fatalité, que la choſe du monde qui paroît devoir être le moins expoſée aux caprices du ſort, je veux dire, un accord politique, pur ouvrage de l'eſprit, libre dans ſes opérations, & maître de ſes ſentimens, eſt pourtant ce qu'on connoît de plus fragile. Ceux qui le contractent ne voudroient, en aucune autre occaſion, encourir le blâme d'avoir manqué à leur parole; & cependant elle ſe trouve preſque toujours ſans exécution, pour peu qu'on trouve quelque couleur au parjure; comme ſi éluder une promeſſe ſolennellement engagée, n'étoit pas la même choſe que la violer. Je ne pouvois douter que, ſitôt que je ſerois parti, les conſeillers de ſa majeſté britannique ne fiſſent tous leurs efforts pour détruire un travail qu'ils n'avoient pu empêcher. Je m'attendois bien que Cecil ſeroit un des plus ardens. La victoire que je venois de remporter ſur lui, le chagrin qu'il avoit eſſuyé de la part du roi, à mon ſujet, la confuſion dont l'avoit couvert la converſation que j'avois eue avec lui, lorſqu'elle avoit été répandue dans le monde, étoient autant de traits qui avoient achevé d'ulcérer ſon eſprit. 1603.

On conviendra ſans peine, malgré tout cela, que j'avois ſujet d'être ſatisfait du

succès de ma négociation (1). Si je me
1603. considérois moi-même dans cette affaire, la manière dont elle se terminoit, étoit tout ce qui pouvoit m'arriver de plus avantageux : puisqu'en remportant la gloire d'avoir réussi dans une entreprise regardée comme très-difficile, je ne courois point le risque d'être accusé d'avoir passé les bornes de ma commission. Le roi & son conseil étoient les maîtres de retrancher & de changer tout ce qu'ils jugeroient à propos dans un accord, dont je n'avois rendu, ni eux, ni moi-même, garans; ainsi, j'avois fait tout ce que je pouvois faire. A l'égard du bien de la chose, envisagée selon les desseins & l'intention du roi, auxquels j'aurois sacrifié sans peine toute autre considération, si je n'avois pas complettement réussi, c'est que je ne pouvois aller plus avant, sans m'écarter des ter-

(1) Il est fait mention avec éloge de cette ambassade de M. de Rosny en Angleterre, dans presque toutes les histoires & mémoires du temps; sans parler de plusieurs écrivains modernes, qui y ont joint leurs suffrages, dont quelques-uns, comme l'auteur des mémoires d'état de Villeroy & de l'histoire du duc de Bouillon, n'ont aucun intérêt à élever la gloire de ce ministre. Le récit qu'en fait P. Matthieu, est conforme à celui qu'on vient de lire, jusque dans les moindres circonstances. *Tom. 2, liv. 3, p. 577 & suiv.* Voyez aussi le Mss. de la Bibl. du roi, *vol.* 9590, & le premier volume de Siri (*mém. Recond*). Outre le détail de l'ambassade du marquis de Rosny à Londres, qui, de tout point, se rapporte avec celui qu'on vient de lire (*p. 226 & suiv.*), on trouve partout, dans cet historien, des particularités très-curieuses sur le conseil & sur la personne du roi Jacques, ainsi que sur les affaires de la cour d'Angleterre.

mes, je ne dis pas de mon inſtruction publique, mais de l'inſtruction ſecrette même. Il en réſultoit toujours un avantage réel & ſenſible; c'eſt que, dans une conjoncture, où l'on avoit eu tant de juſtes ſujets de craindre une union intime de l'Angleterre avec l'Eſpagne, ce deſſein ſe trouvoit abſolument ruiné; & ſa majeſté britannique, engagée dans un autre, d'où elle ne pouvoit revenir ſitôt, ni ſi facilement au premier. 1603.

Je me mis donc incontinent à rédiger la formule de traité. Je la remis enſuite, pour être vue & examinée une dernière fois, au roi d'Angleterre & à ſes conſeillers, qui la lurent pluſieurs fois, y retouchèrent l'un après l'autre, & y firent quelques changemens de nulle importance: enfin, elle fut arrêtée de la manière qu'on va voir.

Le roi d'Angleterre, après de grands remercîmens à ſa majeſté très-chrétienne, de la manière dont elle l'avoit prévenu, & de la qualité de l'ambaſſadeur qu'elle lui avoit envoyé, renouveloit & confirmoit les anciens traités d'alliance, tant d'Eliſabeth avec Henri, que de l'Ecoſſe avec la France; entendoit ſe les appliquer perſonnellement par celui-ci, qui, en quelque ſorte, les réuniſſoit tous, & avoit de plus, pour objet particulier, la défenſe commune de leurs perſonnes contre l'Eſpagne, celle de leurs états, de leurs ſujets & de leurs alliés réciproques, tels, & en quelque temps qu'il plût aux deux rois

de ſe les déſigner. Les Provinces-Unies
1603. étoient déclarées jouir de cet avantage, & c'étoient les ſeuls alliés qui fuſſent ici nommément exprimés. Il étoit ſtipulé, par rapport à eux, qu'on prendroit des moyens convenables, ou pour aſſurer pleinement leur liberté, ou du moins pour faire en ſorte que, s'ils étoient réputés ſujets de l'Eſpagne ou de l'Empire, ce ne fût qu'à des conditions qui leur procuraſſent une parfaite tranquillité, & qui ôtaſſent aux deux rois alliés la crainte d'une domination trop abſolue de la maiſon d'Autriche dans ces Provinces.

Pour tout cela, outre que les deux princes s'engageoient mutuellement à ſe déclarer ouvertement, à la réquiſition de l'un d'eux, afin de ne pas ſe laiſſer ſurprendre aux artifices de la cour de Madrid, on convenoit, dès à préſent, de fournir aux Etats-Généraux un ſecours ſuffiſant pour les tirer de l'oppreſſion. Le nombre des hommes qui devoient le compoſer, n'étoit pas réglé; il y étoit ſeulement marqué, que ces ſoldats ſeroient tirés de l'Angleterre ſeule; & que tous les frais de cet armement ſeroient à la charge de ſa majeſté très-chrétienne; une moitié purement de l'argent de France, l'autre moitié en déduction des ſommes dues par la France à l'Angleterre. On n'oublioit pas de marquer que cette manœuvre des deux couronnes en faveur des Pays-Bas, ſe feroit ſans aucun éclat, & le plus ſecrettement qu'il ſeroit poſſible, pour ne pas enfrein-

dre directement le traité de paix fait avec l'Eſpagne. Si cette puiſſance, traitant cette action d'infraction formelle, s'en prenoit aux rois protecteurs, voici ce qui étoit réſolu. Dans la ſuppoſition que le roi d'Angleterre fût attaqué ſeul, le roi de France lui fourniroit une armée de ſix mille François, ſoudoyés & entretenus à ſes frais, pendant tout le temps de la guerre, & alors, il payeroit à l'Angleterre, en quatre ans, & par portions égales, ce qui lui reſteroit de dû. L'Angleterre agiroit préciſément de la même manière avec la France, au cas que l'orage tombât ſur celle-ci; le choix de la mer ou de la terre ſeroit à la partie attaquée, & alors auſſi, l'Angleterre ne pourroit lui rien demander de ſes dettes. Enfin, ſi l'Eſpagne déclaroit la guerre aux deux princes alliés à la fois, pour en tirer raiſon, & utilement pour la Flandre, ſa majeſté très-chrétienne tiendroit une armée de vingt mille hommes ſur les frontières de Guyenne, Provence, Languedoc, Dauphiné, Bourgogne & Breſſe; elle en jetteroit pareil nombre du côté de Flandre, & divertiroit les forces de l'Eſpagne, en croiſant, avec ſes galères, dans le levant de la Méditerranée. Sa majeſté britannique, de ſon côté, outre une armée de terre de ſix mille hommes au moins, qu'elle tiendroit ſur pied, enverroit une flotte dans les Indes Occidentales, & croiſeroit, avec une ſeconde, ſur les côtes d'Eſpagne. Tout payement des dettes ſeroit ſurcis, & chacun demeureroit chargé

1603.

1603. de ſes propres frais. De ſecrette qu'auroit été l'alliance juſqu'alors, elle ſeroit rendu publique par un traité offenſif & défenſif entre les deux rois intéreſſés; & l'un ne pourroit, ſans l'autre, ni déſarmer, ni diminuer les forces convenues, ni entamer aucun accord.

Tel étoit, en ſubſtance, le projet du traité, qui m'avoit cauſé tant d'inquiétude & de peines. Le roi Jacques le ſigna, je le ſignai après lui; & je ne ſongeai plus, après cela, qu'à repaſſer au plutôt en France, où il devoit être converti en un traité ſolennel. Je n'oubliai pas d'en donner avis à Henri, auquel pourtant je cachai ou déguiſai une partie de cette importante nouvelle, ainſi que le détail de ce qui venoit de m'arriver en dernier lieu, chez le roi d'Angleterre, en préſence de ſes conſeillers. Mes dépêches étoient déjà ſi longues, ſi fréquentes, ſi interrompues, & écrites avec tant de hâte, que ce n'étoit peut-être pas mal faire, que d'en épargner le travail à ſa majeſté, qui devoit avoir beaucoup de patience en les liſant. Ce n'étoit pourtant pas là le véritable ſujet de mon ſilence. L'exactitude avec laquelle Henri m'écrivoit lui-même, tant pour m'informer de ce qui ſe faiſoit d'important dans le conſeil de France, que pour me donner de nouveaux ordres & de nouvelles inſtructions, conformes aux différens changemens qui arrivoient dans les affaires de ma négociation, me perſuadoit aſſez que rien ſur ce ſujet ne le laſ-

ſoit, ni ne le rebutoit. Mais, outre que c'eſt un trait d'une aſſez bonne politique 1603.
que de réſerver en ces occaſions quelque choſe de nouveau à apprendre à ſon retour, pour être mieux reçu de ſon maître, je ne voulois pas expoſer le dernier ſecret de ma négociation à être découvert, ni en aucune manière divulgué. Ce qui venoit d'arriver étoit un avis pour moi, de me conduire avec une extrême circonſpection. C'eſt un fait dont je n'ai pas parlé en ſon temps, pour ne point interrompre un récit plus intéreſſant.

Parmi le grand nombre de lettres que je faiſois partir de Londres, les unes adreſſées à Villeroy & au conſeil, les autres pour n'être vues que du roi ſeul, il s'en trouva une de ces dernières, datée du 20 Juillet, qui ne fut point remiſe à Henri, ce qu'il comprit par la dépêche de l'ordinaire ſuivant, & il me le manda auſſi-tôt. Cette lettre étoit de la dernière conſéquence. Je connoiſſois parfaitement le courrier que j'en avois chargé : c'étoit un de mes domeſtiques auſſi ſimple que fidelle, & qui me ſervoit même à ma chambre. Je le queſtionnai, & il me répondit, que le roi étant à la chaſſe, au moment de ſon arrivée, il avoit porté le paquet chez monſieur de Villeroy, & l'avoit donné à un de ſes commis; qu'il avoit oublié de demander le nom de ce commis, qu'il ne connoiſſoit point, parce que, dans le même moment, Louver parloit auſſi au commis, & lui remettoit pluſieurs autres paquets, à l'adreſſe

de ſon maître. Voilà ce que je mandai au
1603. roi, en le priant de faire faire, de ſon côté, toutes les recherches néceſſaires. Après bien des mouvemens & des informations, je ne reçus d'autres éclairciſſemens de ſa majeſté, ſinon qu'on lui avoit dit, & qu'elle croyoit que la faute venoit du maître de la poſte d'Ecouan.

Je me doutois déjà de quelque choſe; & ce manége de commis, dont la friponnerie m'étoit déjà particulièrement connue, achevant de m'ouvrir les yeux, je demeurai frappé de l'idée, qu'il y avoit un traître employé dans les bureaux du roi, & même que ce ne pouvoit être qu'un de ceux qui travailloient ſous Villeroy. Je récrivis à Henri, que, quelque choſe qu'il pût me dire, cette ſouſtraction ne s'étoit faite qu'en cet endroit ſeul; & qu'aſſurément elle ne pouvoit pas avoir été faite par inadvertance, & ſans deſſein. Ce commis, quel qu'il fût, gagné par les ennemis de l'état, pour découvrir le contenu des lettres que j'écrivois de Londres à ſa majeſté, ne put réſiſter à l'envie de décacheter celle-ci, dont l'adreſſe piqua ſa curioſité, y ayant écrit ſur l'enveloppe du paquet : *paquet pour être mis ès mains propres du roi, ſans être ouvert.* Il s'en repentit, ſans doute, lorſqu'il vit qu'il n'en pouvoit faire aucun uſage: Ce qu'il y avoit d'eſſentiel dans la lettre, étant exprimé avec un chiffre, dont rien ne lui pouvoit expliquer le ſens : & c'eſt ce qui me conſoloit dans ce malheur;

mais la faute étoit faite, & il aima mieux apparemment jeter la lettre au feu, que de la rendre décachetée. On verra par les mémoires de l'année ſuivante, que j'avois deviné juſte. 1603.

Henri auroit ſouhaité que j'euſſe pratiqué la reine d'Angleterre & le prince ſon fils, comme j'avois fait le roi Jacques, pour bien connoître leur caractère & leurs inclinations à l'un & à l'autre: mais comme, malgré tous les bruits qui avoient couru, cette princeſſe étoit encore du côté de l'Ecoſſe & ne pouvoit arriver ſitôt, ſa majeſté ne jugea pas ce motif ſuffiſant, pour me faire faire un plus long ſéjour à Londres, pendant que pluſieurs autres affaires, preſque auſſi importantes, demandoient ma préſence à Paris, & elle fut la première à me preſſer de revenir au plutôt. Cet ordre étoit parfaitement de mon goût. L'envie triomphe ſurtout des abſens. Mes amis perdoient encore plus que moi, de ce que j'étois éloigné. Je chargeai Vaucelas (2), mon beau-frère, de porter à la reine d'Angleterre les lettres de leurs majeſtés, que j'avois apportées pour elle, & je l'inſtruiſis de ce qu'il avoit à dire & à faire, pour parvenir à

(2) André de Cochefilet, baron de Vaucelas, comte de Vauvineux, &c. Il fut depuis conſeiller d'état, ambaſſadeur en Eſpagne & en Savoie; il étoit frère de la ſeconde femme de M. de Sully. La maiſon de Cochefilet eſt marquée, dans du Cheſne, pour l'une des plus anciennes du Perche, originaire d'Ecoſſe, & alliée des rois d'Ecoſſe, de la maiſon de Bailleul, en Normandie.

1603. ce que le roi déſiroit ſavoir touchant cette princeſſe.

Ma bleſſure à la bouche ſe rouvrit comme je diſpoſois tout pour mon départ : la fièvre qu'elle me cauſa, me retarda de quelques jours, & m'empêcha même d'écrire au roi, comme à l'ordinaire. Dès que je ſentis mes forces revenues, je fis demander mon audience de congé au roi d'Angleterre, qui eut la bonté de m'épargner la peine d'aller cette fois juſqu'à Grenwich ; il me fit ſavoir par mylord Oreladoux, qu'il ſe tranſporteroit exprès à Londres ; qu'il m'attendroit à Weſtminſter ; & que, quelque matin que j'y vinſſe, je le trouverois prêt à me donner audience, parce qu'il comptoit partir ce jour-là de très-bonne heure pour la chaſſe, » afin » de diſſiper, ajoutoit obligeamment ce » prince, le chagrin que mon départ lui » cauſeroit ».

Je m'y rendis ſi matin, que le roi n'étoit pas encore habillé. Je l'attendis près d'une heure ; & j'employai ce temps à viſiter les ſépultures magnifiques & les autres morceaux rares, qui rendent célèbre l'égliſe de Weſtminſter. Je fus reçu de ſa majeſté britannique avec toutes ſortes de careſſes. Jacques répondit au compliment que je lui fis ſur le regret que j'avois de m'éloigner de lui, que ce qu'il m'avoit mandé du ſien, étoit très-véritable ; d'autant plus qu'il ne s'attendoit point à me voir repaſſer la mer, à cauſe des fonctions qui m'arrêtoient en France ; mais

il jura, & par tout ce que la religion a de plus ſacré, que, par quelque perſonne que ſa majeſté très-chrétienne lui renvoyât le traité dont j'emportois la formule, il le ſigneroit ſans autre diſcuſſion. Il parla de ſa nouvelle alliance avec Henri d'une manière très-touchante; &, en diſant qu'il prenoit ce prince pour ſon unique modèle, auſſi bien que pour ſon ami; il s'engagea à mettre au rang de ſes propres ennemis tous les ennemis de ce prince. Il fit une eſpèce de récapitulation de toutes ſes promeſſes, pour me donner la ſatisfaction de voir qu'il n'en avoit oublié aucune. Il s'obligea de ne donner, ni interceſſion, ni accès auprès de lui, à aucun des ſujets du roi de France, dont ce prince auroit le moindre ſujet de ſe plaindre; & il exigea la même déférence du roi de France, ſurtout par rapport à tout jéſuite, qui ſeroit trouvé déguiſé, ſoit dans ſes états, ſoit ſur ſes vaiſſeaux. Il loua extrêmement Henri, d'avoir chaſſé cet ordre de ſon royaume; & dit qu'il lui conſeilloit de tout ſon cœur de ne pas commettre la faute de les rappeler: c'eſt l'article ſur lequel il inſiſta le plus. Auſſi haïſſoit-il ces religieux de toute la haine qu'il portoit à l'Eſpagne, jointe à celle que l'on a contre ceux que l'on regarde comme ſes ennemis perſonnels; & il ne fut bien ſatisfait que lorſque je me fus engagé, autant qu'il étoit en moi, à lui envoyer écrites, ces aſſurances qu'il exigeoit de ſa majeſté très-chrétienne. Il me remit 1603.

1603. deux lettres pour le roi & la reine, de pur compliment, en réponſe à celles qu'il en avoit reçues, où l'article de l'ambaſſadeur François ne fut pas traité légèrement (3).

Chargé de ces lettres, & du modèle du traité, je ne voulus pas attendre plus long-temps à partir, que juſqu'au lendemain. Je ſortis de Londres, après avoir reçu les adieux de tous les honnêtes gens; & je repris la même route, par laquelle j'étois venu. Sidney & le vice-amiral Anglois, me ſervirent d'eſcorte juſqu'à la mer; & ils eurent ſoin de me fournir tout ce qui m'étoit néceſſaire, à moi & à toute ma ſuite, tant pour le voyage de terre, que pour le trajet de mer.

J'oubliois l'article des préſens que je fis au nom de ſa majeſté très-chrétienne en Angleterre. Celui du roi fut ſix chevaux, parfaitement beaux & bien dreſſés, & richement caparaçonnés; Henri y joignit un autre don, qui devoit être eſtimé bien plus conſidérable encore, je veux dire, la perſonne de Saint-Antoine, le plus excellent homme de cheval qu'on connût. Celui de la reine d'Angleterre, une des plus grandes & des plus belles glaces de Veniſe qu'on ait vues, dont le cadre d'or étoit couvert de diamans; & celui du prince de Galles, une lance & un heaume d'or, auſſi enrichis de diamans, un maître d'armes & un baladin. Le duc de Lenox, le

(2) L'hiſtorien Matthieu dit que le roi d'Angleterre fit préſent au marquis de Roſny, d'une chaîne de pierreries de grand prix. *Ibid.*

comte de Northumberland, en un mot, tous ceux que j'ai eu occaſion de nommer, & quelques autres encore, eurent, les uns des boîtes, les autres des enſeignes, boutons, aigrettes, bagues & chaînes d'or & de diamans; pluſieurs femmes eurent auſſi des bagues & des colliers de perles. La valeur de tous ces préſens, y compris douze cents écus, que je laiſſois à Beaumont pour être répandus en quelques endroits, étoit de ſoixante mille écus. L'objet du roi, en faiſant tant de riches préſens, dont même une bonne partie fut continuée aux ſeigneurs Anglois, en forme de penſions, étoit de les retenir, & de les attacher de plus en plus à ſon parti. Je les fis ſur ma propre connoiſſance, & ſur les recommandations de Beaumont; & ma principale attention fut de les diſtribuer, de manière qu'ils ne fiſſent naître aucune jalouſie entre ces ſeigneurs Anglois, & que le roi lui-même n'en prît aucun ſoupçon. La précaution dont j'uſai, fut de lui demander la permiſſion de reconnoître par quelque légère gratification, les ſervices que j'avois reçus dans ſa cour. 1603.

Je reçus à Douvres une lettre de Henri, par laquelle il me faiſoit ſavoir qu'il étoit arrivé le 9 Juillet, à Villers-Coterets, où il m'attendoit avec impatience. Il y paſſa quelques jours, pendant leſquels la reine fit un voyage à Lieſſe. Je ne voulus point me repoſer à Douvres, & j'ordonnai l'embarquement pour le lendemain. Il fit un ſi

mauvais temps, la nuit, que le vice-amiral
1603. Anglois me conſeilla très-ſérieuſement de changer de réſolution. Le plus petit délai ne paroiſſoit pas moins inſupportable à toute ma ſuite qu'à moi-même, ſurtout à ces damoiſeaux de ville qui ſe trouvent hors de leur élément, lorſqu'ils ont perdu le pavé de Paris. Ils me firent tous de ſi fortes inſtances de quitter Douvres ce jour-là, & la lettre de ſa majeſté me flattoit moi-même d'un accueil ſi favorable, que je voulus qu'on appareillât. Le repentir ſuivit de bien près une ſi grande précipitation. Nous fûmes aſſaillis d'une tempête ſi violente, qu'elle nous mit dans le dernier danger. Nous fûmes le jour tout entier à faire le trajet de la Manche, & ſi maltraités de la maladie de la mer, que, ſi, trois cents que nous étions, nous avions été attaqués ſeulement par une vingtaine d'hommes, nous aurions été obligés de nous rendre.

Un ſecond billet que je reçus de Henri à Boulogne, m'obligea à ne pas perdre un ſeul inſtant. Je congédiai en cet endroit, ceux qui m'avoient accompagné, après les avoir remerciés de l'honneur qu'ils m'avoient fait, & je les laiſſai les maîtres d'aller où bon leur ſembloit. Pour moi, je profitai de l'attention qu'avoit eu ſa majeſté, de faire tenir prêts des chevaux de poſte dans tous les endroits de mon paſſage, au cas que ma ſanté me permît de m'en ſervir. Je pris la poſte à Abbeville, à trois heures après-midi, & j'arrivai

j'arrivai, le lendemain, ſur les huit heures du matin, à Villers-Coterets. 1603.

Je ne voulus point me repoſer, ſans avoir eu l'honneur de ſaluer ſa majeſté. Je la trouvai dans l'allée du parc, qui aboutit à la forêt, où elle avoit fait partie d'aller ſe promener ſur des chevaux, qu'on devoit lui amener. Meſſieurs de Bellièvre, de Villeroy de Maiſſes & de Sillery, ſe promenoient avec ce prince, dans une allée prochaine, monſieur le comte de Soiſſons avec Roquelaure & Frontenac. Du plus loin qu'il m'aperçut, il dit, à ce que Maiſſes me rapporta : „ Voici l'homme que j'ai tant ſouhaité, qui eſt enfin arrivé : Il faut faire appeler mon couſin le comte de Soiſſons, afin qu'il ſoit préſent à la relation qu'il va nous faire en gros, de ce qu'il a vu, entendu, dit & fait, dont il ne m'a rien écrit : qu'on me renvoye mes chevaux, je n'irai point dans la forêt ».

Sa majeſté me releva, avant que j'euſſe eu le temps de m'agenouiller pour lui baiſer la main, & elle m'embraſſa deux fois étroitement. Ses premières paroles furent, qu'elle étoit auſſi ſatisfaite qu'on le pouvoit être de la manière dont je l'avois ſervie, que mes lettres ne l'avoient point ennuyée, & qu'elle prendroit plaiſir à entendre tout ce que je n'avois pas compris dans ces lettres. Je répondis au roi que ce récit étoit un peu long, & ne pouvoit bien ſe faire, qu'à meſure, que l'occaſion ſe préſenteroit de parler de toutes

ces différentes choſes. Je commençai par
1603. la perſonne du roi d'Angleterre, que je lui dépeignis tel à peu près que je l'ai fait dans ces mémoires. Je n'omis, ni l'admiration que ce prince marquoit pour ſa majeſté, ni ſa joie, lorſqu'on le comparoit à elle, ni ſa paſſion de ſe rendre digne de cette comparaiſon. Je rapportai les preuves qu'il m'avoit données de ſon attachement à la France, de ſon mépris pour les chimères dont l'Eſpagne avoit cherché à le remplir, de ſon éloignement d'épouſer jamais le parti des Calviniſtes François révoltés. Ce prince ſentoit par ſes propres beſoins, combien ce dernier procédé eût été déraiſonnable, y ayant un ſi grand nombre de ſéditieux dans ſes états, que j'étois fort trompé, s'ils ne lui donnoient, un jour, bien des affaires. J'ajoutai, que ſi, moi-même, j'avois été d'humeur à leur prêter l'oreille, les principaux de cette faction m'avoient fait aſſez beau jeu, pour entrer avec eux dans des entrepriſes toutes des plus ſérieuſes. Je me ſouvins de la dépêche perdue, & j'en dis hautement mon ſentiment. Je revins au roi d'Angleterre, pour rapporter à ſa majeſté ce qu'elle ignoroit de ma dernière audience; & je lui préſentai avec la formule de traité ſignée de nous deux, les deux lettres de ſa majeſté britannique, & une autre lettre, écrite à ſa majeſté depuis mon départ de Londres, par le comte de Beaumont, & que j'avois reçue dans la route. Henri ſe fit lire toutes ces lettres par Villeroy.

Beaumont mandoit au roi, que, ce jour-là même, on attendoit à Londres la reine d'Angleterre, avec ses enfans; qu'elle devoit descendre droit à Windsor, & y faire sa demeure avec le roi, qu'on n'étoit pas sans appréhension, que son arrivée ne mît bien du trouble dans les affaires, & ne rendît le courage aux mutins; qu'heureusement, il n'y avoit aucun homme de tête parmi eux que l'ambassadeur d'Espagne étoit, enfin, sur les terres d'Angleterre, &, à ce qu'on disoit, actuellement à Gravesend, avec celui du duc de Brunswick, d'où ils alloient prendre incessamment la route de Londres: sa majesté britannique, ayant envoyé des vaisseaux à l'ambassadeur espagnol, pour assurer son trajet contre ceux des états; que le comte d'Aremberg comptoit si bien sur le changement que cet ambassadeur apporteroit dans les affaires, que, sachant son arrivée, il étoit venu d'avance l'attendre à Windsor. Beaumont ne dissimuloit pas lui-même sa crainte des effets qui en pouvoient arriver, auprès d'un prince susceptible de nouvelles impressions; moins encore par l'intérêt qu'il trouveroit dans des offres capables de l'éblouir, que par sa timidité naturelle, sa foiblesse, & même par son scrupule de ne soutenir qu'un parti de rebelles, en appuyant celui des Provinces-Unies. 1603.

Beaumont parloit ainsi sur la communication qu'il avoit eue d'un plan d'accord entre l'Espagne & les états, imaginé

& dreſſé en Allemagne, il en donnoit
1603. même la teneur, dans cette lettre : mais il paroiſſoit perſuadé que les députés des Pays-Bas n'y conſentiroient jamais, quand même l'empereur ſe rendroit garant de cet accord : parce qu'ils ne le jugeoient, ni aſſez fort pour obliger l'Eſpagne à l'obſerver, ni même aſſez impartial, pour en eſpérer une bonne paix avec cette couronne; & qu'ils ſe défieroient en général de toute propoſition, dans laquelle la France & l'Angleterre n'interviendroient pas. Il marquoit, que ces députés étoient auſſi ſur le point de s'en retourner chez eux, bien réſolus d'y animer leur république à une vigoureuſe défenſe, dans l'aſſurance que leur donnoient mes conventions avec ſa majeſté britannique, de n'être pas abandonnés des deux rois, & ſur la permiſſion que venoit de leur donner ce prince, de lever en Ecoſſe des ſoldats, commandés par mylord Bucloud, qu'ils avoient accepté pour colonel de cette recrue. Beaumont avertiſſoit, en finiſſant ſa lettre, que, pour être encore mieux informé de tout ce qui ſe paſſeroit, & pour faire ſouvenir le roi d'Angleterre de ſa promeſſe, s'il en étoit beſoin, il alloit lui-même ſe rendre à Windſor. Je ne parle point des endroits de cette lettre, où Beaumont ſe répandoit en éloges de ma conduite & de ma négociation.

„Hé bien! mon couſin, dit Henri, en s'adreſſant à M. le comte de Soiſſons, après que Villeroy eut achevé la lecture

du projet de traité, » que vous ſemble
» de tout cela? Dites-m'en librement vo- 1603.
» tre avis ». Je devinois ſans peine la réponſe, & monſieur le comte ne me trompa point. » Puiſque vous le voulez, » ſire, répondit-il, je vous dirai, qu'il » me ſemble que monſieur le marquis de » Roſny a un fort grand crédit auprès » du roi d'Angleterre, & qu'il eſt en une » merveilleuſement bonne intelligence » avec les Anglois, au moins, ſi ſa rela- » tion, & tout ce qu'on vous mande, » eſt véritable; qu'il vous devoit, par » cette raiſon, apporter des conditions » beaucoup plus avantageuſes, & un traité » en meilleure forme, que celui qu'il vous » a préſenté, qui n'eſt, en effet, qu'un » ſimple projet d'eſpérances & de belles » paroles ſans aucune aſſurance que l'exé- » cution s'enſuive. Tout ce que vous » dites là eſt bel & bon, reprit Henri, » il n'y a rien de ſi aiſé, que de trouver » à redire aux actions d'autrui ». Sa majeſté continua à parler, comme ſi elle avoit entrepris de faire mon apologie, & tout enſemble mon éloge. Elle dit qu'il n'y avoit que moi en France qui, avec un pouvoir auſſi limité, eût pu faire ce que j'avois fait; que l'on ne m'avoit pas même demandé mes lettres de créance à la cour de Londres; choſe qui étoit ſans exemple; qu'elle s'étoit bien attendue aux difficultés que j'avois eu à eſſuyer, & qu'elle n'avoit pas eſpéré que je vinſſe ſi facilement à bout de les lever; qu'elle étoit

1603. pleinement ſatisfaite, & qu'elle ne ſe repentoit que d'une choſe, qui eſt de ne m'avoir pas donné carte-blanche. » Je » connois par cet exemple, dit ce prince, la vérité d'un proverbe latin, que » j'ai entendu dire mille fois; mais je ne » ſais ſi j'en prononcerai bien les mots: » *Mitte ſapientem, & nihil dicas.* En tout » cas, je ſuis aſſuré que, ſi ſa préſence devient encore néceſſaire par delà, il » ſera toujours prêt d'y retourner, & de » me ſervir avec la même dextérité qu'il » a fait ». Je ne dis pas à beaucoup près tout ce que le bon cœur de Henri lui inſpira en ce moment, pour ma défenſe. Ce que je trouvai de plus flatteur, & infiniment au deſſus des louanges dont ce prince m'accabla, c'eſt d'ajouter, comme il fit, qu'il ne craignoit point de me louer ainſi en ma préſence, parce qu'il ſavoit qu'au lieu de me rendre par là plus vain & moins attentif, cela ne faiſoit qu'accroître l'envie que j'avois de mieux faire encore. Ces paroles fermèrent la bouche à monſieur le comte.

Je ſatisfis enſuite à pluſieurs queſtions, que le roi, en changeant de ton, me fit ſur la nature & la puiſſance des trois royaumes de la Grande-Bretagne, ſur le caractère des Anglois, & ſur ce qu'il penſoit de leur nouveau roi. La converſation ſe tourna, après cela, ſur l'affaire de Combaut. Henri, après me l'avoir fait conter en détail, donna toute ſon approbation à la manière dont je m'y étois conduit; trouvant un égal inconvénient, ſoit à favori-

fer, ou à feindre de ne pas voir l'évaſion du coupable, ſoit à l'excuſer, ou à le ſoutenir hautement. Je rapportai à ſa majeſté des traits du jeune Servin (4), conformes au portrait que j'en ai fait plus haut. Le roi avoit déjà demandé deux fois ſi l'on avoit ſervi; il rentra, pour ſe mettre à table, en diſant à Villeroy de me donner à dîner; & à moi, d'aller me repoſer juſqu'au lendemain, devant en avoir fort grand beſoin après une courſe en poſte, ſuivie d'une auſſi longue promenade; qu'il continueroit à m'entretenir le lendemain matin, & qu'il chargeroit Frontenac & Parfait, mes bons amis, de me faire ſervir de ſa cuiſine juſqu'à ce que mes équipages fuſſent arrivés. 1603.

L'après-midi, le roi fit, dans la forêt, la promenade qu'il avoit eu deſſein d'y faire le matin. Le ſoir, il m'envoya pour mon ſouper, deux excellens melons & quatre perdreaux; & il me manda que j'allaſſe le trouver, le lendemain de fort grand matin, avant qu'aucun de ſes conſeillers eût pu ſe rendre au château; ce que je fis. Sa majeſté étoit pourtant déjà habillée & avoit pris ſon bouillon, lorſque j'entrai dans ſon appartement. Elle regardoit jouer une partie de paume, dans la petite cour du château, qui ſervoit de jeu de paume. » Allons nous promener, me

(4) L'Etoile en fait mention. „ On s'étonnoit, dit-„il, comment il ſe pou-„voit faire, que la peſte „eût trouvé à mordre ſur „une auſſi grande peſte „que celle-là.

1603. » dit ce prince, pendant qu'il fait encore frais; j'ai des queſtions à vous faire, & des particularités à vous demander, ſur leſquelles je n'ai fait que rêver toute la nuit. Je me ſuis levé dès quatre heures, parce que toutes les imaginations qui me ſont venues dans l'eſprit là deſſus, m'empêchoient de dormir ». Il me prit par la main, & me conduiſit dans le parc, où nous fûmes près de deux heures ſeuls. Bellièvre, Villeroy & Sillery étant arrivés, le roi ſe promena encore une heure avec nous quatre. Notre occupation du matin fut la même, pendant les trois jours ſuivans, que ſa majeſté paſſa à Villers-Coterets; c'eſt dans ces entretiens, que je lui rendis compte de ce que j'avois à lui dire de plus ſecret.

Je reçus pluſieurs lettres de Beaumont, dont le contenu va ſervir de ſupplément à ce que j'ai déjà dit des affaires d'Angleterre. L'arrivée de la reine à Londres n'y apporta point tout le dérangement dont on s'étoit prévenu, les mécontens ne la trouvèrent point telle qu'ils s'étoient imaginé. Il ſemble qu'en changeant d'état & de pays, elle changea tout d'un coup d'inclination & de manières, par un effet des délices de l'Angleterre, ou de celles de la royauté, ſon eſprit ſe tourna vers les amuſemens & la volupté, de manière qu'elle parut ne s'occuper que de cela uniquement. Elle oublia ſi bien la politique eſpagnole, qu'elle donna ſujet de croire qu'au fonds, elle n'y avoit ſemblé atta-

chée que par la néceſſité des conjonctures. Kainlos, qui l'avoit amenée, continua dans la profeſſion qu'il faiſoit, ouvertement, d'attachement à la France. Quelques dames, en qui cette princeſſe avoit le plus de confiance, dirent confidemment à Beaumont, qu'elle n'étoit pas autant Eſpagnole qu'on le croyoit. Il ſe fit préſenter à elle, & lui fit des excuſes pour moi, de ce que je n'avois pu l'attendre, ni aller moi-même lui remettre les lettres de leurs majeſtés. 1603.

Cependant, l'ambaſſadeur Eſpagnol, qu'on avoit aſſuré ſi poſitivement être ſur les terres d'Angleterre, n'arrivoit point. Le comte d'Aremberg, trompé dans cette attente tout le premier, juſqu'à être venu ſéjourner à Windſor, ſe vit, enfin, obligé de demander, ſans lui, ſon audience au roi, qui la lui accorda. Je ne ſais comment elle ſe paſſa. Je ſais ſeulement qu'il en demanda une ſeconde, pour laquelle le roi lui fit eſſuyer mille remiſes : ce qu'on ne pouvoit pourtant attribuer qu'à ſon peu de goût pour les affaires, & à ſa paſſion pour la chaſſe, qui ſembloit lui faire tout oublier ; puiſque, dans ce même temps, bien loin que ſa conduite & ſes diſcours euſſent de quoi déſeſpérer les partiſans eſpagnols, il parut, au contraire, retomber dans ſes premières irréſolutions. Beaumont ne ſavoit à quoi attribuer ce changement, à ſon tempérament, ou aux inſinuations de Cecil, qui cherchoit tous les moyens poſſibles de le porter à man-

quer à ſa parole. Heureuſement, il arriva
1693. mille nouveaux incidens, qui ſoutinrent ce prince contre cette tentation; & les Eſpagnols furent aſſez indiſcrets, ou aſſez mal-adroits, pour que les principaux vinſſent d'eux-mêmes.

L'ambaſſadeur eſpagnol ne fut pas plutôt arrivé à Londres, car il y vint, enfin, qu'on vit les brigues, les méchantes intrigues, les ſoupçons & la défiance, remplir la cour & la ville, & toutes les affaires dans un état violent. Il multiplia le nombre de ſes créatures, parce qu'il fit des libéralités extraordinaires à tous ceux dont il crut avoir beſoin. Il chercha à traiter avec les troupes Ecoſſoiſes & à les engager dans l'armée eſpagnole, comme avoient fait les Etats; coup déciſif, & que la Hollande ne pouvoit guère éluder, qu'en les retenant pour elle-même avec l'aide de ſes protecteurs. Toutes ces démarches de l'Eſpagnol faites avec un air de hauteur & d'indépendance, aigriſſoient d'autant plus le roi, que ſa foibleſſe naturelle le faiſoit repugner à les arrêter, en prenant le ton de maître. Il auroit donné toute choſe au monde, pour ſe voir hors de cet embarras, par le départ de l'ambaſſadeur. Il y eut plus, on parla ſourdement d'une conſpiration des Anglois catholiques (5) contre ſa perſonne. Beaumont a

(5) Elle fut cauſe de l'édit, par lequel le roi Jacques chaſſa les jéſuites de tous ſes états; cet édit eſt rapporté dans le troiſième tome des mémoires d'état de Villeroy, pag. 217.

toujours traité cette imputation de calomnie; & toute perſonne, qui aura connu l'état véritable de ce corps en Angleterre, au temps dont je parle, trouvera, dans ſa foibleſſe, & dans la baſſeſſe de ſes ſentimens, une preuve ſans replique pour le diſculper. 1603.

Mais une conſpiration plus réelle, fut celle de quelques ſeigneurs Anglois, qui formèrent le complot de poignarder le roi. Leurs chefs, car elle fut avérée, & l'on fut perſuadé de plus, qu'ils ſuivoient les impreſſions des archiducs & de l'Eſpagne (6), étoient mylords Cobham, Raleich, Grey, Markham, & pluſieurs autres des principaux ſerviteurs, & même des plus intimes confidens de la feue reine; quoiqu'ils euſſent paru les plus empreſſés à faire hommage à ſon ſucceſſeur. On ne nommoit pas néanmoins Cecil, dans cette cabale. La choſe fit tout l'éclat qu'on peut s'imaginer. Une diſpute de religion, élevée dans les conférences des Proteſtans avec les Puritains, vint augmenter le déſordre. On n'entendoit parler, à la cour, que de démêlés particuliers. Le comte de Northumberland cracha au viſage du colonel Vère, en pré-

(6) De Thou, & la chronologie ſeptenaire, ſont de ce ſentiment. Le roi Jacques ſe contentant qu'on fît mourir mylord Georges Brock & deux prêtres, nommés Wartſon & Clarke, il envoya le pardon aux autres, ſur l'échafaut: action de clémence qui lui mérita de grandes louanges; *ann.* 1603. *Mém. Recond., vol.* 1, *pag.* 243.

fence de toute la cour, & fut mis aux ar-
1603. rêts à Lambec, par ordre du roi, juſtement irrité de ce trait inſultant. Le comte de Southampton & mylord Grey ſe donnèrent pluſieurs démentis aux yeux de la reine, & ſe dirent des injures atroces; pour ceux-ci, ils en furent quittes auprès du roi, pour demander pardon de leur impudence à cette princeſſe; &, auprès d'eux-mêmes, pour faire intervenir l'autorité royale contre les voies de fait: après quoi, on les vit ſe parler de bonne amitié, ſans être autrement ſatisfaits. Ces meſſieurs ſont dans l'opinion, que le nom du roi ſauve l'honneur, à qui ne peut pas ſe le ſauver à ſoi-même.

Lorſque, par le détail que faiſoit Beaumont dans ſes lettres, de tous ces démêlés publics & particuliers, je vis la choſe au point le plus favorable où je puſſe la ſouhaiter, je pris ce moment, pour mettre la dernière main à l'œuvre que j'avois commencée à Londres. Je me donnai l'honneur d'écrire à ſa majeſté britannique. Je lui mandai que le roi de France avoit ratifié avec plaiſir le projet de traité, paſſé entre ſa majeſté & moi, & qu'il envoyoit au comte de Béaumont le pouvoir néceſſaire pour le réduire en telle forme que ſa majeſté le jugeroit expédient. Je lui réitérai les proteſtations d'obéiſſance & d'attachement que je lui avois faites; & je l'aſſurai qu'en le faiſant, non ſeulement je n'offenſois pas le roi mon maître, mais que je lui rendois ſervice, & lui obéiſſois.

j'écrivis en même temps à Beaumont. Je l'inſtruiſis d'abord de ce qui m'étoit arrivé à mon retour en France, de mes converſations avec le roi, & de la diſpoſition où paroiſſoit être ce prince de me renvoyer quelque jour en Angleterre. Comme je lui envoyois en même temps le traité, ſigné de ſa majeſté, je lui donnois là deſſus les inſtructions néceſſaires pour maintenir la bonne intelligence, que cette pièce établiſſoit entre les deux couronnes. Elle dépendoit, en quelle manière, de celle qui régneroit entre l'ambaſſadeur de France à Londres, & celui d'Angleterre à Paris. Celui-ci s'étoit tenu fort offenſé de la ſuſcription d'une lettre, où on lui donnoit un titre qui ne lui plut pas. Je voulus bien prendre le tort ſur moi, & je le réparai. 1603.

Beaumont ayant reçu le traité, en donna avis au roi d'Angleterre, qui l'adreſſa d'abord à Cecil. Il fut bien ſurpris de voir que ce ſecrétaire, devenu tout d'un coup traitable, y donna les mains de fort bonne grâce, & ſans faire la moindre difficulté. Il n'entendit que des éloges de ſa majeſté très-chrétienne, & de moi. Tout concourant dans les mêmes vues, le traité fut reçu, ſigné, & revêtu de la forme la plus authentique. J'en remerciai ſa majeſté britannique, par une ſeconde lettre, lorſque Dauval fut venu de la part de Beaumont, apporter cette bonne nouvelle en France; &, pour uſer de toute ſorte de contre-batteries contre les Eſpagnols, qui fai-

soient des présens à toutes mains, on en
1603. fit aussi, & même des pensions à tout ce qu'il y avoit d'Anglois distingués à la cour du roi Jacques. On continua à faire chercher pour ce prince, les plus beaux chevaux qu'on pût trouver; & on les lui envoyoit avec des harnois superbes, après qu'on les avoit dressés en France.

C'est ainsi que l'Espagne se vit frustrée des brillantes espérances qu'elle avoit conçues contre nous, de l'avènement du roi d'Ecosse à la couronne d'Angleterre, & qui étoient peut-être le motif des armemens immenses qu'elle fit cette année.

De Thou. Sept., ann. 1603. Une escadre de douze galères espagnoles, montées par trois mille hommes, & équipées de tout point, venoit d'être battue, le 27 Mai, par quatre seuls vaisseaux Hollandois; c'étoit le second échec en ce genre. Frédéric Spinola, commandant de cette escadre, y perdit la vie. L'Espagne, pour réparer ces pertes, fit de tous côtés des préparatifs de guerre, capables de répandre la terreur. Elle se rendit maître de la Méditerranée, au moyen des galères qu'y commandoit Charles Doria, &, pendant ce temps-là, on la voyoit s'occuper à préparer dans le port de Lisbonne, des vaisseaux pour embarquer vingt mille soldats, avec un travail si infatigable, que les Dimanches & les fêtes y étoient employés.

Chacun raisonnoit à sa manière, sur l'objet d'un appareil si terrible. Les uns vouloient qu'il regardât la Flandre, &

Oſtende particulièrement; les autres le deſtinoient à conquérir la Barbarie; parce que le roi de Guſco avoit promis au conſeil de Madrid, de lui faciliter la priſe de l'importante ville d'Alger, moyennant un ſecours d'hommes & d'argent, que ce prince garda pour lui-même, ſans beaucoup s'embarraſſer de tenir ſa parole. Bien des perſonnes étoient perſuadées que l'Eſpagne en vouloit à la France elle-même. Le premier avis en fut donné à ſa majeſté, avec celui de veiller au château d'If & aux îles de la côte de Marſeille, pendant que j'étois en Angleterre, où ce prince me le manda, ſans pourtant y ajouter beaucoup de foi, quoiqu'il fût que le duc de Savoie ne négligeoit rien pour lui rendre ce mauvais office; mais il ſavoit auſſi que l'Eſpagne trouvoit ce conſeil du duc intéreſſé, & d'ailleurs le pape lui donnoit, coup ſur coup, des aſſurances du contraire, qu'on pouvoit vraiſemblablement regarder comme venant indirectement du conſeil même d'Eſpagne, qui avoit ſes raiſons pour ne pas pouſſer ce prince à bout. 1603.

Dans la vérité, le dénouement de tout cela, étoit renfermé dans celui que devoit avoir la double négociation de la France & de l'Eſpagne, auprès du roi Jacques; & ſa majeſté prit là deſſus le parti le plus ſage, qui fut de donner de nouveaux ordres pour la diſcipline dans le Languedoc, la Provence & le Dauphiné. Monſieur le Grand, qui venoit d'ob-

tenir que l'artillerie de la ville de Beaune
1603. n'en fût point tirée, fut envoyé dans ſon gouvernement de Bourgogne, avec ordre d'agir de concert avec Leſdiguières, & de ſe jeter dans Genève, ſi le duc de Savoie paroiſſoit vouloir faire quelque nouvelle entrepriſe ſur cette ville, quoiqu'en même temps, le conſeil de France conſeillât fort à cette petite république, d'entendre la médiation que lui avoient offert quelques cantons Suiſſes, pour terminer, enfin, par un bon accord, cette eſpèce de guerre lente & oiſive, qu'elle avoit depuis long-temps avec la Savoie. Il fut défendu cependant de faire paſſer aucunes armes de France en Eſpagne, ou dans la Flandre Eſpagnole; & Barault fit arrêter à Saint-Jean-de-Luz, quatre mille cinq cents piques de Biſcaye, qu'un marchand François, de Dieppe, embarquoit pour les Pays-Bas, en fraude de cette ordonnance.

Émeric Gobier de Barault.

C'étoit un ſecond myſtère, que le long ſéjour qu'on voyoit faire à Doria, ſur la côte de Gènes, avec les galères dont nous venons de faire mention. Il s'avança du côté de Villefranche, comme pour prendre ſur ſon bord les trois fils du duc de Savoie, qui ne faiſoient qu'attendre, à Nice, l'occaſion de paſſer en Eſpagne. Leur père les y envoyoit, dit-on, pour y être nourris & élevés aux premiers grades (7); il convoitoit avec ardeur ceux du

(7) Le ſecond de ces princes fut fait vice-roi de Portugal, & le troiſième archevêque de Tolède & Cardinal.

gouverneur de Milan, & du vice-roi de Naples & de Sicile; peut-être parce qu'il ſe flattoit d'en démembrer quelques pièces pour lui, à la faveur de ces titres. Tout le monde fut trompé. Doria paſſa outre, ſans deſcendre, ni s'arrêter à Villefranche; quelques-uns perſiſtèrent néanmoins à croire que ç'avoit été ſon deſſein, mais qu'il ne l'avoit pas voulu exécuter, par reſſentiment de ce que la Savoie n'avoit pas fait tout le cas de ſa perſonne, ni ne lui avoit rendu tous les honneurs, qu'il croyoit mériter. D'autres ſoutenoient qu'il en uſoit ainſi, d'intelligence avec le duc de Savoie même, afin que ce Prince eût un prétexte de demeurer plus longtemps à Nice, où, diſoient ces ſpéculatifs, il ne faiſoit qu'attendre l'occaſion d'exécuter une entrepriſe ſur la Provence. Enfin, d'autres croyoient avoir trouvé la raiſon de ſon départ, dans un ordre qu'ils ſuppoſoient qu'il avoit reçu, d'aller joindre ſon eſcadre au reſte de la grande armée de mer des Eſpagnols. Qui ſait ſi le but du conſeil de Madrid n'étoit pas ſimplement d'accoutumer les yeux à des mouvemens, dont on ne pût deviner la cauſe? Quoi qu'il en ſoit, le voyage des enfans de Savoie ne fut pas rompu pour cela; après s'être encore ennuyés quelque temps à Nice, ils paſſèrent, le 20 Juin, à la vue de Marſeille, ſans ſaluer le château d'If. Leur équipage étoit de neuf galères, quatre de Malte, trois du pape, & deux de Savoie. 1603.

1603. D'autres troupes de terre, Eſpagnoles, étoient cependant en marche pour ſe rendre d'Italie en Flandre. Sa majeſté étoit attentive à tous leurs mouvemens; d'autant plus qu'elle étoit inſtruite que Hébert, ſorti de France & rètiré à Milan, continuoit ſes premières brigues avec le comte de Fuentes. Le ſecret en fut découvert par une lettre, qu'il écrivoit à ſon frère, tréſorier de France en Languedoc. Ces troupes, ainſi que je l'appris, à Londres, de ſa majeſté elle-même, ſortirent de la Savoie, & paſſèrent le pont de Gréſin, le premier Juillet; au nombre de dix compagnies Napolitaines, commandées par Dom Inigo de Borgia. Dom Sanche de Lune demeura ſeulement dans ce canton, avec un petit corps de troupes, ſans doute pour accélérer le traité entre la Savoie & Genève, qui fut, en effet, conclu vers le quinze du même mois. Le reſte des troupes Eſpagnoles, qu'on tira d'Italie, conſiſtoit en quatre mille Milanois, commandés par le comte de Saint-Georges, qui prit la même route.

Malgré ces ſecours, qui devoient bien fortifier les Archiducs, Henri jugea que les Eſpagnols ne viendroient point encore cette année à bout de leur entrepriſe d'Oſtende. Ils paroiſſoient eux-mêmes ne plus attendre cet évènement que du temps, leurs forces étant conſidérablement diminuées. Les mille chevaux que conduiſoit le duc d'Aumale, étoient réduits à moins de moitié par la déſertion, & le reſte étoit

si fort à charge à ses propres chefs, qu'ils alloient être obligés de les licencier au plutôt. Telle fut la situation des Provinces-Unies, pendant cette année, où elles remportèrent encore un autre avantage contre leurs ennemis. Quelques vaisseaux Hollandois, en petit nombre, qui alloient charger des épiceries, rencontrèrent quatorze galères Portugaises, de Goa, leur donnèrent la chasse, en prirent cinq, où ils trouvèrent de grandes richesses, & dispersèrent le reste. 1603.

L'Europe ne fut pas plus tranquille, pendant le cours de cette année, dans l'Orient, qu'elle l'étoit en Occident. Mahomet III avoit cru bien s'assurer le trône, en faisant égorger vingt de ses frères. Renfermé dans le fond de son sérail, il ne s'apercevoit pas que sa mère, à qui il avoit entièrement abandonné le soin du gouvernement, abusoit de son autorité. Il en fut instruit par les Janissaires, qui vinrent, un jour, en corps, &, d'un air qui ne souffroit ni refus, ni même de délai, lui demander la tête de deux capis-agas, qui servoient de conseil à la sultane mère, & le bannissement de cette sultane elle-même; ce qu'il fut obligé de faire exécuter en leur présence. Il fit ensuite mourir son propre fils, & la sultane sa femme. Enfin, il mourut lui-même, frappé de peste. *De Thou. Sept., ann. 1603, &c.*

Reprenons la suite des affaires du royaume. De Villers-Coterets, sa majesté étant revenue à Fontainebleau, je la laissai en cet endroit, & je vins à Paris, vaquer à

mes occupations ordinaires, c'eſt-à-dire,
1603. faire rendre des comptes exacts aux receveurs-généraux des généralités, & autres perſonnes en place; en deſtituer ſur de bonnes preuves de malverſation, comme il arriva à Palot, receveur dans le Languedoc & la Guyenne; pourvoir aux ſommes néceſſaires, à conſerver les anciens alliés de la couronne, & à en acquérir de nouveaux, & à l'entretien de ceux qui réſidoient dans les cours étrangères pour ce ſujet; enfin, trouver, à force d'économie, les moyens d'enrichir l'épargne, en acquittant les dettes que le roi avoit faites pendant la ligue, & les autres engagemens de l'état. Sa majeſté mettoit ordinairement en tête, les penſions qu'on faiſoit aux cantons Suiſſes, & elle avoit grand ſoin de s'informer s'ils étoient ſatisfaits. Moins nous avions d'alliés du côté d'Italie, plus ce prince croyoit qu'il étoit important de les ménager. Il fit préſent aux réſidens de Veniſe à Paris, d'une paire de ſes armes qu'il avoit portées un jour de combat. Cette république l'en avoit inſtamment prié, & elle fit ſi grand cas de ce préſent, qu'elle attacha avec une eſpèce de pompe, ces armes dans un endroit où elles fuſſent expoſées à la vue, & ſerviſſent de monument à la poſtérité, de ſa vénération pour un prince ſi recommandable par ſes vertus guerrières.

Comme cette nouvelle économie, répandue dans toutes les parties des finances, retranchoit la plus grande portion

des profits, que les courtisans & les autres personnes qui approchoient du roi, tiroient de différens endroits, & qu'elle diminuoit les libéralités que sa majesté leur faisoit de sa propre bourse, ils imaginèrent des moyens de remplir ce vide, auxquels ce prince, charmé de les satisfaire, consentit d'autant plus volontiers, qu'il ne lui en coûtoit rien : c'étoit de faire rendre à sa majesté, une infinité d'ordonnances, portant création de mille petits droits & exactions sur différentes parties du commerce, dont elle leur abandonnoit la jouissance. Cet usage n'eut pas été une fois introduit, qu'il n'y eut plus de sortes d'idées, qui ne vinssent à ceux qui se croyoient en droit d'attendre quelque gratification de sa majesté. L'intérêt rendit tout le monde ingénieux, & bientôt tout se trouva plein de ces monopoles, qui, pour n'être pas considérables en soi, n'en portoient pas certainement, pris ensemble, un moindre préjudice à l'état, & plus directement au commerce, auquel on n'apporte point impunément les obstacles les plus légers. Je crus devoir faire à sa majesté de fréquentes & de fortes remontrances, & je ne craignis point de m'exposer à ce sujet, à tout le ressentiment de M. le comte de Soissons, avec lequel j'ai remarqué que je n'ai jamais pu vivre trois mois de suite sans quelque querelle. 1603.

M. le comte de Soissons présenta, à Fontainebleau, une requête au Roi, par laquelle il lui proposoit d'établir en sa fa-

1603. veur un droit de quinze ſols ſur chaque ballot de marchandiſes qui ſort du royaume. Cette idée n'étoit venue, aſſurément, à M. le comte de Soiſſons, que par ſuggeſtion; & il n'en connoiſſoit pas toutes les ſuites; du moins, il aſſura au roi, que cette impoſition ne lui rapporteroit pas plus de trente mille livres par an, & il le lui perſuada ſi bien, que ſa majeſté, qui croyoit lui devoir une gratification de pareille valeur, vaincue d'ailleurs par de continuelles importunités, lui accorda ſa demande, ſans m'en dire rien (j'étois alors à Paris), &, tout de ſuite, pour ne plus en entendre parler, Henri lui en fit expédier l'édit, qu'il ſigna & fit ſceller. Un reſte de ſcrupule par rapport au commerce, dont il ſentoit intérieurement l'importance, lui fit réſerver verbalement une condition, en accordant cette grâce, c'eſt qu'elle n'excédât pas cinquante mille livres, & qu'elle ne ſe trouvât pas trop fatigante pour le peuple, & trop à charge au trafic.

Ce que ce prince venoit de faire, lui revint en l'eſprit, dès le ſoir même, & il commença à avoir quelque ſoupçon, qu'on lui en avoit impoſé. Il m'en écrivit à l'heure même, & il me propoſa la choſe, comme on propoſe une queſtion indifférente, ſans me dire ce qui s'étoit paſſé, ni nommer perſonne. Je ne ſavois qu'imaginer ſur une pareille demande. Je me mis à ſupputer, &, m'aidant, dans ce calcul, des comptes des traites-foraines & domaniales, & entrées des groſſes denrées, je trouvai

que le produit annuel de cet impôt ne pouvoit être moindre que de trois cent mille écus; &, regardant cette affaire comme infiniment plus sérieuse encore, pour le commerce des lins & chanvres, qu'elle me parut capable de ruiner dans la Bretagne, la Normandie & une grande partie de la Picardie, je n'hésitai pas à prendre le chemin de Fontainebleau, pour en faire mon rapport à sa majesté. 1603.

Ce prince m'avoua tout ce qui s'étoit passé, avec de grandes marques d'étonnement, de ce qu'on avoit ainsi abusé de son peu de défiance. Le véritable remède eût été de se faire rapporter l'édit, & de le supprimer, comme obtenu sur un faux énoncé; mais, pour ne pas me commettre avec M. le comte de Soissons, qui n'auroit pu ignorer que c'étoit moi qui avois ouvert les yeux à sa majesté, nous préférâmes celui d'empêcher que l'édit ne fût vérifié au parlement. Il suffisoit, pour cela, de ne pas y joindre, en l'envoyant à cette cour, une lettre de la main du roi ou de la mienne, c'étoit une convention faite de long-temps, entre le roi & les cours souveraines; &, sans cette formalité, quelque ordre qu'on pût produire d'ailleurs, le parlement savoit à quoi s'en tenir, & n'enregistroit rien. Je vis pourtant bien, & je le dis à sa majesté, que cet expédient ne me sauveroit pas du ressentiment de M. le comte, ni de celui de la marquise de Verneuil, que je découvris être intéressée pour un quint dans cette affaire; mais

1603. je lui parus réſolu à tenir bon contre M. le comte, pourvu qu'il en fît autant, contre les ſollicitations de ſa maîtreſſe, ce qu'il me promit, &, de plus, qu'il me ſoutiendroit hautement.

De retour à Paris, je vis arriver chez moi, deux ou trois jours après, M. le comte de Soiſſons, qui me cajola fort, » pour avoir, diſoit-il, un *Maximilien* » *de Béthune* tout au long, dont il avoit » beſoin ». Il crut qu'en me careſſant, & en me permettant l'air de familiarité avec lui, il obtiendroit aiſément cette ſignature, ſans même être obligé de me dire à quelle fin il me la demandoit. Je répondis froidement, & en feignant de tout ignorer, que je n'avois jamais rien ſigné ſans connoiſſance. Il fallut avoir recours à un autre moyen. M. le comte m'apprit ce que ſa majeſté venoit de faire pour lui, & il me dit, que, comme il n'ignoroit pas le mot du guet entre le roi, les cours ſouveraines, & moi, la ſignature qu'il me demandoit, étoit une lettre au parlement de Bretagne, & à la cour des aides de Rouen.

Je pris un air encore plus ſérieux, à cette déclaration, & affectant d'être fort étonné de ce que le roi ne m'avoit, en aucune manière, fait part de cette affaire, & de ce qu'il n'en avoit été fait aucune mention dans le conſeil, où les réſolutions de cette importance devoient être portées, j'en pris occaſion de répondre à monſieur le comte, qu'un édit de cette nature,

nature, qui portoit ſi fortement ſur l'intérêt public, devant être excepté de la règle commune, je ne pouvois en prendre les riſques ſur moi; qu'il devoit s'adreſſer directement à ſa majeſté, ou, du moins, m'apporter un ordre de ſa main, qui pût ſervir à me juſtifier contre les reproches qu'une pareille condeſcendance ne manqueroit pas de m'attirer, quelque jour. Monſieur le comte n'inſiſta plus, que pour dire, d'un ton piqué & amer, qu'il voyoit bien que je me couvrois de cet air de circonſpection, pour faire échouer ſon deſſein, & pour rompre avec lui. Ces paroles ne m'ayant rien fait rabattre de ma réſolution, il ſortit en grondant. Je l'entendis rappeler entre ſes dents, quelque choſe de nos vieux démêlés, & il alla décharger toute ſa bile chez la marquiſe de Verneuil. 1603.

Cette dame, quoiqu'auſſi irritée que monſieur le comte, ne laiſſa pas de m'aborder, comme je ſortois de mon cabinet pour aller trouver le roi qui étoit revenu au Louvre. Elle ne pouvoit prendre plus mal ſon temps. Le roi trop facile, venoit encore de ſe laiſſer arracher une vingtaine d'édits, dans le goût du premier, tous, à la vérité, de fort peu de conſéquence; j'en tenois le mémoire, roulé autour de mes doigts, & je partois dans le deſſein de faire une nouvelle tentative auprès du roi, en faveur du peuple, que toutes ces tracaſſeries empêchoient de payer la taille. Elle me demanda quel étoit le papier que

je tenois : » Ce ſont de belles affaires,
1603. » madame, lui répondis-je en colère, &
» feignant de l'être encore bien davanta-
» ge, où vous n'êtes pas des dernières ».
Son nom faiſoit, en effet, le ſixième article.
Je déroulai le mémoire, & lui lus tous ces
noms, avec l'intitulé des édits. » Et que
» penſez-vous faire de tout cela, me dit-
» elle? Je penſe, lui repartis-je, à faire
» des remontrances au roi. Vraiment! re-
» prit-elle (car elle ne pouvoit plus ſe
» contraindre), il ſeroit bien de loiſir de
» vous croire, & de mécontenter tant
» de gens de qualité, pour ſatisfaire vos
» caprices; & pour qui voudriez-vous
» donc que le roi fît quelque choſe, ſi
» ce n'eſt pour ceux qui ſont dans ce
» billet, qui ſont tous ſes couſins, pa-
» rens & maîtreſſes. Tout ce que vous
» dites, madame, lui repliquai-je, ſeroit
» bon, ſi ſa majeſté prenoit l'argent dans
» ſa bourſe; mais, lever cela de nouveau
» ſur les marchands, artiſans, laboureurs
» & paſteurs, il n'y a aucune apparence,
» ce ſont eux qui nourriſſent le roi & nous
» tous; ils ont bien aſſez d'un maître, ſans
» avoir tant de couſins, de parens & de
» maîtreſſes à entretenir ».

Madame de Verneuil ne laiſſa pas tom-
ber mes paroles, & ſurtout ces dernières;
elles lui ſervirent à faire mille méchans
rapports. Dans la rage qui la tranſportoit,
elle courut redire au comte de Soiſſons,
que j'avois dit que le roi n'avoit que trop
de parens, & qu'il ſeroit heureux, lui &

ſon peuple, ſi l'on en étoit défait. M. le comte ne ſe poſſéda plus. Dès le lende- 1603.
main matin, il alla demander à parler au roi, & lui dit, après une longue énumération de ſes ſervices, que je l'avois ſi cruellement offenſé dans ſon honneur, qu'il falloit qu'il eût ma vie, ſi ſa majeſté ne lui faiſoit pas juſtice elle-même. Henri, ſe montrant d'autant plus tranquille, qu'il le voyoit hors de lui, lui demanda ce que j'avois donc dit & fait, & s'il le tenoit de moi, ou d'un autre; à quoi monſieur le comte, ſans vouloir entrer en explication, répondit que, ſi nous avions été tous deux en préſence de ſa majeſté, quelques égards qu'il eût pour une perſonne qu'elle aimoit, il n'auroit pu s'empêcher de s'en faire raiſon lui-même; que ce qu'il diſoit étoit vrai; qu'il devoit en être cru ſur ſa parole, n'étant pas ſujet à mentir. » Si cela étoit, mon couſin, lui dit Hen» ri, d'un ton tout propre à le déconcer» ter, vous ne tiendriez pas de ceux de » votre maiſon; car nous en donnons » tous de plus belles, votre frère aîné ſur» tout, y excelloit. Mais, puiſque c'eſt » un rapport qu'on vous a fait, dites» moi quel eſt celui qui vous l'a fait, & » ce qu'il vous a dit, & puis je verrai ce » que je devrai faire, & je vous conten» terai, ſi vous voulez vous payer de » raiſon ». Monſieur le comte repartit, qu'il avoit fait ſerment de ne point nommer la perſonne; mais qu'il la croyoit comme lui-même. » Quoi donc! mon

1603. » cousin, repliqua le roi, vous ne vou-
» lez pas me dire ce que je vous demande
» sous ombre de serment; & moi, je
» fais aussi serment de ne rien croire, de
» tout ce dont vous vous plaignez, que
» ce que monsieur de Rosny m'en dira
» lui-même; car je le tiens pour aussi vrai
» que vous pouvez faire celui qui vous a
» fait ces beaux contes.

Monsieur le comte de Soissons laissa voir, en se retirant, des marques d'un transport si violent, que le roi crut devoir m'en donner avis par Zamet & la Varenne, qu'il chargea en même temps de savoir de moi, si je n'avois point tenu, en effet, quelque discours offensant contre monsieur le comte. Je répondis que, depuis la visite que j'en avois reçue à l'arsenal, je ne lui avois point parlé, ni à aucun de ses gens, depuis plus de quinze jours; qu'il étoit bien vrai que madame de Verneuil étoit venue chez moi, mais que monsieur le comte n'avoit été nommé ni d'elle, ni de moi. » Oh! dit le roi, lors-
» qu'on lui rapporta ces paroles, il ne
» faut plus demander d'où vient la brouil-
» lerie, puisqu'on nomme madame de
» Verneuil, c'est un bon bec. Elle est si
» remplie de malice & d'invention, que,
» sur le moindre mot que Rosny lui aura
» dit, elle en aura ajouté cent, & même
» mille; mais, pour cela, il ne faut pas
» négliger cette affaire ». Dans l'état où sa majesté venoit de voir monsieur le comte, elle avoit quelque sujet de craindre

qu'il n'embraſſât le parti le plus violent contre moi. Elle renvoya la Varenne me dire, de ne point ſortir que bien accompagné, & de ne rien épargner pour ma ſureté, ajoutant avec bonté, que tout ce qu'il employeroit pour me garder, ſeroit toujours fort au deſſous de ce qu'il lui en coûteroit, s'il me perdoit (8). 1603.

Je ne ſortirai point de l'article de ces édits de nouvelle création, ſans parler de l'arrêt du conſeil, beaucoup plus ancien, & qui ordonne la levée du droit d'ancrage ſur tous les vaiſſeaux étrangers qui mouillent dans nos ports. Ce n'eſt, au fond, que le même que nos vaiſſeaux payent chez les étrangers; cependant ce ne fut qu'à regret, & par un ordre exprès de ſa majeſté, que j'en pourſuivis l'exécution, comme une des exactions les plus capables d'ôter la vigueur à notre commerce. Les parlemens de

(8) Le journal de l'Etoile traite au long de ce différent, que le roi termina, en obligeant M. le comte de Soiſſons de ſe contenter d'une lettre de ſatisfaction, que lui écrivit M. de Roſny, &, ſelon Matthieu, Henri IV fit venir dans ſa chambre, M. le comte de Soiſſons & le marquis de Roſny, & les accorda. *Ibid.*, 592. De Thou en parle auſſi, *livre* 129. Cette fermeté de M. de Roſny lui a mérité de grands éloges dans nos hiſtoires. „ Il ne conſidéra jamais, dit le père „ Châlons, que l'intérêt „ de ſa majeſté, & la conſidération d'aucune perſonne de qualité, ni des „ princes, ni même de la „ reine, ne le purent porter à la moindre complaiſance, lorſqu'il crut „ qu'il y alloit de l'intérêt, ou de la gloire du „ roi; ce qui lui fit des „ ennemis, & fut cauſe „ qu'après la mort du roi, „ la reine lui ôta le maniment des affaires „. *Hiſt. de Fr.*, *tom.* 3, *p.* 255.

1603. Rouen & de Rennes firent tous leurs efforts pour ne point l'enregiſtrer, & le maréchal d'Ornano s'y donna bien des mouvemens, auſſi y étoit-il intéreſſé pour les ſommes que l'état lui devoit, qui lui avoient été aſſignées ſur cette partie. L'établiſſement des commiſſaires examinateurs, des lieutenans particuliers, des aſſeſſeurs criminels & autres officiers de juſtice, ne rencontra pas moins de difficulté à la même cour de Rouen, qui montra le plus d'oppoſition à tous ces nouveaux édits. Ces derniers furent faits, pour ſatisfaire, & renvoyer les colonels & capitaines des compagnies, qui attendirent long-temps à Paris, pour être payés, en exécution de ces réglemens. C'eſt peut-être à cauſe de tous ces obſtacles à ſa volonté, que Henri s'occupa long-temps & ſérieuſement, du projet de ſupprimer la chambre des requêtes dans tous les parlemens, & il commença effectivement cette année, par celle du parlement de Toulouſe, qui demeura éteinte, malgré toutes les difficultés que ce prince trouva dans ſon propre conſeil, dont toutes les délibérations lui furent contraires.

La diſpute que j'avois eue avec monſieur le comte de Soiſſons, avoit fait grand bruit. Le roi, pour donner à connoître qu'elle n'avoit altéré en rien ſon amitié pour moi, me fit dire, quelques jours après, par Beringhen, qu'il avoit projeté de paſſer par Roſny, en faiſant le voyage qu'il étoit ſur le point d'entreprendre en Nor-

mandie, & qu'il vouloit que je l'y traitaſſe avec ſa Cour. La partie devoit ſe faire dans quatre jours; & il n'y eut d'admis, que les princes & princeſſes, & M. le connétable. Je fis une dépenſe digne de celui qui me faiſoit l'honneur de venir loger chez moi; mais la fête fut troublée par un accident. Un orage ſubit enfla ſi prodigieuſement les eaux, qu'elles entrèrent dans les offices de Roſny (9), & y gâtèrent le fruit & tout le travail des officiers. La frayeur paſſa dans le cœur des dames, qui ſe crurent dans un danger bien plus grand. Je la diſſipai, en faiſant ouvrir un conduit, par lequel l'eau avoit coutume de s'écouler, & que j'avois fait combler, pour rendre le paſſage plus commode à ſa majeſté, & plus facile pour les voitures. J'avois déjà commencé la route & le pont qu'on voit à l'abord de Roſny; mais ni l'un ni l'autre n'étoient encore achevés. L'eau fit de fort grands ravages, à dix lieues aux environs, j'en fus quitte, en mon particulier, pour deux ou trois cents écus. 1603.

Sa majeſté alla juſqu'en Baſſe-Normandie, mais elle ne paſſa pas Caen. Elle en ôta le gouvernement à Crevecœur-Montmorency, accuſé d'avoir des intelligences

(9) Je crois que l'Etoile exagère un peu cet accident, lorſqu'il dit qu'on eut peine à en ſauver leurs majeſtés. „ Le roi, ajoute-t-il, dit en riant, à M. „ de Roſny, que le ciel „ & la terre s'étoient bandés contre lui, & qu'il „ prit garde hardiment à „ ſoi.

1603. Bernardin Gigault de Bellefonds.

avec MM. de Bouillon & d'Auvergne, & ſurtout avec la Trémouille, dont il étoit parent, & elle en revêtit Bellefonds. De Caen, le roi paſſa par Rouen (10), où il acheva de mettre ordre aux affaires de la province. Il ſe déclara en cette ville, ſur le mariage de ma fille, qu'on a vu ci-devant, que Madame avoit propoſé de marier au duc de Rohan, & qui, depuis ce temps-là, avoit été recherchée par monſieur & madame de Fervaques, pour M. de Laval, fils de cette dame. Sa majeſté m'ordonna, à Rouen, de préférer Laval; mais elle changea encore une fois de ſentiment.

Les affaires de la religion eurent la principale part au voyage que ſa majeſté venoit de faire; & le duc de Bouillon va encore trouver place ici (11). Il ne s'étoit pas rebuté de ſes tentatives auprès du roi d'Angleterre. Il étoit toujours retiré à la cour de l'électeur Palatin, auquel il conſeilla de faire bâtir ſur le terrain qui le ſépare de la France, une citadelle, pour la défenſe, diſoit-il, de la vraie religion. Il oſa, ſans l'aveu de ſa majeſté, ſolliciter Erard, premier Ingénieur du roi, de venir lui faire un plan de cette forte-

(10) „ Le roi fut malade „ à Rouen, d'un grand dé- „ voiement, juſqu'au ſang, „ que les médecins diſoient „ provenir de trop d'huî- „ tres à l'écaille qu'il avoit „ mangées „. *Journal de „ l'Etoile, ann.* 1603.

(11) Il ne faut plus s'embarraſſer à chercher de quoi juſtifier le duc de Bouillon, ſon hiſtorien lui-même abandonne ſa défenſe, depuis la dépoſition du comte d'Auvergne, *l.* 5.

reſſe; &, afin de n'avoir rien à ſe reprocher du côté du ſacré, ainſi que du profane, il fit courir cette année un écrit, dans lequel on ſe déchaînoit d'une furieuſe manière, contre tout le corps des Proteſtans. Il s'étoit déjà ſervi fort utilement de cet artifice, qu'il ſecondoit de ſon côté, en contrefaiſant parfaitement l'homme alarmé des malheurs qui alloient tomber ſur les Réformés, par l'effet des nouvelles réſolutions du conſeil de France, d'où il faiſoit partir ces libelles. Il n'étoit pourtant pas bien difficile de prouver que c'étoient ſes amis qui les avoient fabriqués & répandus juſqu'en Angleterre, dans le deſſein de rendre inutiles les démarches que ſa majeſté y faiſoit auprès du roi Jacques; mais Bouillon en impoſoit toujours aux plus ſimples & aux plus paſſionnés, & ne perdoit pas toute ſa peine. Il ſe tint, à l'occaſion de la dernière maladie du roi, des aſſemblées de Proteſtans à Saumur & en Poitou, où du Pleſſis préconiſa ce duc d'une manière non ſeulement affectée, mais encore pleine de témérité & d'inſolence, puiſqu'il ſembloit ne louer ſon héros, qu'aux dépens du roi, qu'il calomnia ſans aucun reſpect. 1603.

De Thou, liv. 129; Matth., t. 2, l. 3, p. 592 & ſuiv.

De toutes ces aſſemblées, aucune ne fit tant de bruit, que celle qui ſe tint à Gap, ſur la fin de cette année. L'électeur Palatin & le duc de Bouillon, par leurs lettres & par leurs créatures, y firent agiter des queſtions qui étoient très-capables de rallumer la guerre. Le miniſtre

Ferrier s'y donna mille mouvemens par
1603. leur ordre, pour faire inſérer aux Proteſtans, parmi les articles de leur confeſſion, que le pape eſt l'Antechriſt. Eſt-ce l'eſprit de religion ? N'eſt-ce pas plutôt viſiblement celui de cabale & de diviſion, qui préſidoit à la déciſion de ce dogme ridicule, qu'on prétendoit encore envoyer imprimé à toutes les univerſités de l'Europe ? Ce ſcandale ne fut pas ſitôt porté juſqu'aux oreilles du roi, qu'il me manda de Fontainebleau, où il s'étoit rendu à ſon retour de Normandie, d'arrêter cette licence des Réformés, & d'empêcher ſur toutes choſes qu'on ne décidât le nouveau point de foi (12). Villeroi m'en fit encore des inſtances par ſon ordre. J'en écrivis à Saint-Germain (13) & à Desbordes; & je ne ſais ſi ce fut ſur les raiſons que j'employois, pour leur faire honte de cette imagination, ou pour ne pas irriter Henri, qu'ils voyoient réſolu de ne les pas épargner; mais, enfin, ils ſupprimèrent l'article en queſtion. Je crois que le pape en eut toute la peur; car il s'en courrouça ſi fort, que ſa majeſté n'eut pas peu de peine à l'apaiſer, & c'eſt peut-être à cet incident que les jéſuites ont eu la principale obligation de leur rétabliſſement en France. Le ſaint

(12) Voyez la vie de du Pleſſis Mornay, *l.* 2, *pag.* 296, où l'on voit les démarches de Mornay dans ce ſynode, pour faire recevoir ce dogme abſurde.

(13) Députés du parti calviniſte, pour réſider à la cour, ſelon l'uſage de ce temps-là.

père eut la consolation de voir son domaine se remplir de nouveaux moines de toute espèce; Augustins réformés, Récollets, Carmes déchaussés, Frères ignorans; &, dans l'autre sexe, Feuillantines, Carmélites, Capucines : jamais on n'a tant vu d'ordres religieux institués à la fois, qu'il y en eut cette année. 1603.

On sera moins surpris de la hardiesse des Protestans en cette occasion, lorsqu'on saura qu'ils eurent celle de proposer au roi leur médiation en faveur de certains princes étrangers, dont sa majesté n'avoit pas lieu d'être satisfaite. Je ne cessois de leur répéter que cette mutinerie retomberoit quelque jour sur eux, & qu'ils s'en sentiroient long-temps; mais ils avoient leurs prophètes dont la voix leur étoit plus agréable. Bouillon, la Trémouille, Lesdiguières & du Plessis, pour leur faire fermer l'oreille à mes représentations, & pour me rendre l'objet de leur aversion, alloient semant par-tout, que je sacrifiois en toute occasion cette même religion, pour laquelle je feignois d'être si zélé, & que je m'enrichissois par là, de tous les biens & dignités que les autres avoient mieux mérités. Ce n'étoit pas, non plus, les Catholiques, si l'on en excepte peut-être un assez petit nombre, qui me tenoient compte de ce que je faisois par un principe d'équité. Ainsi, par le malheur de mon étoile, ou par celui de ma place, je l'avoue franchement, de tous côtés, je perdois ma peine.

1603. Pendant le fort de ces plaintes des Proteſtans à mon ſujet, j'allai, un jour, trouver ſa majeſté, dans l'intention de la prévenir ſur les effets de leur mauvaiſe volonté. Le roi étoit dans la première galerie qui touche à ſa chambre, ſe promenant du côté du balcon, avec M. le duc de Montpenſier, le cardinal de Joyeuſe & le duc d'Epernon. Il me fit ſigne d'approcher, & me demanda ſi je pourrois bien deviner de quoi il s'entretenoit avec ces trois meſſieurs. Je ne répondis que par un compliment. » Nous parlions, me dit le roi, » du gouvernement de Poitou, & ils me » conſeilloient de vous le donner; l'au» riez-vous bien cru, eux étant ſi bons ca» tholiques, & vous ſi opiniâtre hugue» not »? Je ne ſavois pas ſeulement que ce gouvernement fût à remplir. Sa majeſté venoit d'en recevoir la nouvelle. Lavardin, qui étoit gouverneur du Perche & du Maine, en avoit la ſurvivance, après la mort de Malicorne, qui étoit fort vieux & très-infirme. Il comptoit alors ſe défaire du ſien; mais, faiſant réflexion que tous ſes biens y étoient ſitués, il rendit la parole à Malicorne, & tous deux étoient venus remettre ce gouvernement au roi, pour en diſpoſer en faveur de l'un de ſes enfans naturels.

Henri voulut encore que je devinaſſe par quels motifs il me préféroit pour remplir cette place, à toute autre perſonne, & encore à des perſonnes qui le touchoient de ſi près. Je n'eus rien à alléguer, que

la connoiſſance qu'avoit ſa majeſté de ma fidélité & de mon ardeur à la ſervir. Le roi reprit que c'étoit préciſément parce que j'étois huguenot, mais huguenot raiſonnable & zélé pour le bien de ma patrie; qu'en cette qualité, les Proteſtans ne pouvoient qu'être fort contens de ſon choix; mais qu'il comptoit que tout le royaume ne le ſeroit pas moins, parce que, de mon côté, je ſaurois leur inſpirer de meilleurs ſentimens; que je leur ferois connoître leur roi, leur apprendrois à le reſpecter, à ſe fier à lui & à l'aimer; & qu'en faiſant paſſer par mes mains les gratifications qu'il accordoit aux principaux membres de ce corps, on détruiroit l'autorité que le duc de Bouillon s'étoit conſervée parmi eux. Sa majeſté ajouta, ſans doute, à cauſe des trois meſſieurs préſens, auxquels venoient de ſe joindre Briſſac, Ornano & Roquelaure, que, quoiqu'elle ſe ſentît affectionnée à ſa religion, juſqu'à déſirer avec la plus forte paſſion de la voir embraſſer par tous les huguenots, & principalement par moi, cela ne lui feroit jamais oublier que Dieu s'étoit ſervi de ce corps, & ſurtout des villes de la Rochelle, Bergerac & Montauban, pour le tirer de l'oppreſſion de l'Eſpagne, pour l'aider à faire valoir ſes droits, & pour ſauver ſa vie même des fureurs de la Ligue; que cette raiſon faiſoit que, quoique mécontent au dernier point, de voir que ces villes n'avoient plus rien conſervé de leurs premiers ſentimens d'honneur, il 1603.

croyoit pourtant leur devoir les mêmes
1603. gratifications qu'il leur avoit toujours faites pour leurs fortifications & leurs colléges. Ce prince rapporta pluſieurs traits d'un inviolable attachement de la province de Poitou à ſon prince légitime, au temps dont il parloit : » lorſqu'on n'y écoutoit, » dit-il, ni les Bouillons, ni les brouil» lons ». Et il ne put s'empêcher de dire, qu'encore aujourd'hui, il étoit perſuadé que le bien du royaume dépendoit d'entretenir une bonne paix avec les Proteſtans.

Sa majeſté me dit enſuite, que je pouvois traiter avec meſſieurs de Lavardin & de Malicorne, en répétant qu'elle aimoit mieux, pour le bien de ſon ſervice, me donner ce gouvernement, qu'à ſes propres enfans. Chacun des aſſiſtans dit un mot, en ſigne d'approbation & de louange. Je remerciai tout le monde, de la parole ou du geſte, & je vins travailler à la concluſion. Je dépêchai Montmartin vers MM. de Lavardin & de Malicorne, & il s'y prit ſi adroitement, que, moyennant un millier d'écus, donnés à propos à ceux qui leur ſervoient de conſeil, je tirai d'eux ce gouvernement, pour vingt mille écus. Sur leur démiſſion, Defreſne m'envoya, le 16 Décembre, les proviſions de gouverneur de Poitou, Châtelleraudois, Loudunois, &c., ce qui me fit un revenu de trente mille livres, en gouvernement ; ſavoir, douze mille livres, ceux de Mantes & de Gergeau, dont j'étois déjà pourvu,

tous deux assez lucratifs pour des gouvernemens particuliers, principalement Gergeau, à cause des garnisons, & dix-huit mille livres celui de Poitou; j'ai pourtant toujours compris dans cette somme, le revenu de mes deux charges de surintendant des fortifications & des bâtimens. 1603.

Je n'omettrai point ce qui se fit, cette année, en France, pour l'établissement des manufactures d'étoffes, surtout des étoffes de soie. Henri, qui embrassoit avec passion tout ce qui lui sembloit pouvoir contribuer à la gloire & à l'utilité du royaume, se laissa persuader par les Bourgs & les Cumans, qu'il n'y avoit rien de si facile, non seulement que de se passer des pays étrangers pour nous fournir ce qui se consomme en France d'étoffes de soie, qu'on étoit dans l'usage d'aller chercher au loin; mais encore de faire chez les étrangers un commerce considérable de cette marchandise. Il ne falloit, pour cela, disoit-on, que faire venir chez nous des ouvriers en soie, y multiplier la semence des vers, planter des mûriers, & construire de grands bâtimens propres à ces sortes de manufactures. Je me récriai fortement contre ce projet, que je n'ai jamais goûté; mais le roi étoit prévenu; tout ce que je pus dire fut inutile.

Je me souviens qu'un jour, que sa majesté me fit l'honneur de venir me voir à l'arsenal, pour convenir avec moi des moyens de faire cet établissement, qui entraînoit de grandes dépenses, nous con-

teſtâmes enſemble aſſez vivement. » Je ne
1603. » ſais pas, me dit-il, voyant que je recevois toutes les propoſitions qu'il me faiſoit à ce ſujet, avec cet air froid & réſervé, qui m'étoit ordinaire, lorſque je n'étois pas de ſon avis : » Je ne ſais pas » quelle fantaiſie vous a pris de vous oppoſer à un deſſein propre à embellir & » à enrichir le royaume, à détruire l'oiſiveté parmi le peuple, & dans lequel » je trouve, de plus, ma ſatisfaction ». Je répondis au roi, que le dernier motif qu'il m'alléguoit, me touchoit ſi ſenſiblement, que, ſi j'avois vu d'ailleurs de la poſſibilité dans le projet de la ſoie, je me ſerois contenté de lui repréſenter qu'il achetoit cette ſatisfaction un peu cher, & qu'elle faiſoit tort à celle qu'il s'étoit promiſe, de l'exécution des grands deſſeins que j'avois ébauchés par ſon ordre avec le roi d'Angleterre; mais que je le priois de ne pas me ſavoir mauvais gré, ſi j'oſois être d'un ſentiment contraire ſur cette gloire & cette utilité, qu'il venoit de dire qui réſulteroient de cet établiſſement; & je lui demandai s'il auroit agréable que je lui en expoſaſſe les raiſons : „ Oui dà, je le » veux bien, me dit-il; mais à condition » que vous entendrez auſſi les miennes » après; car je m'aſſure qu'elles vaudront » mieux que les vôtres ». Je fis donc faire à ſa majeſté, à peu près, les obſervations ſuivantes.

C'eſt par une ſage diſpoſition de la Providence, qui a voulu que tous les peu-

ples de la terre, ou d'un continent, fuſſent attachés les uns aux autres par leurs communs beſoins, qu'une contrée ſe trouve propre à rapporter telle choſe, & celle-ci une autre, privativement à toutes les autres. La France a le bonheur de ſe voir ſi heureuſement diſtinguée dans ce partage, qu'excepté peut-être l'Egypte, c'eſt le pays le plus univerſellement abondant en ce qui eſt de néceſſité, ou de ſimple commodité pour la vie, qui ſoit au reſte de la terre. Ses blés, grains & légumes, ſes vins, cidres, lins, chanvres, ſels, laines, huiles, paſtels, cette quantité innombrable de gros & menu bétail, dont l'homme fait ſa nourriture la plus ordinaire, la mettent en état, non ſeulement de n'avoir rien à envier à ſes voiſins ſur chacune de ces denrées, mais même de le diſputer à ceux qui font de quelques-unes d'elles, leur commerce unique, telles que ſont l'Italie, l'Eſpagne, la Sicile. 1603.

Il eſt vrai que ſon climat lui refuſe la ſoie. Le printemps y commence trop tard, & y eſt preſque toujours d'une humidité extrême; & cet inconvénient, abſolument irrémédiable, ne regarde pas moins les vers-à-ſoie, qui, par cette raiſon, n'y éclosent que difficilement, que les mûriers dont ces inſectes ſe nourriſſent, qui demandent une température d'air fort douce dans la ſaiſon où ils pouſſent leurs feuilles. La peine à les multiplier dans une contrée où il n'en croît aucun, ne peut qu'être fort grande; pendant cinq ans au

1603. moins qu'il leur faut pour leur aſſurer la vie, on riſque de perdre ſon temps, ſon travail, & le produit de la terre qu'on y deſtine. Mais ces difficultés, qui doivent nous rebuter par l'impoſſibilité preſqu'abſolue qu'elles apportent à cette entrepriſe, doivent-elles autant nous fâcher? Voilà de quoi il s'agit.

Il eſt certain que tous les travaux & les occupations de la vie champêtre ne laiſſent en France d'oiſifs, que ceux qui veulent l'être abſolument. Ainſi il faut commencer par retrancher ce motif de l'oiſiveté du peuple, ſeul digne d'attention en cette matière, s'il étoit fondé. Que fait-on encore, en préſentant à ce peuple la culture de la ſoie pour l'exercer? Premièrement, on lui fait quitter une profeſſion d'un revenu aſſuré & abondant, pour une autre, d'un produit caſuel & douteux, & qu'on n'aura pourtant point de peine à lui faire préférer à la première, parce qu'on n'eſt que trop naturellement porté à quitter un genre de vie dur & laborieux tel qu'eſt celui de l'agriculture conſidéré dans toutes ſes parties, pour un autre, qui ne fatigue par aucun mouvement violent, comme celui de travailler la ſoie. Mais cela même eſt une ſeconde raiſon, qui montre combien il eſt dangereux de laiſſer les peuples de la campagne s'y occuper. On a remarqué de tout temps, que les meilleurs ſoldats ſe tirent de ces familles de robuſtes laboureurs & d'artiſans nerveux. Subſtituez-y des hommes

qui ne connoiſſent qu'un travail que des enfans peuvent faire; vous ne les trouverez plus propres pour l'art militaire, qui demande, ſuivant la remarque que j'en avois ſouvent entendu faire à ſa majeſté elle-même, bon juge en cette matière, une conſtitution forte, entretenue par un travail propre à nourrir toutes les forces du corps, & cet art militaire, la ſituation de la France & ſon état politique, lui font une néceſſité indiſpenſable d'empêcher avec le dernier ſoin, qu'il ne vienne à dépérir, ni à dégénérer. 1603.

En même temps que vous énerverez les peuples de la campagne, qui, en toutes manières, ſont les vrais ſoutiens de l'état, vous introduirez parmi ceux de la ville, le luxe avec toute ſa ſuite, la volupté, la molleſſe, l'oiſiveté, & cette ruine domeſtique, qui n'eſt point à appréhender pour ceux qui ont peu & qui ſavent ſe paſſer de peu. Eh! n'avons-nous pas déjà en France un aſſez grand nombre de ces inutiles citoyens, qui, ſous un habit d'or & d'écarlate, nous cachent toutes les mœurs de véritables femmes

Ce qu'on objecte ſur les ſommes immenſes d'argent qui paſſent de France dans les pays étrangers, pour l'entretien de ce luxe, eſt une preuve de ce que je viens d'obſerver, & ne rend point juſte la conſéquence qu'on prétend en tirer. Veut-on raiſonner juſte ſur l'inconvénient qui naît de cet achat & de ce tranſport de marchandiſes précieuſes? On verra que

tout ce qu'il y a de mieux à faire, eſt de
1603. s'en paſſer tout à fait, & d'en défendre vigoureuſement toute entrée en France, de fixer en même temps, par de bons & ſévères réglemens, la qualité des habits & des ameublemens, & de remettre toutes choſes à cet égard ſur le pied où elles étoient du temps de Louis XI, Charles VIII & Louis XII (14). La néceſſité qu'on s'impoſe, de s'habiller de telles étoffes, plutôt que d'autres, n'eſt qu'un vice de fantaiſie, & le prix qu'on y met, eſt un mal qu'on ſe fait à ſoi-même avec pleine

(14) Il fut porté, à différentes fois, ſous le règne de Henri IV, pluſieurs de ces édits, ſur leſquels les marchands de ſoie de Paris firent inutilement pluſieurs repréſentations au roi & à M. de Roſny. Les mémoires hiſt. de France rapportent la manière dont ce miniſtre reçut „ le ſire Henriot, qui portoit la parole, bon & ancien marchand, dont la façon & l'habit ſentoient la ſimplicité & prud'hommie de ces bons marchands du temps paſſé.... Le lendemain, dit cet écrivain, ils allèrent trouver M. de Sully, qui ne leur fit réponſe, que de dédain & de moquerie; car ce bon homme Henriot, ayant mis un genou en terre, le dit ſeigneur le releva auſſi-tôt, & l'ayant tourné de tous côtés, pour mieux contempler ſon habit à l'antique, vêtu de ſa petite robe de marchand des bonnes fêtes, doublée de taffetas, ſon ſaye & le reſte bigarré de diverſes ſortes de ſoies, comme on l'a vu autrefois aux marchands, lui dit: Eh! comment, mon bon homme, venez-vous ici, avec votre compagnie, pour vous plaindre, vu que vous êtes plus brave que moi? Voici du damas; voici du taffetas, &c. Et, tournant tout en riſée, ne purent avoir aucune raiſon; tellement que, s'en retournant, ils diſoient: le valet eſt plus rude & plus glorieux que le maître „. *Tome 2, pag. 278.*

connoiſſance ; & quelqu'un qui voudroit un peu étudier d'où part en première ſource ce qu'on appelle les modes, verroit, à notre honte, qu'un petit nombre de gens de la plus mépriſable eſpèce qui ſoit dans une ville, laquelle renferme tout indifféremment dans ſon ſein, pour qui, ſi nous les connoiſſions, nous n'aurions que le mépris qu'on a pour les gens ſans mœurs, ou la pitié qu'on a pour les fous, diſpoſent pourtant de nos bourſes, & nous tiennent aſſujettis à tous leurs caprices. 1603.

Mais ce n'eſt pas ſur les ſeuls habillemens de ſoie qu'il ſeroit beſoin que la main du prince agiſſe ; il y auroit bien une autre réforme à faire ſur les diamans, pierreries, ſtatues, tableaux, &c. Si l'on ſe plaint que l'étranger nous épuiſe d'or & d'argent ; ſur les équipages, les vaiſſelles, les meubles & autres pièces, où ces matières s'employent, ſi l'on enviſage la prodigieuſe conſommation qui s'en fait en France, ſi l'on examine ce qui s'en dépenſe follement en jardins, bâtimens, ouvrages ſomptueux, feſtins, liqueurs, parfums ; que ſais-je ? offices exorbitamment achetés, mariages mis comme à l'enchère, car ſur quoi ne trouveroit-on pas à travailler ; les manufactures étrangères n'emportent pas la dixième partie de l'or qui ſe diſſipe en France, ou qui s'y prodigue ſans la moindre néceſſité. Les ſeules opérations qu'il y auroit à faire ſur la robe & la finance, nous jetteroient dans une digreſſion infinie. Ces deux corps,

1603. dont il ſemble que l'un doive être le dépoſitaire du bon ordre, & l'autre de l'épargne, paroîtroient aujourd'hui n'avoir été formés que pour anéantir l'un & l'autre. La richeſſe n'eſt connue que d'eux, &, ſeulement par l'uſage qu'ils en font, on connoît comment elle leur eſt venue. Les anciens chanceliers, premiers préſidens, conſeillers d'état, & autres chefs de la juſtice & de la finance, s'ils revenoient ſur la terre, chercheroient inutilement ceux qui occupent leur place aujourd'hui : leur nom eſt tout ce qu'ils ont de commun avec eux (15).

(15) Quoique la ſoie & les autres inſtrumens du luxe ne ſoient, dans la rigueur, ni bons, ni mauvais, que par le bon ou mauvais uſage qu'on en fait; cependant, comme il eſt réellement plus ordinaire d'en faire un mauvais qu'un bon uſage, on ne ſauroit donner trop de louanges à la bonté d'intention & à la pureté de la morale de l'auteur. Les rigides défenſeurs de la morale chrétienne ſont & ſeront toujours de ſon ſentiment : mais il faut avouer que les politiques, même les plus ſévères de notre temps, penſent différemment. Ils ne trouvent rien de convaincant dans les exemples de l'antiquité, qu'on allègue contre le luxe, pour le temps où on les cite, encore moins pour celui-ci. D'autres cauſes ont produit, ſelon eux, les révolutions qu'on lui attribue, & ces cauſes n'ayant plus lieu aujourd'hui, ces révolutions ne doivent, conſéquemment, plus arriver, comme, en effet, elles n'arrivent plus. La multiplication des matières d'or & d'argent en Europe, occaſionnée par les mines de ces métaux, découvertes dans le nouveau monde, & dont elle s'eſt enrichie depuis deux ſiècles, a introduit, par un effet tout naturel, le luxe ou ſuperflu, lequel n'eſt qu'un contre-échange néceſſaire de l'argent, qui, ſans cela, demeureroit inutile aux hommes. La face de l'Europe s'en eſt trouvé échangée, elle a eu une influence in-

Je traitai cette matière avec toute l'étendue poſſible, pour faire entrer le roi dans mes ſentimens; mais je ne le perſuadai pas. » Sont-ce là, me dit-il, les » bonnes raiſons que vous avez à m'apporter? J'aimerois mieux combattre le » roi d'Eſpagne en trois batailles rangées, que tous ces gens de juſtice, » d'écritoire & de ville, & ſurtout leurs » femmes & filles, que vous me jetteriez » ſur les bras, avec tous vos bizarres » réglemens. Vous le voulez abſolu» ment, ſire, lui repliquai-je, je ne vous » en parlerai plus; le temps & la prati» que vous apprendront que la France » n'eſt point faite pour ces colifichets ». 1603.

diſpenſable ſur le gouvernement, & même elle n'a laiſſé à un état, pour ſe rendre floriſſant, que le moyen du commerce, qui ouvre toutes les portes au luxe. Celui-ci ne devient abus que lorſqu'il ne ſe trouve plus en proportion avec les facultés & le produit du commerce. L'expérience, d'ailleurs, a montré mieux que tous les raiſonnemens, qu'il n'eſt incompatible ni avec l'ordre, ni avec la ſubordination, ni avec l'humeur guerrière.

Pour la ſoie, quand même on penſeroit avec M. de Sully, que la France n'eſt pas propre à la former, ſon raiſonnement eſt toujours défectueux, en ce qu'il ſemble ignorer ce que la main d'œuvre ajoute à la matière première, & de quel profit elle eſt pour ce royaume. Si cette vérité trouvoit encore quelque incrédule, il ne faudroit que le renvoyer à nos manufacturiers d'étoffes de ſoie à Lyon, à Tours, &c. Et, malgré ce que dit ici l'auteur, ce ſera toujours un fort grand ſujet de louange pour Henri IV, que cet établiſſement des manufactures d'étoffes de toute eſpèce, qui a commencé ſous ſon règne. Voyez ſur cet article, l'*Eſſai politique ſur le commerce*, *ch.* 9, *p.* 105, *ſeconde édition*, 1756.

1603. Je me réduisis à faire du moins changer à ce prince, le dessein qu'il avoit formé, de prendre les Tournelles, & toute cette enceinte, pour la faire servir à la construction de nouveaux bâtimens qu'il projettoit, pour ses ouvriers en soie. Je lui représentai, qu'il feroit détruire un jour, ce qui lui auroit tant coûté à construire; je le fis même souvenir, que jetant ensemble les fondemens d'un dessein plus juste & bien plus noble, nous avions destiné les Tournelles pour un autre bâtiment d'un genre bien différent (16). » Alors » comme alors » , me répondit Henri; & c'est tout ce que j'en pus tirer. Il suivit Zamet, qui étoit venu l'avertir que tout étoit prêt pour le dîner qu'il devoit faire chez lui.

Je l'avoue, je voyois avec un regret profond dissiper un argent qui auroit pu être si utilement employé. J'ai calculé ce que Henri dépensoit ordinairement, chaque année, en bâtimens, pour son jeu, pour ses maîtresses, pour ses chiens de chasse, & j'ai trouvé qu'il ne s'en alloit pas, en tout cela, moins de douze cent mille écus, somme suffisante pour entretenir

(16) Ce bâtiment étoit la construction d'une magnifique place, de soixante-douze toises en carré, qu'on peut appeler *Place de France*. L'on y seroit entré par huit rues, larges de six toises, portant le nom d'autant de provinces. On en forma le dessein en 1608. La mort de Henri-le-Grand empêcha qu'il ne fût exécuté, ou, du moins, il ne l'a été qu'en partie, par la Place-Royale, sous le règne suivant.

tenir quinze mille hommes d'infanterie. Je ne pouvois m'en taire à lui-même, au hasard de le refroidir à mon égard. Il me commanda de donner six mille livres à madame de Verneuil, trop heureux encore d'acheter à ce prix, la paix dans le ménage, entre son épouse & sa maîtresse, qui heureusement ne fut point troublée cette année. On crut long-temps, & c'étoit le grand bruit à Fontainebleau, que la reine étoit redevenue grosse, ce qui ne se trouva point : le roi me fit l'honneur de me le mander. 1603.

Je mets au nombre des choses faites contre mon opinion, la colonie qui fut envoyée, cette année, en Canada. Il n'y a aucune sorte de richesse à espérer de tous les pays du nouveau monde, qui sont au delà du quarantième dégré de latitude. Ce fut le sieur du Mont (17), que sa

(17) Voyez, dans le septenaire, la description du voyage que fit en Canada le sieur du Mont. Il s'y trouve aussi une relation des mœurs des habitans de cette partie du nouveau monde, mais peu fidelle & remplie de fables. M. de Sully se trompe encore en ce point ; nos colonies nouvelles en sont la preuve. Nous renvoyons sur toute cette matière, à l'essai politique sur le commerce.

Liberté & protection. Ces deux mots, qui renferment les seuls vrais moyens de rendre florissant le commerce intérieur d'un état, peuvent s'appliquer, en un autre sens, au commerce qui se fait dans les deux Indes ; c'est-à-dire, comme le marque en quelques endroits l'auteur de ces mémoires, qu'aucune des nations commerçantes de l'Europe n'en doit être exclue : mais qu'elles doivent toutes le partager indifféremment, & que le moyen d'en tirer tout le parti possible, & de l'exercer par des priviléges exclusifs ac-

majeſté mit à la tête de cette expédi-
1603. tion.

cordés, non à de ſimples particuliers, mais à des compagnies entières agiſſant ſous le nom & par l'autorité du roi.

Je ne dois pas oublier ici de remarquer que c'eſt ſous le règne de Henri le Grand, & l'année ſuivante, que fut établie, en France, la première compagnie pour le commerce des Indes orientales. Elle fut formée par un Flamand, nommé Gérard le Roi. L'édit, dont la date eſt du 1 Juin 1604, accorde pluſieurs ſortes d'exemptions & de priviléges à cette compagnie. Les cinquième & ſixième articles ſont remarquables, en ce qu'il y eſt porté, que les gentilshommes pourront entrer dans cette aſſociation ſans déroger. La difficulté de trouver des fonds néceſſaires, la déſunion des aſſociés, & toutes les autres cauſes qui ont depuis fait échouer tant de fois cet établiſſement, firent, dès ce temps-là, qu'il n'eut point l'effet qu'on s'étoit propoſé. Il étoit réſervé au célèbre M. Colbert de le rendre plus ſolide & plus durable. L'hiſtoire de cette compagnie, dont on connoît aujourd'hui, plus que jamais, tous les avantages, me meneroit trop loin, & ſe voit d'ailleurs dans pluſieurs bons ouvrages.

Fin du ſeizième Livre.

MÉMOIRES DE SULLY.

LIVRE DIX-SEPTIÈME.

JE commençai cette année, comme toutes les autres, par un devoir auquel ma charge m'obligeoit; c'eſt de préſenter à leurs majeſtés, deux bourſes de jetons d'argent, en leur faiſant le ſalut ordinaire du premier jour de l'année. J'entrai de ſi grand matin dans leur chambre, que je les trouvai encore au lit. Outre les bourſes d'argent, j'en avois fait faire deux de jetons d'or, qu'elles reçurent avec plaiſir. Roquelaure, Frontenac & la Varenne étant entrés dans ce moment, l'on ne parla que de ces jetons d'or, dont l'emblème étoit une grenade ouverte, & la deviſe faiſoit alluſion à un trait ſur Da- 1604.

rius (1) & Zophire, connus dans l'an-
1604. cienne hiſtoire. Cette idée fut d'autant plus du goût du roi, qu'il y trouva ce rapport avec les ſéditieux de France, qu'il m'avoit ordonné, quelques jours auparavant, de tâcher d'y faire entrer. Sa majeſté me fit préſent, le lendemain, de ſon portrait dans une boîte ornée de diamans, & la reine envoya à mon épouſe, une chaîne de diamans, parfumée, & des bracelets d'un grand prix.

La mort de madame la ducheſſe de Bar (2), ſœur unique de ſa majeſté, qui arriva dans le commencement de cette

(1) Je ne donne point ici l'explication de ces jetons, comme n'ayant rien d'intéreſſant, je n'en parle pas même au commencement de toutes les autres années. Ceux à qui cet objet fait plaiſir, peuvent voir la ſuite de ces jetons, à la page ſixième du ſecond volume des anciens mémoires, où l'auteur les a raſſemblés.

(2) C'eſt ſans aucun fondement, qu'on a voulu trouver de l'empoiſonnement dans cette mort; d'autres l'attribuent à des potions, que la princeſſe prit pour devenir mère; c'eſt plutôt, parce que les médecins de Nancy la traitèrent comme groſſe, quoiqu'elle ne le fût point. André Du-Laurens, que le roi lui envoya, n'y fut pas trompé comme eux; mais la princeſſe étoit elle-même ſi fort perſuadée qu'elle l'étoit, par l'extrême envie qu'elle en avoit, qu'elle réſiſta à tous les remèdes; s'imaginant que ce médecin ne cherchoit qu'à lui ſauver la vie, aux dépens du fruit qu'elle croyoit porter; au lieu qu'elle n'avoit aucun regret de la perdre, pourvu qu'on pût conſerver cet enfant prétendu. Elle perſiſta dans cette idée & dans ces ſentimens, juſqu'au dernier moment qu'elle rendit l'ame, en diſant toujours: „ ſauvez mon fruit „. Le corps ayant été ouvert, on vit clairement que Du-Laurens avoit jugé avec beaucoup d'habileté, qu'au lieu d'une groſſeſſe véritable, la maladie ne provenoit que d'une tumeur ou enflure, d'où s'étoit en

année, fut le premier évènement auquel la cour s'intéreſſa. Henri en parut ſenſiblement touché, il en porta le grand deuil, & il voulut non ſeulement que toute la cour le portât auſſi; mais il le fit 1604.

ſuivie une inflammation, pour n'avoir pas appliqué les remèdes propres à la diſſiper.

Cette princeſſe a été un exemple rare d'amour conjugal. Lorſqu'elle voyoit de nouvelles mariées, ou qu'elle en entendoit parler, elle faiſoit ce vœu en leur faveur, qu'elles aimaſſent autant leur époux, qu'elle aimoit le ſien. Elle répétoit ſouvent ce vers de Properce, en changeant le mot *Venus* en celui de *Deus : Omnis amor magnus, ſed aperte in conjuge major, hanc Venus, ut vivat, ventilat ipſa facem :* Son corps fut apporté à Vendôme, & mis à côté de celui de la reine Jeanne d'Albret, ſa mère. Le pape venoit enfin d'accorder cette diſpenſe, ſi longtemps ſollicitée; mais la ducheſſe mourut avant qu'elle fût arrivée en Lorraine.

Henri IV trouva fort mauvais, que le nonce du pape, au lieu du compliment de condoléance qu'il recevoit de tous les princes de l'Europe ſur cette mort, ne lui parlât que de la crainte de ſa ſainteté ſur le ſalut de cette princeſſe, morte hors le ſein de l'Egliſe; & il lui répondit avec quelque mouvement d'indignation, mais très-judicieuſement, que, pour penſer dignement de Dieu, il falloit croire que le moment même où l'on rend le dernier ſoupir, ſuffit à ſa grâce, pour mettre quelque pécheur que ce ſoit en état d'entrer dans le ciel. „ Je ne mets point, „ dit-il, le ſalut de ma „ ſœur en doute „. *De Thou & chronol. ſeptenaire, ann.* 1604.

C'eſt contre l'opinion de ces hiſtoriens qu'Amelot de la Houſſaye, dans ſes notes ſur les lettres du cardinal d'Oſſat, avance en plus d'un endroit, que cette princeſſe n'aimoit pas plus ſon mari, qu'elle n'en étoit aimée. Il juge plus ſenſément, que le but du voyage que fit le duc de Bar à Rome, étoit moins de ſolliciter la diſpenſe de ſon mariage, que de l'empêcher; mais que le pape n'eut garde de donner dans ce paneau. L'hôtel dont il eſt parlé ici, eſt l'hôtel de Soiſſons, appelé auparavant l'hôtel de la reine Cathérine de Médicis, qui

1604. encore prendre au premier gentilhomme & aux officiers de sa chambre, au grand-maître & aux officiers de sa garderobe, aux pages, en un mot, à tous ceux qui étoient de quartier, & la même disposition s'observa dans toute la maison de la reine.

Madame la duchesse de Bar avoit laissé, en sortant de France, des dettes contractées dans Paris, qui n'étoient point encore acquittées, sans doute, parce que cette princesse avoit été prévenue par la mort, puisqu'elle avoit envoyé de Lorraine des joyaux, pour être engagés & servir à satisfaire ses créanciers qui avoient fait arrêt, tant sur les maisons, que sur les meubles & autres effets de Madame. Ces maisons consistoient en son hôtel de Paris, & une maison à Fontainebleau, & une autre à Saint-Germain, dont le roi son frère lui avoit fait présent : & entr'autres meubles, il y avoit dans sa galerie, sa chambre & ses cabinets, des tableaux qui méritoient d'être conservés dans les maisons royales, & que le roi souhaitoit avoir pour cet effet; mais on lui avoit fait les dettes de la duchesse si considérables, qu'il ne crut pas devoir penser à ses meubles, avant qu'elles eus-

le laissa par legs à sa petite-fille, Christine de Lorraine; mais, à cause des dettes de Cathérine, il fut vendu en 1601, & acheté par madame la duchesse de Bar. Il fut revendu en 1604, cent mille livres ou environ, à M. le comte de Soissons, dont la fille, Marie de Bourbon, le porta en 1624, pour dot, au prince Thomas-François de Savoie-Carignan, grand-père du prince Eugène.

ſent été liquidées, elles ne ſe trouvèrent monter qu'à vingt mille livres. 1604.

Je travaillai enſuite, par commiſſion de ſa majeſté, à faire l'inventaire des meubles & des joyaux de cette princeſſe. Ce qui rendoit cette diſcuſſion embarraſſante, outre la nature différente des dettes & des effets, c'étoit la ſpécification de la part que pouvoient avoir à ceux-ci le roi de France & le duc de Bar, & la revendication qu'ils faiſoient, l'un & l'autre, des bagues que la princeſſe avoit engagées à Paris. Un mémoire très-exact, que madame de Pangeas nous communiqua, des bagues & joyaux de madame, ſoit avant, ſoit depuis ſon arrivée en Lorraine, & de la conſiſtance de ſes meubles de France, fut la pièce qui nous conduiſit dans cet inventaire. Le tout fut exactement vérifié en préſence de deux ou trois perſonnes du conſeil, nommées par ſa majeſté, & des commiſſaires de M. le duc de Lorraine, &, cela fait, chacun des deux princes ſe remit en poſſeſſion de ce qui lui appartenoit, ou devoit lui revenir, de ces effets. Sa majeſté deſtina l'hôtel de Paris à être vendu, auſſi bien en étoit-il encore dû une partie du prix de l'achat; la ſomme qui proviendroit de cette vente, partagée en trois, ſuffiſoit à ſatisfaire le premier vendeur, avec tous les autres créanciers. La maiſon de Fontainebleau fut donnée, par le roi, à la reine en propre, & celle de Saint-Germain à la marquiſe de Verneuil. Mais, comme cette vente

1604. ne pouvoit être conſommée ſitôt, & que les créanciers demandoient des ſuretés, il fut convenu de leur conſentement entre les deux princes, que les bagues & joyaux ſeroient mis en dépôt entre mes mains, ſans aucune autre caution que ma parole. Ils y reſtèrent juſqu'à l'année ſuivante, que la reine s'en étant accommodée, j'en fus déchargé par un acte daté du 28 Juin 1605, & ſigné de Des Marquets & Bon-temps.

Je vais ſatisfaire à la promeſſe que j'ai faite, de parler du rétabliſſement des jéſuites. Malgré l'arrêt, qui ſembloit devoir leur ôter, à cet égard, toute eſpérance, ils avoient trouvé les moyens de ſe rapprocher de la cour, & de s'y faire, juſque dans le conſeil même de ſa majeſté, un fort grand nombre de protecteurs & de partiſans, dont la voix, jointe aux ſollicitations preſſantes, & preſque continuelles, du pape, de la maiſon entière de Lorraine, & d'une infinité d'autres perſonnes, ſoit du royaume, ſoit des pays étrangers, ſe trouva, à la fin, ſi forte, qu'il ne fut plus poſſible à Henri d'y réſiſter. Il faut même convenir que ce prince ne ſe faiſoit pas, en cela, une grande violence. Quelques jéſuites, auxquels ce qui s'étoit paſſé l'année précédente, pendant le voyage de Metz, avoit donné accès auprès de lui, en avoient profité avec tant d'adreſſe, qu'ils étoient parvenus juſqu'à s'en faire voir avec plaiſir (3), &, même, juſqu'à

(3) Ce fut principalement par leur talent pour la prédication, que les jéſuites ſe firent voir avec

approcher enſuite de lui familièrement. Ceux qu'on envoya ainſi tenter la fortune, & qu'on peut croire avoir été choiſis avec tout le diſcernement d'une ſociété, qui ſe connoît bien en hommes, étoient les pères Ignace, Mayus, Cotton, Armand & Alexandre : car le père Gonthier ne ſe montra pas d'abord ; le caractère de ſon eſprit, plus ardent que ſouple, n'étoit pas alors de ſaiſon. 1604.

Lorſque les jéſuites ſe furent aſſurés, de cette manière, d'une grande partie de la cour, & qu'ils crurent pouvoir ſe flatter que ce qui leur reſtoit d'ennemis dans le conſeil, ou ſeroient les plus foibles, ou ne pourroient contredire une propoſition, qu'on ſauroit être agréable au roi ; ils préſentèrent en forme, leur requête à ſa majeſté, qui, ayant, en effet, pris le parti le plus favorable pour eux, ordonna, un jour, à M. le connétable, d'aſſembler chez lui un conſeil, compoſé de M. le chancelier,

tant de plaiſir, à la cour & à Paris. Ceux qui ſont nommés ici, étoient tous d'excellens ſujets. Nous parlerons bientôt du père Cotton. Le père Laurent Mayus, ou Mayo, étoit un Provençal, de beaucoup d'eſprit & de conduite, & l'un de ceux qui travailla le plus efficacement, avec le nonce du pape, au rétabliſſement des jéſuites. „ Ce jéſuite faiſant reſſouvenir à Henri IV, qu'il avoit promis de les rappeler en temps : Sire, lui dit-il, il eſt temps : car il y a neuf mois que vous l'avez promis ; les femmes accouchent au bout de neuf mois. Comment ! père Mayo, lui répondit ce prince, ne ſavez-vous pas que les rois portent plus long-temps que les femmes „ ? *Chron. ſept. ann.* 1604.

1604. MM. de Château-neuf, Poncarré, Villeroy, Maiſſes, le préſident de Thou, Calignon, Jeannin, Sillery, de Vic & Caumartin, pour y entendre par la bouche de la Varenne, le plus zélé ſolliciteur des jéſuites, les propoſitions de la ſociété, & les raiſons ſur leſquelles elle s'appuyoit, en délibérer, & lui en faire ſon rapport (4).

(4) Le parlement de Paris ayant été informé de la réſolution du roi, au ſujet du rétabliſſement des jéſuites, députa vers ſa majeſté, le premier préſident de Harlay, pour lui faire des remontrances. Le diſcours de ce préſident fut très-véhément, on peut en voir la ſubſtance dans M. de Thou, qui, après avoir rapporté, en témoin oculaire, ce qui ſe paſſa dans cette occaſion, entre le roi & ſon parlement, ſe plaint d'un écrit qu'on répandit alors, ſous le nom de réponſe du roi aux remontrances du parlement, & qui n'eſt qu'un tiſſu de reproches de la part de ce prince, au premier-préſident, & de louanges des jéſuites; ſa majeſté, n'ayant rien répondu autre choſe aux députés du parlement, ſinon, qu'elle les remercioit du ſoin qu'ils paroiſſoient avoir de ſa vie, & qu'elle ſauroit prendre toutes les meſures pour ne courir aucun danger. La longueur & le tour de cet écrit, dépoſent en faveur de M. de Thou; mais, d'un autre côté, cette réponſe, vraie ou prétendue, de Henri IV, eſt rapportée dans le quatrième tome des mémoires d'état de Villeroy, *pag.* 400. Elle eſt confirmée par Matthieu, hiſtoriographe de ce prince, auquel Henri IV fourniſſoit lui-même des mémoires pour ſon hiſtoire, *tom.* 2, *liv.* 3. C'eſt ſur cette autorité, qui eſt d'un grand poids, que le père Daniel l'a citée dans ſon hiſtoire de France, *in-fol.*, *tom.* 3, *pag.* 1939. Ce qui porte à croire que cette réponſe de Henri IV eſt véritable, du moins quant au fonds, c'eſt que M. de Thou ne laiſſe pas de convenir, qu'après la réponſe du roi, qui renfermoit un ordre d'enregiſtrer ſon édit, le parlement ayant encore cherché les moyens d'éluder cet enregiſtrement, ſa majeſté fit venir une ſeconde fois les gens du roi, auxquels elle déclara ſa volonté avec au-

Sa majeſté avoit bien penſé à moi, pour cette délibération; &, ſi elle ne m'avoit point nommé à M. le connétable, avec ces autres meſſieurs, c'eſt qu'elle jugea, comme elle le dit à l'Oſeray, ſon premier valet-de-chambre, qui me le redit, que cette nomination ne me feroit pas plaiſir; mais Sillery me ſervit ici un plat de ſa façon. Il affecta, en parlant au roi une ſurpriſe ſi naturelle, de ce que ce conſeil dût ſe paſſer ſans moi, & il l'aſſaiſonna ſi bien de toutes les perfides louanges dont ſe ſervent l'envie & la malignité, qu'il mit ce prince dans la néceſſité de dire que j'en ſerois auſſi. Le but de ce ruſé courtiſan étoit de faire retomber ſur moi ſeul toutes les ſuites fâcheuſes, qu'on prévoyoit également, & du refus, & de l'acceptation de la demande des jéſuites: car tout le monde ſentoit bien que le pas étoit gliſſant. Je devinai le motif de ce procédé de Sillery, & je ne fus pas long-temps ſans l'apercevoir bien plus clairement. 1604.

Ces meſſieurs étant aſſemblés, & moi avec eux, lorſqu'il fut queſtion d'opiner, Bellièvre, Villeroy & Sillery jetèrent les yeux ſur moi, & Sillery prenant la parole, dit, que ces meſſieurs me remettoient l'honneur de la délibération, comme à celui de la compagnie qui étoit le plus

torité, & même avec colère, & qu'enſuite elle envoya André Hurault de Maiſſes, l'un de ſes ſecrétaires d'état, au parlement, pour y faire vérifier ſon édit, ſans aucune modification.

1604. intelligent dans les affaires, & le mieux informé des volontés du roi. Ce dernier trait de Sillery, envers lequel je n'étois pas déjà trop bien disposé, acheva de me mettre de mauvaise humeur. Au lieu du compliment, dont un courtisan auroit payé sa flatterie, je répondis sans déguisement à sa pensée. Je dis que je ne voyois pas de raison à changer l'usage reçu, d'opiner selon le rang, & encore moins, dans un sujet, où ma religion devoit rendre mon sentiment suspect de partialité, à moins que ce ne fût à dessein de donner dans le public, une interprétation peu avantageuse de mes paroles, comme je savois que plusieurs des assistans s'attendoient à le faire, & même l'avoient déjà fait d'avance, par des imputations bien gratuites sur un sujet, dont on ne m'avoit pas même entendu parler. J'ajoutai encore plus clairement, que, quand j'opinerois le premier, je ne donnerois pas autant de prise à celui qui me parloit, qu'il l'avoit espéré; mais qu'enfin, je ne le ferois point, que je n'eusse auparavant consulté mon oracle; c'est que je voulois effectivement avoir un entretien avec sa majesté, avant que de rien statuer sur la matière proposée. » A ce » que je vois, reprit Sillery, en souriant malicieusement, & feignant d'ignorer le sens de mes dernières paroles, » il fau» dra que nous attendions à savoir votre » avis, que vous ayez fait un voyage sur » le rivage de la Seine, à quatre lieues d'i» ci, » il désignoit Ablon, où se faisoient

les assemblées des protestans. » Mon- 1604.
» sieur, lui repliquai-je, votre énigme
» n'est guère bien enveloppée, &, pour
» vous satisfaire, je vous dirai que, com-
» me, en matière de religion, les hommes
» ne sont point mes oracles, mais la seule
» parole de Dieu, en fait d'affaires d'é-
» tat, je n'en ai point d'autres, que la
» voix & la volonté du roi, dont je veux
» être particulièrement informé, avant
» que de rien conclure sur un sujet de
» cette importance » Je pris ensuite un ton moins élevé; &, en m'adressant à toute la compagnie, j'ajoutai qu'en effet, la précipitation ne pouvoit causer ici que de grands inconvéniens.

Après ce discours, qui pouvoit bien passer pour cet acte de délibération, que je n'avois pas voulu faire, le connétable parla, profitant de l'ouverture que je venois de lui fournir, n'étant pas fâché d'ailleurs, de me rendre service : car, depuis celui que je lui avois rendu dans l'affaire du maréchal de Biron, il avoit changé sa prévention contre moi, en une affection sincère; il dit, qu'il étoit de mon sentiment, sur l'obligation de savoir, avant que de rien statuer, la disposition particulière de sa majesté, à quoi il ajouta, qu'il ne seroit pas même hors de saison de la prier d'assister aux délibérations mêmes; ne fût-ce que pour arrêter les petits mouvemens de vivacité, dont on venoit de voir un échantillon dans le début de la première séance. Villeroy montrant une

impatience d'aller en avant, qui ſurprit
1604. tous ceux qui connoiſſoient ſon caractère, dit, que cette affaire ne pouvant finir que par le rétabliſſement des jéſuites, il étoit inutile de traîner la choſe en longueur. Après avoir fait valoir de toutes ſes forces, le poids de l'intervention de ſa ſainteté, & cautionné la vérité des promeſſes que faiſoit la ſociété, il expliqua les motifs de la conduite du roi, qui n'avoit pas, diſoit-il, référé la choſe à un conſeil, dont il avoit nommé tous les membres, pour être contredit; mais pour ne pas demeurer chargé lui-même d'avoir anéanti par la force de ſon autorité, un arrêt du parlement auſſi ſolennel que celui qui avoit été porté contre les jéſuites; & il conclut avec la dernière complaiſance, qu'il falloit épargner à ſa majeſté, l'embarraſſante néceſſité de décider ce point de ſon propre & ſeul mouvement. Villeroy nous faiſoit beaucoup d'honneur à tous, & le conſeil lui devoit un remercîment. De Thou fronda cet avis, comme Villeroy avoit frondé le nôtre. Il dit, en branlant la tête, que, ſi le deſſein de ſa majeſté avoit été tel que Villeroy venoit de le dire, de ne point ſe mêler de cette affaire, il l'auroit renvoyée à décider, & toutes les propoſitions des jéſuites à examiner au parlement, qui en avoit été ſaiſi par ſa majeſté elle-même; &, faiſant de ſes paroles ſon opinion, il ajouta qu'il n'y avoit point d'autre parti à prendre pour le roi, s'il vouloit éviter,

& le blâme qu'il encourroit en agiſſant autrement, & le danger qui en réſulteroit, tant pour l'état que pour ſa perſonne même. Ce n'eſt pas là, aſſurément, parler en homme de cour; mais, ni ſon ſentiment, ni celui de Villeroy, ne furent ſuivis, le reſte des conſeillers témoigna d'un ſeul mot, qu'avant que de paſſer plus avant ſur le fonds, il en ſeroit parlé à ſa majeſté. Ainſi ſe termina cette ſéance. 1604.

J'allai, le lendemain, chercher à parler à ſa majeſté, en particulier, &, ayant mis tout d'abord ſur le tapis la délibération de la veille, je vis que ce prince attendoit que je lui diſſe ce que j'en penſois. Je ne balançai point ſur le parti que j'avois à prendre, & la vérité m'obligea à dire qu'il ne fut pas favorable aux jéſuites (5). Je dis à ſa majeſté, que je ne comprenois pas comment, aprés un arrêt du parlement, qu'elle-même avoit fait donner, & pour une cauſe auſſi grave & auſſi juſte, elle ſe laiſſoit encore prévenir en faveur d'un ordre, dont elle n'avoit que du mal à attendre, & pour l'état, & pour elle-même. Je ne pus m'empêcher de la faire ſouvenir du roi d'Angleterre. Comme je n'avois pas intention de m'étendre en long diſcours, je me contentai de ſupplier ce prince de me diſpenſer de délibérer dans une affaire ſi odieuſe, ou, du moins, de

(5) Il eſt marqué dans les Mſs. de la Bibl. du roi, que nous avons déjà cités, que meſſieurs de Sully, de Bouillon, de Meaupeau, &c., firent tout leur poſſible pour détourner le roi de ſa réſolution.

1604. me commander ſi abſolument, & ſi préciſément, ce que j'avois à faire, que je trouvaſſe mon excuſe dans la néceſſité de mon obéiſſance. » Oh bien, oh bien! me dit » Henri, puiſque nous avons le loiſir de » diſcourir là deſſus, & que vous êtes » ici tout ſeul, dites-moi librement ce » que vous appréhendez de ce rétabliſſe- » ment, & puis, je vous dirai auſſi ce que » j'en eſpère, afin de voir de quel côté » penchera la balance ». Je voulus encore m'en défendre, en diſant qu'il n'y avoit rien de ſi inutile, que ce que me demandoit ſa majeſté, puiſqu'elle avoit déjà pris ſon parti. Il repliqua, qu'il ne laiſſeroit pas d'avoir égard à mes raiſons; &, enfin, il m'ordonna ſi abſolument de le faire, qu'il n'y eut plus moyen de reculer.

Il n'y a aucun avantage pour l'état, à eſpérer dans le rétabliſſement des jéſuites (6) en France, qu'on ne puiſſe ſe pro-

(6) Le diſcours ſuivant n'a rien de plus, ni même d'auſſi fort, que celui du préſident de Harlay, qu'on voit dans M. de Thou, ni que tous les autres, dont les écrits, ſoit alors, ſoit depuis ce temps-là, ſont remplis, contre les jéſuites: je n'en ſens pas moins, à le tranſcrire, toute la répugnance, ſur laquelle je me ſuis expliqué dans la préface de cet ouvrage. Mais le lecteur diſtinguera aiſément ici, qu'on veut lui faire recevoir de pures conjectures pour des faits certains, & de ſimples poſſibilités, pour des deſſeins avérés. Dix pages d'une vaine déclamation, ne vaudront jamais le plus petit fait, prouvé en quatre mots, &, pour bien dire, M. de Sully ne prouve ici que ſa paſſion & ſon animoſité contre les jéſuites. Ce qu'il avance de fer & de poiſon, fait horreur à rapporter, & ſeulement à penſer, & ne peut être ſorti que de la bouche d'un calviniſte & d'un cruel enne-

mettre de tous les autres ordres religieux, & les jéſuites ont de plus des raiſons particulières d'excluſion, fondées ſur les inconvéniens qui ſuivent de leur rétabliſſement dans ce royaume. Ces raiſons & ces inconvéniens ont rapport à quatre chefs, dont on va d'abord ſentir toute l'importance, la religion, la politique extérieure, la politique intérieure, ou le gouvernement du dedans du royaume; enfin, la perſonne du roi. 1604.

Ce qu'on peut dire ſur la première, c'eſt que l'union & la paix entre les deux religions dominantes en France, paroiſſant, aujourd'hui, à tous égards, le ſeul vrai fondement, ſur lequel doit s'appuyer le ſyſtème qu'on ſuivra dans le conſeil, il faudroit ſuppoſer, en faveur des jéſuites, qu'ils adopteront ces vues; mais c'eſt ce qu'on doit attendre d'eux, moins que de toutes autres perſonnes qu'on puiſſe imaginer. Le premier de leurs ſtatuts les aſſujettit ſi aveuglément à leur général, ou plutôt au pape (7), que, quand ils au-

mi; mais il doit d'autant moins nous ſurprendre, que M. de Roſny s'étoit ſolennellement engagé envers le roi d'Angleterre, d'agir & parler de la ſorte, lorſqu'il ſeroit queſtion du rétabliſſement des jéſuites, pour l'intérêt de la cauſe commune, qui étoit l'héréſie, & dont il étoit un des plus zélés partiſans, comme le roi de la Grande-Bretagne étoit un des ennemis les plus déclarés de l'égliſe.

(7) Il faut remarquer par rapport à l'article de l'inſtitut des jéſuites, qui regarde la ſoumiſſion aveugle à leur général, que, par cette ſoumiſſion, ou obéiſſance aveugle, on entend, 1°, le vœu qu'ils font après deux ans de noviciat. Or, ce vœu eſt préci-

roient perſonnellement, ſur cet article,
1604. les intentions les plus droites & les plus pacifiques, ils ne peuvent ſe mouvoir que par l'intention de ces deux ſupérieurs;

ſément comme celui de tous les autres religieux. La nature en eſt parfaitement la même, & l'on ne recommande chez les jéſuites, que la ſoumiſſion, l'obéiſſance que les SS. pères prêchoient aux fidelles qui ſe conſacroient plus particulièrement au ſervice de Dieu. Au reſte, cette obéiſſance ne doit être aveugle que ſur des points de perfection & d'obſervance religieuſe ; elle ne peut jamais déroger aux lois naturelles, à celles d'inſtitution divine, d'inſtitution eccléſiaſtique, d'inſtitution civile, pour le bon ordre des états.

Par cette ſoumiſſion ou obéiſſance, on entend encore, 2°, le quatrième vœu que font les profès de la compagnie, & qu'ils ajoutent aux trois vœux ordinaires de religion. Or, ce quatrième vœu ne leur impoſe d'autre obligation, par rapport au ſouverain pontife, que celle de lui obéir, lorſqu'il leur commandera d'aller travailler au ſalut des ames dans les miſſions. En voilà toute la ſubſtance ; quoi qu'en diſent une infinité de perſonnes, qui repréſentent tous les jours ce vœu, avec les traits les plus odieux, & qui en prennent ſans ceſſe occaſion d'invectiver contre la ſociété. *Inſuper promitto ſpecialem obedientiam ſummo pontifici, circa miſſiones.* „ De plus, je promets „ une ſpéciale obéiſſance „ au ſouverain pontife, „ touchant les miſſions „. C'eſt en ces termes que le vœu eſt exprimé, & qu'il eſt proféré. Il renferme quatre circonſtances, qui en font toute l'étendue, & que l'on peut voir dans le livre de l'inſtitut des jéſuites, ou dans ſon abrégé imprimé à Bruxelles, en 1690, *part.* 3, *ch.* 3, *ſect.* 3. Ces circonſtances ſont, 1 : Il eſt défendu aux jéſuites de ſolliciter par eux-mêmes, ou par quelqu'autre, le ſouverain pontife, afin qu'il les envoye dans une contrée plutôt que dans une autre : 2. Ils doivent obéir, ſoit qu'on les envoye, ou chez les Turcs, ou chez les autres infidelles, dans les Indes même ; ſoit qu'ils ſoient obligés d'aller travailler à la converſion des hérétiques, & des ſchiſmatiques, ou à la perfection des fidelles. 3. Ils doivent partir promptement, au-

dont l'un, qui eſt le pape, peut nous faire beaucoup de mal; & l'autre, qui eſt leur général, eſt toujours un Eſpagnol naturel, ou créature de l'Eſpagne. Or, on ne peut préſumer que le pape & le général des jéſuites voyent jamais de bon œil la religion Proteſtante marcher en France ſous ſes bannières particulières. Il arrivera donc que les jéſuites, imbus de maximes ultramontaines, adroits d'ailleurs & intelligens, &, pour comble, jaloux de donner la victoire à leur parti, feront un ſchiſme perpétuel dans le peuple, par leurs confeſſions, leurs prédications, leurs livres & leurs diſcours, d'où naîtra une altération entre les différens membres du corps politique, qui, tôt ou tard, reproduira les guerres civiles dont on vient de ſortir. 1604.

Ils ne ſont pas moins capables de ſuſciter des guerres étrangères; c'eſt le ſecond endroit, par lequel la bonne politique s'oppoſe à leur rappel. Le pape, porté d'inclination pour l'Eſpagne, ou dépendant, malgré lui, de cette couronne, ſurtout depuis les dernières invaſions qu'elle a faites en Italie, les Eſpagnols n'ayant

tant qu'il dépendra d'eux, ſans excuſe & ſans délai. 4. Ils ne peuvent point exiger de viatique; mais ils doivent être prêts d'aller à pied ou à cheval, avec de l'argent ou ſans argent, ainſi que ſa ſainteté le jugera convenable; ne conſidérant que le plus grand ſervice de Dieu. Un pareil vœu a-t-il de quoi autoriſer tout ce qu'on a écrit, tout ce qu'on a dit à ſon occaſion d'injurieux contre la ſociété, depuis deux ſiècles?

1604. de vues que pour la deſtruction de la monarchie Françoiſe, les jéſuites, liés avec l'un & l'autre, par principes, par habitude, par religion; que conclure de tout cela? ſinon, que la France aura, dans ce corps, un ennemi, d'accord avec ſes ennemis pour la renverſer. La religion rentre une ſeconde fois dans ce motif, en ce que les projets de Henri pour la gloire & la tranquillité de toute l'Europe, demandant qu'on porte, quelque jour, en Italie, une armée capable de tirer le pape, & même malgré lui, des entraves où le tient la domination Eſpagnole, & que ce prince s'aide dans ce deſſein, des puiſſances Proteſtantes, ſans leſquelles on ne peut rien contre l'Eſpagne; les jéſuites ne goûteront jamais un plan de politique univerſelle, qui rendra les Proteſtans néceſſaires, & les affermira en Europe.

Plutôt que de voir un pareil deſſein s'exécuter, c'eſt le troiſième motif, plutôt que de paſſer à la haine, qu'ils ſeroient obligés, en ce cas, de prendre contre l'Eſpagne, ils chercheront à conſumer les forces du roi contre ſes propres ſujets. Un mal preſqu'auſſi grand dans l'intérieur du royaume, c'eſt que leur accès auprès du prince, & les facilités qu'ils trouveront à diſpoſer de ſon autorité, leur feront commencer une autre eſpèce de guerre contre les miniſtres & toutes les perſonnes en place, ſur le ſoupçon qu'ils n'entreront pas dans leurs ſentimens. Je me

mis moi-même du nombre de ceux qui seroient les premiers sacrifiés à ces nouveaux favoris. 1604.

Enfin, S. M. n'avoit-elle pas fait elle-même une cruelle épreuve de leur haine, sans leur ouvrir encore une nouvelle voie au fer & au poison? & ignoroit-elle les raisons qu'avoient les jésuites, de lui substituer au trône de France, un autre prince, qu'ils pussent se flatter de faire concourir plus facilement dans leurs projets, tant généraux que particuliers? Si elle en doutoit encore, j'offris de lui en donner la preuve, dans un mémoire qui m'avoit été adressé de Rome, contre le cardinal d'Ossat, dont je parlerai dans un moment, & je me contenterai d'ajouter encore quelques réflexions que me fournit ce mémoire.

Le roi me répondit qu'il verroit volontiers cet écrit, & il m'ordonna même de le lui communiquer; mais il demeura ferme dans son dessein, contre toutes les raisons que je pus lui apporter. Il me dit qu'à un discours dont il voyoit que j'avois médité de longue main toutes les parties, il n'avoit que deux choses à opposer; la première, qu'il n'étoit pas surprenant que les jésuites se fussent dévoués à l'Espagne, la seule puissance qui les avoit recherchés & caressés, lorsqu'ils étoient mépriśés ou détestés presque par-tout ailleurs; & que, s'ils avoient trouvé le même agrément en France, ou si on le leur procuroit aujourd'hui, ils oublieroient bientôt l'Es-

1604. pagne (8). Sa majeſté avoit pour garant de cette vérité, ainſi qu'elle me le dit, le père Mayus, qui le lui avoit avoué confidemment, &, en même temps, confirmée au nom de toute la ſociété, par les

(8) Sans vouloir rien imputer aux jéſuites François de ce temps-là, je remarque ſeulement, que Henri IV jugeoit bien des diſpoſitions où ils ſeroient, à l'avenir. Les ſervices qu'ils ont rendus à la France ont fait tomber abſolument ce reproche, qu'on trouve ſi ſouvent dans la bouche des ennemis qu'ils avoient alors, d'avoir cherché à élever l'Eſpagne ſur les ruines de la monarchie françoiſe. Au reſte, ce n'eſt point le rapport intime que les jéſuites avoient avec les étrangers, qui les avoit rendus ligueurs, c'étoit la ſituation préſente des affaires de la religion. S'ils crurent, par une ſuite de l'erreur qui leur étoit commune avec la Sorbonne & la plupart des meilleurs François, devoir chercher de l'appui au dehors, ce n'étoit point qu'ils fuſſent ennemis de la nation, de la patrie, de l'état, c'eſt qu'ils croyoient ces relations néceſſaires pour ſoutenir les intérêts de la religion; c'eſt qu'ils s'imaginoient, mal à propos, comme pluſieurs catholiques qu'un excès de zèle aveugloit, qu'il étoit permis de tout entreprendre pour la défenſe de la foi; encore gardèrent-ils plus de meſures, qu'un grand nombre d'autres, puiſqu'ils ne parurent point dans Paris le jour des barricades, & qu'on ne les vit point aſſiſter à la proceſſion ridicule & bizarre de 1590. *Hiſtoire de France du père Daniel, tome* 3.

Autre obſervation à faire; c'eſt qu'on perſécutoit les jéſuites en Eſpagne, comme trop zélés pour la France, tandis qu'en France, on leur faiſoit un crime de leurs liaiſons trop étroites avec l'Eſpagne. Ce fut en effet le cardinal Tolet, jéſuite Eſpagnol, qui travailla le plus efficacement à obtenir l'abſolution de Henri IV, & à ſa réconciliation avec le ſaint père : ce qui eſt prouvé par les lettres du cardinal d'Oſſat, depuis 1595, juſqu'en 1603. Voilà ce qui piqua l'Eſpagne & Philippe II, contre les jéſuites, contre le père Acquaviva, leur général, à qui l'Eſpagne ſuſcita par cette raiſon, toute ſorte d'affaires.

sermons les plus terribles : se soumettant, pour lui & pour tous ses confrères, à être regardés, si la chose n'arrivoit pas, comme les plus insignes traîtres. 1604.

Henri ajouta que tous ces sermens & ces promesses ne me fermeroient pas apparemment si bien la bouche, que je ne trouvasse encore quelque chose à repliquer contre ce premier motif; mais que le second devoit le faire. Il le déduisit de son propre intérêt, & de la conservation de sa personne (9), qui lui persuadoient, disoit-il, qu'il devoit recevoir en grâce les jésuites, & même les bien traiter, parce que, s'il les réduisoit au désespoir, en leur ôtant tous les moyens d'obtenir leur retour en France, il n'y avoit rien à quoi ils ne se portassent contre lui. Le crédit, la subtilité, les ressources de ces pères, furent un point que S. M. traita fort au long, pour me faire convenir, comme elle en paroissoit convaincue elle-même, que, malgré toutes ses précautions, il resteroit à cette société, toute bannie & éloignée qu'elle seroit, mille moyens d'attenter à sa vie, ce qui jetteroit ce prince dans des appréhensions continuelles, qu'il vouloit s'épargner. Il conclut par cette parole de Jules-César : *Qu'il vaut beaucoup mieux s'abandonner* (10) *une fois à*

(9) Ventre-saint-gris, disoit Henri IV, à ceux qui tâchoient de le dissuader de rappeler les jésuites „ : Me répondez-vous „ de ma personne? Ces „ paroles fermoient la „ bouche à tout le mon„ de „. *Mss. de la Bibliot. du roi, vol.* 9033.

(10) *Insidias undique imminentes subire semel cor-*

ceux dont on ſe défie, que d'avoir à ſe pré-
1604. *cautionner continuellement contr'eux.*

Je compris, par ces paroles de S. M., & par le ton dont elle les prononça, qu'elle s'étoit décidée ſur le rétabliſſement des jéſuites, & que rien ne l'en pouvoit détourner; ainſi, au lieu de nouvelles objections que j'aurois encore pu lui faire en très-grand nombre & très-ſolides, je lui dis qu'il me ſuffiſoit qu'elle eût paru faire dépendre la ſureté de ſa perſonne & le bonheur de ſa vie, du rappel des jéſuites, pour m'y faire travailler avec autant & plus de zèle que la Varenne même, & qu'elle en auroit des preuves, dès que le conſeil ſe raſſembleroit. La joie parut ſur le viſage de ce prince, en m'entendant parler ainſi. Et, afin que ce ſacrifice que je lui faiſois ne demeurât pas ſans récompenſe, loin qu'il retombât ſur moi, comme j'avois paru le craindre, il me promit, en ce moment, deux choſes ſur ſa parole royale; l'une, que, ni les jéſuites, ni perſonne au monde, ne lui feroient jamais déclarer la guerre aux Proteſtans, à moins que je ne la lui conſeillaſſe moi-même; l'autre, que rien ne ſeroit capable non plus de lui faire éloigner de ſa perſonne, un miniſtre dont il ſeroit ſatisfait, de quelque religion qu'il fût; » & ſurtout, ajouta » ce

feſtim ſatius eſſe, quam ca-
vere ſemper, dit Suetone; ce qui ne ſignifie pas tout à fait que la mort la moins prévue eſt la meilleure, comme il y a dans le texte des anciens mémoires, & qui ſe rapporte mieux à ce qui précède.

» ce prince, avec une familiarité tout à
» fait obligeante, un homme, dont je 1604.
» dirois volontiers ce que vous me disiez,
» l'autre jour, que Darius disoit de
» son (11) Zopire ». Il m'assura encore qu'il alloit travailler à faire passer dans l'esprit des jésuites tous les sentimens qu'il avoit pour moi, & que je connoîtrois, avant qu'il fût peu, de quelle manière il leur apprendroit à se comporter à mon égard.

Je ne sais s'il n'y travailla pas, dès le même jour; car je reçus, le lendemain matin, une visite de la Varenne, qui me demanda la grâce qu'un jésuite, qu'il m'assura être encore plus François d'inclination que de nom, vînt me baiser les mains. Je répondis à la Varenne, qu'il savoit bien que tout le monde étoit bien reçu chez moi, & que les ecclésiastiques en particulier, ne s'étoient jamais aperçus de ma religion, que par le devoir que je croyois qu'elle m'imposoit, de les mieux traiter encore; sans tout cela, que le caractère dont il me dépeignoit ce jésuite, lui répondoit qu'il ne seroit point refusé à ma porte. Ce jésuite François étoit le père Cotton (12), qu'il m'amena dès le jour

(11) Zopire, satrape Perse, s'étant fait couper le nez, les oreilles & les lèvres, pour faire réussir un stratagème, qui mit Darius en possession de la ville de Babylone, ce prince avoit coutume de dire depuis: *Qu'il eût donné vingt Babylones pour un Zopire.* Hérodote, *livre* 5.

(12) Pierre Cotton, né en 1564, à Néronde, d'une famille des plus distinguées du Forez. Il y a beaucoup à changer à l'idée que l'auteur cherche à nous en donner ici & ailleurs. C'étoit

suivant, comme je sortois pour donner
1604. mon audience ordinaire, après le dîner. J'en fus abordé avec toutes les démonstrations possibles de vénération & de respect.

un homme de beaucoup d'esprit, & singulièrement doué du don de la parole, & de tout ce qui fait réussir à plaire. „ Le roi, „ dit la chronologie sep„tenaire, le prit en telle „affection, aussi-tôt qu'il „l'eut vu, qu'incontinent „il ne se faisoit rien qu'il „n'y fût appelé. Il prê„cha à Fontainebleau, „puis après dans Paris, „où il n'y eut bonne pa„roisse qui ne l'ait désiré „ouïr; & de fait aussi, il „a une grâce attrayante, „qu'on ne se peut lasser „de l'écouter „.

Il pensa être assassiné dans ce même temps, par des pages de sa majesté, qui lui donnèrent plusieurs coups d'épée, comme il venoit en carrosse au Louvre, parce que quelques seigneurs de la cour s'étant plaint au roi, que des pages crioient, en le voyant passer: *Vieille laine, vieil coton* (cri de Paris), ce prince en avoit fait fouetter quelques uns. Il auroit même fait punir cet assassinat avec beaucoup de sévérité, si le père Cotton n'avoit instamment prié sa majesté de leur pardonner. Ils furent seulement chassés de la cour. „ Le roi, dit le mê„me écrivain, en augmen„ta encore les faveurs „qu'il faisoit aux jésuites. „Il voulut même donner „un évêché au Père Cot„ton, qui, sur cette of„fre, fit un trait d'état, „qui est revenu au bien „de son ordre, à savoir, „de ne pas l'accepter „. La chronologie septenaire auroit parlé plus exactement, si elle avoit dit que le P. Cotton étoit obligé étroitement de refuser l'évêché que le roi lui offroit, & qu'il le refusa en effet, en vertu de cette obligation qu'il avoit contractée; car les jésuites font un vœu exprès, de renoncer à ces dignités ecclésiastiques, & ils ne peuvent même être dispensés de ce vœu, que par le souverain pontife. Le père Cotton, à en juger par sa vie, qu'a écrite le père d'Orléans, étoit trop religieux pour se conduire dans le refus qu'il fit par d'autres vues que par ces principes de désintéressement & de modestie. P. Matthieu parle aussi du père Cotton, avec de fort grands éloges, *tom.* 2, *liv.* 3. Henri IV le prit en cette année pour son confesseur,

Il n'y eut ſorte de louanges & de flatteries dont il ne m'accablât, ſur mon eſprit, ſur mes ſervices, & auſſi ſur la protection qu'on lui avoit aſſuré, diſoit-il, que j'étois diſpoſé à accorder à ſa ſociété Il entremêloit de fréquentes & profondes inclinations, les aſſurances réitérées qu'il me faiſoit, de reconnoiſſance, de dévouement & d'obéiſſance. Je ne demeurai pas en reſte de complimens & de cérémonies. Je m'étudiai à ne rien omettre de tout ce que je jugeai convenir à la perſonne & aux circonſtances préſentes. 1604.

Le lendemain, le conſeil, toujours compoſé des mêmes perſonnes, ſe raſſembla pour la ſeconde fois. Jamais affaire ne fut ſi promptement expédiée. Sans me jeter dans un grand étalage de vaines raiſons, je dis ſuccinctement, que la conjoncture préſente requéroit que les jéſuites fuſſent rétablis en France. On exigea d'eux le ſerment, qu'ils prendroient tous les ſentimens de bons compatriotes, & qu'ils n'éliroient point de provincial (13), qui ne

par la retraite de René Bénoît, curé de Saint-Euſtache; & il exigea, dit-on encore, que la ſupériorité du collége de Navarre, qui avoit toujours été attachée à la qualité de confeſſeur du roi, en fût déſunie.

(13) Je ne vois pas qu'il ſoit fait mention dans les lettres pour la réhabilitation des Jéſuites, de cette élection d'un provincial François, du moins qu'implicitement. Voici les conditions qui y ſont exprimées; que les jéſuites ne pourront fonder aucun collége en France, ſans la permiſſion du roi; qu'ils ſeront tous naturels François, & qu'il n'en ſera ſouffert aucun autre dans le royaume; qu'il en réſidera continuellement un

fût François. Ils jurèrent; & tout le passé
1604. fut mis en oubli. Je n'ajouterai rien de plus, sinon, que je me tins enveloppé pendant tout ce temps-là, & que je me conduisis avec une extrême circonspec-

près de la personne de sa majesté, pour lui répondre de la conduite de tous les autres; qu'ils feront, en entrant dans le corps, certains sermens entre les mains des officiaux, de ne point attenter à sa personne; de ne se mêler de rien au désavantage de l'état, &c.; qu'ils ne donneront atteinte, ni aux lois du royaume, ni à la juridiction des évêques, ni aux droits du clergé, des universités, &c.; qu'ils ne pourront prêcher, ni administrer les sacremens dans aucun diocèse, que de l'aveu de l'évêque diocésain; qu'on leur restituera ce qui leur avoit été ôté; mais qu'ils ne pourront rien acquérir de plus, sans une approbation expresse de sa majesté; non plus que prétendre partager avec leurs parens, les successions & biens de famille. Les villes de Lyon & de la Flèche étoient les seules où on leur permettoit de s'établir de nouveau. Celle où ils étoient fondés par ci-devant, y sont énoncées au nombre d'onze; savoir, Toulouse, Auch, Agen, Rhodès, Bordeaux, Périgueux, Limoges, Tournon, le-Puy-en-Velai, Aubenas & Beziers. Il est permis à M. de Thou de se plaindre qu'une partie de ces conditions ont été depuis annullées; mais non pas d'en prendre droit contre les jésuites, de dire qu'ils ont manqué à les observer.

Quant à l'élection de leur général étranger, qui fait tant de peine à M. de Sully, on ne pouvoit exiger d'eux qu'ils n'en eussent jamais qui ne fût François de nation, l'élection de ce général se faisant par divers membres de la société, députés à cet effet, & qui sont pris des différentes nations, c'eût été exiger l'impossible. Au regard de cette élection, il n'y a rien de réglé, ni par les lois, ni par les pratiques de la société, pour le sujet qu'on doit choisir, c'est-à-dire, que tout jésuite, qu'on juge propre à cet emploi, François ou autre, peut y parvenir, parce que la chose dépend d'une élection qui est pleinement libre. Si l'avant-dernier général ne fut pas le P. d'Aubanton, Fran-

tion, ſoit par rapport à cette affaire, ſoit à l'égard du ſentiment du père Molina ſur la grâce, qui fut rendu public cette année, ſoit, enfin, ſur quelques propoſitions de trois jéſuites, dont le pour & le contre furent débattus avec beaucoup de chaleur, & ſurtout celle-ci : qu'il n'eſt point de foi que le pape ſoit le ſucceſſeur de Saint-Pierre; & que la confeſſion peut ſe faire par lettres. Les jéſuites ſentirent en cette occaſion, le beſoin qu'ils avoient déjà, que l'autorité royale intervînt en leur faveur. Si on les avoit livrés au parlement, à la Sorbonne, aux univerſités & au plus grand nombre des (14) évêques & des villes du royaume, leur doc- 1604.

çois, confeſſeur de S. M. catholique, c'eſt que les jéſuites François eux-mêmes s'y oppoſèrent. Le père Charles de Noyelle, qui l'étoit en 1765, étoit un gentilhomme d'Artois, ſujet du roi de France.

(14) Le ſeptenaire nous apprend, au contraire, que les jéſuites furent demandés, auſſi-tôt après leur rappel, par pluſieurs villes, évêques, &c. *ibid fol.* 438. „C'étoit, dit encore l'hiſ„torien Matthieu, *ibid.*, „*page* 606, le commun „déſir des catholiques de „les revoir, leur abſence „ayant fait connoître le „bien & le profit de leur „préſence, en l'inſtruc„tion de la jeuneſſe, & „au maniement des con„ſciences... Leurs enne„mis n'eurent point de „priſe, ni ſur leurs mœurs, „ni ſur les actions de leur „vie, qui s'accordent ſi „bien à leur doctrine, „qu'il n'y a un ſeul mau„vais accord qui en rompe „l'harmonie, leur cœur & „leur langue étant montés „au même ton, &c.„ Cet écrivain en avoit déjà parlé dans les termes les plus avantageux, *tom.* 2, *liv.* 2, *page* 270, & ce qui le rend moins ſuſpect, c'eſt qu'il avoit eu lui-même quelque démêlé particulier avec cette ſociété, comme on le voit au même livre 3, *pag.* 681.

1604. trine n'y auroit pas jeté de profondes racines; mais le roi n'abandonna pas ſes nouvelles créatures. Il leur donna même, à la ſollicitation de la Varenne, ſon château de la Flèche, où ils eurent bientôt un beau collége.

Le rétabliſſement des jéſuites fut un vrai triomphe pour Villeroy, Jeannin, du Perron, & ſurtout pour d'Oſſat, qui ne les avoit point oubliés à Rome, où il réſidoit toujours, pour les affaires de ſa majeſté. C'eſt ici le lieu de parler du mémoire qui me fut adreſſé d'Italie, contre cet eccléſiaſtique, & dont on vient de voir que j'avois déjà entretenu ſa majeſté.

Ce prince étoit allé paſſer quelques jours du mois d'Avril à Chantilly, dont l'air pur, le ſéjour agréable, la chaſſe commode, joints aux autres délaſſemens de la campagne, parurent à ſes médecins néceſſaires pour ſa ſanté. Sur quelques lettres que je lui écrivis, & dans leſquelles je ne pus me diſpenſer de lui marquer que ſon abſence laiſſoit indéciſes un grand nombre d'affaires, il revint incontinent à Paris, quelque choſe que puſſent faire ſes médecins pour l'arrêter. Il ſe ſouvint, le ſoir même de ſon arrivée, du mémoire en queſtion, & me le demanda; il ne faiſoit que me prévenir, mon deſſein étant de le lui montrer ce jour-là. Je le tirai d'entre mon habit & ma camiſole, & je le lui laiſſai examiner à loiſir. Je n'y avois rien changé, ni rien ajouté, excepté peut-être quelques réflexions dont cet écrit n'avoit

pas beſoin, pour attirer contre celui qui en étoit l'objet, toute l'indignation de ſa majeſté. 1604.

L'auteur de ce mémoire, qui avoit eu ſes raiſons pour n'y faire paroître, ni ſon nom, ni celui de la perſonne à laquelle il l'adreſſoit, s'attachoit à faire voir que d'Oſſat avoit prévariqué dans tous les points de ſa commiſſion, & qu'il ne s'en étoit chargé que pour amener les choſes au point d'obliger le roi à entrer dans les vues des Catholiques ligueurs de ſon conſeil, dont il étoit l'inſtrument, & à embraſſer un plan de politique, tout différent de celui qu'on lui voyoit ſuivre. Ce nouveau plan, où l'on découvroit encore l'eſprit de la Ligue, qui lui avoit donné naiſſance, conſiſtoit à unir la France d'intérêt & d'amitié avec le pape, l'Eſpagne, les archiducs & la Savoie, contre les puiſſances proteſtantes de l'Europe en général, & contre les réformés de ce royaume en particulier; à faire concourir Henri avec le pape, pour mettre un roi catholique ſur le trône de la Grande-Bretagne; à lui faire abandonner la protection des Provinces-Unies; employer ſon autorité à ſoumettre tout au concile de Trente; en un mot, à lui faire adopter toute la politique Autrichienne, & toutes les maximes ultramontaines. On chargeoit les jéſuites du ſoin de ſerrer les nœuds de cette union, dont le fondement devoit être le mariage des enfans de France & d'Eſpagne, & le premier

fruit, le détrônement du roi Jacques (15).

1604. L'auteur, pour prouver qu'il n'avançoit pas des accuſations ſi graves en vain déclamateur, les juſtifioit par les lettres mêmes de d'Oſſat, tant celles dont j'ai parlé ci-devant, que pluſieurs autres qu'il avoit ramaſſées; par ſes diſcours, ſoit publics dans Rome, ſoit particuliers à mon frère, ambaſſadeur en cette cour, & à d'autres. Il dévoiloit le myſtère de ces difficultés preſqu'inſurmontables, rencontrées auprès du ſaint-père, ſur l'abſolution du roi, & ſur le mariage de Madame. Il montroit qu'elles étoient venues de d'Oſſat lui-même, qui, pendant ce temps-là, pour abuſer plus impunément de la confiance de ſon maître, & pour prévenir les reproches qu'il avoit ſujet d'en appréhender, lui faiſoit entendre qu'il étoit indiſpenſablement obligé de faire croire à Rome, que ſa majeſté étoit dans tous ces ſentimens, & qu'il n'étoit pas médiocrement embarraſſé à étouffer les bruits qui, de temps en temps, s'y répandoient du contraire.

Il y a certainement, en tout ceci, un grand raffinement de la part de d'Oſſat. Il n'y en avoit guère moins dans les inſinuations qu'il faiſoit ſous main au roi, que l'Eſpagne n'avoit, à ſon égard, que des vues toutes pacifiques, & que le pape étoit prêt à s'en rendre caution. Tout cela eſt ſi poſitif, & appuyé par l'auteur ſur de ſi fortes

(15) Je ne vois rien à ajouter ſur ces articles, à ce que nous en avons dit dans les notes ci-devant.

preuves, qu'il ſe fait croire, malgré la paſſion & la haine, qu'on ne peut diſconvenir qui n'éclatent de toutes parts dans cette pièce, contre d'Oſſat. On lui reproche de trancher du grand politique & de l'homme d'état, lorſqu'il devroit rougir de ſon ignorance & de ſon incapacité; & l'on ne veut reconnoître, dans cet eccléſiaſtique, avant qu'il fût élevé à la pourpre, qu'un pédant & un valet (16), 1604.

(16) La paſſion, l'injuſtice & la fauſſeté ſe font voir ſi ſenſiblement dans ces derniers traits, qu'ils achèvent de détruire la foi qu'on auroit pu ajouter à ce prétendu mémoire venu de Rome, contre le cardinal d'Oſſat. La reconnoiſſance l'oblige à nommer en pluſieurs endroits M. de Villeroy, ſon protecteur, & à faire une profeſſion preſqu'ouverte d'attachement pour lui. Que peut-on conclure de cela? Rien certainement contre les qualités de ſon eſprit, & tout en faveur de ſon cœur. On ne ſauroit s'empêcher de remarquer, que l'auteur fait un abus ſenſible du principe de la liberté de penſer. Il s'étudie à le faire régner ſur les matières de religion, qui ſont preſque les ſeules où il ne doit point être admis, & il paroît vouloir l'exclure de la politique, qui eſt la choſe du monde peut-être, où le pour & le contre doivent être le plus permis, parce que rien n'eſt plus incertain, plus fortuit, plus ſujet à varier.

Quant à la perſonne du cardinal d'Oſſat, on convient qu'il étoit de la plus baſſe extraction. Les uns le font fils d'un opérateur, les autres, bâtard du ſeigneur de Caſſanabère, & d'autres, ce qui paroît mieux fondé, fils d'un maréchal ferrant du diocéſe d'Auch. Il fut précepteur du jeune ſeigneur de Caſtelnau-Magnoac, enſuite il alla à Rome en qualité de ſecrétaire de Paul de Foix, & y devint ſecrétaire du cardinal Louis d'Eſt, protecteur des affaires de France. Il fut encore envoyé de ſa majeſté à Florence, ambaſſadeur à Veniſe, à Rome, &c. L'évêché de Rennes lui fut conféré en 1596, & en 1600, celui de Bayeux, dont M. de Roſny lui obtint auprès de Henri IV la permiſſion de ſe démettre. Il avoit deſ-

1604. qui doit tous les différens dégrés de ſa fortune à la baſſeſſe de ramper auprès de Villeroy, & de ſervir en eſclave, l'averſion des autres Catholiques ligueurs, contre les Réformés. L'auteur, en finiſſant ce mémoire, conjure celui entre les mains duquel il doit tomber, de le faire paſſer dans celles de ſa majeſté.

Mettant à part tout ce qu'il peut y avoir d'outré dans cet écrit, qu'on voit bien venir d'un ennemi déclaré, il ſera toujours vrai, que d'Oſſat ne ſauroit parer le reproche d'ingrat & de calomniateur, par rapport à ſon ſouverain & à ſon bienfaiteur, & qu'il laiſſe même, ſans y penſer, à la poſtérité, tous les moyens de le convaincre de ces deux vices, dans les lettres que ſa vanité lui a fait imprimer, lorſqu'il y traduit Henri IV comme un prince qui opprime le clergé, détruit la nobleſſe, ruine le tiers-état, & ſe rend le tyran de ſon peuple.

La vérité n'eſt pas moins bleſſée dans tout ce que ſa bile exhale contre les Pro-

ſein de paſſer le reſte de ſes jours à Rome, comme en effet il y mourut, le 13 Mars 1604, un mois après la mort de la ducheſſe de Bar, âgé de 68 ans. Sa dernière lettre eſt celle qu'il écrivit à M. de Villeroy, ſix jours avant ſa mort.

Voyez les autres particularités de ſa vie dans Amelot de la Houſſaye, à la tête de l'édition qu'il nous a donnée des lettres de ce cardinal. Il n'a eu garde de ne pas prendre le parti de cette éminence, dans les petites diſcuſſions qu'elle eut avec le duc de Sully, & il avance, je ne ſai ſur quel fondement, que ſi ce miniſtre ne lui écrivoit pas, c'étoit probablement parce qu'il ne vouloit pas l'appeler monſeigneur. *Note ſur la lettre* 329.

teſtans. Que veut-il qu'on penſe des épithètes d'impies, d'horribles, de déteſtables, 1604.
de ſacriléges, &c., qu'on y voit entaſſées, pour flétrir un corps qui fait profeſſion de convenir avec lui-même, dans tous les points fondamentaux de la doctrine de Jeſus-Chriſt, & de n'avoir pas une moindre vénération pour tous les divins monumens où ils ſont exprimés, le ſymbole des Apôtres, le décalogue, l'oraiſon dominicale (17)?

A l'égard des fautes purement de politique, elles peuvent bien ne venir dans d'Oſſat, que d'une vue trop bornée; mais elles ne ſont pas moins palpables. Dans le temps que les projets ambitieux de la maiſon d'Autriche ſont, pour ainſi dire, affichés par toute l'Europe, il expoſe la France à en être la première victime, en détachant d'elle, ſans retour, tout ce qu'elle a d'alliés, capables de la ſoutenir contre cette orgueilleuſe monarchie. Ce qu'il y a de plus ſurprenant, c'eſt que cette politique ruineuſe n'ait pas laiſſé de ſe communiquer, comme par contagion, à la plupart de ceux qui ſont employés dans l'adminiſtration des affaires publiques, &, ce qu'il y a en même temps de plus triſte, c'eſt qu'enfin elle a prévalu ſur la plus ſaine, mais la plus petite partie (18).

(17) Cette raiſon de l'auteur eſt bien foible; mais on ſait que c'eſt un des points de la nouvelle doctrine, de ne reconnoître ni les ſaints pères, ni les conciles, ni les autres ſources de la tradition & de la foi.

(18) Il n'en eſt point arrivé tous les malheurs

1604. Elle exposa Villeroy, dans le mois d'Avril de cette année, à un déboire des plus fâcheux pour un homme en place. Le roi, en partant pour Fontainebleau, où il avoit coutume de faire sa Pâque, & de passer cette fête solennelle, pendant laquelle toute affaire cessoit au conseil, congédia ses conseillers jusqu'au Dimanche de Quasimodo; mais, dès le Vendredi-Saint, il me rappela, par une lettre, dans laquelle

que M. de Sully en appréhendoit; au contraire, l'évènement a été tout aussi favorable à ce système, qu'il pouvoit l'être. Il est vrai, & cette raison peut bien servir à justifier le raisonnement de l'auteur, qu'en supposant l'exécution de ces desseins, dont l'extinction du Protestantisme en France étoit le principal, remise en toutes autres mains que celles du cardinal de Richelieu, il est très-douteux, non seulement si le succès s'en feroit ensuivi, mais encore si une entreprise de cette conséquence, manquée, n'auroit point replongé la France dans toutes les horreurs du règne des enfans de Henri II.

Le cardinal de Richelieu ne suivit pourtant pas en tout les vues qu'on attribue aux d'Ossat, Villeroy, &c., puisque toute sa vie, il eut guerre avec l'Espagne. La connoissance parfaite qu'il avoit des ressources, particulières à la France, & qu'il avoit puisée, suivant toutes les apparences, en grande partie, dans les Mémoires de Sully, fit qu'il embrassa, &, en quelque sorte, qu'il concilia ces deux systèmes opposés, en exécutant de l'un, le projet d'abaisser la maison d'autriche, & de l'autre celui de détruire le Calvinisme en France. Il me semble qu'aucun exemple ne prouve aussi clairement que celui-ci, de quoi un homme seul est capable. Les religionnaires de France, qui s'étoient fait tolérer, après trente ans de persécution, après trente ans de repos, sont subjugués, & presque tout d'un coup; c'est que, d'un côté, il se trouva un cardinal de Richelieu, & que, de l'autre, il ne se trouva plus un Henri de Navarre.

il me mandoit qu'il venoit de découvrir une trahiſon dans ſa cour, ſur laquelle il vouloit conférer avec moi; qu'il feroit trouver à cet effet, des chevaux de poſte à Ablon, le jour de Pâque, afin que je ne manquaſſe pas de me rendre à Fontainebleau, au ſortir de la cène; ce que j'exécutai ponctuellement. Voici de quoi il étoit queſtion. 1604.

Villeroy avoit à ſon ſervice un commis, nommé Nicolas l'Hôte; de père en fils, cette famille avoit été attachée aux Villeroy; mais celui dont il s'agit ici, avant que d'entrer chez lui, avoit été ſecrétaire du comte de la Rochepot, lorſqu'il étoit ambaſſadeur de France en Eſpagne. L'Hôte, qui avoit de l'eſprit, mais un eſprit porté à l'intrigue, ſe fit, pendant ſon ſéjour en Eſpagne, des intelligences avec les ſecrétaires d'état Eſpagnols, don Juan Idiaques Franchèſes & Prada, auxquels il découvroit les ſecrets de l'ambaſſadeur ſon maître. La Rochepot ayant repaſſé en France, l'Hôte, qui ſe vit ſans emploi, demanda à Villeroy, dont il étoit filleul, une place dans ſon bureau, & fut commis par lui, au déchiffrement de ſes dépêches, ce qui plut très-fort à l'Hôte, & lui donna les moyens de continuer encore plus ſurement ſon premier métier. Autrement dit, du portail.

Barrault (19), qui avoit relevé le comte

(19) Emeric Gobier de Barrault. On rapporte de cet ambaſſadeur, qu'aſſiſtant un jour en Eſpagne, à une comédie, où l'on repréſentoit la bataille de Pavie, & voyant un acteur Eſpagnol terraſſer celui qui repréſen-

1604. de la Rochepot en Eſpagne, s'aperçut, quelque temps après, que les ſecrets de ſon prince étoient éventés à Madrid, & il ſe donna la torture pour deviner de quelle part cela pouvoit provenir. Ne pouvant arrêter les yeux ſur perſonne en particulier, il pria ſa majeſté, par un billet ſimple, adreſſé à elle-même, de tenir pour ſuſpects tous les commis de ſes bureaux, & en particulier, ceux de Villeroy. La choſe influoit juſque ſur nos autres ambaſſadeurs dans les différentes cours de l'Europe, qui étoient dans une ſurpriſe extrême, & ſe plaignoient au roi, ainſi que Barrault, de ce que le contenu de leurs dépêches étoit ſu dans ces cours, au même temps qu'ils les recevoient, ſouvent même avant qu'ils les reçuſſent de France.

Mais, ni eux, ni Barrault ne pouvoient pénétrer plus avant, juſqu'à ce que Barrault ſe vit un jour abordé par un François de Bordeaux, réfugié en Eſpagne, nommé Jean de Leyré, & mieux connu par le nom de Rafis, qu'il avoit porté dans le temps qu'il ſervoit la ligue, dont il avoit été l'un des boute-feux (20), & c'eſt pour cette raiſon, que, n'ayant pu ſe faire comprendre dans l'amniſtie, il s'étoit vu obligé de paſſer en Eſpagne, où ſes ſervices, qui

toit François I, lui mettre le pied ſur la gorge, & l'obliger à lui demander quartier, dans des termes tout à fait outrageans, il monta ſur le théâtre, &, en préſence de tout le monde, paſſa ſon épée au travers du corps de cet acteur. *Notes d'Amelot ſur d'Oſſat.*

(20) L'Etoile dit qu'il avoit été l'un des Seize.

consistoient en quelques avis qu'il recevoit encore de ses associés en France, furent récompensés par une bonne pension, que cette cour lui faisoit; ce qui dura jusqu'à ce que le conseil d'Espagne, ayant su tirer d'ailleurs des lumières plus sûres que de Rafis, il s'aperçut, par le mépris qu'on commençoit à témoigner pour lui à Madrid, & par le retranchement de ses gratifications, que son crédit venoit de tomber tout d'un coup. Il en pénétra la véritable cause, &, à l'instant, changeant de batterie, il ne s'occupa plus qu'à découvrir quel étoit le traître en France, qui venoit ainsi s'enrichir de son bien; ne faisant point de doute que, s'il y réussissoit, cette découverte lui vaudroit son rappel dans sa patrie, qu'il n'avoit point perdu de vue, & peut-être mieux que ce qu'on lui ôtoit en Espagne. 1604.

Les gens nourris dans l'intrigue, ont des talens pour ces sortes de choses, que les autres n'ont pas. Rafis s'accosta d'un autre François, domicilié en Espagne, nommé Jean Blas, qui lui apprit comment l'Hôte avoit abusé de la confiance de son premier maître. Rafis, frappé de cette idée, s'attacha, comme par instinct, sur cet homme; & s'étant fait instruire par d'autres endroits, qu'il étoit actuellement l'un des secrétaires de Villeroy, tout éloigné qu'il étoit, sa seule pénétration lui dévoila ce qui demeuroit caché à tant d'autres, qui étoient sur les lieux mêmes.

Le soupçon qu'il avoit, s'étant tourné

1604. en certitude, il alla trouver Barrault, & lui offrit de lui faire connoître le traître dont il se plaignoit, & qu'il se donnât bien de garde de lui laisser seulement soupçonner, à condition, si son avis se trouvoit vrai, qu'on lui accorderoit une abolition en forme, & une pension honnête. L'importance du sujet fit que Barrault n'hésita pas à lui promettre l'un & l'autre. Rafis exigea encore de Barrault, & cela en vue de sa propre sureté, qu'il prendroit sa commodité, & que, lorsqu'il écriroit en France, sur les propositions qu'il venoit d'entendre, il ne s'adresseroit qu'au roi lui-même; mais Barrault ne prit ces dernières paroles que pour un excès inutile de précaution, qui n'excluoit pas la communication avec les principaux ministres de sa majesté, & ce fut à Villeroy lui-même qu'il s'ouvrit de l'offre & des propositions de Rafis. Villeroy, qui ne se doutoit point que le traître dont on lui parloit, étoit dans son propre bureau, renvoya promptement la dépêche au roi. Pour l'Hôte, qui visa droit au but, en ouvrant avec son maître ce paquet de Barrault, il fit ses réflexions sur cet avis important, & prit le parti que Rafis avoit justement appréhendé, c'est d'écrire à l'heure même à ses correspondans en Espagne, afin qu'ils prissent, sans perdre de temps, toutes les mesures nécessaires, pour empêcher Rafis d'en dire davantage; c'est tout ce qu'il imagina de plus sûr pour lui, & de plus propre à prévenir les suites de

cette affaire, & la choſe auroit peut-être réuſſi avec toute autre perſonne que Rafis. 1604.

Celui-ci, en recevant ſon abolition, que ſa majeſté lui fit envoyer, avec une acceptation de ſes propoſitions, remarqua qu'elle n'étoit point ſignée de Loménie, auquel ſa majeſté l'auroit remiſe naturellement, ſi elle ne lui avoit été propoſée par un autre canal; &, concluant de là, qu'elle avoit paſſé par le bureau de Villeroy, il courut incontinent chez l'ambaſſadeur, & ſe plaignit à lui qu'il l'avoit trompé. Il ne lui fit plus myſtère de rien. Il lui apprit pour quelle raiſon il l'avoit preſſé de s'adreſſer directement à ſa majeſté & à Villeroy, moins qu'à tout autre. Il lui donna tous les éclairciſſemens qu'il avoit promis ſur les menées de l'Hôte. Cela fait, & en peu de mots, il dit à Barrault, que, pour parer, s'il en étoit temps encore, le danger où il ſe trouvoit à Madrid, il ne trouvoit point d'autre moyen, que de tâcher de gagner au plus vîte les terres de France, & il monta, en effet, à cheval dans l'inſtant même, dont bien lui prit; car, dès le lendemain matin, la maiſon où il demeuroit fut inveſtie par des archers, & l'on fit courir après lui en toute diligence, pour le joindre avant qu'il eût atteint la frontière. Mais Rafis échappa heureuſement, ou plutôt, grâce à la grande diligence qu'il fit avec Deſcartes, ſecrétaire de Barrault, que l'ambaſſadeur lui donna pour l'accompagner, & pour le préſenter en France. Ils ne ſe repoſèrent

1604. point, qu'ils ne ſe viſſent à Bayonne, d'où, continuant leur route ſans perdre de temps, ils vinrent à Paris, & de là à Fontainebleau, où on leur avoit dit qu'étoit ſa majeſté.

Ils rencontrèrent en chemin Villeroy, qui ſe rendoit auſſi à Fontainebleau à ſa maiſon de Juviſy, & ils ne crurent pas devoir lui rien cacher. Ils le prièrent même de faire toujours arrêter ſon commis, par proviſion; &, afin d'avoir ſeuls tout l'honneur de cette affaire, ils lui offrirent de retourner à Paris, & de l'arrêter eux-mêmes. Villeroy, après les avoir entendus, ne goûta, ni leur propoſition, ni l'offre qu'ils faiſoient de leurs perſonnes; c'eſt un trait d'une fort grande imprudence, il faut en convenir : mais ſans doute qu'il s'imagina que l'Hôte ne pouvoit échapper. Il dit aux deux courriers, que ce commis, qu'il avoit laiſſé à Paris, devoit venir le trouver le lendemain, qu'il ſeroit aſſez tôt pour lors de s'en aſſûrer; qu'auſſi bien, il croyoit qu'il étoit néceſſaire d'en parler auparavant à ſa majeſté; qu'ils ne riſquoient rien, pourvu qu'ils gardaſſent un profond ſilence. Ce procédé les ſurprit, & les mécontenta au dernier point; mais c'étoit à eux à obéir. Ils lui remirent les paquets dont ils étoient porteurs, afin qu'il les donnât à ſa majeſté, ce qu'il fit le lendemain.

Le roi n'avoit pas encore reçu ces paquets le jour de Pâques, que j'arrivai à Fontainebleau, ni ſu, par conſéquent, l'ar-

rivée des deux courriers, & le nom de celui qui le trahiſſoit. Il n'avoit rien de plus poſitif, que l'avertiſſement de ſe défier des commis de Villeroy. Comme je n'arrivai que fort tard à Fontainebleau, & extrêmement fatigué, je ne vis ſa majeſté que le lendemain matin. Je la trouvai habillée, quoiqu'il fût à peine ſoleil levant. L'avis de Barrault lui donnoit de l'inquiétude. Ce prince me prit par la main, &, entrant dans la galerie qui joint ſa chambre, il m'entretint fort au long des nouvelles qu'il venoit de recevoir de ſon ambaſſadeur. La dépêche de Londres perdue, lui revint à l'eſprit, & tout ce que je lui avois dit, en taxant de ce coup les gens de Villeroy, qu'il n'avoit pris que pour un effet de jalouſie & d'inimitié, lui parut, en ce moment, ſi fort, qu'il m'avoua qu'il commençoit à y ajouter foi, & à concevoir mille choſes déſavantageuſes contre ce ſecrétaire d'état. Comme il ne s'attendoit pas à voir arriver ſitôt Deſcartes & Rafis, il m'ordonna de travailler à approfondir cette affaire, de quelque manière que ce fût. 1604.

Il y avoit trois jours qu'elle nous occupoit, ſa majeſté & moi, lorſque Villeroy arriva chargé des paquets dont je viens de parler. Je me promenois avec elle dans la longue galerie du jardin des pins, où je prenois congé de ce prince pour m'en retourner à Paris, au moment que Villeroy l'aborda. Il portoit ſur ſon viſage toute la triſteſſe qu'on doit avoir lorſqu'on a de La galerie d'Uliſſe.

1604. pareilles nouvelles à annoncer à ſon maître; & je puis dire que, pour un homme qui avoit quelque ſujet de chercher à humilier un concurrent, ou, du moins, de me réjouir de ſon humiliation, j'entrai bien dans ſa peine. Pendant la lecture qu'il fit de ces écritures, ſa majeſté me regarda, & me ſerra la main trois ou quatre fois. Elle ne lui donna pas le temps d'achever. Au nom de l'Hôte: » Et où eſt-il donc, » cet Hôte, votre commis, lui dit le » roi vivement? Ne l'avez-vous pas fait » prendre? Je crois, ſire, répondit Vil- » leroy conſterné, qu'il eſt chez moi; » mais qu'il n'eſt pas encore pris. Com- » ment! reprit Henri, d'un ton irrité, » vous croyez qu'il eſt chez vous; & » vous ne le faites pas arrêter? Pardieu, » c'eſt trop de négligence; hé! à quoi » vous êtes-vous amuſé, depuis que vous » ſavez ſa trahiſon? Il falloit y pourvoir » ſur l'heure même. Retournez en dili- » gence, & vous en ſaiſiſſez.

Villeroy ſe retira avec toutes les marques poſſibles de douleur & de confuſion. Pour moi, je n'en retardai pas d'un ſeul moment mon départ pour Paris, où je reçus, le lendemain, une lettre de ſa majeſté, qui chargea Deſcartes de m'inſtruire de ſa part, en me la rendant, de tout ce qui s'étoit enſuivi. Puiſque je me trouve engagé à en informer le public, afin qu'il ne me ſoit point reproché d'appuyer les relations que les ennemis de Villeroy en ont faites, je ſuivrai, pour ce qui me reſte

à dire, le détail, qui en a été fait dans l'apologie de ſa conduite, qu'il s'eſt cru obligé de rendre publique (21). Voici comment il y rapporte la ſuite de ce fait, après qu'il a expoſé à ſon avantage ce qui ſe paſſa depuis le moment où il parla aux deux courriers, juſqu'à celui où il alla trouver le roi. 1604.

En rentrant chez lui, Villeroy trouva l'évêque de Chartres & quelques autres perſonnes de diſtinction qui l'attendoient, & qui l'arrêtèrent fort long-temps dans ſon cabinet, parce qu'il étoit queſtion entr'eux de ce qui devoit s'obſerver dans la cérémonie prochaine de l'ordre de la Jarretière; ce qui fit que, quand Deſcartes monta à ſon appartement, pour lui donner avis que l'Hôte venoit d'arriver de Paris avec Deſnots, il n'oſa entrer, par reſpect pour cette compagnie. L'Hôte, ſalué tout d'abord de la nouvelle des deux courriers arrivés d'Eſpagne, garda aſſez de préſence d'eſprit pour ne paroître que médiocrement troublé de ce contretemps. Il feignit d'avoir beſoin de manger un morceau dans la cuiſine, mais il ne fit qu'y paſſer. Il donna le change au maître-d'hôtel, en

(21) Voyez l'original de cette apologie, dans les mémoires d'état de Villeroy, *tom.* 1, *pag.* 522; la date en eſt du 3 Mai. On ne ſauroit douter qu'elle n'exprime fidellement les ſentimens & les démarches de ce ſecrétaire d'état, le récit en étant exactement conforme à celui de M. de Thou, de la chronologie ſeptenaire, de Matthieu, & de ce que nous avons d'hiſtoriens de ce temps-là les plus dignes d'être crus.

1604. lui disant que c'étoit à l'auberge qu'il vouloit aller se rafraîchir, afin de s'y débotter en même temps, & de se mettre en état de paroître devant son maître. Villeroy s'étant informé, après que sa compagnie l'eut, enfin, quitté, où étoit l'Hôte, & lui ayant été répondu qu'il étoit dans les offices, comme tout le monde en étoit persuadé, il crut ne pouvoir mieux faire, que d'envoyer un domestique dire à son maître-d'hôtel qu'il entretînt l'Hôte, & qu'il ne le perdît point de vue; & de sortir lui-même, pendant ce temps-là, pour aller prier Loménie de lui donner du Broc, lieutenant du prévôt, par lequel il comptoit le faire saisir. Il ramena Loménie lui-même, & alla se placer avec lui à une fenêtre qui donnoit sur la cour, où le coup devoit s'exécuter; précautions trop tardives! l'Hôte s'étoit déjà évadé.

Quelqu'un qui jugera assez favorablement de Villeroy, pour l'en croire sur sa parole dans ce récit, se récriera peut-être ici, du moins sur la lenteur avec laquelle il trouvera que ce secrétaire d'état exécute des ordres qu'il vient de recevoir de la bouche du roi, & d'un ton aussi absolu que pressant. Il seroit bien plus coupable encore, si mille circonstances de l'évasion de l'Hôte, publiées par Descartes & Rasis, qui ne se trouvent point dans son apologie, étoient vraies. Certainement il y auroit de l'injustice à croire tout ce qui fut publié à cette

occaſion contre Villeroy (22). Ses ennemis avoient un trop beau champ pour n'en pas tirer avantage; les proteſtans ſurtout le peignirent avec des traits tout à fait odieux : c'eſt une vengeance qu'ils ne purent ſe refuſer, de ce qu'il avoit contribué plus que perſonne à enlever autrefois le roi à leur religion. Mais, d'un autre côté, il ne faut pas le diſculper, comme faiſoient ſes dévoués partiſans, juſqu'à ne trouver rien de repréhenſible dans ſa conduite. Tous ceux qui m'étoient attachés dirent hautement que, ſi pareille choſe étoit arrivée dans ma maiſon, la médiſance ſe ſeroit bien autrement déchaînée contre moi. Les ambaſſadeurs étrangers en France, & le nonce du pape même, vinrent me trouver à Paris, & dirent que, ſi, après une pareille découverte, il falloit que leurs dépêches paſſaſſent encore par les mains de Villeroy, leurs maîtres n'oſeroient plus rien y mettre de quelque importance. 1604.

Pour achever ce qui regarde la perſonne du traître, tout ce qu'on put faire, fut de détacher après lui des archers, qui le pourſuivirent de ſi près, qu'étant arrivé ſur le bord de la Marne, aſſez près du bac de Fay, avec un Eſpagnol qui l'accompagnoit, il ne vit plus d'autre moyen

(22) De Thou marque que M. de Villeroy ne fut pas en effet exempt de ſoupçon ; mais il dit en même temps, que Henri IV, loin de s'en laiſſer prévenir, le conſola dans ce malheur, *liv.* 132. P. Matthieu aſſure de même, que Henri IV connoiſſoit trop bien la fidélité de ce miniſtre, pour concevoir le plus petit ſoupçon contre lui. *T.* 2, *l.* 3, *p.* 637.

de ſe dérober à leur pourſuite, qu'en ſe
1604. jetant dans la rivière, qu'il comptoit peut-être paſſer à la nage; mais il s'y noya. L'Eſpagnol aima mieux ſe laiſſer prendre; & il fut ramené à Paris, avec le corps de l'Hôte, qu'on retira de l'eau. Villeroy parut très-véritablement fâché qu'on n'eût pu ſaiſir ſon commis vif. Il avoit raiſon; c'étoit le ſeul moyen de fermer la bouche aux médiſans. Il fut le premier à me propoſer, en m'écrivant ſur cette affaire, de traiter le cadavre (23) avec la dernière ignominie, & de faire un exemple ſur l'Eſpagnol.

Cela ne fut point capable d'appaiſer la colère du roi, qui ne ſut long-temps de quel

(23) Les chirurgiens qui firent la viſite du corps, conclurent tous, ſi nous en croyons l'Etoile, qu'il n'avoit point été noyé; & comme il ne paroiſſoit point non plus qu'il eût été poignardé, ni étranglé, ils jugèrent qu'on l'avoit étouffé, & enſuite jeté dans la rivière. Il n'eſt point fait mention dans le ſeptenaire de cette viſite de chirurgiens; mais les particularités de l'évaſion de l'Hôte, & de la manière dont il fut trouvé, qui y ſont amplement détaillées, détruiſent ce rapport de l'Etoile, qui paroît d'ailleurs aſſez mal intentionné pour M. de Villeroy, & ne ſauroit pourtant s'empêcher de convenir que Henri IV n'en fit pas plus mauvais viſage à M. de Villeroy. „ Prenant „ bien la peine, dit-il, d'aller juſque chez lui pour „ le conſoler, & conforter „ en ſon ennui, ne lui montrant aucun ſoupçon de „ défiance pour ce qui s'étoit paſſé, non plus „ qu'auparavant, encore „ moins; tellement qu'on „ diſoit à la cour, que „ l'heure lui en vouloit „ bien, d'avoir un ſi bon „ maître; parce qu'en matière d'un fait d'état de „ telle conſéquence, les „ rois & les princes veulent „ coutumièrement que les „ maîtres répondent de „ leurs valets „. *A.* 1604, *p.* 24.

quel œil il devoit regarder Villeroy, après cette aventure. Il balança trois jours, s'il ne le chasseroit point d'auprès de sa personne; mais Villeroy se jeta aux pieds de sa majesté, avec tant de marques d'une profonde douleur, y versa tant de larmes, y fit tant de protestations d'innocence, que Henri le crut (le public a toujours été persuadé qu'il feignoit seulement de le croire), & qu'avec sa bonté ordinaire, il lui accorda le pardon qu'il lui demandoit avec de si vives instances. 1604.

Voilà l'état où je trouvai qu'étoient les choses, lorsque je retournai à Fontainebleau dire à sa majesté, comme je ne pouvois m'en dispenser, les représentations que m'avoient faites les ambassadeurs étrangers. Le chiffre de tous les nôtres fut aussi changé, & le roi ne songea plus qu'à profiter de cette occasion, pour rendre Villeroy plus diligent (je parle d'après ce prince), plus circonspect dans le choix de ses commis, & moins fier qu'il n'étoit auparavant. Sa majesté concerta avec moi, une lettre qu'elle jugea propre à produire cet effet; parce que je devois la rendre publique. Cette lettre me fut apportée à Paris par Perroton, de la part du prince, comme pour me faire part de l'indulgence dont il avoit jugé à propos d'user à l'égard de Villeroy. J'y lus que sa majesté n'avoit pu refuser un pardon aux larmes & aux prières de Villeroy; que je ne devois pas conserver, après cela, pour lui, plus de défiance qu'elle-même; que,

1604. dans l'état où il étoit, c'étoit une action de charité, que de lui écrire une lettre de conſolation & d'aſſurance de mon amitié, & qu'elle m'en prioit.

Je ſecondai l'intention de ſa majeſté ſans aucune répugnance ; je pourrois même dire, avec une ſincérité qu'elle ne me demandoit pas, excepté que je ne pus pas me réſoudre à écrire à Villeroy que je le tenois entièrement diſculpé, ce qui eût été, ce me ſemble, ridiculement flatteur ; je lui en dis aſſez pour qu'il pût perſuader au public, par ma lettre que je ne le regardois nullement comme coupable du crime capital, dont il s'étoit vu accuſer. Je lui donnois l'idée du manifeſte qu'il fit paroître, quelques jours après. Je lui repréſentois qu'il devoit s'attacher à fermer la bouche aux Proteſtans, auxquels il avoit donné priſe ; qu'il ne pouvoit mieux y parvenir, qu'en adouciſſant le caractère un peu violent qu'il avoit montré à leur égard, en inſpirant pour eux aux Catholiques, des ſentimens plus humains ; enfin, en ſe portant publiquement pour le promoteur du réglement que j'avois tant de fois propoſé, pour établir une parfaite concorde entre ces deux corps. Si j'ajoutois dans cette lettre que ſon entière juſtification auprès de ſa majeſté dépendoit de la manière dont il ſe comporteroit dans la ſuite, & ſi je citois là deſſus l'exemple du maréchal de Biron, ce n'étoit uniquement que pour ſatisfaire au commandement du roi, qui vouloit bien paſſer

pour indulgent, mais non pas pour foible.

Villeroy répondit à ma lettre, en me remerciant de mes conſeils, qu'il aſſura qu'il ſuivroit exactement, & de mes bons offices, qu'il proteſta qu'il n'oublieroit jamais. Il y convient qu'il n'avoit pas dû ſe fier auſſi aveuglément qu'il l'avoit fait à un jeune homme, tel que l'Hôte, & il ne diſſimule pas que, quoique ſa conſcience ne lui reproche rien de grief, la faute qu'il a commiſe en cette occaſion, eſt capable de jeter une tache ſur ſa réputation, juſque là, que tous les ſervices qu'il eſt dans la diſpoſition de continuer à rendre à ſa majeſté le reſte de ſa vie, ne l'effaceront jamais entièrement. Il ſe défend ſur ce que l'Hôte lui ayant des obligations eſſentielles, il n'a pu ſe porter à croire qu'il dût jamais lui manquer. Il arriva ſouvent, depuis, à Villeroy, lorſqu'il m'écrivoit, de rappeler ſa faute, ſon malheur & ſon innocence, & preſque toujours l'obligation qu'il crut m'avoir en cette occaſion. 1604.

Il paroît que Barrault n'a pas non plus ajouté foi aux calomnies des ennemis de Villeroy, puiſqu'il lui écrivit, peu de temps après, ce qui s'étoit dit dans une converſation entre lui & Prada, au ſujet de l'Hôte. Raſis n'eut pas ſujet de ſe plaindre. Outre les quinze cents ſoixante livres qu'il avoit reçues de Barrault pour ſortir d'Eſpagne, il toucha encore une gratification de mille écus, au delà des conditions que l'ambaſſadeur lui avoit accordées. Cela

1604. ne nuisit pas à Barrault lui-même, pour être payé du dernier quartier de sa pension. Descartes représenta au roi, qu'il en coûtoit beaucoup pour s'entretenir en Espagne; & que, quelques lettres que j'eusse écrites, son maître n'avoit pu rien tirer de ce quartier.

Le mémoire sur la religion, dont il vient d'être fait mention, consistoit en quelques articles, dont l'acceptation par les Catholiques & les Protestans m'avoit paru capable de réunir les deux religions, ou, du moins, de les maintenir en paix, en détruisant cet odieux préjugé, par lequel l'un traite l'autre d'hérétique & de pernicieuse à l'état, & en est traitée à son tour d'impie & d'idolâtre. Je l'avois composé de l'aveu de sa majesté, & je le lui avois fait voir plusieurs fois, en présence de l'évêque d'Evreux, de Bellièvre, de Villeroy, de Sillery & du père Cotton.

Si les protestans ne croyent pas tout ce que les Catholiques croyent, du moins ceux-ci ne peuvent-ils nier que nous ne croyons rien qu'ils ne croyent comme nous, & que ce que nous croyons renferme ce que la religion chrétienne a d'essentiel; le décalogue, le symbole des Apôtres & l'oraison dominicale, étant le grand & général fondement (24) de notre commune

(24) Il n'est pas besoin, je crois, de s'arrêter sérieusement à répondre aux argumens de l'auteur. En lui accordant la qualité d'homme d'état, on peut sans injustice, lui refuser celle de profond théologien. Tout ce qu'il dit en cet endroit, s'appelle traiter politiquement la religion.

croyance. En voilà assez. Pourquoi ne pas abandonner le reste comme autant de points problématiques, sur lesquels le pour & le contre doivent être permis avec une entière liberté? Nous sommes persuadés qu'il est inutile, & même téméraire, de vouloir sonder les secrets réservés à Dieu seul; ici nous ne les sondons pas seulement, nous nous en rendons les juges, en nous faisant un crime les uns aux autres des différens sentimens & des différentes lumières que nous avons tous reçus de lui sur des vérités toutes spéculatives. Laissons-en la connoissance comme la dispensation, à lui seul; donnons seulement aux souverains, pour l'utilité commune, le pouvoir de punir ce qui blesse la charité dans la société. Il n'est point du ressort de la justice humaine de s'ériger en vengeurs de ce qui appartient à la cause de Dieu. 1604.

Autre considération. Si, malheureusement pour nous, c'est nous qui sommes dans l'erreur, les Catholiques peuvent-ils s'imaginer que ce soit en nous injuriant & en nous persécutant, qu'ils nous ameneront à leur façon de penser? La compassion & la douceur sont les seuls moyens qui servent véritablement la religion, & les seuls qu'elle enseigne; le zèle n'est qu'un entêtement ou un emportement, déguisés sous un beau nom. Voilà tout le fonds de ce mémoire. Rien n'est si vrai ni si simple, mais malheureusement les droits que les hommes donnent à la vérité sur

eux-mêmes, ſe réduiſent à fort peu de cho-
1604. ſe; & ce qu'ils ſont convenus d'appeler raiſon & religion, à bien l'examiner dans preſque tous, n'eſt rien que leur propre paſſion.

Si la conciliation des deux religions eſt comme impoſſible, à parler moralement, elle ne l'eſt pas moins, à parler politiquement, puiſqu'elle ne peut guère ſe faire, ſans que le pape y concoure, & c'eſt à quoi l'on ne doit point s'attendre, puiſqu'on ne l'a pas vu arriver ſous le pontificat de Clément VIII, pape le plus impartial qu'on ait vu depuis long-temps occuper le ſiége de Rome, & le plus attaché à cette douceur & à cette tendre compaſſion dont l'évangile fait un précepte à ſes diſciples.

Ce ſaint père ſe trouvoit alors ſi vieux & ſi infirme, que perſonne ne doutant que ſa fin ne dût être très-proche, le roi jugea à propos de faire partir pour Rome les cardinaux de Joyeuſe & de Sourdis, afin de ſoutenir les intérêts de la nation dans le prochain conclave. Sa majeſté donna au ſecond de ces cardinaux, par le conſeil du premier, neuf mille livres pour ſon équipage & pour les frais de ſon voyage, avec deux mille quatre cents écus de penſion, pendant tout le temps que le beſoin de ſon ſervice le retiendroit à Rome.

Une des dernières actions de Clément VIII, fut une promotion de dix-huit cardinaux d'une ſeule fois. Ce nombre parut ſi fort, qu'on crut dans le monde, que ce pape, ſe ſentant approcher de ſon

terme, voulut donner au cardinal Aldobrandin ſon neveu, une dernière marque de ſon affection, qui devoit, ſuivant toutes les apparences, le porter ſur le trône pontifical, par le grand nombre de créatures de ſa maiſon, qu'elle introduiſoit dans le conclave, ou y placer du moins un ſujet, ſous lequel ce cardinal pût gouverner. De ces dix-huit chapeaux, deux devant être accordés à la France, le choix des deux hommes que ſa majeſté nommeroit à ſa ſainteté, pour les recevoir, fut le ſujet d'une forte brigue à la cour, entre l'évêque d'Evreux & Séraphin Olivary, d'une part, & MM. de Villars, archevêque de Vienne, & de Marquemont (25), de l'autre. Ces derniers avoient pour eux Bellièvre, Villeroy, Sillery & tous leurs amis. Je crus devoir me ranger du côté de M. du Perron, qui étoit mon évêque & mon ami, & pour d'Olivary, qui étoit connu par une éminente piété. Ces deux-ci furent préférés, malgré tous les mouvemens du parti oppoſé. Du Perron ne laiſſa pas d'écrire, par mon conſeil, une lettre de remercîment à Villeroy, comme s'il l'eût véritablement ſervi. Tel eſt l'uſage de la cour. 1604.

Les affaires ſi preſſées, qui obligèrent ſa majeſté à quitter le ſéjour de Chantilly,

(25) Séraphin-Olivary Cazailla, italien d'origine, mais né à Lyon, patriarche d'Alexandrie.
Jérôme de Villars. Denis de Marquemont, archevêque de Lyon; il fut auſſi cardinal dans la ſuite, & ambaſſadeur de France à Rome.

1604. & dans le commencement d'un beau printemps, étoient l'apurement & la signature des états ordinaires de dépense, pour ses bâtimens, sa vénerie, ses menus-plaisirs, outre ceux des fortifications, de l'artillerie & de la grande-voirie. Lorsque le jour fut pris pour cette opération, afin d'éviter la foule de solliciteurs, qui n'attendoient que le moment de nous voir ensemble, sa majesté & moi, elle envoya le jeune Loménie, me dire que je ne vinsse point au Louvre, parce qu'elle se rendroit elle-même, le lendemain, à l'arsenal, & elle y vint, en effet, de si grand matin, qu'elle y prévint une partie des officiers, intéressés dans les matières qu'on y alloit traiter, & que j'avois tous mandés. Le nombre n'en étoit pas peu considérable, gouverneurs de places, ingénieurs, intendans & contrôleurs des bâtimens, tous les différens employés dans l'artillerie, directeurs des ponts & chaussées & autres.

Henri avoit des choses fort importantes à me communiquer en particulier. J'en jugeai par un morne chagrin, qu'il ne pouvoit si bien cacher dans son cœur, que je ne l'aperçusse sur son visage & dans toutes ses paroles, & plus encore, parce qu'il me conduisit dans la grande galerie des armes, l'endroit où il me faisoit ordinairement ses grandes confidences. On peut s'attendre ici à un de ces entretiens singuliers, tels qu'on en a déjà lu quelques uns dans ces mémoires.

Notre conversation ne roula pas tout

d'abord ſur ce qui cauſoit à ce prince la principale de ſes peines. Le cœur enveloppé dans ſa propre amertume, a beſoin, dans ces premiers inſtans, de s'aider d'autres objets pour en ſortir, principalement, ſi ce qui la cauſe, y mêle auſſi un peu de confuſion. Il ne fut donc queſtion d'abord que des ducs de Bouillon & de la Trémouille, & du reſte de cette cabale, à qui ſa malice venoit de faire imaginer de s'unir d'intérêt avec le prince de Condé, la marquiſe de Verneuil & les d'Entragues, ce qu'on avoit offert de prouver à ſa majeſté, par leurs propres lettres, & par des témoins irréprochables. 1604.

Comme je demandai à ce prince, qu'il me donnât un jour entier pour penſer au conſeil qu'il vouloit que je lui donnaſſe ſur cette nouvelle menée, il paſſa à m'entretenir, de ſon ſéjour à Chantilly, de ſa chaſſe, enſuite des pertes qu'il avoit faites au jeu, de l'argent qu'il avoit employé en préſens à ſes maîtreſſes, & d'autres dépenſes ſuperflues qui devoient avoir leur place dans les états de dépenſes de l'année courante, auſſi bien que de celles pour les manufactures, & pour d'autres bâtimens, qui ne l'étoient pas moins. Tout cela rapproché, compoſoit une ſomme ſi conſidérable, que Henri qui ſe la reprochoit intérieurement, ne trouva point de meilleur expédient pour prévenir la confuſion que mes paroles alloient lui donner, que d'ajouter, avant que j'euſſe eu le temps de lui répondre, que je pouvois

1604. auſſi y employer une gratification de ſix mille écus, qu'il m'accordoit. Cette précaution ne m'ayant point empêché de faire voir ſur mon viſage, beaucoup d'étonnement & de peine, ſur une augmentation de dépenſe ſi frivole, Henri chercha encore à prévenir l'éclairciſſement, en diſant qu'après tous les travaux, dont ſa vie avoit été remplie, il méritoit bien quelque indulgence pour ſes plaiſirs. Je répondis au roi, avec ma ſincérité & ma fermeté ordinaires, qu'il avoit raiſon, ſuppoſé qu'en la place des deſſeins qu'il m'avoit communiqués, & moi, par ſon ordre, au roi d'Angleterre, il eût mis celui de paſſer le reſte de ſa vie dans les délices & la molleſſe; mais que, s'il ſe ſouvenoit encore de ſes anciens projets, c'étoit aſſurément ſe tromper, que de les croire compatibles avec des amuſemens ſi coûteux; qu'il falloit choiſir entre l'un ou l'autre. Je m'arrêtai, après ces paroles, que Henri écoutoit ſans y répondre, plein d'agitation, & comme un homme qui fait, dans ce moment, de profondes réflexions, mais la diſpoſition actuelle du cœur qui a toujours tant de part à nos mouvemens, tourna le ſien au dépit & à la colère. Il ſe contenta pourtant de me dire, qu'il s'apercevoit que je prenois des ſentimens peu avantageux de lui, & de me commander de porter ſur les états, les ſommes dont il venoit de me parler, ſans m'en embarraſſer davantage.

Je ne me rebutai point. Je connoiſſois

ce prince, preſqu'à l'égal de moi-même. Je ne l'avois jamais trouvé inſenſible, ni à la gloire, ni à la vérité. Je ne pus croire qu'il le fût devenu en ſi peu de temps. Au lieu donc de recourir aux palliatifs ordinaires, après lui avoir dit que je voyois bien que la liberté, dont j'avois uſé dans mes repréſentations, lui avoit déplu, je ne fis que le remettre de nouveau ſur la même matière. Je lui parlai des moyens qu'on mettoit en œuvre, en Allemagne & en Italie, pour préparer les voies aux glorieuſes actions qu'il comptoit faire un jour, & des ſuccès qu'y trouvoient ceux qui y travailloient par ſon ordre. Je lui répétai qu'inutilement on ſe donnoit toute cette peine, ſi un argent, qui y devoit être précieuſement deſtiné, s'en alloit en de folles dépenſes. Je lui fis toucher au doigt, par un calcul fort détaillé, qu'on ne pouvoit entamer ce grand ouvrage, ſans avoir devant ſoi quarante-cinq millions, tout faits; c'eſt-à-dire, le revenu de deux années, conſervé avec la plus étroite économie; qu'avec cette ſomme, on devoit ſuppoſer encore, que la guerre ne dureroit que trois ans, qu'autrement, il faudroit anticiper ſur les revenus royaux, ou ſurcharger les peuples par des impoſitions extraordinaires. En voici le calcul & la preuve. 1604.

Une armée de cinquante mille hommes de pied (c'eſt le moins qu'on puiſſe employer en cette occaſion) coûte neuf cent mille livres par mois à entretenir, & neuf

millions par an : l'année compoſée de dix
1604. mois ſeulement. Six mille chevaux, qui eſt la quantité répondante à cette infanterie, reviennent à trois cent quarante mille livres par mois, & par an à trois millions quatre cent mille livres. Une artillerie de quarante pièces de canon ne peut être bien ſervie, à moins de cent cinquante mille livres par mois, & de quinze cent mille par an. Ces trois articles ſont ſeuls près de quatorze millions chaque année, &, par conſéquent, près de quarante-deux millions pour trois années, qu'on ſuppoſe que la guerre doit durer. Les frais de levées, d'achats, de voitures d'aſſemblage de vivres, &c., indiſpenſables en commençant la guerre, ne ſauroient être évalués à moins de cent cinquante mille livres, & le déchet de ces mêmes vivres, avec les autres frais imprévus dans les munitions, à pareille ſomme. Le reſte des quarante-cinq millions paſſe ſans peine en dépenſes extraordinaires, qu'il ſeroit trop long de détailler ici.

Le roi répondit encore, qu'avant que tout fût prêt pour l'exécution, il ſe préſenteroit tant d'embarras, qu'on auroit travaillé inutilement; mais, dans le moment où il parloit de la forte, je liſois déjà ſur ſon viſage que ſa première colère étoit éteinte, & qu'il goûtoit parfaitement tout ce que je lui diſois. Il en convint bientôt, & il avoua en même temps, avec une ſincérité tout à fait louable dans un prince

abſolu, que les difficultés qu'il m'avoit faites, & ce qu'il m'avoit dit de dur, ne partoient véritablement que d'un cœur accablé d'un poids bien plus grand, que celui dont il s'étoit plaint d'abord, en parlant de la cabale ſéditieuſe, c'eſt celui des chagrins domeſtiques, que lui cauſoient la reine & la marquiſe de Verneuil. Ces paroles, qui ne me parurent malheureuſement que trop ſincères, firent changer de ſujet à notre converſation. 1604.

L'amour que Henri avoit pris pour mademoiſelle d'Entragues, fut un de ces coups malheureux, qui répand un poiſon lent ſur toute la vie, parce que le cœur attaqué dans le vif, ſent, à la vérité, tout ſon mal, mais, par une fatalité cruelle, n'a ni la force, ni la volonté d'en guérir. Ce prince eſſuya toutes les hauteurs, les inégalités (26), les caprices, dont eſt ca-

(26) Il les lui reproche dans quelques unes des lettres qui nous ont été conſervées parmi les Mſs. de la bibliothèque du roi, où on les voit écrites de la main même de ce prince. „ J'ai bien connu par „ votre lettre, écrit-il à „ cette dame, que vous „ n'aviez pas les yeux bien „ ouverts, ni les conceptions auſſi; car vous avez „ pris la mienne d'un autre biais que je ne l'entendois. Il faut ceſſer ces „ bruſquettes, ſi vous voulez l'entière poſſeſſion „ de mon amour; car, „ comme roi & comme „ gaſcon, je ne les ſais pas „ endurer; auſſi ceux qui „ aiment parfaitement, „ comme moi, veulent „ être flattés, non rudoyés, „ &c. Vous m'aviez promis, dit-il, dans une „ autre, d'être ſage; puiſque vous ne pouvez „ douter que le ſtyle de „ votre autre lettre ne „ m'ait offenſé, &c. „ *Journal du règne de Henri III, tome 2, p. 290, &c.* Entr'autres originaux de lettres de Henri le grand, que poſsède M. le duc de Sully d'aujourd'hui, il y

pable une femme fière & ambitieuſe. La
1604. marquiſe de Verneuil avoit aſſez d'eſprit pour connoître tout l'aſcendant qu'elle avoit ſur le roi, & elle n'en uſoit que pour le déſeſpérer. Elle ne l'entretenoit que de ſes ſcrupules, ſur la facilité avec laquelle elle s'étoit rendue à ſes déſirs ; ſcrupules qui l'impatientoient avec d'autant plus de raiſon, qu'il n'ignoroit pas qu'elle les oublioit ſans peine, avec des perſonnes d'un aſſez médiocre étage : bientôt ils ne ſe firent plus l'amour, qu'en ſe grondant. Henri achetoit fort chèrement des faveurs que rien n'aſſaiſonnoit de ce qui fait le plaiſir des cœurs tendres, & qui, pour comble, entretenoient un divorce preſque continuel entre lui & la reine ſon épouſe.

Cette princeſſe, de ſon côté, qui tenoit de la nature une humeur aſſez peu prévenante, & de ſa nation un penchant violent à la jalouſie, ne pouvant faire ſentir à ſa rivale, tous les effets de ſa haine, s'en prenoit à ſon époux ; & ce malheureux prince étoit ainſi expoſé à deux femmes, qui n'avoient rien de commun entr'elles, que de conſpirer ſéparément à lui ôter toute ſorte de ſatisfaction. Toute la peine qu'on ſe donnoit pour les rapprocher l'une de l'autre, étoit perdue preſque dans le moment même. La reine revenoit auſſitôt à exiger de Henri un ſacrifice, qu'il

en a deux de ce prince à ſa maîtreſſe. Voyez le recueil de lettres de Henri le grand, nouvellement imprimé.

ne pouvoit lui accorder, & le refus qu'il lui en faiſoit, quoiqu'accompagné de toute la douceur, & aſſaiſonné de toutes les complaiſances poſſibles, lui étoit ſi ſenſible, qu'elle en oublioit tout, & qu'elle travailloit elle-même à entretenir la cauſe de ſes propres chagrins, en retranchant des droits d'époux tout ce que le cœur doit y mettre de tendre & de prévenant. 1604.

Elle fut bientôt informée de la promeſſe de mariage, que le roi avoit faite à mademoiſelle d'Entragues, c'eſt celle dont on a vu plus haut, que je déchirai l'original, qui fut refait par ce prince ; & elle n'eut point de repos, qu'il ne lui eût promis de retirer des mains de ſa maîtreſſe, cette pièce, que tous les eccléſiaſtiques lui aſſuroient pourtant être nulle de plein droit ; & Henri, par pure complaiſance, prit, enfin, ſur lui de la redemander à la marquiſe, & d'un ton à lui marquer qu'il ne vouloit pas être refuſé. Il venoit de franchir ce pas lorſqu'il vint à l'arſenal. L'effort qu'il s'étoit fait, le peu de fruit qu'il en avoit retiré, & les diſcours dont ſa maîtreſſe avoit accompagné ſon refus, dans la converſation qu'il avoit eue la veille avec elle, étoient ce qui avoit porté dans ſon cœur, une atteinte ſi profonde.

La marquiſe de Verneuil entra dans un emportement furieux, lorſqu'elle entendit parler de la promeſſe en queſtion ; &, ſans ménager ſes termes, elle dit à Henri, qu'il pouvoit la chercher ailleurs. Ce prince,

pour n'en pas faire à deux fois de ce qu'il
1604. avoit de déſobligeant à lui dire, ſe mit à lui reprocher ſes liaiſons avec le comte d'Auvergne ſon frère, & avec les ſéditieux du royaume. Elle ne daigna pas répondre à cette accuſation; &, prenant à ſon tour le ton de reproches, elle lui dit qu'il lui étoit impoſſible de vivre davantage avec lui; qu'en devenant vieux, il devenoit défiant & ſoupçonneux; qu'elle alloit rompre avec plaiſir un commerce qui, n'étant pas aſſez bien récompenſé pour lui être agréable, » ne lui produiſoit pour » tout, diſoit-elle, que la jalouſie & l'in» dignation publiques ». Elle s'émancipa à parler contre la reine en des termes ſi mépriſans, que, s'il en faut croire Henri, il fut ſur le point de la ſouffleter. Il la quitta bruſquement, pour n'en pas venir juſque là; mais, plein d'un dépit, qu'il ne s'embarraſſa pas de lui cacher, & en jurant qu'il lui feroit bien rendre la promeſſe qui avoit excité cet orage.

Après tout ce détail, qui rallumoit encore le courroux de Henri, en me le faiſant, il fut forcé de convenir, & je m'en ſerois bien douté ſans cela, qu'il ſe réſoudroit bien difficilement à tenir tout ce qu'il avoit promis dans ſa colère, & ſuivant la pente des amans, qui n'ont jamais tant d'envie de louer ce qu'ils aiment, qu'après qu'ils en ont dit tout le mal poſſible, il retombe ſur les bonnes qualités de ſa maîtreſſe, lorſqu'elle étoit une fois ſortie de ces accès de fougues & de ca-

prices. Il loua avec transport les charmes de son commerce, l'enjouement de son esprit, ses réparties pleines de vivacité & de sel. Ce que disoit ce prince, n'étoit pas sans fondement, & l'opposition qu'il y joignoit de l'humeur de la reine, le lui rendoit encore plus sensible. » Je ne trouve » point tout cela chez moi, me disoit-il, » je ne reçois de ma femme, ni société, » ni amusement, ni contentement: elle » n'a ni complaisance dans l'esprit, ni » douceur dans la conversation; elle ne » s'accommode en aucune manière, ni à » mon humeur, ni à mon tempérament. » Lorsqu'en rentrant chez moi, je veux » commencer à lui parler familièrement, » & que je m'approche pour l'embrasser » ou la caresser, elle me fait une mine si » froide, que je suis obligé de la quitter » là de dépit, & de m'en aller chercher » quelque consolation ailleurs. Ma pau- » vre cousine de Guise est tout mon re- » fuge, quoiqu'elle me dise bien mes vé- » rités quelquefois; mais c'est de si bonne » grâce, que je ne m'en offense nullement, » & que je ne laisse pas de rire avec el- » le ». Telle étoit, en effet, l'humeur de ce prince; & peut-être que la reine n'a dû s'en prendre qu'à elle-même de ne l'avoir pas tiré des filets de sa rivale, & dépris de tout autre commerce de galanterie; du moins, il me paroît que c'est avec toute la sincérité & la bonne intention possibles, qu'il me pressa, en achevant ce discours, d'engager la reine son épouse, 1604.

1604. à s'accommoder à ſes manières, & au caractère de ſon eſprit.

Je prenois la parole pour répondre, & il y avoit, en effet, bien des choſes à dire ſur tout cela, lorſque nous fûmes interrompus par meſſieurs de Vic, de Trigny, de Pilles, de Fortia & autres, qui entrèrent en ce moment, & dirent qu'il y avoit plus d'une heure que tout le monde attendoit, & qu'il étoit ſi tard, qu'on ne pourroit pas tout finir dans la matinée. Le roi le ſuivit, après m'avoir recommandé le ſilence, & il entra dans la ſalle, où le reſte du jour & les deux ſuivans furent donnés tout entiers aux affaires qui l'avoient amené. La lieutenance de la grande voirie en Guyenne fut accordée, à ma ſollicitation, à Biſçoſe (27), qui étoit à ſon ſervice. On nomma un commiſſaire, pour aller démolir le fort de Craon. Je laiſſe le détail des autres petites diſpoſitions ſemblables.

Au premier moment de loiſir, le roi ne manqua pas de renouer avec moi la converſation interrompue. Ce qui en étoit l'objet, tenoit ſi fort au cœur de ſa majeſté, qu'elle m'avoit écrit billets ſur billets, pour m'enjoindre d'entreprendre ce rapprochement de lui & de la reine, qu'il m'avoit propoſé. Je voyois bien qu'il y avoit des riſques à lui obéir. Un zèle trop ardent & trop franc auprès de deux perſonnes de ce rang, expoſe ſouvent

(27) De Biſçoſe ou Viſſouſe, étoit ſecrétaire des finances.

au reſſentiment de l'une des parties, & quelquefois de toutes les deux; d'ailleurs, je me rendois juſtice, cet emploi me convenoit moins qu'à perſonne, parce que toutes ces petites tracaſſeries ne ſont point dans mon humeur. 1604.

Je réſolus donc de ne rien oublier de ce que je crus capable de porter Henri à prendre de lui-même le ſeul parti raiſonnable; raiſons, exhortations, exemples, tout fut employé de ma part, pour lui prouver qu'il ne tenoit qu'à lui de ſe mettre une bonne fois, & pour toujours, l'eſprit en repos; qu'il ne s'agiſſoit que de prendre le ton de maître avec tout le monde, d'obliger la reine à renfermer en elle-même ſa mauvaiſe humeur, ſes reproches, & ſurtout ſes plaintes en public, qui aboutiſſoient toujours à des éclats ſcandaleux, &, à l'égard de ceux qui empoiſonnoient l'eſprit de cette princeſſe, punir ſévèrement la plus petite parole qu'ils oſeroient lui rapporter, ou proférer contre ſa majeſté. Je repréſentai à ce prince, qu'il ne lui en coûteroit, pour aſſurer ſa tranquillité, que la plus petite partie de ce courage & de cette force d'eſprit, dont il avoit donné tant de preuves dans des occaſions d'une toute autre conſéquence; que ſa réputation ſouffroit d'une foibleſſe, preſque incompréhenſible dans un ſi grand prince. Je lui fis voir, que tout ſouverain peut, ſans tyrannie, & par le ſeul droit de la place qu'il occupe, exiger de ſes ſujets & de ſes courti-

1604. ſans, auſſi bien pour ſa perſonne, que pour ſon état, l'obéiſſance néceſſaire à tenir tout dans la ſubordination & le reſpect, & qu'il n'eſt nullement blâmable de châtier rigoureuſement ceux qui ſe mêlent de troubler le repos de ſa maiſon. Aux repréſentations, je joignis les prières. Je conjurai Henri, à mains jointes, & les larmes aux yeux, d'eſſayer l'uſage de ſon autorité. L'état où je le voyois, excitoit toute ma ſenſibilité.

Il eſt certain que ce prince n'avoit que ce parti à prendre, & je n'ai jamais bien compris pourquoi il y répugnoit ſi fort. Il ſe ſouvint des conſeils que je lui avois donnés à Blois; & la différence qu'il y trouvoit avec ceux que je voulois lui faire ſuivre en ce moment, lui donnant une eſpèce d'avantage ſur moi, il me fit entendre, avec quelque ſorte de ſatisfaction, que j'étois, peut-être autant que lui, la cauſe de tout ce qui arrivoit. Mais cette différence, à bien l'examiner, n'avoit rien de réel, & lorſque je détournai ſa majeſté de recourir à une voie, dont les ſuites pouvoient être fort dangereuſes (c'eſt tout ce que je puis dire, ſans trahir le ſecret que je lui vouai alors), j'étois bien éloigné d'exclure des moyens ſi faciles & ſi peu violens, qu'on ne les blâmeroit pas dans un ſimple père de famille, pour la tranquillité de ſon domeſtique. Auſſi Henri fut-il réduit à me dire, que, ſi je le connoiſſois, je verrois qu'il lui étoit impoſſible d'uſer de la moindre rigueur envers des

perſonnes qu'il avoit accoutumées à vivre familièrement avec lui, & ſurtout envers une femme. 1604.

Il ne me reſtoit plus qu'à lui dire, qu'il chaſſât donc ſa maîtreſſe, & qu'il donnât toute ſorte de ſatisfactions à ſon épouſe. Il me prévint encore, en me diſant qu'il étoit prêt, s'il le falloit, d'ôter à la reine tout ombrage, pourvu qu'il fût aſſuré de la trouver, après ce ſacrifice, telle qu'il la ſouhaitoit; mais qu'il prévoyoit qu'il ſe gêneroit le reſte de ſa vie, ſans la corriger, parce que cette princeſſe, en croyant ſuivre les mouvemens de la raiſon, ne ſuivoit, en effet, que ceux de ſa bile. Pour me le prouver, Henri rentra dans une longue énumération des défauts de la reine, dans laquelle il ne me répéta preſque, que ce qu'il m'avoit déjà dit, ſur le plaiſir qu'elle trouvoit à le contrarier & à le fâcher. Il ajouta ſeulement qu'elle lui avoit fait voir, en toute occaſion, une haine ſi forte contre ſes enfans naturels, quoique nés avant qu'elle fût venue en France, qu'aſſurément elle n'en reviendroit point. Il s'étendit ſur le peu de gratitude qu'elle avoit toujours montré, tant pour ſes bons traitemens, que pour l'attention qu'il avoit à la prévenir, dans tous les beſoins qu'elle pouvoit avoir d'argent quoiqu'il n'ignorât pas qu'elle ne le recevoit, que pour le répandre ſur la Léonore & ſon mari, & ſur quelques autres, qui lui donnoient les plus mauvais conſeils. Il me prit à témoin, que jamais reine de France n'avoit reçu

1604. tant de libéralités, & il eſt vrai que j'avois été le premier à les favoriſer, & à les faire ſolliciter par mon épouſe, en quoi je n'agiſſois uniquement qu'en vue de la paix, qui s'achète ſouvent par ce moyen, & toujours par l'ordre même du roi. De la manière dont ce prince s'emporta contre Conchini & ſa femme, qu'il traita de créatures de l'Eſpagne & d'eſpions du duc de Florence, perſonne n'auroit certainement voulu être en la place de ces deux Italiens; mais Henri s'en tint à ſe reprocher à lui-même, de n'avoir pas ſuivi le conſeil que j'avois pris la liberté de lui donner, lorſque la reine vint en France, d'empêcher toute cette race Italienne de paſſer les monts avec elle.

La concluſion de tout ce long diſcours fut la même que du précédent, qu'il falloit que je tentaſſe par les voies les plus douces, d'amener la reine à condeſcendre à tous les déſirs du roi, & ſans qu'elle pût ſoupçonner que j'agiſſe par des ordres ſupérieurs. Henri m'en pria, & me le recommanda avec toute ſorte d'inſtances, en diſant qu'il ne doutoit pas que je n'y réuſſiſſe. Il ſe rappela une occaſion ſemblable, où j'avois gagné ſur cette princeſſe, qu'elle écriroit au roi ſon mari une lettre, à laquelle aucun de ceux qui s'en étoient mêlés, n'avoit pu la réſoudre.

Fin du dix-ſeptième Livre.

MÉMOIRES DE SULLY.

LIVRE DIX-HUITIÈME.

LE hasard m'offrit, précisément dans le temps que tout ceci se passoit, une occasion qui me parut tout à fait favorable à l'exécution de la commission, dont je venois d'être chargé auprès de la reine. La manière la plus ordinaire d'accorder des gratifications à cette princesse, c'étoit, ou en créant en sa faveur des édits pareils à ceux dont j'ai parlé ci-devant, ou en lui faisant toucher des pots-de-vin sur des marchés & des traités, qu'elle faisoit réussir, par la protection qu'elle leur donnoit, & c'étoit toujours par mes mains que ces édits ou ces marchés passoient, avant que d'avoir leur effet, soit qu'il fal- 1604.

lût nommer, examiner, ou autoriſer les
1604. perſonnes qui y avoient part.

On vint, un jour, offrir à la reine quatre-vingt mille livres, pour faire rendre un édit, qui concernoit les officiers des gabelles du Languedoc. Elle envoya (1) d'Argouges me porter l'édit & me faire part de la propoſition. Je répondis à d'Argouges, que ſa majeſté pouvoit, ſans un grand préjudice du bien public, lui accorder la grâce qu'elle demandoit; mais que je ne croyois pas que la reine prît bien ſon temps pour l'obtenir, le roi m'ayant paru ſi mécontent de quelques uns des derniers procédés de cette princeſſe, que je craignois bien qu'il n'eût pas cette complaiſance pour elle, ſi elle ne commençoit, du moins, par l'apaiſer; en quoi je prenois la liberté de lui offrir mes conſeils & mes peines, ſuppoſé qu'elle crût qu'ils puſſent lui être utiles en cette rencontre, comme ils l'avoient été quelques autres fois. La reine accepta & promit tout, tentée par une ſomme ſi conſidérable. Elle crut qu'elle réuſſiroit comme auparavant, en écrivant au roi une lettre fort ſoumiſe; elle l'écrivit, & m'envoya chercher pour me la faire voir, en ſe montrant diſpoſée à y changer tout ce que je jugerois à propos.

Jamais démarche ne lui avoit tant coûté à faire. Elle avoit une ſi grande averſion pour

(1) Florent d'Argouges, tréſorier de la maiſon de la reine; ſon fils fut premier préſident du parlement de Bretagne, & monrut conſeiller d'état & du conſeil royal.

pour la marquiſe de Verneuil, qu'elle daignoit à peine prononcer ſon nom; mais, ſi quelque choſe lui en rappeloit l'idée, tous ſes geſtes, ſes mouvemens, & ſon ſilence même, exprimoient au naturel ce qu'elle ne vouloit pas dire. Comme il étoit néceſſaire de l'accoutumer à entendre parler de ſon ennemie, je la mis toute ouvertement ſur ce chapitre, &, alors, elle ſe ſoulagea, en donnant à la marquiſe mille épithètes des plus fortes. Elle dit, qu'elle ne ſe réſoudroit jamais à regarder de bon œil une femme qui oſoit ſe comparer à elle; qui élevoit ſes enfans dans les mêmes airs d'orgueil & de manque de reſpect pour elle; qui brouilloit l'état, en encourageant les ſéditieux, ſans que le roi, aveuglé par ſa paſſion, ſe mît en état de la réprimer. 1604.

Je commençai par prendre part à ſes chagrins; mais, en les liant avec ſa conduite envers le roi, je ne laiſſai pas de lui faire ſentir ſi bien ſon tort, qu'elle refit une ſeconde lettre, telle que je la lui dictai. Elle l'envoya porter au roi, qui l'avoit laiſſée à Fontainebleau, d'où il étoit revenu à Paris. Dans la joie qu'il en eut, il y fit une réponſe aſſez douce & aſſez polie, pour qu'il dût naturellement s'attendre à une réplique ſur le même ton, de la part de la reine, mais, malheureuſement, dans le temps qu'on la rendoit à la reine, ſes émiſſaires lui firent entendre, que le roi n'en étoit pas moins allé, à ſon ordinaire, chez la marquiſe; qu'on s'y étoit di-

verti de ſa crédulité, & le reſte, ce qui
1604. lui fit oublier tout ce qu'elle venoit de promettre. Elle dit que le roi la trompoit, &, au lieu d'écrire, elle ſe contenta de répondre au porteur de la lettre de ſa majeſté, d'un ton ſec & dédaigneux, qu'elle n'écrivoit point, parce qu'elle s'attendoit à voir le roi, le lendemain, comme il le lui mandoit. Le roi fut piqué, comme il le devoit être, de ce procédé. Il ne put s'en taire. Ceux qui l'entendirent, n'étoient pas gens à tenir la choſe ſecrette, comme moi, à qui il écrivit dans le premier mouvement; tout fut rapporté de part & d'autre, & les cartes encore plus brouillées qu'auparavant.

Me revoilà en campagne, pour apaiſer ce nouveau débat; mais que pouvois-je attendre? tout au plus, un intervalle de calme, qui ne dureroit pas plus long-temps que tous les autres, tant que ſa majeſté ne prendroit pas le ſeul parti efficace. Je le lui propoſai encore, un jour que, m'ayant envoyé chercher par la Varenne, pour chercher enſemble quelque conſolation à ſes chagrins, qui devenoient cuiſans de plus en plus, je le trouvai dans l'orangerie des Tuileries, où une ondée de pluie l'avoit obligé d'entrer. Comme il me répétoit ſans ceſſe de lui dire ce que je lui conſeillois de faire, & que, ſur mon refus, il me le commanda abſolument: » Faire paſſer la mer, » lui dis-je, d'un côté, à quatre ou cinq » perſonnes, &, de l'autre, les monts à » autant ». Le roi me répondit, que la

moitié de ce conſeil pouvoit s'exécuter ſans peine, rien ne l'empêchant d'uſer de rigueur envers des ſéditieux, qui conſpiroient dans ſa cour : mais qu'il n'en étoit pas de même des Italiens, parce qu'outre qu'il auroit tout à craindre de cette nation vindicative, il perceroit la reine d'un trait, qui la rendroit implacable, lorſqu'elle ſe verroit enlever ſes favoris. Un tempérament fort ſingulier, que ce prince crut pouvoir apporter, en réfléchiſſant ſur ma propoſition, fut de faire conſentir cette princeſſe elle-même à ce que je lui conſeillois. Il s'y arrêta, comme ſi la choſe eût été poſſible; & il voulut encore que je m'employaſſe de toutes mes forces à opérer ce miracle, en me promettant que, ſi je réuſſiſſois, il renonçoit, dès ce moment, à toutes ſes amourettes. Voilà la nouvelle commiſſion que je reçus de ce prince, qui me laiſſa méditer, dit-il, ſur les moyens d'y réuſſir, & continua ſeul ſa promenade dans le jardin, la pluie s'étant paſſée pendant notre entretien. 1604.

Je ne débutai pas auprès de la reine, par lui demander de prime abord un conſentement, que je ne la voyois pas diſpoſée à donner. Je crus que, ſi l'on pouvoit trouver le moment favorable pour l'obtenir, ce ne ſeroit qu'à la faveur d'un parfait raccommodement entre leurs majeſtés. J'y travaillai avec tant d'aſſiduité, que je les remis, enfin, dans la meilleure intelligence, où elles euſſent jamais été.

1604. On convint d'oublier le passé, & de fermer, à l'avenir, l'oreille à tous les délateurs. Ce calme dura trois semaines, & pendant ce temps-là, la cour fut pleine de joie & de divertissemens; mais de nouveaux stratagèmes de la marquise de Verneuil, ayant ensuite produit leur effet ordinaire auprès de la reine, par le moyen des mauvais rapports, toutes ces bonnes résolutions s'évanouirent encore; & il fallut revenir à tenter, comme une dernière ressource, l'expédient que le roi avoit proposé.

On peut juger de quel air la reine reçut la proposition, de renvoyer, avec quelque sorte de honte, les personnes de sa maison qu'elle aimoit le plus. Je m'y étois bien attendu; & je n'avois rien espéré, que de mon opiniâtreté à revenir souvent à la charge; mais cette princesse fut toujours inflexible; &, pour tout dire, Henri tenoit si mal, de son côté, la parole qu'il m'avoit donnée, de payer ce sacrifice par celui de tout autre attachement qu'à son épouse, qu'elle tiroit de là ses meilleures raisons, pour ne pas se rendre aux miennes.

Ce que j'avois prévu arriva. La reine, aigrie par ceux que j'attaquois directement, commença à me chercher querelle à moi-même. Elle se plaignit que je ne lui avois pas tenu parole, comme s'il avoit été en mon pouvoir de séparer Henri de sa maîtresse; mais je ne manquai pas de lui faire remarquer qu'elle tenoit bien plus mal la sienne, & que, par un caractère de froideur & d'antipathie, que tant

de récidives faiſoient regarder au roi comme incorrigible, elle étoit elle-même la cauſe du mal qu'elle m'imputoit. Je lui citai madame de Guiſe, comme un exemple qu'elle auroit dû ſuivre, pour fixer ſur elle le cœur & l'eſprit de ſa majeſté. Elle ſe plaignit enſuite, dans le public, que je ne faiſois pas de ſes lettres tout le cas que je devois. J'en fus averti par la femme de Conchini, la moins déraiſonnable encore de celles à qui elle donnoit tout pouvoir ſur elle. Je répondis à ce grief, qu'il étoit vrai que je n'avois pas toujours égard à celles que je voyois écrites de la main de quelqu'un de ſes ſecrétaires, parce qu'elles étoient, ou dictées ſans ſa participation, par d'injuſtes ſolliciteurs qui abuſoient de ſon nom, ou écrites dans l'intention de me faire porter la haine d'un refus auprès de cette princeſſe; mais que, pour celles qui m'étoient écrites de ſa propre main, je défiois qu'on pût me convaincre de n'y avoir pas répondu avec tout le reſpect & la déférence poſſibles. 1604.

Et, pour ne rien diſſimuler, il étoit beſoin que je me rappelaſſe mon devoir, auſſi fortement que je faiſois, pour ne pas m'en écarter à l'égard de cette princeſſe. Il n'y avoit aucune fin à ſes demandes. La ſeule dépenſe pour le courant de ſa maiſon, coûtoit au roi, tous les ans, trois cent quarante-cinq mille livres. Tant de gratifications, de pots de vin, d'édits créés en ſa faveur, ne pouvoient ſuffire à

toutes ſes autres dépenſes. Elle engagea,
1604. un jour, de dépit, ſes bagues & joyaux, ou plutôt ceux des reines de France; & l'on fut obligé de prendre au tréſor royal de quoi les retirer. L'édit des exempts en chaque paroiſſe, fut paſſé à ſon profit. Quelques receveurs de Rouergue & de Quercy, étant demeurés arriérés dans le payement de leurs deniers, elle les fit appliquer à ſon profit. Elle voulut faire les frais de la noce de l'Italien Santy, ſon jardinier; & elle me demanda, pour cela, ſix cents livres, ce qui n'eſt qu'une bagatelle; mais c'eſt principalement dans ces bagatelles, qu'on peut juger des diſpoſitions de l'eſprit des princes, par rapport à l'économie. Que pouvois-je faire, trouvant un inconvénient égal à lui accorder tout, ou à tout lui refuſer? ſinon, de refuſer, en effet, tout ce qui intéreſſoit véritablement la juſtice & le bien de l'état; & d'empêcher dans ce qu'on ne pouvoit ſe diſpenſer d'accorder, & ſurtout par rapport à ces édits, toute vexation dans la levée des deniers. Quant aux démêlés perſonnels de leurs majeſtés, on peut dire que le roi avoit des foibleſſes incompréhenſibles, & la reine des travers inexcuſables.

En voyant combien peu j'avois avancé, depuis le temps que je m'occupois de toutes ces tracaſſeries domeſtiques, je compris, à la fin, que c'étoient là de ces choſes qu'il faut laiſſer aux ſeuls intéreſſés à démêler entr'eux. Je retirai donc tout doucement mon épingle du jeu, &

je laiſſai de grand cœur le champ libre à Sillery, dont le roi ſe ſervoit auſſi. Il trouvoit quelquefois qu'il manioit l'eſprit de ces deux dames, plus doucement que moi. Je n'ai pas de peine à le croire. Je ne ſais ni flatter, ni déguiſer ma penſée, & ce manége ne demande que complaiſance & diſſimulation; ſans quoi il n'y a rien à eſpérer, & tout à craindre, & doublement à craindre, par la part qu'ont ici l'épouſe & la maîtreſſe. On vient de le voir, quant à la première; je puis auſſi en parler avec pleine connoiſſance, pour ce qui regarde celle-ci. Si je n'avois pas pris mes meſures bien juſtes, je venois de riſquer, il n'y avoit que peu de jours, de me trouver la victime de l'amant & de la maîtreſſe. Voici en quelle occaſion. 1604.

Dans le temps que les ſujets de plainte ſe multiplioient de jour en jour, entre Henri & la marquiſe de Verneuil, je fus député par le roi pour faire à cette dame les plus ſanglans reproches. Au lieu de fléchir & d'avouer ſon tort, elle le prit ſur un ton ſi haut, que je ne déſeſpérai pas, cette fois, que la ſcène ne finît par une rupture éclatante; ce qui étoit tout ce que je ſouhaitois de plus. Non ſeulement elle refuſa de donner la ſatisfaction que ſa majeſté lui demandoit, mais elle parut encore ſi réſolue à rompre tout commerce avec le roi, qu'elle alla juſqu'à me ſolliciter avec les plus fortes inſtances de travailler à lui faire agréer cette réſolution, comme importante également à tous les

1604. deux, & à vouloir que j'écriviſſe, auſſitôt que j'allois être retourné chez moi, une lettre à ſa majeſté, que nous concertâmes enſemble, où elle employa des termes aſſez forts, pour me faire juger qu'elle agiſſoit ſincèrement. Cependant la connoiſſance que j'avois du caractère de cette femme, me faiſant craindre qu'elle ne déſavouât ce que je manderois au roi, & qu'elle ne me fît paſſer pour avoir cherché, par de ſourdes pratiques, à la brouiller avec ce prince, ce qu'il ne m'auroit pas pardonné, tout indulgent qu'il étoit, parce que, ſur l'article du cœur, il pouſſoit la vivacité fort loin; je pris la précaution d'envoyer cette lettre à la marquiſe, avant que de la faire remettre à ſa majeſté; & je lui fis dire en même temps, qu'elle la lût & l'examinât attentivement, afin qu'elle vît que je n'avois rien mis dans cette lettre, qui étoit fort longue, au delà de ce qu'elle m'avoit dicté elle-même; & qu'elle me mandât, ſi je n'avois pas obſervé ſcrupuleuſement la teneur de ſes paroles. J'enjoignis ſur toutes choſes au porteur, de ne me rien rapporter de bouche, mais d'obliger cette dame à me marquer par écrit, ce qu'elle trouveroit à y changer, & tout ce qu'elle avoit à me dire.

Elle avoit déjà beaucoup relâché de la ſévérité de ſa première réſolution. Mon domeſtique s'en aperçut, en ce qu'elle chicana ſur les termes, & lui témoigna n'en être pas ſatisfaite, quoiqu'elle ne parlât point de ſupprimer la lettre. Mon com-

miſſionnaire, qui vit qu'elle le renvoyoit, après toute cette vague déclaration, ſans rien de poſitif, & qui ſe ſouvenoit de mes ordres, lui dit, qu'il avoit la mémoire mauvaiſe, & la pria de mettre par écrit ce qu'elle venoit de lui dire, afin de ne pas l'expoſer à être grondé, pour avoir oublié, ou mal rapporté ſes paroles. Elle comprit bien tout ce qu'on ne vouloit pas lui dire: mais elle étoit engagée trop avant, pour reculer. Elle prit la plume & m'écrivit, qu'elle approuvoit la lettre, à un mot près, qui étoit capable, diſoit-elle, de faire monter le roi aux nues. Je mandois au roi, qu'elle le ſupplioit de lui accorder encore l'honneur de le voir quelquefois, mais de n'avoir aucune privauté avec elle; c'eſt ce mot qu'elle adouciſſoit, en ajoutant, *aucune privauté, qui pût lui nuire*, ce qui n'étoit pas bien différent. 1604.

Je ſerrai ſoigneuſement la lettre de la marquiſe, & j'envoyai la mienne au roi, avec quelque eſpérance que, par fierté, ſi ce n'eſt par raiſon, il donneroit les mains au parti que prenoit ſa maîtreſſe, & qu'il ſe laſſeroit, enfin, de recevoir la loi d'une femme. En effet, il lut deux fois ma lettre, avec toute l'indignation & le dépit qu'elle devoit lui donner. » Hé bien! elle le veut, » diſoit-il, je le ſouhaite encore davan» tage; elle ſera priſe dans ſes propres » filets ». Le roi parloit ainſi ſeul, entre ſes dents, & à demi-bas, mais mon courrier ne laiſſa pas de l'entendre. Il de-

manda du papier & une écritoire; & il
1604. m'écrivit par le même homme, un billet, par lequel il me promettoit que, le Lundi ſuivant, la marquiſe de Verneuil recevroit une lettre de ſa main, qui feroit foi qu'il ſavoit encore commander à ſes paſſions.

Cette lettre eſt du 16 Avril; mais celle du Lundi ne vint point; bien plus, ce prince étant lui-même venu à Paris, il courut auſſi-tôt chez ſa maîtreſſe, ſe flattant, du moins, qu'il alloit la couvrir de confuſion, & lui arracher mille repentirs: point du tout, c'eſt lui-même qui joua ce perſonnage. Il déſavoua tous ſes agens, il ſe condamna lui-même; en un mot, il ſe mit à la merci de celle qu'il venoit de traiter avec le dernier mépris. Ce fut alors que je trouvai fort heureux d'être ſaiſi d'une lettre de la marquiſe de Verneuil, qui mit un frein à ſon reſſentiment contre moi. Elle crut pourtant que cette lettre ne l'empêchoit pas de chercher à me faire paſſer pour un fourbe & un calomniateur. Je ne garantis pas que Henri n'en crût rien, en ce moment. La lettre que je lui montrai à l'arſenal, le déſabuſa; mais elle ne lui ouvrit point les yeux ſur ſa perfide maîtreſſe. Il me dit, en me quittant, qu'il alloit bien lui laver la coiffe; je ne le crus point, & le devois-je, après ce qui venoit de ſe paſſer?

Après la réconciliation entre le roi & la reine, qui ſe fit, comme on l'a vu il n'y a qu'un moment, aux dépens de la marquiſe de Verneuil, cette femme, qui, pour

cette fois, se crut abandonnée, entreprit de troubler la paix; & elle n'en vint que trop bien à bout. Il est étonnant combien de ressorts elle fit jouer pour réveiller l'amour du roi, pour exciter sa jalousie, pour s'en faire rechercher, & même pour s'en faire craindre. Elle employa le sacré & le profane. Elle se jeta dans la dévotion. Elle se mêla dans le parti des factieux la tête levée. Elle chercha, toutes les filles auxquelles Henri avoit rendu quelques assiduités, & elle leur fit supposer des promesses de mariages, pareilles à celle qu'elle avoit elle-même. Elle abusa de la sienne, au point de prétendre en tirer un droit chimérique, de faire casser le mariage de la reine; &, ce qu'on ne croiroit jamais, elle trouva des ecclésiastiques qui la soutinrent dans ses extravagances, & qui osèrent faire publiquement ses bans de mariage, qu'elle se vantoit d'obliger le roi à contracter avec elle. En même temps, on répandoit dans le public une infinité de lettres & de mémoires, dans lesquels on prêtoit des raisons aux ridicules prétentions de cette femme (2). Henri auroit donné beaucoup, pour pouvoir découvrir quels en étoient les auteurs. Il em- 1604.

(2) Voyez les plaintes que fait, à cette occasion, le cardinal d'Ossat, contre l'Espagne, la Savoie, & surtout contre un capucin, nommé le père Hilaire de Grénoble, qui cabaloit à Rome en faveur des partisans de la marquise de Verneuil : *Lettres des 22 Février & 15 Octobre 1601, & du 1 Avril 1602.* La licence des libelles satyriques n'a jamais été portée plus loin, qu'elle l'étoit dans ce temps-là.

1604. ployа à cette recherche, preſque toute ſa cour; & j'y fus employé comme les autres.

Je ne finirois point, ſi je voulois épuiſer tous les incidens liés à cette affaire, & qui, tout frivoles qu'ils ſont pour la plus grande partie, ne laiſſèrent pas d'attirer des affaires bien ſérieuſes à quelques uns de ceux qui y eurent part; mais je me laſſe moi-même de traiter un pareil ſujet, & de parler au déſavantage d'un prince, qui m'a donné ailleurs tant d'occaſions de louer la fermeté héroïque de ſon cœur. Tout ce vacarme, qui n'avoit d'autre cauſe qu'un ſimple dépit amoureux, ſe termina, à l'ordinaire, par un redoublement de paſſion de Henri pour ſon indigne maîtreſſe, qui porta au plus haut point la méſintelligence entre lui & la reine (3). Il étoit décidé que, par une contradiction bien bizarre, ce prince chercheroit toute ſa vie ſes plaiſirs & ſa ſatisfaction, aux dépens de ſon repos & de ſa ſanté. Je ne m'y intéreſſai plus, que par ces deux motifs. Pouvois-je voir, ſans la plus vive ſenſibilité, dépérir à vue d'œil la ſanté d'un

(3) „ Le duc de Sully m'a dit pluſieurs „ fois (c'eſt l'auteur de „ l'hiſtoire de la Mère & „ du Fils qui parle ainſi) „ qu'il ne les avoit jamais „ vus huit jours ſans que- „ relle. Il m'a dit auſſi „ qu'une fois entr'autres, „ la colère de la reine la „ tranſporta juſqu'à tel „ point, étant proche du „ roi, que, levant le bras, „ il eut ſi grand'peur „ qu'elle paſſât outre, „ qu'il ſe rabattit avec „ moins de reſpect qu'il „ n'eût déſiré, & ſi rude- „ ment, qu'elle diſoit par „ après qu'il l'avoit frap- „ pée, &c. Tom. I, pag. 8.

prince, dont la perſonne m'étoit précieuſe. Il n'eut point de maladie mortelle, pendant le cours de cette année; mais il ne donna jamais tant d'occupation à la Rivière & à du Laurens. Il fut obligé d'uſer ſouvent de ſaignées, de diète, de bouillons rafraîchiſſans, pour prévenir les mauvais effets d'un ſang noir & brûlé, qu'on lui tiroit dans les fréquentes indiſpoſitions qu'il eut. La colère, le chagrin, l'impatience, le mettoient dans une telle agitation, qu'un jour qu'il avoit un violent dépit de quelque procédé de la marquiſe de Verneuil, le bras dont il avoit été ſaigné la veille, ſe rouvrit comme il ſe mettoit à table pour dîner. Il fit le voyage de Monceaux avec la reine, pour prendre commodément les eaux de Pouges & de Spa (4). 1604.

Il n'auroit plus rien manqué à ces brouilleries domeſtiques, pour y mettre le comble, ſi la reine Marguérite y étoit entrée de ſon côté. C'eſt le ſeul malheur qui n'arriva point à Henri. On ne ſauroit, au contraire, donner trop de louanges à la douceur de cette princeſſe, à ſa ſoumiſſion, & ſurtout à ſon déſintéreſſement, dans une ſituation où elle n'auroit pas manqué de motifs de ſe faire accorder tout ce qu'elle auroit déſiré. Elle demandoit rarement, & ne demandoit que des choſes peu conſidérables & juſtes, l'accompliſſement des engagemens qu'on avoit pris avec elle, & quelques exemptions pour ſon bourg

(4) Les eaux de Spa ſont dans l'évêché de Liége.

d'Uſſon. Sa principale ſollicitation fut au
1604. ſujet de la ſucceſſion de la reine Cathérine, ſa mère. Cette princeſſe, par ſon contrat de mariage avec Henri II, donnoit ce qu'elle avoit d'effets en propre, après ſes mâles, à ſes filles, par préférence aux enfans naturels de ſon mari. Il n'y avoit rien, dans cette diſpoſition, que de juſte. Cependant Charles de Valois, comte d'Auvergne (5), prétendoit en dépouiller Marguérite. Elle manquoit de la principale pièce qui pouvoit juſtifier ſon droit. Le roi interpoſa ſon autorité pour lui en faire donner communication, & pour lui faire rendre la juſtice qui lui étoit due.

Marguérite garda cette conduite de droiture & de déſintéreſſement, le reſte de ſa vie. On ne s'aperçut jamais qu'elle eût appartenu de ſi près au roi. Je la louerois davantage, ſi je ne craignois de me faire accuſer de partialité à ſon égard. On ſait quel intérêt la bonté de cette princeſſe lui a toujours fait prendre à ma ſitua-

(5) En vertu d'une donation, que Henri III lui avoit faite de ces biens. Le parlement confirma, en 1606, le teſtament de Cathérine de Médicis, & les adjugea à Marguérite de Valois. Brantôme, dans le ſeptième tome de ſes mémoires, *p.* 38, fait l'énumération de ces biens, conſiſtant dans les comtés d'Auvergne, Lauragais, Leverous, Donzenac, Chauſſac, Gorrèges, Hondocourt, &c., qu'il fait monter à cent vingt mille livres de revenu : ſans compter la dot de cette princeſſe, de plus de deux cent mille écus ou ducats,,, qui en ,,vaudroient aujourd'hui, ,,dit-il, plus de quatre ,,cent mille, avec grande ,,quantité de meubles, ri-,,cheſſes, & précieuſes ,,pierreries & joyaux, &c.

tion & à ma fortune. Les lettres qu'elle m'écrivit ſont comme celles qu'on écrit à un véritable & ſolide ami : » Vous êtes » toujours, c'eſt ainſi qu'elle s'y exprimoit, » mon recours, &, après Dieu, » l'appui ſur lequel je fais le plus de » fonds ». 1604.

Paſſons à d'autres ſujets d'inquiétudes qu'une cabale ſéditieuſe donna au roi pendant cette année; madame de Verneuil y trouvera encore ſa place. Sans répéter éternellement les noms des ducs de Bouillon, de la Trémouille & de Rohan, du comte d'Auvergne, & d'Entragues & de ſa femme, de du Pleſſis, &c., on voit bien que c'eſt de toutes ces perſonnes-là que je veux parler. Le même eſprit qui les avoit conduits dans les menées qu'ils avoient fait faire au parti Proteſtant dans le ſynode de Gap, dirigeoit encore toutes leurs entrepriſes, & leur faiſoit mettre en œuvre tout ce qu'ils jugeoient propre, ſoit à ſoulever les ſujets du roi, ſoit à lui ſuſciter de nouveaux ennemis au dehors. On auroit de la peine à croire combien le menſonge & la calomnie répandirent & autoriſèrent de bruits injurieux à ce prince, & combien il ſe tramoit de complots contre le gouvernement, ſous l'autorité de ces chefs.

Sa majeſté, en m'envoyant à Paris, par d'Eſcuré, un avis qu'elle venoit de recevoir à Saint-Germain-en-Laye, me mandoit, que, quoique je n'euſſe pas déjà bonne opinion de tout ce corps, j'aurois de la

1604. peine à croire ce qu'elle m'en écrivoit. Je ne puis m'empêcher de dire que les Proteſtans agiſſoient en France, de manière à n'être pas plaints, ſi, quelque jour, ils y recevoient un châtiment un peu ſévère. Ils ſe vantoient preſque hautement, d'obliger ſa majeſté, non ſeulement à recevoir le duc de Bouillon dans ſon royaume, mais encore à le revêtir des honneurs & des emplois dignes d'un chef de la religion. Du Pleſſis, l'ame de ce corps, ne leur inſpiroit point d'autre penſée. La Trémouille avoit préparé ſes créatures à tout entreprendre, en leur perſuadant qu'on étoit ſur le point de voir arriver en France la révolution la plus ſurprenante, pendant que le duc de Rohan ſe chargeoit de donner cours à ce bruit, dans les pays étrangers, ſurtout en Angleterre, par un homme de confiance, nommé Durand, qui cherchoit avec ſoin tous les moyens de détacher ſa majeſté Britannique du parti d'Henri. Cet homme, qui ſe faiſoit appeler, à Londres, M. de Haute-Fontaine, ſe montra ſi bon valet, que le roi demeura perſuadé avec tout le monde, qu'il en avoit beaucoup plus fait, qu'on ne lui en avoit enjoint : car il fût avéré qu'il avoit traité des conditions de l'établiſſement de ſon maître en Angleterre, où il vouloit le faire naturaliſer. Si cette idée n'eſt pas de Durand ſeul, elle ne peut être partie que de la ducheſſe de Rohan, la mère. Il eſt encore certain que le duc de Rohan fit préſenter, de ſa part, au roi d'An-

gleterre, par ce Durand, un cheval de prix: ce qui, dans la conjoncture préſente, ne lui étoit nullement permis, ſans l'aveu de ſa majeſté. 1604.

Celui de tous qui méritoit le plus d'être éclairé, étoit le comte d'Auvergne, dont les liaiſons avec l'Eſpagne n'étoient preſque plus ignorées de perſonne. Il étoit alors en Auvergne, où il ne s'endormoit, ni ſur la cauſe commune, ni ſur la ſienne. Il avoit fait ſervir à ſes deſſeins la promeſſe de mariage faite par le roi à la marquiſe de Verneuil, ſa ſœur (6); &, en y joignant

(6) Les hiſtoriens ne diſent rien de bien poſitif ſur la teneur du traité fait par le comte d'Auvergne, avec le conſeil d'Eſpagne; mais Amelot de la Houſſaye va ſuppléer à cet article. Il eſt d'autant plus croyable, que, comme il nous l'apprend, c'eſt à ſon biſaïeul maternel, nommé Antoine-Eugène Chevillard, tréſorier-général de la gendarmerie de France, que le comte d'Auvergne & la marquiſe de Verneuil, confièrent l'original de ce traité, comme à leur parent & intime ami. Il nous apprend encore, que Chevillard ayant été enveloppé dans la diſgrace du comte d'Auvergne, & mis à la Baſtille, il y tint ſi bien caché, dans la baſque de ſon pourpoint, cet original de traité, que perſonne n'en eut connoiſſance, & que, voyant qu'on le traitoit en criminel d'état, il s'aviſa de manger, peu à peu, avec la ſoupe & la viande qu'on lui ſervoit à ſes repas, le traité, & la ratification de l'Eſpagne qui y étoit jointe. Le roi d'Eſpagne y promettoit au comte d'Auvergne, de l'aſſiſter de troupes & d'argent, pour mettre ſur le trône Henri de Bourbon ſon neveu: c'eſt le fils que Henri IV avoit eu de la marquiſe de Verneuil, & qui eſt appelé, dans cet écrit, dauphin de France, & héritier légitime de la couronne. *Art. Entragues*, *Balſac*, *Touchet*. Amelot de la Houſſaye aſſure de plus, *note ſur les lettres du cardinal d'Oſſat*, *ci-deſſus*, que deux capucins, nom-

1604. un conte ſur lui-même, encore plus ridicule que cette pièce, mais qui avoit pourtant trouvé des gens aſſez crédules en Eſpagne, pour traiter l'un & l'autre ſérieuſement, il eſt certain qu'il s'y étoit acquis une fort grande confiance. Nous verrons dans peu à quoi elle le conduira.

Les moyens que ſa majeſté employoit contre toutes ces brigues, conſiſtoient à veiller, avec ſon attention ordinaire, aux affaires du dedans & du dehors du royaume, & à ne remplir les intendances & autres places publiques, que de perſonnes connues par leur mérite, par leur probité, & en même temps par leur attachement à ſa perſonne. On en vit un exemple dans Boucault, qui, de ſimple avocat, fut fait préſident à la cour des Aydes de Montpellier, pour avoir utilement ſervi ſa majeſté en Languedoc. Henri m'ordonna encore de faire aſſembler le chancelier, Villeroy & Sillery, qui, avec moi, faiſoient une eſpèce de conſeil, chargé particulièrement de cette affaire. J'entretenois auſſi toujours, par ordre de ce prince, un

més le père Hilaire de Grénoble, & le père Archange, l'un à Paris, & l'autre à Rome, conduiſoient cette conſpiration.

M. de Sully ſemble inſinuer encore quelque choſe de plus, en faveur du comte d'Auvergne perſonnellement. Ce comte auroit-il ſuppoſé quelque pièce, ou quelque diſpoſition de Charles IX ſon père, en vertu de laquelle il eût prétendu lui-même à la couronne? Voyez auſſi ſur ce ſujet, *les Mémoires de la vie du préſident de Thou, & ſurtout ſon hiſtoire, ann.* 1605. *Mém. Recond. di Siri, vol. I, p.* 297.

commerce de lettres avec les principaux protestans, dont je conviens, quelque chose que dit sa majesté, qu'il ne lui en revenoit pas un grand avantage; mais il compta surtout, & avec raison, sur le voyage qu'il se proposa de faire, cette année, du côté de la Provence & du Languedoc, pendant que, de mon côté, je me rendrois en Poitou, & visiterois la côte occidentale de la France. 1604.

Je goûtai extrêmement cette idée, lorsque Henri me la communiqua, & nous nous occupâmes long-temps à tout préparer pour ce double voyage. La prise de possession de mon gouvernement, qu'il étoit nécessaire que je fisse, devoit me servir de prétexte pour le mien. Le roi n'en avoit pas besoin pour le sien, au contraire, il devoit paroître instruit du sujet qui rendoit sa présence nécessaire dans les provinces méridionales de son royaume, & s'en promettre publiquement tout l'effet qu'elle devoit produire. Je visiterois, soit sur la route, soit en m'en écartant sur quelque raison, l'Orléanois, la Touraine, l'Anjou, le Poitou, la Saintonge, l'Angoumois & la Guyenne, & sa majesté s'écarteroit aussi, dans le Berry, le Bourbonnois, le Lyonnois & le Dauphiné (7), en sorte que nous verrions, l'un ou l'autre,

(7) Voyez l'original d'une lettre écrite par Henri IV, à M. de Rosny, au sujet de ce voyage en Poitou, datée du 20 Juillet 1604, & apostillée, comme elles le sont presque toutes, sur le revers, de la main de ce ministre. *Cabinet de M. le duc de Sully.*

1604. preſque toute la France. Nous réglâmes le temps de notre départ, celui de notre ſéjour, & juſqu'à l'endroit où nous pourrions nous rejoindre, qui devoit être Toulouſe; & je tenois le voyage de ſa majeſté pour ſi aſſuré, que je ne ſongeai plus qu'à venir promptement de Fontainebleau, où tout ceci fut arrangé, à Paris, pour mettre ordre aux affaires du gouvernement, afin que rien ne retardât notre départ, qui devoit être au plus tard, dans le courant du mois de Juin. Les particuliers qui avoient des affaires pendantes au conſeil du roi, en preſſèrent la concluſion de toutes leurs forces, ſitôt que le deſſein de ſa majeſté eut été rendu public, & les conſeillers furent ravis de cet empreſſement, parce qu'une grande partie d'eux devant ſuivre le roi dans ce voyage, ils ne vouloient pas laiſſer la déciſion des affaires qu'ils avoient entamées, au nouveau conſeil que ſa majeſté nommeroit pour le temps de ſon abſence.

Ce projet ſi bien arrangé n'eut pourtant aucun effet, quant au voyage de Henri. La déclaration qu'il en fit devant les courtiſans, mit d'abord tout en rumeur, & cauſa, à l'ordinaire, de grands mouvemens à la cour. Il n'y eut preſque perſonne qui n'entendît avec peine ce diſcours de ſa majeſté, & qui ne travaillât par toute ſorte de moyens à la détourner de ce voyage; les uns, comme les miniſtres & autres principaux employés près de la perſonne du roi, pour s'épar-

gner les frais d'un voyage coûteux, & tous les délicats de la cour, pour éviter la fatigue & les autres incommodités ordinaires dans ces ſortes d'expéditions; en ſorte que, lorſque ſa majeſté propoſa la choſe en forme à ſes conſeillers d'état, qu'elle fit venir exprès à Fontainebleau, & aux principaux de ſa cour, qu'elle aſſembla tous pour cet effet, on ne lui oppoſa que des difficultés, ſans toucher le véritable point. 1604.

On allégua l'incertitude des ſiéges d'Oſtende & de l'Ecluſe, la crainte d'une ligue entre l'Angleterre & l'Eſpagne, l'affaire du commerce entre la France & cette couronne, celle du comte d'Auvergne & de la marquiſe de Verneuil, le différent nouvellement ſurvenu entre la république des Griſons & le comte de Fuentes, au ſujet de la Valteline, dans lequel la France ne pouvoit ſe diſpenſer d'entrer, à cauſe des Vénitiens & des Suiſſes, toutes affaires dont j'ai déjà parlé, ou dont je parlerai bientôt; enfin, on imagina de ſi grands inconvéniens dans ce voyage, & on ſut ſi bien les groſſir, que le roi ſe laiſſa engager à le rompre.

On trouva même le moyen de lui faire changer auſſi d'avis ſur le mien. Des affaires qui s'agitoient au conſeil, commencèrent à lui paroître d'une ſi grande importance, que, pour ne pas les perdre de vue pendant un trop long temps, il voulut que je me renfermaſſe pour cette fois, dans ce que je pouvois faire, ſans ſortir

1604. du Poitou, & que je remiſſe à un autre temps la viſite des côtes maritimes. Je ne nie pas qu'une partie des raiſons qui furent alléguées en cette occaſion, pour détourner le roi de ſon entrepriſe, ne fuſſent d'un grand poids, mais je crois pourtant en avoir marqué la principale & la véritable, & je perſiſte encore dans mon premier ſentiment, ſur l'utilité dont elle auroit été pour l'état.

Un homme qui dut n'être pas peu embarraſſé, à la nouvelle de ce voyage de ſa majeſté, & dont on ne s'attendoit peut-être pas à voir le nom ici, c'eſt Leſdiguières, & d'autant plus qu'on y en joignoit un autre en public, que M. le comte de Soiſſons alloit être revêtu du gouvernement des places de ſureté, données à Leſdiguières. Il pouvoit même craindre que cette démarche peu pacifique de ſa majeſté, ne le regardât perſonnellement. On venoit d'être informé de ſes correſpondances avec le duc de Bouillon. Morges, qui en avoit donné ſecrettement avis de Dauphiné, en fournit des preuves, lorſqu'il fut venu à Paris, qui ont rendu ce fait d'autant plus inconteſtable, qu'elles furent encore confirmées par le nommé du Bourg.

Je partis dans le mois de Juin, & je pris le plus court chemin pour me rendre en Poitou, accompagné de pluſieurs perſonnes de qualité de la province, qui ſe rangèrent auprès de moi, ſur le bruit de mon voyage. Quelques uns d'eux n'avoient

d'autre intention, dans cette démarche, que de me faire tout l'honneur qu'on croit devoir à un gouverneur; mais quelques autres, du nombre desquels je mets, sans hésiter, Richelieu (8) & Pont-Courlay, ne la faisoient que pour être plus à portée de savoir mes desseins, soit par ma propre bouche, soit en questionnant mes gens sur tout ce qui se feroit & se diroit chez moi, pour en informer ensuite les chefs du parti Protestant, pour s'opposer à tout ce qu'ils supposoient que j'étois chargé d'entreprendre contr'eux, en faveur des Catholiques, enfin, pour profiter de mes plus petites inadvertances, s'il m'en échappoit quelqu'une, & tâcher de me rendre, ou criminel, ou suspect auprès du roi. Si mes ennemis réussirent dans quelques uns de leurs mauvais desseins, ce ne fut pas, du moins, quant à ce dernier point. Le commerce que sa majesté me faisoit l'honneur d'entretenir réglément avec moi, dès que j'étois éloigné de sa personne, continua comme à l'accoutumée; je n'en eus même que plus d'occasions encore d'entrer dans sa confidence, & de connoître jusqu'à quel point elle s'intéressoit à ma personne, sa majesté me faisant souvenir avec beaucoup de bonté, que j'étois dans un pays, où, quelque semblant qu'on fît, on me vouloit beaucoup de 1604.

(8) François du Plessis de Richelieu, père du cardinal de Richelieu. François de Vignerod de Pont-Courlay.

1604. mal, & que je ne devois pas ceſſer un moment d'être ſur mes gardes.

Il eſt vrai que les ennemis du roi & les miens eurent ſoin de prendre les devans, pour rendre tous mes ſoins inutiles, & pour animer la populace contre moi. Ce qu'ils trouvèrent de plus capable de produire cet effet, fut de répandre le bruit que je n'allois en Poitou, que pour obliger les propriétaires des (9) marais ſalans à s'en défaire, & pour les acheter tous pour le roi. Je ne découvris nulle part plus de mauvaiſe volonté à mon égard, que dans ceux qui en devoient le moins avoir : je veux dire, dans les Réformés mes confrères; je ne parle toujours que des principaux, quoiqu'ils affectaſſent à l'extérieur de me rendre tous les honneurs poſſibles. S'ils refuſoient de m'inſtruire du ſecret de leurs délibérations, c'étoit toujours ſur des prétextes ſi bien palliés, que je devois feindre de ne pas en être mécontent. Ils craignirent Parabère, qui s'étoit plus particulièrement attaché à ma perſonne, que les autres, quoiqu'ils le connuſſent fort zélé pour ſa religion, parce qu'il étoit naturellement franc, & qu'il avoit des vues plus droites. Ils chargèrent d'Aubigné & Conſtant de ne le point quitter, tant qu'il ſeroit auprès de moi.

Mais

(9) Perefixe ne doute point que Henri IV n'ait eu véritablement ce deſſein, & il le loue fort, comme le véritable moyen de délivrer le peuple de la gabelle, qu'il aſſure que ce prince ſongeoit très-ſérieuſement à abolir, auſſi bien que la taille. *Pag.* 369.

Mais toutes ces diſpoſitions malignes à mon égard, ne s'étendirent point au delà de ce petit nombre de perſonnes, ou furent cachées avec beaucoup de ſoin. Je fus reçu avec toutes les marques de la plus haute diſtinction dans tous les endroits où je fis quelque ſéjour; & dans ceux où je ne fis que paſſer, on vint à ma rencontre, on m'eſcorta avec pompe, on me harangua. Les eccléſiaſtiques même ſe montrèrent les plus empreſſés, & jamais je n'entendis un mot équivoque ſur ma religion. Ceux de Poitiers, qui ont la réputation d'être naturellement durs & inſociables, me donnèrent une toute autre idée de leur caractère, par leurs manières reſpectueuſes & polies. 1604.

Je fus encore plus ſurpris de ceux de la Rochelle. Cette ville orgueilleuſe, qui ſe vante ordinairement de n'avoir que le roi lui-même pour gouverneur, & ſous lui, ce maire important qui eſt toujours élu néceſſairement ſur les trois ſujets qu'elle propoſe à ſa majeſté, pouvoit faire valoir avec moi ces belles prérogatives, d'autant plus juſtement, qu'à la rigueur, elle ne ſe trouvoit point compriſe dans mon gouvernement. Cependant elle me fit une réception telle qu'elle l'auroit pu faire à un gouverneur qu'elle ſe ſeroit choiſi elle-même. J'y entrai avec une ſuite de douze cents chevaux. On ne craint guère, avec une pareille eſcorte, les attentats, contre leſquels ſa majeſté m'avertiſſoit de me précautionner. Les Rochellois ouvrirent

1604. leurs portes à tout ce cortége, ſans diſtinction de perſonnes, ni de religion; ils le logèrent tout entier, & preſque tous en maiſon bourgeoiſe. Dans un repas public, qu'ils donnèrent à mon occaſion, & auquel je fus convié avec cérémonie, ils dirent, en buvant à la ſanté du roi, que, ſi ſa majeſté leur avoit fait l'honneur de ſe préſenter à leurs portes, eût-elle été ſuivie de trente mille hommes, ils les lui auroient ouvertes, & que, ſi elles ne s'étoient pas trouvées aſſez grandes, ils auroient abattu trois cents toiſes de leurs murailles. Je ne vis que des reſpects, & je n'entendis que des éloges de ce prince. Ils m'aſſurèrent auſſi, avec les louanges les plus flatteuſes, que, quand j'aurois eu avec moi deux ou trois fois plus de monde que je n'en avois, ils n'auroient pas agi différemment.

Le repas dont je viens de parler, fut de dix-ſept tables, la moindre de ſeize couverts, &, le lendemain, on me donna une collation, tout auſſi ſuperbe que l'avoit été le repas. On y joignit le ſpectacle d'un combat naval, entre Coreilles & Chef-de-Baye, dans lequel vingt vaiſſeaux François attaquèrent pareil nombre de vaiſſeaux Eſpagnols. Les Eſpagnols, vaincus, furent amenés, pieds & mains liés, devant un tableau du roi, expoſé publiquement, & ils me furent préſentés, comme à ſon lieutenant-général. Rien ne fut oublié de ce qui pouvoit rendre ce divertiſſement parfait; habits, armes, livrées, pavillons,

pannonceaux différens. Je payai cette bonne réception des Rochellois, en leur accordant, au nom du roi, dont je fis l'éloge publiquement, la délivrance de leurs priſonniers. Excepté eux & le ſieur de Luſſan, je punis ſévèrement tous ceux qui avoient contrevenu au traités du commerce. Sa majeſté ſe contenta d'avoir obligé la ville de la Rochelle à lui demander cette grâce, qu'elle ſut bien d'ailleurs lui faire acheter. J'appris, à Poitiers, des circonſtances qui me firent trouver le comte d'Auvergne beaucoup plus coupable encore que je ne le croyois. 1604.

Le peu de temps que le roi avoit laiſſé en ma diſpoſition pour régler les affaires de la province, me fit remettre à un autre temps à viſiter le haut & le bas Poitou; je ne pus obtenir de ſa majeſté, que la permiſſion d'aller à Saint-Jean-d'Angely & à Brouage, en lui repréſentant la néceſſité de ce voyage, ne fût-ce que pour détromper le peuple de ce canton de l'opinion que le roi vouloit s'emparer de leurs ſalines. Je partis de la Rochelle pour ces deux endroits, où je fus reçu de MM. de Rohan & de Saint-Luc, mieux encore que je ne m'y étois attendu. Je fis tout mon poſſible pour ramener Rohan à ſon devoir. Je lui parlai de ſes brigues en Angleterre, d'où je l'exhortai à rappeler Durand au plutôt. Il témoigna à ces diſcours une extrême ſurpriſe, feinte ou véritable. Il ſe plaignit des impoſtures de ſes ennemis. Il déſavoua Durand, &, pour

me persuader de sa sincérité, il convint
1604. de quelques faits, comme du cheval donné en présent au roi d'Angleterre; mais en assurant qu'il en avoit obtenu une permission de sa majesté, dont il la feroit facilement souvenir.

De Saint-Jean, je repris le chemin de Paris par Thouars, où je voulus m'aboucher avec le duc de la Trémouille. Je n'attendois pas de lui un accueil aussi gracieux que je le reçus, sachant combien il avoit été mortifié de me voir posséder un gouvernement, & recevoir des honneurs auxquels il avoit aspiré, jusqu'à les briguer publiquement. Je l'entretins plusieurs fois de tous les sujets de plaintes que le parti réformé donnoit au roi, & en présence même de Parabère, Saint-Germain-de-Clan, Besses, la Vallière, Constant, d'Aubigné (ceux-ci ne se quittoient presque jamais) & de Préaux, la Ferrière & la Saussaye. Toutes ces personnes se récrièrent fortement sur la fausseté des imputations qu'on leur avoit faites auprès du roi, protestant hardiment de leur fidélité & de leur attachement à sa majesté; &, pour mieux m'en imposer, ils accompagnèrent toutes ces assurances de tant de civilités à mon égard, & même de basses flatteries, qu'ils tombèrent dans l'autre excès d'une affection trop marquée.

Au travers de tous leurs déguisemens, je ne laissai pas de pénétrer leurs desseins, en mettant en leur présence la conversation sur l'état des affaires d'Espagne &

d'Angleterre; ils ſe trahiſſoient malgré eux, & il me fut impoſſible de douter que toute cette petite cour de gens attachés aux ducs de Rohan & de la Trémouille, ne fût dans les ſentimens de mécontentement & de déſobéiſſance, dont on les avoit accuſés auprès de ſa majeſté. Mais je les découvris en même temps, & les lumières que je tirai de la place que j'occupois dans la province, m'en donnèrent dans la ſuite toute la certitude poſſible, qu'heureuſement ces meſſieurs ne diſpoſoient en aucune manière du reſte du parti Proteſtant. Ce n'étoient plus, comme autrefois, ces chefs abſolus, qui, d'un ſeul mot, entraînoient tous les ſuffrages; on les fuyoit, au contraire, comme des peſtiférés, lorſqu'ils venoient délibérer dans les aſſemblées : c'eſt qu'ils s'étoient détruits eux-mêmes par leur propre imprudence, en jetant tout le corps dans des démarches ſi haſardées & ſi riſibles, qu'ils avoient, enfin, ouvert les yeux aux moins clairvoyans; &, tout ce qu'on peut dire de plus avantageux pour eux, c'eſt qu'ils compoſoient encore un parti dans le parti même, mais un parti très-foible, & qui ne ſe ſoutenoit plus que par la vaine démonſtration d'une autorité, dont il ne lui reſtoit que l'ombre. 1604.

Je n'avois garde de négliger de ſi favorables diſpoſitions. J'achevai de déſabuſer le peuple. Je détruiſis les bruits dangereux qui avoient été ſemés au ſujet des ſalines, de la gabelle, & des autres monopoles, & dont on s'étoit ſervi pour

le mettre en fureur. On commença à mieux
1604. connoître le roi. Toutes les idées de tyrannie & de ſervitude s'effacèrent. Je fis comprendre aux Proteſtans perſonnellement qu'il étoit faux que Henri eût jamais ſongé à les exclure des charges & dignités de l'état; que ſa grande maxime avoit toujours été, au contraire, de tenir exactement la balance égale entre les deux religions. Je leur fis voir encore comment la prévention les avoit aveuglés ſur le compte de Clément VIII, qui avoit en toute occaſion diſſuadé de faire la guerre aux Réformés, bien loin de n'avoir penſé & travaillé qu'à les exterminer.

Les effets achevèrent ce que j'avois commencé par mes diſcours. Je diſtribuai des penſions à ceux du parti qui avoient conſeillé la paix, & bien ſervi le roi; &, pour achever de les convaincre qu'ils ne s'étoient pas trompés ſur les intentions droites & équitables de leur ſouverain, je leur montrai le mémoire des réformations qu'il méditoit de faire dans l'état, tel qu'on l'a vu plus haut, qui les remplit de ſatisfaction. Je puis dire que, par tous ces moyens, j'ébranlai ſi fort le parti du duc de la Trémouille, qu'il ne put pas, après cela, ſe faire fort de ſix perſonnes de quelque conſidération. Le duc de Bouillon fut ſi ſenſiblement touché de voir qu'il avoit perdu ce reſte de crédit, qu'il avoit juſque là conſervé dans ce canton de la France, qu'il ſe détermina à paſſer le reſte de ſes jours dans cette eſpèce d'exil, qui l'arrê-

toit à la cour de l'électeur Palatin, tranquille malgré lui. Ce fait n'eſt pas riſqué. 1604.
Saint-Germain, qui n'ignoroit aucun des ſecrets du duc, l'écrivit à la Sauſſaye, dont il ſe croyoit auſſi aſſuré que de lui-même; mais la Sauſſaye me remit la lettre de Saint-Germain, que je montrai à ſa majeſté.

Ayant fait, de cette manière, tout ce que la conjoncture préſente & la briéveté du temps me permettoient, j'obéis aux inſtances que le roi me faiſoit dans toutes ſes lettres, de revenir au plutôt, & je ſuivis de fort près la dernière que j'écrivis à ſa majeſté, de Thouars, le 16 Juillet. J'en partis, après avoir fait une dernière viſite au duc de la Trémouille. Il ne ſe portoit pas bien, quand j'arrivai à Thouars; je le laiſſai à l'extrémité, lorſque j'en partis. Il mourut (10), ſans avoir jamais pu être engagé à venir trouver le roi, & ſa mort ôta une tête aux ſéditieux.

J'arrivai, le 22 Juillet, à Paris, où je trouvai un billet de ſa majeſté, du 18, par lequel elle m'enjoignoit d'envoyer dans tous les endroits de Normandie, de Bretagne & de Poitou, où j'avois eu deſſein de me tranſporter, deux perſonnes de confiance (je choiſis Nicolaï & Bois), & de venir la trouver à Monceaux, où elle m'attendoit en achevant de prendre les

(10) Claude de la Trémouille, duc de Thouars, mourut de la goutte, n'étant âgé que de trente-quatre ans. Voyez ſon éloge dans *de Thou*, *liv.* 31, & *Matthieu*, *tom.* 2, *liv.* 3, *pag.* 663.

eaux. Je connus, par l'accueil gracieux & 1604. careſſant que me fit ce prince, que j'avois eu le bonheur de le ſatisfaire (11). Je l'entretins trois jours de ſuite, ur les affaires qui avoient été le ſujet de mon voyage, & j'achevai de lui dire ce qui pouvoit encore manquer aux détails que je lui avois faits dans mes lettres, ſoit à lui, ſoit à Villeroy.

On a voulu dire que le duc d'Epernon tint alors, en Guyenne, une conduite qui le rendit plus ſuſpect que jamais à ſa majeſté, que j'y ajoutai foi, & que je lui rendis, en cette occaſion, tous les mauvais offices d'un ennemi mortel. Je m'inſcris fortement ici contre ce bruit, quant à ma perſonne; je le tiens faux, quant au fait qu'on y énonce, contre l'honneur de d'Epernon, & je ne le crois guère plus fondé, quant aux ſentimens qu'on y impute à ſa majeſté contre lui. Il ſemble que, pour établir ces ſentimens, il devroit ſuffire de la lettre que ce prince écrivit au Duc, au ſujet de la diſpute de du Pleſſis avec l'évêque d'Evreux, dans laquelle il le traite d'ami, qualité qu'il ne donnoit pas volontiers à ceux qu'il n'en croyoit pas dignes.

Ajoutons-y une vérité dont j'ai pleine connoiſſance, c'eſt que, depuis ce temps-là, ſa majeſté avoit prévenu obligeamment d'Epernon ſur mille choſes, & qu'elle me diſoit ſouvent de lui rendre les viſites &

(11) De Thou dit que ce voyage du marquis de Roſny, délivra Henri IV de grandes inquiétudes. *Liv.* 31.

les autres devoirs de l'amitié, même avant que je les reçuſſe de lui. Si l'on fit entendre à Henri quelque choſe au déſavantage de ce duc pendant ſon ſéjour en Guyenne, c'eſt ſur quoi je ne puis rien nier, ni aſſurer; ce que je ſais ſeulement encore, c'eſt qu'il ne reſta plus de ſoupçon à ſa majeſté, après les lettres que d'Epernon lui envoya & à moi, par Perronne. La ſincérité & le témoignage d'une bonne conſcience y paroiſſent ſi clairement, dans la ſoumiſſion qu'il y fait, d'aller, au premier ordre de ſa majeſté, ſe préſenter devant elle, pour y ſervir de caution de ſa perſonne, & de garant de ſes ſentimens, qu'il ne laiſſe rien à repliquer. Tout le monde a ſu ce qui s'étoit paſſé entre le roi & le duc d'Epernon, du vivant, & même quelques années après la mort de Henri III, & combien ce prince lui en avoit témoigné de reſſentiment. Il n'en faut pas davantage. L'oubli des injures eſt une vertu rare chez les ſouverains, & qu'on y croit communément bien plus rare encore. On n'a pas fait attention aux preuves ſenſibles que Henri a données en plus d'une occaſion, de cette véritable grandeur d'ame, qui fait pardonner, & tout ce qu'il a fait dans la ſuite pour d'Epernon, achève de montrer qu'il l'a exercée à ſon égard. 1604.

Pour moi, loin d'avoir été l'ennemi de d'Epernon, au temps dont on parle, je pourrois citer mille témoignages de bonne intelligence entre nous; mais il me

1604. semble que ma parole suffit, & pour être cru, & pour le justifier. On m'a toujours trouvé jusqu'ici aussi incapable de déguiser mes véritables sentimens d'amitié & de haine, que de charger un innocent, & de prendre le parti d'un criminel d'état. D'Epernon fit une chute si malheureuse en Guyenne, qu'il se rompit la cuisse & le pouce, & se blessa encore à l'épaule & au coude, ce qui l'obligea de se tenir quarante jours au lit, couché sur le dos. Je lui écrivis sur ce fâcheux accident, & il m'en remercia avec la même affection dont toutes ses lettres étoient ordinairement remplies; car il me traitoit alors en ami, & j'étois aussi son confident dans tout ce qui regardoit la personne de sa majesté (12). Un autre de mes amis, mais sans avoir cessé de l'être, dont je reçus aussi, cette année, des lettres également remplies de confiance, d'amitié & de politesse, c'est Bellegarde; elles sont datées de Dijon; il étoit alors dans son gouvernement de Bourgogne. Je reviens au comte d'Auvergne, pour traiter cette affaire plus particulièrement.

Il n'avoit tenu qu'au roi d'ôter à ce sujet mutin tout moyen de conspirer contre l'état. La douceur dont sa majesté usa mal à propos à son égard, lorsqu'elle fit punir le maréchal de Biron, fut la cause de sa rechute, comme le foible qu'elle avoit

(12) Voyez l'original de ce contredire un peu sur ces lettres dans les anciens l'article du duc d'Epernon, mémoires; ils paroissoient

toujours montré pour toute cette famille, à cauſe de la marquiſe de Verneuil, l'avoit autoriſé dans ſa première révolte. Il n'eût peut-être pas été encore bien difficile de retrouver l'occaſion que ſa majeſté avoit laiſſé échapper, lorſque les avis des nouvelles brigues du comte d'Auvergne en Eſpagne lui furent donnés, & qu'on put attendre plus de lumières ſur cette affaire de la priſon de Morgan (13), ſon homme d'intrigue, qui fut arrêté en ce temps-là; mais le roi ſe contenta de faire partir, par mon ordre, d'Eſcures pour l'Auvergne, où étoit alors le comte, afin de découvrir tout le complot, & de lui perſuader par la voie de la douceur, de venir ſe jeter aux pieds de ſa majeſté. 1604.

D'Auvergne comprit, en effet, qu'il n'avoit point d'autre parti à prendre. La priſe de Morgan l'avoit déconcerté. Ses meſures n'étoient pas priſes aſſez juſtes, pour eſpérer que ſes deſſeins demeureroient cachés, ni ſes deſſeins aſſez avancés, pour pouvoir lever le maſque. Il craignit d'expoſer par ſa fuite, le comte & la comteſſe d'Entragues, & toute ſa famille, à un traitement ignominieux. Il ſe rendit donc aux raiſons de d'Eſcures, & s'engagea à ſe laiſſer mener par lui à la cour, & à y révéler au roi ſes plus intimes ſecrets, juſqu'à certaine lettre de ſa

(13) Thomas Morgan, Anglois. *Voyez* M. de Thou, *ibid.*

sœur, qu'il disoit être de la dernière im-
1604. portance, moyennant la grâce que sa majesté promit de lui accorder. L'original de cette lettre de la marquise de Verneuil ne me tomba que l'année suivante entre les mains, & on ne sut pas trop bien quelle foi on y devoit ajouter, parce que le frère & la sœur paroissoient tantôt de concert, tantôt brouillés jusqu'à ne pouvoir se souffrir; ce qui semble le plus digne d'y être remarqué, c'est qu'elle exhorte son frère à une retraite solide chez l'étranger, à laquelle elle se montre déterminée elle-même.

Une chose bien capable de faire douter de la sincérité du comte d'Auvergne, dans les promesses qu'il fit à d'Escures, c'est qu'au même temps qu'il partit pour venir à Paris avec lui, il dépêcha Yverné en Espagne. L'évêque de Montpellier découvrit cette menée, & en écrivit au roi, mais ce prince voulut bien, une seconde fois, se payer de ses belles promesses. Il ordonna seulement que le parlement instruisît dans toutes les formes, le procès de Morgan, afin que le crime rendu public, donnât plus de poids à la grâce qu'il étoit résolu d'accorder à toute la famille de d'Auvergne, qui s'y trouvoit comprise. Tout ce que ce prince y gagna, fut de se faire rendre, enfin, par d'Entragues, cette promesse (14) de mariage si fameu-

(14) Henri IV fut obligé, pour ravoir cette promesse, de donner à la marquise de Verneuil, vingt mille écus comptans, & de promettre le bâton de ma-

ſe, qu'il avoit inutilement preſſé ſa maî-
treſſe de lui remettre ; ce qui ſe paſſa en 1604.
préſence de meſſieurs le comte de Soiſſons & le duc de Montpenſier, du chancelier, de Sillery, la Guêle, Jeannin, Gêvres, Villeroy, afin qu'on ne pût, dans la ſuite, éluder cette reſtitution par une reſtriction, ni déſaveu. Il fut même dreſſé un acte, pour juſtifier que c'étoit le vrai & le ſeul écrit fait par ſa majeſté à ce ſujet, & la déclaration de d'Entragues, conforme à cet énoncé, fut jointe à la pièce.

Cette conduite de Henri n'étoit pas bien propre à rendre le comte d'Auvergne ſage. Auſſi recommença-t-il ſes premières brigues, preſque ſous les yeux de ſa majeſté. La ſeule attention qu'il eut, fut de tromper le roi, qui fut long-temps la dupe de ſes apparences de ſincérité ; mais, enfin, tout le myſtère fut encore une fois découvert par des lettres écrites & reçues par d'Auvergne, qui tombèrent entre les mains de Loménie, & que Loménie alla auſſi-tôt porter à ſa majeſté. Ce prince convint alors de tout ſon tort, mais trop tard ; car, ſoit pénétration, ſoit avis de ce qui venoit d'arriver, le comte eut le temps de ſortir de la cour, avant qu'on eût pu exécuter le conſeil qu'on prenoit de l'y arrêter, & il ſe propoſa bien de ne plus s'en approcher, après le danger qu'il venoit d'y courir, & même de ſortir tout à fait de France, au

réchal de France au comte d'Entragues, qui, n'avoit jamais été à la guerre. *De Thou, liv.* 132.

moindre ſigne qu'il ſe trameroit quelque
1604. choſe contre lui.

Le roi me communiqua l'embarras où l'on étoit tombé par ſa faute. On fit repartir d'Eſcures pour l'Auvergne, il y fit même deux voyages coup ſur coup; mais les moyens qui avoient ſi bien réuſſi, furent inutiles cette fois. D'Auvergne ſut toujours éluder le retour à la cour dont on le preſſoit, & avec un air ſi peu embarraſſé, qu'on ne put pas même tirer de ſon refus la conviction de ſon crime, comme l'on s'y attendoit. Il faiſoit les plus belles promeſſes du monde, & paroiſſoit toujours diſpoſé à partir. Il fallut enfin, en revenir au ſeul moyen qui reſtoit à tenter; c'étoit de s'aſſurer de ſa perſonne, ce qui ne paroiſſoit pas facile.

Je jetai les yeux ſur un homme qui me parut très-propre à faire réuſſir ce coup; c'eſt le tréſorier Murat, dans lequel ſa haine perſonnelle pour le comte d'Auvergne, ſes intelligences dans le pays, la facilité de demeurer long-temps ſur les lieux ſans pouvoir être ſoupçonné, ſa réſolution pour un coup de main, & ſa paſſion de bien ſervir ſa majeſté, étoient autant d'excellentes diſpoſitions à ſortir à ſon honneur de cette commiſſion. Je le nommai au roi, lorſqu'il me parla de cette affaire, & ſa majeſté l'approuva. Je fis venir Murat, avec lequel j'agis d'abord avec toute la précaution que demandoit cette confidence. Lorſque je vis qu'au lieu d'apporter des raiſons de s'en diſpenſer, il

prévenoit de lui-même mes offres, je m'expliquai clairement, & je connus que la 1604.
proposition ne lui déplaisoit pas. Il n'exigea que d'être autorisé par une commission du grand sceau; elle lui fut expédiée, & tenue fort secrette. Comme on n'avoit pas encore perdu toute espérance, que d'Escures pût attirer le comte d'Auvergne à la cour, & qu'en ce cas, Murat n'avoit rien à faire, je lui enjoignis, en lui donnant ses instructions, de n'agir que de concert avec d'Escures, & de cacher à tout le monde la part qu'on avoit voulu lui donner dans cette affaire, si l'on cessoit d'avoir besoin de lui.

D'Escures partit, le 17 Août, pour l'Auvergne; c'étoit le troisième ou quatrième voyage qu'il y faisoit, & Murat l'y suivit, quelques jours après, muni de lettres en blanc, pour les villes & officiers des présidiaux, qui ne devoient être remplies que sur les lieux. Sur ces entrefaites, on eut communication de lettres du comte d'Auvergne, où sa crainte & sa honte étoient exprimées de manière que le roi jugea bien qu'il ne se résoudroit jamais à paroître à la cour, & qu'il trouva plus à propos que d'Escures se donnât de garde de l'en presser de la part du roi, pour ne pas l'effaroucher davantage. Murat eut ordre d'agir seul, & d'Escures de veiller, de son côté, à avoir les plus parfaits éclaircissemens sur les pratiques de d'Auvergne en Espagne, &, s'il étoit possible, à intercepter le traité qu'il devoit déjà avoir

fait avec le conseil de Madrid ; ce que
1604. d'Escures exécuta avec une adresse qui en déroba toute connoissance au comte, tout fin & tout alerte qu'il étoit sur les démarches du conseil.

Une petite affaire d'intérêt, qui avoit commis un frère de Murat avec le comte d'Auvergne, fut le prétexte tout à fait plausible, que celui-ci prit pour l'aller trouver. Cette petite discussion ayant été traitée entr'eux, le comte passa de lui-même à entretenir Murat de l'état de ses affaires, par rapport à la cour; ainsi ce fut sur ses propres paroles, que l'agent de sa majesté parut régler les conseils qu'il lui donna dans la conjoncture présente. D'Auvergne fonda de violens soupçons sur les insinuations qu'il avoit reçues de la part du roi, de venir se montrer à la cour; &, sur ce que d'Escures, en cherchant à lui faire entreprendre ce voyage, lui avoit paru ignorer la part qu'y avoit sa majesté, il assura qu'il ne le feroit point; & que, plutôt que de se mettre ainsi à la merci de ses ennemis, il passeroit dans les pays étrangers. Il cita l'exemple du maréchal de Biron, qui parut l'effrayer. Il dit qu'ayant eu autrefois le malheur d'offenser son roi, il ne pouvoit se résoudre à paroître devant lui, sans avoir auparavant effacé, par ses services, le souvenir qui pouvoit lui en rester, & sans avoir reçu, avec une nouvelle vérification, l'abolition que sa majesté lui avoit accordée. Enfin, il fit entendre qu'il n'étoit pas dans

la diſpoſition de ſe fier à la cour, parce que les avis qu'il avoit reçus du danger qui l'y attendoit, lui avoient été adreſſés par des perſonnes de la cour même, perſonnes de la première diſtinction, bien informées, & ſur leſquelles il devoit faire fond. 1604.

Murat ſe voyant ainſi choiſi pour confident, répondit, en affectant beaucoup de ſimplicité, que, pour lui, il ne voyoit aucun inconvénient pour le comte, à reparoître à la cour, puiſqu'il avoit avoué ſa faute au roi, & qu'il en avoit obtenu le pardon, ce qui mettoit une grande différence entre le maréchal de Biron & lui; qu'il n'y avoit que le cas de la récidive qui pût autoriſer ſon ſcrupule, Henri n'ayant encore jamais manqué de parole à qui que ce fût; ce qui faiſoit encore, lui diſoit-il, que perſonne ne pouvoit ſi bien le conſeiller, que ſa propre conſcience. D'Eſcures & lui travaillèrent avec la même apparence de ſincérité à le raſſurer, & à le mettre en défiance contre les donneurs d'avis.

A tout cela, le comte ne répondit autre choſe, ſinon qu'il ne vouloit rien riſquer, lorſqu'il s'agiſſoit de ſa tête; qu'il n'étoit aimé, ni du roi, ni de la reine, ni des princes du ſang; que le grand écuyer étoit ſon ennemi mortel; que le ſilence de ſes amis, en cette occaſion, étoit une preuve que ſa perte étoit décidée; que perſonne ne parloit pour lui auprès de ſa majeſté; qu'il ne recevoit aucunes lettres

1604. de Villeroy, de Sillery, ni de moi, parce que nous ne voulions pas qu'on nous reprochât d'avoir été les inſtrumens de ſa perte; que le connétable ne lui écrivoit point non plus, de peur de ſe rendre ſuſpect lui-même. La marquiſe de Verneuil fut celle dont il parut le plus mécontent. Il dit qu'au défaut de crime véritable, il connoiſſoit ſa ſœur capable de lui en imputer de faux, pour faire ſa paix avec le roi à ſes dépens. Il conclut par de nouveaux ſermens, de ne pas ſe laiſſer tirer de ſa retraite. Comme il ne ſe doutoit point que d'Eſcures & Murat fuſſent venus à deſſein de le lui perſuader, il leur dit qu'il avoit ſongé que Vitry devoit arriver dans trois jours, dans le deſſein de le gagner par de belles paroles, mais qu'il y perdroit ſon temps.

Cette retraite étoit Vic, méchante maiſon, & ſans aucune commodité, mais ſituée au milieu d'un bois, où d'Auvergne paſſoit les jours entiers, ſous prétexte de la chaſſe. Quand on n'auroit pas eu des preuves de ſon crime, ſes craintes, ſes alarmes, ſon agitation, qui alloit juſqu'au dérangement d'eſprit, ſon air, ſon viſage, toute ſa perſonne, portoient témoignage contre lui. Il n'y eut jamais de vie plus miſérable que celle qu'il menoit. Ce qu'il ſouffroit intérieurement, vengeoit d'avance le roi & l'état. Il n'oſoit, ni demeurer chez lui, ni s'en éloigner. On ne le voyoit plus dans aucune des villes voiſines. Il avoit ceſſé d'aller chez les gentils-

hommes, ſes meilleurs amis. Il ne ſe fioit pas à ſa propre maîtreſſe, qui étoit une certaine madame de Château-Gay. Il ne la viſitoit plus chez elle. Lorſqu'il vouloit la voir, c'étoit dans un village écarté, ou dans le milieu de la campagne qu'il prenoit ſon rendez-vous, toujours de nuit, & jamais deux fois de ſuite dans le même endroit. Des valets, poſtés ſur les lieux élevés dans les environs, étoient chargés de l'avertir, lorſqu'ils voyoient paroître quelqu'un, en donnant d'un cor, qui n'étoit deſtiné qu'à cet uſage, & quelquefois c'étoient auſſi des chiens qu'il employoit à ſa garde. 1604.

Avec ces précautions, il défioit tous ſes ennemis, & il ſe vantoit avec fierté, & avec plus d'imprudence encore, de les tromper & de leur échapper toujours. Mais, avec cela, il n'avoit rien de fixe dans ſes réſolutions. Il ne voulut jamais deux momens de ſuite la même choſe; & cet homme ſi aviſé, connut ſi peu ceux qui étoient venus pour le perdre, qu'il en fit ſes amis, les prit pour ſes conſeillers, & fut prêt mille fois à ſe mettre à leur diſcrétion; c'eſt que la prudence n'eſt pas une qualité donnée à la mauvaiſe conſcience. Pour peu que d'Auvergne en eût pu faire uſage, il auroit vu qu'il n'y avoit plus rien de ſûr pour lui, que de ſe retirer au plus vîte en Eſpagne, & c'eſt le ſeul deſſein peut-être à quoi il ne penſa pas. Au moment qu'il paroiſſoit, à d'Eſcures & à Murat, déterminé à ne pas s'expoſer, il leur

tenoit un langage tout différent. Il leur
1604. manda, un jour, de venir le trouver à trois lieues de chez lui. Cet ordre les jeta d'abord dans l'inquiétude; ils y allèrent pourtant; c'étoit pour leur dire, qu'il étoit réſolu à aller ſe préſenter au roi. Sa majeſté, à qui ils le mandèrent auſſi-tôt, & qui en crut encore davantage, ſur un faux bruit qu'on y joignit, m'écrivit, le 19 Novembre, que d'Auvergne étoit à Moret, tout prêt à arriver à Paris. Ils n'avoient point été en cela trompés par le comte, c'eſt lui-même qui l'avoit été par ſa propre inconſtance; car il étoit le premier à les retenir auprès de lui, lorſqu'ils lui témoignoient vouloir s'en retourner, & il les remettoit, pour dernière réponſe, au retour de Fougeu, dont il croyoit tirer de grands éclairciſſemens, à quoi les deux agens paroiſſoient déférer, par pure complaiſance.

Je tire tout ce détail des lettres de Murat. J'en reçus en même temps du comte d'Auvergne lui-même. Il s'étoit plaint aux deux agens de n'avoir point reçu de réponſe a quatre lettres qu'il diſoit m'avoir écrites. Il m'en vint effectivement quatre de ſa part, mais tout à la fois, & d'une écriture ſi ſemblable, quoique de dates fort éloignées l'une de l'autre, que je vis tout d'abord ce que j'en devois croire. Il y a apparence que, dans le commencement, d'Auvergne ne ſongea point à moi, ou qu'il crut avoir des raiſons pour ne pas s'y adreſſer; mais que, dans la ſuite,

croyant ce moyen fort propre à faire ſa paix, car il entretint ſouvent de moi les deux agens, il y eut recours, avec la fineſſe uſée, d'antidater ſes lettres, pour me prouver qu'il avoit toujours eu cette penſée. 1604.

Si l'intention du comte fut de tirer de moi une promeſſe qu'il pût faire valoir de caution dans l'occaſion, il ſe trompa fort. Je lui fis réponſe, à la vérité, mais comme ſi je n'avois eu rien de meilleur, ni de plus à lui dire, que ce que j'avois dit au maréchal de Biron dans un cas ſemblable au ſien. Il ſe vit traiter de criminel d'état, ſans que cela pût augmenter ſa défiance; &, pour dire tout, c'étoit une copie de la lettre même que j'avois écrite à ce maréchal, qui compoſoit en entier celle que j'écrivis à d'Auvergne; & il ne put l'ignorer, puiſque je l'en avertiſſois formellement. C'eſt par ce contrecoup, d'une invention aſſurément fort nouvelle, que je fis entendre à d'Auvergne qu'il ne devoit, ni attribuer au roi des diſpoſitions contre lui, qu'il n'avoit point, ni négliger les conſeils que je lui avois ſouvent donnés auparavant, ſur la manière de ſe conduire, ni ſuppoſer des faits & des bruits, dont il ne trouvoit de fondement que dans ſa propre conſcience inquiète & troublée; c'eſt tout ce que je mandai au coupable; & il trouva, dans ſa diſgrace, ce procédé ſi éloigné de toute ſupercherie, qu'il s'en loua beaucoup.

1604. D'Eſcures & Murat trouvèrent, enfin, une occaſion, telle qu'ils la cherchoient depuis long-temps. On faiſoit une revue de la compagnie des chevaux légers de M. de Vendôme. Ils communiquèrent à d'Erre, qui les commandoit, le deſſein qui leur vint à ce ſujet, & les officiers-généraux de cette troupe s'y étant prêtés, voici comment tout ſe paſſa. D'Eure alla trouver le comte, & lui dit qu'étant colonel-général de la cavalerie légère, il ſe trouveroit, ſans doute, à cette revue. D'Auvergne n'y vit aucun danger, parce qu'outre qu'il étoit monté ſur un cheval qui alloit, diſoit-il, plus vîte que le vent, & qu'il avoit accoutumé effectivement à faire dix lieues à toutes jambes, & d'une haleine, il étoit bien réſolu de n'entrer dans aucun lieu clos, ni étroit, encore moins de mettre pied à terre. Il y vint donc; Néreſtan s'avança à lui pour le ſaluer, à la tête de toute ſa troupe, monté ſur une fort petite haquenée, & ſuivi ſeulement de quatre laquais; mais ces laquais étoient quatre ſoldats robuſtes & déterminés, à qui l'on avoit fait prendre l'habit de livrée. Au moment que Néreſtan faiſoit ſon compliment, deux de ces ſoldats ſaiſiſſent les rênes de la bride du comte d'Auvergne, en même temps que les deux autres le prennent par une jambe, & le renverſent de l'autre côté de ſon cheval, & enſuite ſe jetèrent ſur lui ſi bruſquement, qu'il n'eut ni le temps de mettre la main à ſes piſtolets, ni la liberté de tirer ſon

Et mieux d'Eurre, ou d'Eurre.

Philibert de Nereſtan.

épée, encore moins de s'enfuir. Il fut conduit ſous ſûre garde, à Paris, & reſſerré dans la Baſtille (15). 1604.

D'Entragues fut arrêté en même temps que le comte d'Auvergne, & la marquiſe de Verneuil fut, en quelque manière, aſſociée aux deux coupables, puiſque le roi voulut qu'on allât auſſi l'arrêter dans ſa maiſon (16), où elle demeura ſous la garde du chevalier du Guet. Ce fut cette aſſociation qui ſauva la vie au beau-père & au frère. Ils n'osèrent l'eſpérer d'abord, & le public ne s'y attendoit pas, après

(15) „ La comteſſe d'Auvergne, toute éplorée, „ autant douce, humble, „ que la marquiſe étoit fière, s'étant jetée aux „ pieds du roi, pour lui „ demander la grâce de ſon „ mari, ſa majeſté l'ayant „ fort courtoiſement relevée & ſaluée, lui dit ces „ mots : J'ai pitié de votre misère & de vos larmes ; mais, ſi je vous octroyois ce que vous me „ demandez, il faudroit „ (prenant la reine par le „ bras) que ma femme, que „ voilà, fût déclarée p....., „ mon fils bâtard, & mon „ royaume en proie. La „ dite dame ayant eu la „ permiſſion du roi d'envoyer, de ſa part, viſiter „ ſon mari, & lui ayant „ fait demander ce qu'il „ déſiroit d'elle, il lui fit réponſe, qu'elle lui fît ſeulement proviſion de bon „ fromage & de moutarde, „ & qu'elle ne s'embarraſſât d'autre choſe. *Journal „ du règne de Henri IV.*

„ Le comte d'Auvergne, dit Amelot, dans l'endroit que nous avons déjà cité, „ faiſoit tant de fonds ſur la „ fidélité d'Antoine (c'eſt „ le tréſorier Chevillard), „ que, dans les trois interrogatoires qu'il ſubit, il „ dit avec autant de conſtance, que s'il eût été „ innocent quant à cet article : *Meſſieurs, montrez-„ moi une ligne d'écriture, „ par laquelle on puiſſe me „ convaincre d'avoir traité „ avec le roi d'Eſpagne ou „ ſon ambaſſadeur, & je vas „ ſigner au deſſous mon arrêt „ de mort, & me condamner „ moi-même à être écartelé „ vif.*

(16) Dans la maiſon du nommé Audicour, rue St.-Paul.

1604. tant de récidives, d'autant plus qu'on commença à inſtruire leur procès en toute rigueur. Le comte d'Auvergne déduiſit au roi toutes ſes intelligences, tant au dehors qu'au dedans du royaume. On lui fit remettre cette promeſſe d'aſſociation de lui avec les ducs de Bouillon & de Biron, dont j'ai parlé ci-devant, & que ſa majeſté n'avoit jamais pu lui arracher.

Les allées & venues commencèrent en même temps de la part de Henri, vers la marquiſe de Verneuil, non pas pour le même ſujet, car je crois bien qu'on ne s'attend pas à le voir uſer d'une grande ſévérité envers elle. Il ne put ſe réſoudre à la laiſſer un ſeul moment douter de ſon pardon. A peine put-il ſauver quelques dehors, en faiſant dire à la marquiſe, par différens meſſagers, qu'elle acheteroit cette grâce par une ſoumiſſion entière aux conditions qu'il lui preſcrivoit. La Varenne, Sigogne, toute la cour fut employée à ces meſſages, qui, de la manière dont ils étoient faits, n'étoient, à dire vrai, que de véritables avances d'un amant qui craint, malgré ſa colère, d'avoir mis un obſtacle trop fort à ſon raccommodement avec ce qu'il aime. La marquiſe ne s'y méprit pas, & elle ſut bien en profiter. Je ſervis auſſi d'interprète à Henri en cette occaſion, quoique je viſſe bien qu'il ne s'en tireroit pas à ſon honneur, mais il le voulut abſolument, & je lui obéis dans l'intention de lui

lui en rendre, s'il étoit poſſible, la conclusion moins honteuſe. 1604.

Le premier ordre que je reçus de ſa majeſté, fut d'aller trouver la marquiſe de Verneuil, pour l'entendre ſur toutes les choſes dont on l'accuſoit, tirer d'elle la confeſſion de ſa faute, la lui faire ſentir. Je ne puis dire que ma commiſſion s'étendît plus loin, à moins qu'on n'y joigne encore de ſanglans reproches & des conſeils aſſez inutiles, ce ſemble, ſur la manière dont elle auroit dû ſe comporter avec un prince, à qui elle avoit tant d'obligation. Je ne la vis point la première fois que j'allai chez elle. Elle me fit dire qu'une fluxion qu'elle avoit ſur le viſage, l'empêchoit de parler à perſonne. Je renvoyai une ſeconde fois ſavoir par un gentilhomme, quelle heure elle vouloit me marquer. Avant que mon député fût revenu, j'en reçus un d'elle, qu'elle avoit fait partir dans l'intervalle, pour me dire qu'elle m'attendoit ſur les deux heures après-midi.

Je trouvai une femme à qui ſon humiliation n'avoit rien ôté de ſa première fierté (17), & qui, bien loin de vouloir

(17) „Elle diſoit qu'elle „ne ſe ſoucioit point de „mourir, au contraire, „qu'elle le déſiroit; mais „que, quand le roi le ſe„roit, on diroit toujours „qu'il auroit fait mourir „ſa femme, & qu'elle étoit „reine avant l'autre; au „ſurplus, qu'elle ne de„mandoit que trois choſes „à ſa majeſté; un pardon „pour ſon père, une corde „pour ſon frère, une juſ„tice pour elle. *Journal du règne de Henri IV.* „Ses coffres fouillés, ajoute le „même auteur, & ſes papiers tous inventoriés, „on y trouva force petits

1604. s'abaiſſer juſqu'à demander grâce & ſe juſtifier, parloit en femme outragée, & prétendoit ſe faire à elle-même ſes conditions: plaintes & emportemens contre le roi, nouvelles demandes, voilà par où elle débuta, en prenant un air prude, & même dévot. Ce n'étoit pas avec moi qu'il falloit avoir recours à ce manége. Je ne la flattai, ni la ménageai. Commençant par ce qui la rendoit plus coupable, je lui reprochai ſes liaiſons avec les ennemis de l'état. Je lui dis qu'elle auroit lieu de ſe croire fort heureuſe, ſi l'on bornoit ſon châtiment à une permiſſion de ſe bannir elle-même du royaume, & de finir ſes jours par-tout ailleurs qu'en Eſpagne, & que cette grâce ne lui ſeroit accordée, qu'après qu'elle auroit ſubi l'interrogatoire des criminels & demandé pardon au roi de ſa déſobéiſſance.

Je vins enſuite à ſes indignes procédés pour la reine. Je lui fis voir que c'étoit s'attaquer au roi lui-même, & s'expoſer à une punition ſévère, que d'offenſer, comme elle l'avoit fait, une princeſſe, qui étoit ſa maîtreſſe (18), par mille diſcours injurieux. Je lui reprochai ſon affectation ridicule à ſe mettre de pair avec la reine, & à égaler ſes enfans aux enfans de France, ſes airs de hauteur & de mépris, &

„ poulets amoureux (inſtrumens du métier, &, entr'autres, de Sigogne, qui furent cauſe de le diſgracier.

(18) Elle diſoit quelquefois, „ que, ſi on lui faiſoit „ juſtice, elle tiendroit la „ place de cette groſſe bandquière. *Peref.*

ſurtout ſa malignité, à jeter la diſcorde entre leurs majeſtés; à quoi j'ajoutai qu'on ne la diſpenſeroit pas d'aller ſe jeter aux pieds de la reine, pour la prier d'oublier & de lui pardonner toutes ſes fautes. 1604.

Je ne l'épargnai pas davantage ſur la prétendue dévotion dans laquelle elle ſe retranchoit, pendant qu'elle ne craignoit pas de manquer à ſes principaux devoirs envers le roi, la reine & l'état. Je tranchai le mot, que cette apparente régularité n'étoit qu'une pure grimace, & je le lui prouvai par le détail de ſa vie, qui lui fit voir que j'étois bien informé de ſes galanteries. Je les lui particulariſai toutes, pour lui ôter ſon recours ordinaire, de dire qu'elles n'exiſtoient que dans l'imagination jalouſe du roi, & j'en tirai un nouveau ſujet de confuſion pour elle, par rapport au prince qu'elle jouoit ſi indignement. Je lui montrai ce qu'elle auroit dû faire, ſi ſa dévotion avoit été un véritable retour vers Dieu, & je l'aſſurai que ſa majeſté ne s'y ſeroit pas oppoſée, ſi elle y avoit trouvé toutes les marques dont la vraie dévotion doit être accompagnée.

Je lui donnai, enfin, toute ſorte de bons conſeils, qu'elle ne me demandoit pas, & qu'elle n'étoit pas diſpoſée à ſuivre. Elle devoit le paroître du moins; mais elle ſe contenta de me répondre froidement, après m'avoir laiſſé tout le temps de parler, qu'elle m'en remercioit, & qu'elle prendroit du temps pour y penſer. Lorſque je lui demandai ſi elle avoit

quelques ſujets de plainte dont elle s'au-
1604. toriſât à manquer ainſi à ce qu'elle devoit au roi, ſa réponſe fut, que ſi c'étoit le roi qui lui faiſoit cette queſtion, il avoit tort, puiſqu'il les ſavoit mieux que perſonne, & que, ſi c'étoit moi, je n'en avois pas moins, puiſque je n'avois aucun moyen de la ſatisfaire.

Continuant à la queſtionner, je lui demandai ce qu'elle déſiroit de ſa majeſté. Elle répondit, que, quoiqu'elle ſût bien que, ſur cet article, les déſirs du roi ne s'accordoient pas avec les ſiens, elle perſiſtoit à demander qu'il lui ſût permis, auſſi bien qu'à ſon père, ſa mère, ſon frère & ſes enfans, d'aller s'établir en quelque endroit hors de France. Elle ajouta, en nommant ſon frère, qu'il ne ſouffroit, qu'à cauſe de l'amitié qu'il avoit pour elle. J'avois de la peine à croire que cette réſolution fût ſincère. Je trouvai le moyen de le lui faire redire cinq ou ſix fois, & elle n'y changea rien. Le dépit de l'empriſonnement de ſa famille, & du traitement qu'on lui avoit fait, pouvoit bien lui avoir fait former ce deſſein, & les conditions qu'elle y mettoit, achevoient de me le perſuader. En l'obligeant à s'expliquer encore davantage ſur cette retraite hors du royaume, elle dit qu'elle n'iroit pas chez les étrangers pour y mourir de faim; qu'elle ne vouloit pas donner à la reine la ſatisfaction de la voir traîner une vie malheureuſe; qu'il lui falloit, au moins, un fonds de terre de cent

mille francs bien aſſuré, que c'étoit encore bien peu de choſe, après tout ce qu'elle avoit pu ſe promettre légitimement du roi. Ces paroles, qu'elle prononça avec beaucoup de dépit, regardoient, ſans doute, la promeſſe de mariage, dont la perte lui avoit cauſé une extrême douleur. Elle tâcha inutilement de me cacher ſa colère. 1604.

Je n'avois jamais prétendu tirer grand fruit de mon entrevue avec la marquiſe de Verneuil. Je ne pus cependant m'empêcher de m'attacher à ce que je venois de lui entendre dire & redire ſur un établiſſement hors du royaume, parce que, plus j'y penſois, plus je trouvois le vrai & le ſeul moyen de donner un dénouement à toute cette intrigue (19). Il ne

(19) M. de Sully avoit fait manquer à Henri IV, une belle occaſion de ſe défaire honnêtement de ſa maîtreſſe, s'il en faut croire les mémoires de Baſſompierre, où la choſe eſt rapportée ainſi, *tom.* I, *pag.* 90: „ Le roi demanda s'il „ donneroit quelque choſe „ à madame de Verneuil, „ pour la marier à un prince, qu'elle diſoit la vouloir épouſer, ſi elle avoit „ encore cent mille écus. „ M. de Bellièvre dit : ſire, „ je ſuis d'avis que vous „ donniez cent mille beaux „ écus à cette demoiſelle, „ pour lui trouver un bon „ parti. Et, comme M. de „ Sully eut répondu qu'il „ étoit bien aiſé de nommer cent mille beaux „ écus, mais difficile de les „ trouver; ſans le regarder, le chancelier repliqua: Sire, je ſuis d'avis „ que vous preniez deux „ cent mille beaux écus, „ & les donniez à cette „ belle damoiſelle, & trois „ cent mille & tout, ſi à „ moins ne ſe peut, & „ c'eſt mon avis. Le roi ſe „ repentit depuis, de n'avoir pas ſuivi & cru ce „ conſeil „. Mais ſuppoſé que ce prétendu établiſſement ne fût point une ruſe de la demoiſelle, je crois qu'il manqua bien plus par la faute de Henri IV, que par celle de M. de Sully.

1604. s'agiſſoit que de faire trouver aſſez de force à Henri, pour qu'il donnât ſon conſentement à la propoſition de la marquiſe; par là, il s'ôtoit de devant les yeux un éternel ſujet de foibleſſe, &, pour acheter ſon repos, & la paix de ſa maiſon, ne lui en coûtoit, du moins, que de l'argent. Cet effort étoit-il donc ſi pénible? Je me propoſai bien d'y employer tous les miens.

J'allai trouver ſa majeſté, &, en lui rendant compte de la commiſſion dont elle m'avoit chargé, je lui propoſai l'expédient qui ſe préſentoit. Je ne fus pas étonné qu'elle ne le trouvât pas auſſi heureux que moi; mais je m'étois armé des plus fortes raiſons en tout genre, pour le lui faire du moins ſupporter. Que ne dis-je pas à ce prince? politique, intérêt, repos, raiſon, tous les motifs furent épuiſés. Je le rappelai à ſa propre opinion ſur cette femme & ſur ſa famille. Je rapportai des traits, d'autant plus capables de le remuer, qu'ils avoient déjà autrefois produit cet effet; les noms qu'il avoit donnés à la d'Entragues & à ſes filles; les aventures avérées qui y avoient donné lieu; cette ſomme d'argent, accordée par ſon ordre, pour payer ce je ne ſais quoi de précieux dans la première faveur dont il convenoit en même temps, qu'il étoit plus au pouvoir de ſa maîtreſſe de diſpoſer; l'enfant mis au monde à coups de tonnerre, & autres anecdotes ſemblables, très-capables de guérir un cœur délicat. Je n'ai jamais fait de diſcours ſi pathéti-

que, ni à mon ſens ſi perſuaſif. La honte que je voyois réjaillir ſur Henri, pour le préſent & pour l'avenir, me pénétroit du plus vif ſentiment. Je priai, je ſuppliai, je preſſai ce prince en toutes manières. Je ne me rebutai point d'une tentative inutile. Je revins pluſieurs fois à la charge. Mon zèle alla juſqu'à la perſécution, & m'emportoit quelquefois hors de moi-même; comme dans la converſation du jardin de la conciergerie de Fontainebleau, où nous parlions ſi haut, que nous fûmes entendus de Baſtien & de Brunault. 1604.

Je ne ſais s'il y a jamais eu rien d'auſſi incompréhenſible. Un prince, dont les rares qualités ſerviront de modèle aux rois, nous réduit, ou à dérober aux yeux une partie de ce cœur héroïque, ou à avouer qu'elle ne ſert qu'à déshonorer l'autre. Je prends, ſans balancer, & en déplorant la fragilité humaine, ce dernier parti, parce que je m'y crois obligé : je m'imaginerois même n'avoir travaillé qu'à demi, pour l'inſtruction des hommes, & ſurtout pour celle des princes que je me propoſe, ſi je retranchois quelque choſe à ce tableau. J'ouvre devant eux le cœur, où tant de grandeur ſe trouve mêlée avec tant de foibleſſe, afin que l'un leur devienne plus ſenſible par l'autre, & qu'ils ſe tiennent d'autant plus en garde contre une paſſion dangereuſe, qu'ils verront qu'elle peut faire naître en eux mille honteux mouvemens, dont ils ne ſeroient pas cru capables; la timidité, le découragement,

1604. la baſſeſſe, la jalouſie, les fureurs, & même la fauſſeté & le menſonge, oui, le menſonge & la fauſſeté. Henri, cet homme, par-tout ailleurs ſi droit, ſi vrai, ſi franc, les a connus dès qu'il s'eſt livré à l'amour. Je me ſuis ſouvent aperçu qu'il me trompoit par de fauſſes confidences, lorſque rien ne l'obligeoit à m'en faire de véritables; qu'il feignoit des retours à la raiſon, & des réſolutions que ſon cœur déſavouoit; enfin, qu'il affectoit juſqu'à la honte même de ſa chaîne, lorſqu'intérieurement il faiſoit ſerment de ne jamais la rompre, & qu'il en ſerreroit plus étroitement les nœuds.

A l'égard de la jalouſie, que ſa maîtreſſe lui reprochoit publiquement, il n'en étoit véritablement que trop atteint. Il étoit aiſé de le connoître aux efforts qu'il faiſoit pour ſupplanter des rivaux, qu'il étoit aſſez foible pour ne pouvoir mépriſer, & aſſez timide pour ne pouvoir punir : *aut Cæſar, aut nihil*, m'écrivit-il dans une de ſes lettres. Que de contraſtes étranges & bizarres! il étoit convaincu que la marquiſe de Verneuil n'avoit recours à l'affectation de la dévotion, que pour couvrir ſon libertinage; & cette conviction perçoit ſon cœur de mille traits cruels & inſupportables; mais il n'en ſentoit pas moins vivement cette pointe, ce ragoût, que donne à un cœur dépravé, l'envie de triompher d'une dévotion véritable.

Une des bizarreries qui m'a toujours le plus frappé, & le plus fait déſeſpérer

de pouvoir guérir ce prince, c'eſt de voir que, dans ces momens, où il ſembloit ne plus conſerver de ménagement dans tout ce qu'il diſoit de ſa maîtreſſe; ce qu'il écrivoit pour lui être montré, étoit toujours fort différent. J'ai remarqué la même choſe dans la marquiſe, mais avec moins de ſurpriſe, ſoit que, dans leur plus grande colère, ces amans ne puſſent s'empêcher de compter toujours un peu ſur le cœur l'un de l'autre, & que leur intelligence ſe conſervât, en quelque manière, ſans qu'ils s'en aperçuſſent eux-mêmes, ſoit que le prince, ingénieux à s'avilir, eût donné, dès long-temps auparavant, à ſa maîtreſſe, des armes contre lui, dont il ne vouloit pas l'obliger à ſe ſervir, en la pouſſant à bout, ſoit, enfin, & c'eſt le jugement le moins déſavantageux encore qu'on puiſſe porter de ce prince, qu'il ſe fût paſſé entr'eux des choſes ſecrettes, ſur leſquelles Henri, par peine, ou par honte, ne pouvoit ſe réſoudre à s'expliquer avec moi, ni avec perſonne. 1604.

J'ai mis de ſuite, tout ce qui appartient au ſujet que je viens de traiter, quoiqu'une partie des faits qu'on a vus, comme la priſe du comte d'Auvergne, & le procès fait à ſa famille, ne ſoit arrivée que vers la fin de l'année, afin de n'être pas obligé d'en couper trop ſouvent la narration (20). Nous la reprendrons au com-

(20) Je joins ici une anecdote de Vittorio Siri, qui regarde, & les amours de Henri IV, & la conſpiration du comte d'Auvergne. Cet écrivain avance

mencement de l'année prochaine, pour en
1604. voir la fin; après que nous aurons ajouté pour celle-ci, quelques autres détails, tous différens de ceux qu'on vient de voir.

(*Mém. recond.*, *vol.* 1, *pag.* 297), qu'un des points de la conjuration, étoit de ſe ſaiſir de la perſonne du roi, & de lui ôter la vie dans une embuſcade, & que d'Entragues, qui s'étoit chargé d'exécuter ce projet, ſongea à y faire ſervir l'amour qu'il s'étoit aperçu que ce prince avoit pris, depuis quelque temps, pour ſa ſeconde fille, qu'on nous repréſente comme beaucoup plus belle que ſa ſœur. Il envoya donc ſa femme l'enlever de Fontainebleau, ne doutant point que le roi ne s'expoſât à tout pour venir la voir à Malesherbes, qui n'eſt qu'à trois lieues de cette maiſon royale. En effet, Henri envoya d'abord à mademoiſelle d'Entragues, meſſages ſur meſſages, par des courtiſans déguiſés en payſans, auxquels elle répondit qu'elle étoit obſervée de ſi près, qu'il n'y avoit aucune apparence qu'elle pût voir le roi. Il ne laiſſa pas d'y aller lui-même, accompagné du maréchal de Baſſompierre; &, n'oſant entrer, de peur d'être reconnu, il ſe contenta de lui parler à travers la fenêtre d'une ſalle baſſe. Il lui écrivoit tous les jours, & lui envoyoit des vers galans, qu'il faiſoit compoſer par les meilleurs poëtes de la cour. Enfin, il convint avec elle, qu'un certain jour, ils ſe verroient en liberté, dans un endroit de la prairie, qu'il lui déſigna, & où il promit de ſe trouver déguiſé. D'Entragues feignoit de ne rien voir de tout cela; mais, n'ayant pu s'empêcher de communiquer ou de laiſſer ſoupçonner à ſa fille quelque choſe de ſon deſſein, ſoit qu'elle aimât le roi, ſoit qu'elle craignît les ſuites, elle rompit la partie, & prit d'autres précautions contre les dangers, auxquels Henri ſe voyoit expoſé, à ſon occaſion. Ce prince, que tant d'obſtacles rebutèrent auſſi de ſon côté, ſe renflamma pour la marquiſe de Verneuil; &, ſi nous en croyons Siri, il courut ſouvent les mêmes riſques avec elle. Un jour, entr'autres, qu'il étoit parti déguiſé de Fontainebleau, pour aller la voir à Verneuil, il penſa tomber entre les mains de quinze ou ſeize des parens de d'Entragues, qui l'attendoient dans la cam-

gagne pour l'assassiner, & il n'échappa que par un insigne bonheur. Mais ces circonstances, qu'on ne trouve dans aucun des bons mémoires de ce temps-là, ressemblent bien à ces traits dont un étranger croit pouvoir, sur la foi de quelques bruits populaires, égayer son sujet.

Celle de ses maîtresses, que Henri IV a célébrée, sous le nom de Lise, est, suivant les apparences, cette même mademoiselle d'Entragues, dont il vient d'être parlé. Et nous avons encore l'original de quelques unes des pièces de vers, qu'il lui envoyoit; entr'autres, d'un sonnet dont je ne rapporterai que les quatre premiers vers.

Je ne sais par où commencer, 1604.
A louer votre grande beauté;
Car il n'est rien, ni n'a été,
Que vous ne puissiez effacer, &c.

Le reste est sur le même ton. Quoiqu'il soit marqué à la tête de ce sonnet, qui est écrit de la propre main de Henri IV, qu'il a été fait par Collin, poëte dont ce prince employoit, en effet, assez volontiers la main, pour les ouvrages de cette espèce, il n'y a, dans ces pièces, ni assez de correction, ni assez de poësie, pour qu'on ne puisse pas croire que c'étoit Henri lui-même qui les composoit, ou du moins qu'il y mettoit la main. *Cabinet de M. le duc de Sully.*

Fin du dix-huitième Livre.

MÉMOIRES DE SULLY.

LIVRE DIX-NEUVIÈME.

DÈS l'année 1602, le roi cherchant un lieu sûr & commode, pour y déposer l'argent de ses finances, & celui qu'il destinoit à l'exécution de ses desseins, avoit jeté les yeux sur la Bastille, où il avoit fait construire des coffres & pratiquer toutes les autres commodités nécessaires. Il s'étoit même cru obligé de rendre sur cet article une ordonnance, pour mettre de l'ordre dans cette nouvelle disposition, pour prévenir la confusion entre les différens employés & pour empêcher que les receveurs ne se trouvassent compromis avec la chambre des comptes. Voici quelle étoit la teneur de ce réglement. 1604.

1604. On ne devoit porter à la Baſtille, que ce qui demeureroit à ſa majeſté de net, toutes dépenſes, ſoit ordinaires, ſoit extraordinaires, prélevées ſur les revenus du quartier où elles échéoient. L'argent étoit remis aux mains du tréſorier en exercice, en préſence du ſurintendant des finances, & du contrôleur-général; c'eſt Jean de Vienne, qui exerçoit alors ce dernier emploi : nous en prenions chacun une clef, lui & moi, & il en reſtoit une troiſième à ce même tréſorier. Lorſque ſon année d'exercice étoit finie, il recevoit un certificat, ſigné de moi & de Vienne, des ſommes qui étoient entrées dans les coffres du roi, pendant ſa geſtion, qu'il remettoit à ſon ſucceſſeur alternatif, & il en retiroit un acquit pour ſervir à ſa décharge, en le repréſentant. Le tréſorier entrant pouvoit demander à vérifier le contenu du certificat, par l'inſpection des ſommes renfermées au tréſor. Sur la ſimple quittance, dont je viens de parler, le tréſorier étoit autoriſé à dreſſer ſon compte, & la chambre des comptes ne pouvoit refuſer de le lui paſſer, ſans autre examen, en cet état.

Sa majeſté jugea encore, qu'elle devoit une bonne fois rendre ſa volonté publique, & juſtifier ſa conduite, tant ſur cet amas d'argent, que ſur les changemens qu'on avoit déjà vus, & qu'on alloit encore voir arriver dans les finances; ce qu'elle fit dans un conſeil, aſſemblé extraordinairement pour ce ſujet. Le chan-

celier reçut du roi, & notifia la liſte de ceux qui devoient le compoſer, conſiſtant en des députés des cours ſouveraines de Paris, auſſi nommés par ſa majeſté, les principaux membres de ſon conſeil, & les premiers adminiſtrateurs de la juſtice, finance & police. Ils ſe trouvèrent, au jour marqué, dans le grand cabinet du Louvre, qui eſt au bout de la ſalle des gardes, joignant celui de la chambre du roi. 1604.

Sa majeſté y entra, lorſqu'ils y furent tous aſſemblés, &, ordonnant à tout le monde de s'aſſeoir, elle leur expliqua les motifs de ſa conduite, dans un diſcours, dont la ſubſtance étoit, que les guerres civiles ayant réduit les finances du royaume dans un état, où à peine ſes revenus ſuffiſoient à acquitter ſes dettes annuelles, il étoit indiſpenſable, non ſeulement de continuer à améliorer les affaires, par le moyen des recherches & des pourſuites, auxquelles on avoit obligation de voir déjà une partie des dettes de l'état acquittées, mais encore de faire des fonds nouveaux, afin qu'arrivant, ou une guerre conſidérable, ou une minorité orageuſe, le roi ne ſe trouvât point obligé, ou de faire banqueroute, ou de replonger les affaires du gouvernement dans leur première confuſion, pour ſoutenir des dépenſes, auxquelles il ne pourroit ſuffire autrement: qu'il étoit plus à propos de profiter du temps de la paix, pour mettre les choſes au point, qu'on n'eût rien à appréhender de ſemblable: que les opérations néceſſai-

res pour cela, mais pourtant ſans rien
1604. gâter, en les précipitant trop, étoient l'amortiſſement des rentes, faites par l'état ſous différens titres, le rembourſement des offices, & la réintégration dans les domaines aliénés.

Comme c'étoit par l'examen des rentes, que ſa majeſté étoit réſolue de commencer, & qu'on devoit l'entreprendre, dès cette année, elle gliſſa un mot ſur cet article, pour préparer les eſprits à la juſte ſévérité de cette opération : ce fut de dire qu'on alloit s'appliquer, en premier lieu, à faire une exacte diſtinction de ceux qui avoient réellement fourni en argent, le principal des arrérages, qui leur étoient payés des deniers royaux, d'avec ceux qui n'avoient que de fauſſes hypothèques ſur le roi. Henri ajouta, qu'il faiſoit un ſi grand fonds ſur l'économie, avec laquelle il prétendoit dorénavant conduire ſes finances, qu'un deſſein, qui lui preſcrivoit d'aſſez grandes ſommes d'argent à amaſſer, ne lui paroiſſoit nullement incompatible avec celui de ſoulager le peuple, par la diminution des impôts, qu'il ne perdroit point de vue. Il exhorta l'aſſemblée à ſeconder des intentions ſi juſtes & ſi droites ; il ordonna qu'on ſe raſſemblât, pour cet effet, au même endroit, pendant huit jours, deux fois par jour, pour en délibérer plus murement ; & qu'au bout de ce temps-là, on lui fît rapport des délibérations qu'on auroit formées, promettant de ſuivre les bons conſeils qu'on lui

donneroit, avec la même ſincérité qu'il leur feroit part des ſiens, & de ne pas oublier ceux qui, dans cette occaſion, ſe ſeroient montré ſenſibles au bien de l'état. 1604.

Il me ſemble qu'on a tort de blâmer ces ſortes d'aſſemblées, lors même qu'on ne les prend que pour une formalité, en un ſens, aſſez inutile, puiſqu'elles ne ſervent, dit-on, qu'à notifier d'une manière un peu moins abſolue, aux perſonnes appelées à partager le ſoin du gouvernement, des réſolutions du ſouverain, déjà arrêtées dans un conſeil plus particulier. Celle-ci ne fut pas exempte de ce reproche; & le but que Henri s'y propoſoit, quoiqu'aſſurément il n'eût rien que de bon, de louable, & même de néceſſaire, ne fut pas plus approuvé. Je ne ſais ce que diront à cela, les défenſeurs de l'autorité populaire; pour moi, il me ſemble qu'il demeure prouvé, par une infinité d'autres exemples ſemblables à celui-ci, que les vues d'un roi bon & ſage ne doivent point être, en tout, & dans toute ſorte de conjonctures, les mêmes que celles du peuple. Les conſidérations qui déterminent le peuple, ſont rarement ſans quelque intérêt, ou ſans quelque paſſion; mais jamais, ou preſque jamais, elles ne s'étendent au delà du préſent. Les perſonnes même les plus raiſonnables, abuſées par leur propre ſentiment, ſemblent conſpirer ſéparément, quoiqu'elles n'en conviennent, ni même ne s'en aperçoivent point, à ſe ſatisfaire, ſans s'embarraſſer des ſuites.

1604. Cet abus eſt fondé dans le déſir naturel même. On veut jouir & être heureux, c'eſt le partage du préſent, & malheureuſement, il y a telle conjoncture de politique & de gouvernement, qui demande qu'on recule ſagement cette jouiſſance & l'accompliſſement de ce bonheur, dans dix ans, vingt ans, cinquante ans, & quelquefois plus : comment faire goûter cette privation à la multitude, & à ce petit nombre de perſonnes, qui, pouvant s'élever, par leurs lumières, au deſſus de la multitude, lui demeurent attachées par les mêmes déſirs? Il n'en eſt pas ainſi d'un roi bon & ſage, ou d'un miniſtre qui le repréſente, & fait ſes fonctions. Il doit travailler, il eſt vrai, pour le bonheur de ſes ſujets, mais il ſait en même temps, que, pour vouloir trop anticiper ce bonheur, on le manque preſque toujours; que, quand il eſt manqué, il n'y a plus de proportion entre le mal trop réel, où cette erreur précipite, & le mal ſeulement idéal & imaginaire, dont tous les hommes ſe plaignent, dès là qu'il leur manque quelque choſe. Qu'un état eſt heureux, lorſqu'il ſe conduit par des principes de gouvernement qui le mettent ſur la voie de l'être! Il foule aux pieds tout intérêt particulier & paſſager, pour tendre à ce bien général. Sa qualité de roi ne le rend pas moins le père de ſes ſujets, qui ne vivront que dans trois ou quatre générations, qu'il l'eſt de ceux qui vivent aujourd'hui, & lui fait enviſager la fauſſe tendreſſe, qu'il auroit

pour ceux-ci, aux dépens des autres, comme la prédilection qu'un père de famille conserveroit pour quelques uns de ses enfans, sachant qu'elle doit ruiner sa famille. 1604.

Le plan que Henri s'étoit tracé, pour l'intérêt de l'état, exigeant donc qu'il cherchât tous les moyens d'augmenter ses finances, au lieu d'y faire tous ces retranchemens, dont les prétendus zélés ne cessoient de l'entretenir, sa majesté me demanda mon avis en particulier, sur ces moyens. Les progrès que j'avois faits en matière de finance, m'en firent découvrir, qui, sans être trop onéreux aux peuples, me parurent d'une grande ressource. J'en rassemblai neuf des principaux, dans un mémoire que je présentai à sa majesté. Les voici :

1°. Les traitans qui avoient administré, dans les derniers temps, les fermes les plus considérables des finances, sous couleur de différens emplois nécessaires en apparence, en avoient diverti les deniers; ensuite, les avoient fait passer en compte à la ruine de l'épargne, qui paroissoit les avoir reçus, sans pourtant en avoir rien touché Cet article avoit obéré la couronne de plusieurs millions. Je demandois une révision de tous ces comptes & états, afin de pouvoir tomber sur ces traitans, qui n'étoient pas si bien cachés, sous les différens noms, dont ils s'étoient servi pour ces vols, que je ne pusse bien remonter jusqu'à eux.

1604. 2°. Le clergé de France venoit de déférer, par la bouche de ſes cardinaux, archevêques & évêques, Caſtille, ſon receveur-général, comme malverſateur. Leur requête, qui m'avoit été adreſſée, étoit accompagnée d'un mémoire ſi net & ſi poſitif, des articles d'accuſations, qu'il ne tenoit qu'à ſa majeſté de ſe faire reſtituer les ſommes immenſes, que ce receveur avoit détournées.

3°. Tous les financiers & gens d'affaires, les tréſoriers de France ſurtout grands deſtructeurs de la finance, pouvoient être aſſociés avec Baſtille, par la création d'une chambre de juſtice, & elle ne pouvoit manquer de produire de grands avantages, pourvu qu'on fût en exclure la brigue & les ſouterrains, qui la rendent ordinairement de nul effet.

4°. Les abus dans l'aliénation du domaine, étoient ſi palpables, que pluſieurs de ceux qui étoient actuellement en poſſeſſion, jouiſſoient ſans titre, & par une pure uſurpation; & les autres avoient acquis à ſi vil prix, qu'ils avoient été plus que rembourſés, dans la ſeule première année, ſur le pied du denier ſeize, alors courant : c'eſt ce que je fis toucher au doigt à ſa majeſté, qui empêchoit qu'on ne fît une exacte vérification de ces aliénations, afin de l'engager à conſentir qu'on retirât tous ces biens, ou qu'on obligeât les acquéreurs à en ſolder la juſte valeur.

5°. Même abus & même opération, ſur différentes charges & offices dont on

forceroit les poſſeſſeurs, ou à ſuppléer, ſur le pied de leurs finances, ou à recevoir pour le rembourſement, la même ſomme que ces offices leur avoient coûté. 1604.

6°. La mauvaiſe régie avoit fait que, juſqu'à préſent, les dettes de la couronne, aux cantons Suiſſes, loin de diminuer, avoient toujours été en augmentant. J'avois déjà ſi bien fait changer cette partie de face, qu'un million payé à propos, en avoit acquitté huit, moitié ſur les arrérages, moitié ſur le principal. En s'appliquant de même au reſte, l'état ſe trouveroit, dans peu, libre de cette dette.

7°. Autant qu'il étoit facile de faire rentrer le roi en poſſeſſion de ſon domaine aliéné, autant lui étoit-il avantageux d'en aliéner, je ne ſais combien de petites parties, conſiſtant en fonds de terre & en droits, dont les frais, ſoit pour réparations, baux à ferme & perception, ſoit ſous prétexte de pourſuites, de remiſes, d'améliorations & autres choſes ſemblables, étoient ſi prodigieux par la connivence de meſſieurs les tréſoriers des finances, qui, en quelque ſorte, en profitoient ſeuls, que, ſuivant le calcul que j'en avois fait, en réduiſant dix années à une commune, il s'en falloit plus d'un cinquième, qu'il n'en revînt la première obole au roi: c'étoit là le grand brigandage des bureaux des finances. En aliénant toutes ces parties, au denier preſcrit par l'ordonnance, le roi y devoit gagner plus que doublement; puiſqu'il n'avoit qu'à racheter des

1604. deniers de cette vente, des parties de ſes rentes, conſtituées au denier dix.

8°. Il y avoit plus, par rapport à ces retraits de revenus royaux aliénés. Un parti de traitans m'avoit offert d'en faire revenir pour quarante millions au roi, ſans qu'il fût obligé de rien payer pour le rembourſement, moyennant qu'on leur laiſſât le choix de ces parties, & qu'on convînt d'un certain nombre d'années qu'ils en jouiroient, & après leſquelles ils les remettroient au roi, francs & quittes de toute dette. Au lieu d'accepter leur propoſition, ſa majeſté n'avoit qu'à faire par elle-même les profits, qu'apparemment ils y trouvoient.

9°. La France avoit en main, un moyen sûr de s'attirer tout le commerce de l'Océan & de la Méditerranée, & de le voir tout d'un coup, ſans de grands frais, juſqu'au centre de ſes provinces. Il devoit lui en coûter, pour cela, de joindre, par des canaux, la Seine avec la Loire, celle-ci avec la Saône, & la Saône avec la Meuſe (1), mais auſſi le premier coup d'œil de

(1) Avant le miniſtère du duc de Sully, on n'avoit pas encore ſongé en France, à tirer parti des rivières, auxquelles on convient cependant que ce royaume doit ſes richeſſes & ſon abondance. Il commença par le canal de Briare, comme on verra bientôt, & il ne put pas aller plus loin. Rien peut-être n'immortaliſera plus le règne de Louis le Grand, que cet admirable canal, pour la jonction des deux mers. L'utilité que l'état retire de ces deux entrepriſes, ſi heureuſement exécutées, ſans parler de l'exemple que la Hollande nous fournit, nous inſtruit de ce qui nous reſte encore à faire, & prouve en même temps, que, quelques

ce projet, n'offre pas moins de deux millions tous les ans, dont nous nous enrichirions ſur l'Eſpagne ſeule, richeſſes réelles & ſolides, comme ſont toutes celles que produit le commerce. 1604.

J'entrai dans un détail beaucoup plus grand, ſur chacun de ces chefs, lorſque j'en fis mon rapport au roi, & j'y ajoutai celui de la vérification de rentes, qui n'y étoit point compris. Ce prince, qui s'étoit, ſans doute, attendu à toute autre choſe, & que ſa vivacité naturelle

difficiles que ſemblent être ces projets, ils ne ſont pourtant pas impoſſibles.

La jonction des rivières, & la conſtruction des chemins royaux, qui facilitent la communication, ſoit des différentes provinces, ſoit des différentes parties d'une même province, entre elles, ſont peut-être les deux plus importans objets, dont un ſage gouvernement puiſſe s'occuper en temps de paix. En y employant ou les troupes, inutiles alors, ou ce nombre prodigieux de mendians, qui le ſont en tout temps pour l'état, on trouve à la fois, le moyen de faire ces ſortes d'ouvrages à des frais médiocres, & de bannir l'oiſiveté, qui ne fait ordinairement de ces derniers, que des voleurs & des brigands; en même temps qu'on introduit le commerce dans toutes les parties d'un royaume.

Il paroît néceſſaire qu'il y ait un centre principal des richeſſes; mais il ne faut pas non plus ſacrifier toutes les autres villes, au bien-être de la capitale, elle eſt au corps politique ce qu'eſt au corps humain, le cœur, qui ſans ceſſe reçoit le ſang, & ſans ceſſe le renvoye juſque dans les parties les plus éloignées, en ſorte que celles-ci ne ſauroient en être privées, que la machine entière ne tombe dans la langueur. On s'épargneroit bien de la peine à étudier ces reſſorts ſecrets, qui font mouvoir juſqu'aux plus petites branches du commerce, ſi l'on y ſuppléoit du moins, par l'art ſi ſimple, de mettre les peuples de la campagne dans l'aiſance & l'abondance.

1604. empêcha de faire à mes discours, toute l'attention nécessaire, me fit d'abord mille difficultés sur tous ces projets, il les trouvoit grands, à la vérité; mais les uns trop vagues, les autres de peu de rapport, quelques uns de pénible exécution, quelques autres, difficiles à concilier entre eux: c'est qu'il ne les comprenoit pas encore. Je savois bien ce qu'il falloit à sa majesté, & ce qui auroit été plus de son goût; des augmentations d'impôts, de nouvelles créations d'offices, de nouvelles aliénations de domaines: je pouvois, en lui produisant un projet que j'avois formé sur ces moyens, faire venir quatre-vingt millions comptant dans ses coffres, & plus de soixante autres millions, en faisant un bail de cinq millions par an, dont j'avois augmenté six de ses fermes; mais je fis facilement convenir Henri, que, si ces moyens étoient fort prompts, ils seroient aussi très-onéreux au peuple. Qu'on ne devoit y avoir recours, que dans le besoin le plus pressant, & employer le loisir que donne la paix, à mettre en œuvre ceux qui demandent plus de temps & de soins, tels qu'étoient les neuf, que je venois de lui proposer. Je l'assurai pourtant que ces parties, dont il avoit paru faire si peu de cas, en les ménageant à propos, & les faisant suivre l'une par l'autre, pouvoient, avec le temps, le faire riche de deux cent millions.

Le roi revint à mon avis; & nous arrêtâmes qu'on commenceroit par la vérification

rification des rentes de l'état, lorſque j'eus fait voir à ſa majeſté, par de bons extraits, & par d'autres pièces authentiques de la chambre des comptes, de la cour des aides & autres bureaux, que cette opération pouvoit, ſans la moindre injuſtice, faire revenir ſix millions au tréſor royal. Il y entra ſi bien dans la ſuite, qu'il ſe montra le plus impatient de la voir commencer, & qu'il ne m'écrivoit pas une lettre qu'il ne m'en parlât. 1604.

Pour y réuſſir, je crus qu'il étoit néceſſaire que ſa majeſté établît, pour cela ſeul, un conſeil, ou bureau. La chambre des comptes s'y oppoſa; mais on n'eut aucun égard à ſes raiſons. Ce conſeil fut compoſé de Château-neuf, Calignon, & Jeannin; des Préſidens de Thou & Tambonneau, alternativement, & de Rebours; d'un tréſorier & d'un greffier, qui étoient le Gras & Regnouard. J'en étois le chef; & j'y aſſiſtois, lorſque mes autres occupations me le permettoient; mais, lorſque je ne pouvois m'y trouver, tout ne laiſſoit pas de ſe conduire ſuivant le plan que j'en avois dreſſé pour ſervir de règle (2). Il n'y auroit rien que d'ennuyeux à le rapporter ici. Il ſuffira de dire que j'y avois fait une diſtinction très-nette & très-exacte, entre les rentes de tant de différentes créations, & de fonds différens; car il y en avoit d'acquiſes, à un tiers d'argent,

(2) Ces réglemens ſont plus amplement détaillés dans les anciens mémoires; les perſonnes de finance pourront les y conſulter.

d'autres à une moitié, d'autres tout
1604. en argent; il y en avoit qui avoient peu coûté aux propriétaires, d'autres entièrement frauduleuſes, & d'autres fidelles. On ne toucha à celles-ci, que pour les aſſurer davantage ſur le pied de leur première origine : pour toutes les autres, elles furent, ſuivant le dégré de fraude ou d'injuſtice, ou tout à fait éteintes, ou rembourſées ſur le pied du principal, ou réduites ſur le pié du denier dix-huit, du denier vingt, & quelques unes même du denier vingt-cinq. Il y en eut, dont les poſſeſſeurs furent aſſujettis à rapporter les arrérages qu'ils avoient perçus injuſtement, & d'autres, dont les arrérages touchés furent imputés ſur le principal, qui ſervirent à amortir. L'état y gagna encore une ſuppreſſion de quantité de receveurs payeurs des rentes, qui le chargeoient d'un fardeau inutile : je n'y en laiſſai qu'un ſeul.

La recherche que j'avois propoſée contre les financiers & les monopoleurs, ſe fit enſuite, par l'érection d'une chambre de juſtice ; mais, comme on n'en retrancha point l'abus des ſollicitations & des interceſſions, elle ne produiſit que ſon effet ordinaire, l'impunité des principaux coupables, pendant que les moins conſidérables ſubirent toute la rigueur de la loi. On eut ce remède de moins, dans les temps qui ſuivirent immédiatement ma geſtion, parce que j'avois grand ſoin qu'on fît porter ſur le champ aux coupables la

peine de leur friponnerie. Il fut informé exactement de celles qui s'étoient commises à Rouen. On commença à donner à tous ces tours adroits, le nom qu'ils méritoient, & ces profits illégitimes, qui avoient si long-temps appauvri la France, en enrichissant les financiers, furent traités sans façon, de vol & de péculat. La bonne-foi commença à se faire jour dans un sanctuaire, où elle n'avoit jamais habité. 1604.

Les tréſoriers de France m'ayant présenté, cette année, leurs comptes, pleins de non-valeurs, pour les faire revenir d'une méthode qui m'étoit suspecte au dernier point, je crus qu'il n'y avoit qu'à leur assigner ces prétendues non-valeurs mêmes, pour le payement de leurs gages de l'année suivante. La destitution de Drouart, en la place duquel Montauban fut établi, & quelques autres coups de cette espèce, avertirent les principaux préposés dans les affaires, de faire leur devoir, & de le bien faire. Par un arrêt rendu contre un nommé le Roi, il fut défendu, sous peine de cent mille livres d'amende, d'associer aucun étranger dans les fermes de sa majesté. Cet arrêt fut signifié, au nom de Charles du Han, fermier-général des cinq grosses fermes, à tous les principaux intéressés dans les finances & les autres fermes du roi à Paris, & dans les villes principales du royaume.

Je portai mes plaintes au roi d'un attentat, que le parlement de Toulouse avoit

1604. fait à ſon autorité, en défendant, de ſon chef, & contre les édits de ſa majeſté, de ſortir des blés de la province de Languedoc. Je fus averti de cette entrepriſe, par les tréſoriers de France de la province, parce qu'elle alloit à la ruine des traites foraines, dont les fermiers demandoient un rabais conſidérable. Elle mettoit encore en ſouffrance les fortifications & les galères, dont l'entretien ſe prenoit ſur cette partie.

Les quatre cent mille livres d'augmentation ſur les tailles, en quoi avoit été convertie une moitié du ſol pour livre, continuoient encore à ſe percevoir, auſſi-bien que la ſeconde moitié de pareille ſomme, impoſée ſur les marchandiſes, quoique l'édit d'établiſſement de ces droits, n'eût été vérifié que pour deux ans. Les bureaux des finances firent à ce ſujet, des repréſentations à ſa majeſté. Ils ſe plaignirent du diſcrédit, où étoient tombées certaines fermes, qui avoient rapport au commerce avec l'Eſpagne, qui venoit d'être interdit, ainſi que de cette multiplicité d'édits, qui ſortoient tous les jours du conſeil de ſa majeſté, & qu'ils repréſentoient comme plus onéreux au peuple, que la taille même. Je ne diſſimule point que ces plaintes étoient ſi juſtes, que mes remontrances au roi avoient déjà de longtemps précédé les leurs. Ce prince écrivit deux lettres à ce ſujet: l'une à ſon conſeil, par laquelle il lui faiſoit ſavoir que les conjonctures préſentes, & ſurtout

l'armement de l'Eſpagne, ne lui permettoient pas de rien retrancher ſur toutes ces parties, pour l'année préſente : l'autre à moi, pour m'ordonner de faire entrer le conſeil dans ſes vues. 1604.

Je les ſecondois autant qu'il étoit en mon pouvoir, dans ce qui concernoit ma charge de grand-maître de l'artillerie. L'arſenal étoit dès lors pourvu de cent pièces d'artillerie. Il y avoit dans ſes galeries, de quoi armer quinze mille hommes d'infanterie, & trois mille de cavalerie, deux millions de livres de poudre, dans le Temple & à la Baſtille, & cent mille boulets. Je me ſouviens qu'un jour que Henri, en ſe promenant avec moi dans les grandes halles de l'arſenal, paroiſſoit s'alarmer du grand nombre d'ennemis qui le menaçoient, & de leurs forces, je lui faiſois remarquer cet appareil formidable, capable de les mettre tous à la raiſon. Il voulut avoir un état de ſes armes, de ſes munitions, & de toute ſon artillerie, avec un bordereau ſommaire de ſon argent comptant, & de celui qu'il y pouvoit joindre, pendant les années 1605 & 1606. Il entra dans mon cabinet, & fit écrire cet agenda par mes ſecrétaires, pour le porter continuellement dans ſa poche.

La forme & la diſcipline militaire étoient un des articles du gouvernement, qui avoient le plus de beſoin qu'on s'appliquât à y mettre une réformation. On a de la peine à comprendre que, dans une nation, qui, depuis ſa fondation, n'a preſ-

que jamais ceſſé de porter les armes, &
1604. qui, même en quelque manière, en a fait ſon unique métier, on eût attendu juſque là à y mettre l'ordre convenable. La milice françoiſe n'avoit rien que de rebutant. On enrôloit par force les ſoldats dans l'infanterie, & on les faiſoit marcher avec le bâton. On leur retenoit injuſtement leur ſolde. On ne les menaçoit que de priſon. Les gibets étoient ſans ceſſe devant leurs yeux. On les réduiſoit à tout tenter pour leur déſertion; &, pour parer cet inconvénient, il falloit que les prévôts les tinſſent comme aſſiégés ſans ceſſe dans leur camp. Les officiers eux-mêmes, mal payés, étoient, en quelque manière, autoriſés à la violence & au brigandage. Henri diſoit ſouvent, & il parloit en cela ſuivant l'expérience qu'il en avoit faite lui-même, qu'il étoit impoſſible que l'état fût jamais bien ſervi, tant qu'on n'établiroit pas un autre ordre dans les troupes.

Cet ordre dépendoit, en premier lieu, de l'exactitude du payement. Le roi commença par l'aſſûrer pour la ſuite, de manière que rien ne pût le retarder, ni divertir ailleurs les fonds qui y furent deſtinés. Ce réglement fut ſuivi d'un autre, qui n'étoit guère moins juſte, ni moins propre à faire aimer le métier des armes; c'eſt celui, par lequel on pourvut aux néceſſités des ſoldats, lorſque les bleſſûres qu'ils avoient reçues, ou les maladies qu'ils avoient contractées en ſervant ſa majeſté, les avoient mis également hors

d'état, & de ſervir, & de travailler. On fit en ſorte qu'il ne leur manquât rien, dans cette affligeante ſituation, ni pour le néceſſaire à la vie, ni pour leur ſoulagement (3). 1604.

La liberté avec laquelle j'ai parlé des défauts du roi, m'a acquis le droit de le louer ſur ſes bonnes qualités. L'ordre & l'économie étoient des vertus nées avec lui, & qui ne lui coûtoient preſque rien. Jamais prince n'a pu mieux que lui ſe paſſer de miniſtre. Le détail des affaires n'étoit point un travail pour lui, mais un amuſement. Les princes qui entrent par eux-mêmes dans l'adminiſtration du gouvernement, donnent ordinairement dans l'un de ces deux inconvéniens, ou

(3) Par édit du roi du 7 Juillet 1605 (parce qu'apparemment cette affaire ne put être conſommée que l'année ſuivante), ſa majeſté donne aux gentilshommes, officiers & ſoldats eſtropiés à ſon ſervice, la maiſon royale de la charité chrétienne, fondée des deniers provenant des reliquats des comptes des hôpitaux, aumôneries, léproſeries, &c., & de ceux des penſions des moines lais, ou oblats : la ſurintendance en appartenoit au connétable. Cet établiſſement a encore été changé, ou, pour mieux dire, effacé par celui que Louis le grand y a ſubſtitué de nos jours, en élevant & dotant l'hôtel royal de Mars, ou des Invalides, monument qui ſuffiroit ſeul à immortaliſer ſa mémoire. Cette maiſon de la charité chrétienne, n'étoit, auparavant, qu'un hôpital ſans revenu, bâti par Henri III, pour les ſoldats eſtropiés; il étoit ſitué dans le fauxbourg S.-Marcel, rue de l'Urſine, & il tomboit alors en ruine. Deux ans après, Henri IV fit encore bâtir l'hôpital de St.-Louis : il accorda, pour cet effet, à l'Hôtel-Dieu, dix ſols par minot de ſel, dans la généralité de Paris, pendant quinze ans, & cinq ſols à perpétuité.

1604. de ne pouvoir s'abaiſſer à des objets médiocres, ou de ne pouvoir s'élever plus haut. L'eſprit de Henri ſe proportionnoit avec la même facilité, au petit & au grand. Toutes ſes lettres en ſont autant de preuves, & l'uſage où l'on étoit, de s'adreſſer directement à lui, quelquefois pour de ſimples bagatelles, le montre encore plus clairement. Il étoit dû, depuis long-temps, deux cents cinquante écus à un marchand de vin de Giſors, qui avoit auttefois fourni le vin pour ſa maiſon. Sa majeſté me l'envoya pour le payer, & pour l'indemniſer du retardement. » Ma conſcience, m'é» crivoit-il, m'oblige d'avoir pitié de » ce pauvre homme ». Je n'ai peut-être que trop inſéré ici de ces ſortes de traits. Ce ſeroit bien autre choſe, ſi je préſentois au public toutes les lettres que ce prince m'a écrites.

Quant à ces autres idées, dont l'objet plus élevé ſe rapporte, ou à l'intérêt, ou à la gloire, ou au bonheur de l'état, ce prince ne les perdoit jamais de vue, pas même dans le ſentiment de ſes peines, ni de ſes plaiſirs. Pour voir ſi mes idées ſe rapportoient aux ſiennes, il me demandoit depuis long-temps, & il voulut que je lui donnaſſe un mémoire de tout ce que je croyois capable de renverſer, ou ſimplement de ternir la gloire d'un puiſſant royaume. Je crus ne pouvoir mieux répondre à ſon intention, qu'en lui en préſentant un, d'une ſi grande ſimplicité & avec ſi peu de ces ornemens inutiles du

ſtyle, que, d'un ſeul coup d'œil, il pouvoit le parcourir tout entier. Ce n'étoit qu'une énumération, ſans explication, ni preuves, des abus qui ſe gliſſent ordinairement dans les états. Je la préſente ici à mes lecteurs, à qui elle peut ſervir du moins d'abrégé des principes qu'ils ont vus, & qu'ils doivent s'attendre à voir répandus dans ces mémoires. 1604.

Ces cauſes de la ruine, ou de l'affoibliſſement des monarchies, ſont les ſubſides outrés, les monopoles, principalement ſur le blé, le négligement du commerce, du trafic, du labourage, des arts & des métiers, le grand nombre de charges, les frais de ſes offices, l'autorité exceſſive de ceux qui les exercent, les frais, les longueurs & l'iniquité de la juſtice, l'oiſiveté, le luxe & tout ce qui y a rapport, la débauche & la corruption des mœurs, la confuſion des conditions, les variations dans la monnoie, les guerres injuſtes & imprudentes, le deſpotiſme des ſouverains, leur attachement aveugle à certaines perſonnes, leur prévention en faveur de certaines conditions, ou de certaines profeſſions, la cupidité des miniſtres & des gens en faveur, l'aviliſſement des gens de qualité, le mépris & l'oubli des gens de lettres, la tolérance des méchantes coutumes, & l'infraction des bonnes lois, l'attachement opiniâtre à des uſages indifférens ou abuſifs, la multiplicité des édits embarraſſans & des réglemens inutiles.

1604. Si j'avois à choiſir entre toutes les formes de gouvernement, dont on a des exemples dans cette monarchie, je propoſerois Clovis, Charlemagne, Philippe-Auguſte & Charles le ſage (4), & je voudrois qu'on détournât les yeux de deſſus tout le temps qui s'eſt écoulé depuis Charles VIII juſqu'à nous, &, ſi j'avois un principe à établir, ce ſeroit celui-ci : *Que les bonnes mœurs & les bonnes lois ſe forment réciproquement.* Malheureuſement pour nous, cet enchaînement précieux des unes avec les autres, ne nous devient ſenſible que lorſque nous avons porté au plus haut point la corruption & tous les abus en même temps, en ſorte que, parmi les hommes, c'eſt toujours le plus

(4) Il ſeroit peut-être plus juſte de retrancher encore les trois premiers, & de s'en tenir au ſeul Charles V. En examinant le caractère de Henri IV & celui du duc de Sully, on trouve dans le premier des principes d'un Romain, & dans le ſecond, ceux d'un bon Lacédémonien. Les maximes répandues ici tiennent un peu de toutes ces deux idées mêlées enſemble. J'ai marqué plus haut, quelle modification on pouvoit apporter à l'humeur trop auſtère de M. de Sully. Je prendrai ici la même liberté, ſur l'humeur trop guerrière de Henri. Il eſt ſans contredit, que l'eſprit militaire eſt le défenſeur d'un état. Il faut l'y nourrir avec ſoin, mais comme on nourrit un dogue pour la garde d'une maiſon, en l'enchaînant, & en ne lui permettant de prendre que très-rarement l'eſſor, de peur qu'il ne dévore ſes maîtres mêmes. La ſeule réputation de valeur, produit preſque tous les mêmes effets, que l'uſage qu'on en pourroit faire. Un principe, à mettre au nombre des préceptes naturels, c'eſt qu'il n'y a point de moyens qu'il ne faille préférer à la guerre, lorſque, par eux, l'on peut arriver au même but.

grand mal qui devient le principe du bien.

Les réglemens pour l'augmentation & la ſureté du commerce, paroiſſant à Henri devoir tenir un des premiers rangs dans l'état, c'eſt auſſi de ce côté-là qu'il employa la meilleure partie de ſes ſoins. Le projet du canal, pour joindre la Seine à la (5) Loire, ayant été ratifié, je me tranſportai moi-même ſur les lieux, afin qu'il n'y eût aucun mécompte dans les préparatifs qui devoient précéder l'exécution, ſoit à prendre les hauteurs, & à niveller le terrain, ſoit à profiter de toutes 1604.

(5) C'eſt le canal de Briarre, lequel prend depuis cette petite ville, juſqu'à celle de Montargis, qui en eſt diſtante de dix lieues. Il devoit être continué juſqu'à Moret. Mais cette partie du projet n'eut point lieu, le canal fut même abandonné, après qu'on y eut dépenſé plus de trois cent mille écus, par la malignité des envieux de M. de Roſny, ou, ſelon Mézerai, par le changement de miniſtère. Cet ouvrage étoit alors fort avancé: on l'a repris depuis, &, enfin, il a été achevé. M. de Thou donne beaucoup de louanges à M. de Sully, en le reconnoiſſant pour l'auteur de ce deſſein. *Liv.* 132. Ce qui eſt encore mieux prouvé par les plaques, ou eſpèces de médailles d'argent & de cuivre, qu'on a trouvées, en 1737, en travaillant aux écluſes de ce canal, & qu'il paroît qu'on n'auroit pas dû ôter. M. le comte de Buron, l'un des intéreſſés à ce canal, a renvoyé à M. le duc de Sully, celles de cuivre, qu'il garde dans ſon cabinet de médailles, & a réſervé celles d'argent, à cauſe de leur valeur: l'une de ces médailles de cuivre, eſt empreinte des armes du duc de Sully, & une autre porte cette inſcription: 1607, *Maximilien de Béthune, ſous le règne de Henri IV, par les mains de meſſire Pierre Ozon, pour lors maire & gouverneur de Montargis-le-Franc.* M. le duc de Sully a déjà recouvré une partie des mémoires & des autres pièces qui concernent ce canal.

les commodités qu'on pouvoit en tirer.
1604. Je ne mis pas beaucoup de temps dans ce voyage, le roi me rappelant près de sa personne, presqu'aussi-tôt que j'en étois parti. Je réglai pareillement plusieurs affaires de commerce dans le voyage qu'on a vu que je fis en Poitou.

La plus importante & la plus embarrassante, fut celle qui survint, cette année, avec l'Espagne, au sujet du commerce réSepten., ann. 1624. ciproque des deux nations. Le roi d'Espagne avoit mis, l'année précédente, une imposition de trente pour cent, sur toutes les marchandises, qui aborderoient de France en Espagne, ou en Flandre, aussibien que sur celles qui sortiroient de ces deux états, pour être apportées en France. Impôt criant, qui révolta autant les sujets du roi d'Espagne, dans les deux états de sa dépendance, qu'il scandalisa les François. Le roi riposta par une défense expresse de tout commerce avec les sujets du roi d'Espagne & des archiducs, & par une taxe encore plus forte, sur les marchandises Espagnoles abordant à Calais: mais la défense ne fut pas capable d'empêcher le transport en fraude, de nos denrées dans le pays ennemi. Les marchands François trouvèrent encore, malgré le nouveau monopole, de si grands profits à faire sur nos grains, nos toiles & nos autres marchandises, dans la disette que l'Espagne souffroit de toutes ces choses, qu'ils s'exposoient à toute la rigueur de la loi. Il en arriva même une

espèce de révolte dans la ville de Marseille, dont le président du Vair donna avis en cour. Les marchands de cette ville voyoient impatiemment que, pendant qu'on les forçoit de demeurer les bras croisés, les Italiens venoient, à leur barbe leur enlever leur denrée, & leur dérober leurs profits. Cette permission, accordée aux Italiens par sa majesté, n'étoit pas, ce me semble, bien entendue. 1604.

Les Anglois ravis de ce nouvel incident, bien loin de chercher à rapprocher les esprits, fomentèrent, au contraire, sous main, la désunion, parce qu'ils faisoient en fraude, ce que les Italiens avoient fait en vertu d'une permission. On fut informé que huit à neuf vaisseaux Anglois étoient venus charger des grains aux Sables d'Olonne, d'où ils étoient allés débarquer à Saint-Sébastien. Il falloit bien que les Espagnols eussent compté sur cette ressource secrette, sans laquelle leur défense seroit retombée sur eux-mêmes. Henri s'y étoit attendu dans le commencement, & cette espérance, que l'Espagne se feroit plus de tort qu'à nous, jointe à la honte qu'il crut voir rejaillir sur sa couronne, si son ennemi paroissoit ainsi disposer de son commerce, lui fit encore tenir la main fort roide à l'observation de sa défense. Il m'ordonna d'envoyer un homme de confiance, revêtu de son autorité, pour punir les contraventions à son ordonnance, depuis l'embouchure de la Loire, jusqu'à la Garonne, & le long de ces deux riviè-

res, où elles se faisoient le plus communément : emploi, dont je chargeai la Fond ; qui s'en acquitta si bien, que sa majesté voulut ensuite l'attacher plus particulièrement à sa personne. 1604.

En même temps, le roi fit porter ses plaintes au roi d'Angleterre, contre ses sujets Il lui fit dire, que, si, dans l'espérance de s'appliquer tout notre commerce en Espagne, il se portoit à faire la paix avec cette couronne (la chose pouvoit, en effet, lui paroître assez importante, pour mériter qu'il fît cette démarche), il sauroit bien, lui, roi de France, prendre de telles mesures, que le dommage n'en retomberoit pas sur son royaume, & que l'Angleterre y perdroit peut-être plus que lui. C'étoit, en quelque manière, lui dire de s'entremettre, pour terminer ce différent entre les deux couronnes; car Henri n'avoit pas tardé à sentir tout le préjudice qu'il venoit de se faire à lui-même, & à voir que tous les raisonnemens de son conseil avoient porté à faux, ce qui le jeta dans un grand embarras. Villeroy & Sillery furent nommés par sa majesté pour suivre cette affaire de près, & j'eus ordre aussi d'en conférer avec le connétable, le chancelier, le commandeur de Chastes, & le vice-amiral de Vic.

On trouvoit des inconvéniens des deux côtés. Une grande perte pour le commerce à maintenir la défense, & de la honte à la lever. Henri ne pouvoit se résoudre à prendre ce dernier parti, qui lui paroiſ-

ſoit marquer de la timidité avec l'Eſpagne : cette couronne n'ayant pas daigné faire la moindre démarche de ſon côté, auprès de ſa majeſté très-chrétienne; &, tout ce qu'on pouvoit eſpérer de lui, c'eſt qu'en laiſſant ſubſiſter la défenſe, on fermeroit les yeux ſur les infractions qu'y feroient les marchands, quitte à la reitérer, s'ils en abuſoient trop ouvertement, & avec préjudice de l'autorité royale. Pour moi, la plaie qu'en ſouffroit le commerce, étoit preſque tout ce que je voyois, & par cet endroit, l'Anglois & l'Eſpagnol m'étoient égaux. Je repréſentai à ſa majeſté, que, ſi elle n'avoit égard qu'au dommage, qui en réſultoit pour nous, il ne falloit pas moins uſer de ſévérité avec l'un, qu'avec l'autre. 1604.

Le roi d'Angleterre ne refuſoit pas ſa médiation dans ce différent. Il offrit même de ſe rendre caution des promeſſes qui ſeroient faites ſur ce ſujet, entre les deux couronnes, mais il prétendoit procéder, en qualité d'arbitre, & le roi, choqué de cette vanité, ne vouloit lui accorder que celle d'ami commun. Le pape commença auſſi à y prendre beaucoup de part, parce qu'il en craignit ſérieuſement une rupture, encore plus dangereuſe, entre la France & l'Eſpagne. Il écrivit au cardinal Bufalo, ſon nonce en France, de ne rien négliger pour la prévenir, & ce cardinal trouva, peu de temps après, l'occaſion favorable pour y travailler.

Le comte de Beaumont, qui étoit tou-

1604. jours notre ambaſſadeur à la cour de Londres, avoit ſouvent mis ſur le tapis, l'affaire nouvelle du commerce, en préſence des comtes de Villa-Médiana & d'Aremberg, ambaſſadeurs, l'un du roi d'Eſpagne, l'autre des archiducs. Il avoit même ébauché une eſpèce d'accord avec eux, le préſident Richardot, & Louis Vroreylzen, lequel avoit été communiqué au connétable de Caſtille, qui étoit auſſi à Londres, mais le départ ſubit de ce connétable, & quelques autres obſtacles, les avoient empêché de venir juſqu'à ſigner le préliminaire de cet accord. Le connétable de Caſtille paſſa par Paris, & y vit le cardinal Bufalo, qui le preſſa par tant de côtés, ſur cette affaire, qu'il en obtint qu'elle ſeroit remiſe à examiner, entre les mains des commiſſaires, qu'il nomma pour le roi ſon maître; le conſeil de France en nomma de ſon côté. Mais ce n'étoit point encore là la véritable porte pour en ſortir; l'affaire abandonnée à tant de têtes, traînoit en une longueur inſupportable. Bufalo obtint de dom Baltazar Stuniga, ambaſſadeur d'Eſpagne en France, & d'Alexandre Rovidius, membre du ſénat de Milan, intéreſſés dans cette cauſe pour l'une des parties, qu'ils s'en rapporteroient à lui de tout ce qui concernoit cette affaire. Cela fait, pour n'avoir de même affaire dans l'autre partie, qu'à une ſeule perſonne, il pria le roi de me charger auſſi, ſans aucun ſecond, d'un pouvoir égal au ſien, &, dès lors, il regarda la choſe

comme fort avancée. J'allai le voir chez lui. J'animai ſon impatience d'un nouvel aiguillon, en lui repréſentant la guerre comme prête à ſe faire, & avec des préparatifs de la part de ſa majeſté, qui la rendroient peut-être plus ſérieuſe encore qu'on ne penſoit. En peu de jours, je le fis convenir des articles que j'avois dreſſés ſur cette matière, & qui aſſuroient pleinement la liberté du commerce : C'étoient, à peu de choſe près, les mêmes qui avoient été propoſés & débattus à Londres. 1604.

Ce traité, car il en devint un véritable, quoique tout ſe paſsât entre le cardinal Bufalo & moi, renfermoit en ſubſtance, de part & d'autre, que l'édit du trente pour cent, & celui de l'interdiction du commerce entre les deux couronnes de France & d'Eſpagne, ſeroient & demeureroient annullés : c'étoit là le grand point. Mais, comme les deux princes avoient prétendu juſtifier chacun leur conduite, en faiſant pluſieurs plaintes réciproques, qui avoient auſſi rapport au commerce, il y avoit beaucoup d'autres articles avec celui-ci, qui tendoient à y remédier.

Il étoit marqué, que ſa majeſté très-chrétienne défendroit par un édit, qu'aucun de ſes ſujets ne fît, ou autoriſât le tranſport des marchandiſes de Hollande en Eſpagne, & dans les dépendances de l'Eſpagne, en prêtant des vaiſſeaux, chariots & toute autre voiture, que les marchandiſes, véritablement de France, ſeroient empreintes du ſceau de la ville, d'où

elles seroient enlevées, & qu'elles y seroient
1604. inscrites dans un regiſtre : c'étoit pour obvier à l'inconvénient de la ressemblance des marchandises; qu'autrement, elles seroient sujettes à confiscation, sans cependant qu'on pût, sur un soupçon de fraude, arrêter ni retarder le cours de ces marchandises; que tous les Hollandois, pris dans les navires François, pourroient être arrêtés; que les François ne porteroient aucune marchandise d'Espagne en Hollande, ni en d'autres lieux des Pays-Bas, que ceux qui seroient marqués sur les affiches, & que, pour sureté de la parole, que peut-être ils donneroient, sans intention de la tenir, ils s'obligeroient, par écrit, devant le magistrat Espagnol du lieu d'où ils partiroient, de payer les trente pour cent, laquelle obligation leur seroit rendue, rapportant dans un an le certificat du juge de l'endroit où ils auroient débarqué, soit en France, soit aux lieux de Flandre approuvés; que le roi de France feroit confisquer ces marchandises prises par ses sujets en Espagne, pour être portées dans les lieux défendus, moitié au dénonciateur, le trente pour cent prélevé; que le magistrat François, qui auroit donné de faux certificats de décharge, seroit aussi poursuivi en justice, & puni; que les deux rois se tiendroient mutuellement les chemins libres. L'article des impôts établis depuis la paix de Vervins, sur les marchandises portées d'Espagne en Flandre, ou de Flandre en Espagne, par

Calais, & lorſqu'elles entreroient dans ce port, ayant déjà été arrêté auparavant, devant le même cardinal, il n'y avoit rien de nouveau ſur cet article. Il étoit ſtipulé, que, quarante jours après la date de ce traité, il ſeroit publié le même jour, dans les états reſpectifs. La date eſt du 12 Octobre, & il ne fut d'abord ſigné que du cardinal Bufalo & de moi (6). 1604.

J'étois bien ſûr que Henri l'approuveroit, n'y ayant rien mis, ſans en avoir pris ſon avis auparavant. Je craignois davantage la critique de Sillery & des autres conſeillers, à qui la connoiſſance en avoit été ôtée. L'expédient que je trouvai, fut d'envoyer Arnaud l'aîné, porter ces articles à Sillery, en le priant fort civilement de m'en dire ſon ſentiment. Sillery répondit bruſquement, & ſans vouloir ſeulement les lire, que l'affaire étoit en bonne main, & que celui qui y avoit travaillé ſeul, pouvoit auſſi la conclure ſeul. Je ne fus pas content de cette réponſe. Je renvoyai Arnaud, lui dire que me paroiſſant néceſſaire que le traité fût ſigné de lui & des autres commiſſaires, nommés d'abord, je le priois de venir faire cette ſignature chez moi; qu'à ſon refus,

(6) Voyez le traité même dans la chronologie ſeptenaire. Le roi n'y donne d'autres titres au marquis de Roſny, que celui de grand-maître & capitaine-général de l'artillerie de France. Le cardinal Bufalo n'y ſigna point, mais ſeulement meſſieurs de Roſny & de Sillery, D. Balthaſar de Cuniga, pour le roi d'Eſpagne, & le ſénateur Providius. *Matthieu, tom. 2, liv. 3, pag.* 655.

1604. je ne pouvois me diſpenſer de faire dire par Arnaud à ſa majeſté, en lui portant le traité, que la difficulté qu'il en faiſoit, auroit retardé la concluſion de deux jours, comme cela étoit vrai. Sillery eut peur que ſi, pendant cet intervalle, il arrivoit quelque contretemps, qui fît échouer l'accord ſur le commerce, il n'en demeurât reſponſable, il vint chez Bufalo, & fit ce qu'on lui demandoit, & Villeroy ſigna auſſi le traité.

Le roi recevant une copie de ces articles, fortifiée de ces cinq ſignatures, ſe loua beaucoup du cardinal-nonce, & lui fit préſent d'une croix de diamans; il le recommanda au pape, par une lettre des plus avantageuſes, & il lui accorda la diſtinction de le faire manger à ſa table. Sa majeſté différa de faire publier le traité de commerce, juſqu'à ce que la ratification en fût arrivée d'Eſpagne; mais elle fit toujours par proviſion, lever ſous main la défenſe pour le tranſport des blés, ce que les peuples ſouhaitoient avec ardeur.

Il ſe concluoit, pendant ce temps-là, un autre traité à Londres, entre l'Eſpagne & l'Angleterre, auquel la France ne pouvoit manquer de s'intéreſſer fortement, après ce qui s'étoit paſſé l'année précédente, entr'elle & la ſeconde de ces couronnes. Pour en être bien inſtruit, il faut reprendre la ſuite des affaires, tant politiques que militaires, entre l'Eſpagne & la Flandre, avec leſquelles celles d'Angleterre ont, à cet égard, une liaiſon néceſſaire.

Le ſiége d'Oſtende continuoit toujours, avec le même acharnement; pendant que les Eſpagnols le pourſuivoient, le prince d'Orange s'attacha, au commencement de la campagne, à l'île de Cadſan, dont il ſe rendit maître, le 10 Mai, & enſuite de tous les forts aux environs, comptant s'ouvrir par là un chemin juſqu'à la frontière de Calais, & il vint, enfin, mettre le ſiége devant l'Ecluſe. On manda de Bruges, au roi, que l'archiduc, qui ne voyoit cette entrepriſe qu'à regret, alloit raſſembler quinze ou ſeize mille hommes, avec leſquels il ſe promettoit de ſecourir cette place, en forçant Ardembourg, qui la couvroit; mais que Maurice s'y étoit ſi bien retranché, qu'on ne croyoit pas qu'il pût en être chaſſé, pourvu cependant qu'il eût à peu près un monde ſuffiſant pour garder ſes retranchemens. Le général Flamand prit encore la précaution de pouſſer ſes retranchemens juſqu'à Ardembourg, &, s'il falloit qu'il fût obligé de divertir ſes troupes des opérations du ſiége, il ſe mit en état de pouvoir réduire la place par famine, au défaut de la force. L'Ecluſe ſe rendit, en effet, le 20 Août. 1604.

Les Eſpagnols, de leur côté, animés par la vive réſiſtance de leurs ennemis, & par le ſentiment des pertes immenſes qu'ils avoient faites devant Oſtende, crurent que leur bonheur étoit encore plus intéreſſé, après ces ſuccès du prince d'Orange, à ne pas avoir le démenti d'une entrepriſe qui duroit depuis ſi long-temps.

De Vic manda à ſa majeſté, par d'Auval,
1604. qui revenoit d'Angleterre, qu'ils y avoient fait jouer trois mines; on ajouta, qu'elles avoient été ſans effet. Cependant il eſt vrai qu'Oſtende étoit alors véritablement aux abois. Les Eſpagnols s'étoient vantés hautement, qu'ils la prendroient avant la fin de Juillet, & qu'ils ſeroient encore à temps pour aller délivrer l'Ecluſe, avec toutes leurs forces réunies. Tout le monde n'ajoutoit pas foi à cette bravade, ſurtout depuis que Perſi, le riche, capitaine du régiment de Néreſtan, fraîchement arrivé de cette place, avoit aſſuré à Paris qu'elle tiendroit encore ſix ſemaines ou deux mois. L'Ecluſe marcha effectivement avant Oſtende; mais c'eſt que les Flamands ſe défendoient avec une ardeur dont on ne voit guère d'exemples. Secondés d'un ſecours de onze compagnies, faiſant entre mille & douze cents hommes, tout frais, que les états venoient de leur envoyer, ſous la conduite du général Marquette, ils s'avisèrent de conſtruire un retranchement intérieur qui pût leur ſervir à obtenir une capitulation plus avantageuſe, en y tenant le fort, lorſqu'ils ſeroient réduits à cette extrémité, & ils trouvèrent le moyen, preſſés comme ils étoient, d'y faire entrer des munitions & de l'argent.

C'étoit un ſpectacle nouveau, & ſurprenant pour toute l'Europe, qu'un petit état, qui ne forme qu'un point preſqu'imperceptible ſur la carte, eût oſé lever la tête du milieu de ſes marais, &

bravé, pendant un ſi long temps, cette Eſpagne ſi formidable. Où prenoit-il ſes forces? Où puiſoit-il ſes fonds? car on eſtimoit que cette guerre coûtoit aux états vingt mille florins par jour. On ne ſavoit pas dans quel embarras ils s'étoient ſouvent trouvés; ne ſachant preſque plus où donner de la tête, & étant obligés de frapper à toutes les portes. Le duc de Bouillon leur ayant promis une ſomme d'argent, ils envoyèrent le capitaine Sarroque, pour la toucher, mais il n'en rapporta rien, que le regret d'avoir dépenſé à ſes maîtres quatre ou cinq mille florins, que leur coûtèrent leurs complimens à la princeſſe d'Orange. 1604.

Leur refuge ordinaire étoit Henri; tantôt, pour une centaine de mille écus, d'autre fois, pour deux cent milliers de poudre; c'eſt de quoi ils conſumoient beaucoup. Leurs demandes n'avoient point de fin. Buzenval, que ſa majeſté entretenoit dans ces cantons, pour ſe faire inſtruire de tout, leur étoit bien utile, pour appuyer leurs ſollicitations auprès de ce prince, qui, à la fin, leur demeura ſeul, pendant que tout le reſte les abandonna; auſſi ménageoient-ils précieuſement Buzenval, & ils le retinrent comme de force, lorſqu'il eut obtenu ſon congé pour revenir en France: & qui ne ménageoient-ils pas? Ils eurent deſſein de me faire un préſent conſidérable. Buzenval, qu'ils conſultèrent, les aſſura que je ne le prendrois point. Ils ſe contentèrent de me marquer leur reconnoiſſance,

en me faiſant offrir, par Aerſens, quelques
1604. coquillages rares, & quelques jumens de carroſſe de leur pays, à mon épouſe. Henri ſe portoit à les obliger, avec une facilité qui ne pouvoit partir de ſon ſeul intérêt propre, & qui doit lui faire tenir, dans l'eſprit de ce peuple, le rang de l'un des fondateurs de ſa liberté. Ils ſeront bien coupables, ſi jamais ils manquent à une couronne leur bienfaitrice (7). Ce prince me mandoit, cette année, en Poitou, que Buzenval lui faiſoit de nouvelles demandes pour les états, que, peut-être, il n'auroit pas dû leur accorder; mais qu'il ne pouvoit ſe réſoudre à les abandonner, quelques bruits qui ſe répandiſſent d'Angleterre, & quelques menaces que lui fît l'Eſpagne.

On juge aiſément tout ce que la guerre préſente coûtoit à cette couronne, qui étoit la partie attaquante, par ce que je viens de dire des Provinces-Unies, qui ſe tenoient ſimplement ſur la défenſive, & ſans ſortir de leurs maiſons, & quel reſſentiment l'Eſpagne en conſervoit contre nous. Dans le vif chagrin, que le conſeil de Madrid ſentoit d'une guerre ſi épuiſante, & qu'on y cachoit pourtant avec le dernier ſoin, il menaçoit ſouvent de ne jamais pardonner ce traitement aux François. Henri faiſoit ſemblant de ne rien entendre, & avec raiſon. L'impuiſſance de

(7) C'eſt preſqu'en ces mêmes termes, que Grotius en parle, dans ſon livre, intitulé : *Annales & hiſtoire des troubles des Pays-Bas.*

de ce conſeil ſe montroit par ce vain dépit; & l'on ſavoit en France que les finances de ſa majeſté catholique étoient épuiſées. 1604.

Oſtende (8) fut, enfin, pris, le 22 Septembre, & Henri eut la conſolation de voir que, pour cinq ou ſix cent mille écus, qu'il lui en coûtoit chaque année, depuis que cette expédition avoit commencé, il avoit conſidérablement avancé la ruine de l'Eſpagne, ſon ennemie.

Il ſemblera, ſans doute, qu'on devoit mieux attendre du traité, que j'avois négocié l'année précédente en Angleterre. Voici ce qui s'y étoit paſſé depuis. L'Eſpagne ſentit bien que la Flandre étoit perdue toute entière pour elle, ſi elle ne trouvoit le moyen d'apporter quelque changement aux diſpoſitions, dans leſquelles j'avois laiſſé le roi de la Grande-Bretagne. Elle renouvela toutes ſes brigues & ſes ſollicitations, après mon départ de Londres, pour obtenir du moins une neutralité dans ce qui concernoit les Provinces-Unies, ſi elle ne pouvoit mettre tout à fait ſa majeſté britannique dans ſon parti. D'abord les Eſpagnols crurent devoir demander beaucoup, & offrir beaucoup, auſſi pour ſe faire accorder du moins une petite partie de leurs demandes. Les premières propoſitions furent miſes ſur le tapis & rejetées, ſans ſeulement les examiner. Les

(8) Voyez la reddition d'Oſtende & de l'Ecluſe, & les autres expéditions de cette campagne, dans *M. de Thou, le ſeptenaire, Matthieu, Siri, & autres hiſtoriens, ann.* 1604.

Eſpagnols en firent ſuivre une, dont ils
1604. eſpérèrent l'abandon des Hollandois par les Anglois, parce qu'ils ſavoient que ceux-ci n'avoient rien ſi fort à cœur ; c'eſt celle de rendre le commerce des Indes également libre à leurs deux nations. Le coup porta encore à faux, parce que l'Eſpagne, prévoyant qu'on rabattroit toujours aſſez de ſes demandes, mit pour condition à cette offre, une ligue offenſive & défenſive entre l'Angleterre & elle, que le conſeil du roi d'Angleterre, encore frappé vivement des raiſons du contraire, ne lui diſſimula point que ſon intérêt lui dictoit de ſoutenir la Hollande, bien loin de prendre ouvertement parti contre elle.

On crut alors la choſe abſolument manquée, le ſeul Beaumont ne s'y méprit point, & prédit, que, malgré tous ces obſtacles apparens, on pourroit ſe rapprocher, & qu'on ſe trouveroit, en effet, d'accord. Quelque temps après, les Eſpagnols revinrent à la charge. Pour diminuer toujours quelque choſe des premiers refus, ſuivant leur fine politique, il fut nommé des commiſſaires de part & d'autre. Les conteſtations furent ſi vives, qu'on fut cent fois ſur le point de voir tout manqué. Inſenſiblement la choſe ſe tourna en négociation plus paiſible, les commiſſaires ſe radoucirent, ceux d'Eſpagne, non ſeulement ne marquèrent aucune averſion pour la France, mais furent les premiers à dire qu'on ne devoit l'exclure de rien. On ne parloit jamais des deux rois, ſans y join-

dre le troiſième. On traitoit honnêtement, jusqu'aux états mêmes, & l'on paroiſſoit 1604.
diſpoſé à toute ſorte d'accords avec eux, tout cela afin de diſſimuler à ſa majeſté britannique ce que cette négociation avoit de contraire dans ſon but, à la première, & pour lever ſes ſcrupules.

A cette batterie, l'on joignit le ſecours des petits écrits anonymes, dans leſquels on s'attachoit à démontrer, que la paix étoit le ſeul parti à déſirer, pour les trois rois également. On inſinua, dans l'un de ces écrits, qu'on ſuppoſa partir de la main d'un Anglois, parce qu'on y élevoit fort la puiſſance du roi d'Angleterre, qui peut, diſoit-on, ſe paſſer de tout le monde, & dont perſonne ne ſauroit ſe paſſer, comme ſi les Eſpagnols n'avoient pas pu être capables d'une flatterie, qui pouvoit leur réuſſir : on inſinua, dis-je, que cette paix étoit ſouhaitée également par les trois têtes couronnées ; mais que leurs majeſtés très-chrétienne & britannique ſouhaitoient en même temps ſecrettement toutes deux, qu'elle leur valût la poſſeſſion de la Flandre. Le trait étoit malin.

On n'étoit pourtant encore convenu de rien, pendant un an entier, c'eſt-à-dire juſqu'au 21 Juin de celui-ci ; mais la négociation fit des progrès rapides au commencement de Juillet. Elle fut pouſſée ſi avant, qu'on ne doutoit plus en Angleterre, que la déciſion n'en fût retardée que juſqu'à l'arrivée du connétable de Caſtille, qui étoit à la veille de paſſer à Londres, en

1604. qualité d'ambaſſadeur extraordinaire, & muni d'un plein pouvoir de ſa majeſté catholique. On eut la même opinion à Paris. On fut même perſuadé que non ſeulement l'Angleterre, mais les Provinces-Unies elles-mêmes, avoient fait ſecrettement les conditions de leur accord avec l'Eſpagne, & que les états avoient terminé, par l'intervention & à l'arbitrage de ſa majeſté britannique, les diſcuſſions au ſujet des villes d'otage, de la navigation des Indes, du commerce, ſans payer les trente pour cent, & les autres. Mais pourquoi, ſi cela étoit, ne voyoit-on, ni lever les ſiéges, ni ceſſer les hoſtilités de part & d'autre?

Auſſi ce bruit étoit-il faux, du moins quant à ces prétendus accord & arbitrage. Les états ne s'en aperçurent que trop tôt, & ils connurent en même temps, que, bien loin de cela, ils ne devoient plus rien attendre de ſa majeſté britannique. Ce prince s'étoit laſſé, à la fin, de lutter ſi long-temps contre ſon penchant. Il vouloit être l'ami de tout le monde. Il venoit de faire prendre à ſes états réunis le nom de Grande-Bretagne, & de faire ſon entrée ſolennelle dans Londres, où il avoit fait tenir une conférence, pour concilier les Anglicans & les Puritains: car il étendoit ſes idées de pacification ſurtout. Il ne ſongea point que, par cette conduite, il alloit en exclure ceux préciſément qui en avoient le plus de beſoin, les Flamands qu'il laiſſoit à la merci de leurs

ennemis. Les Anglois commençoient déjà à gourmander ceux de cette nation, qui ſe trouvoient dans leurs ports; &, lorſque les Flamands prétendoient, comme à l'ordinaire, que les Anglois ne devoient point ſe mêler de certains trafics ſur leurs côtes, ceux-ci leur répondoient effrontément, qu'ils en avoient la permiſſion du roi d'Eſpagne, leur ſouverain. Rien n'irritoit ſi fort les Hollandois, que de pareils diſcours; &, ſi l'on avoit laiſſé faire les Fleſſingois, on croit qu'ils ſe ſeroient défait de tous les Anglois qu'ils avoient parmi eux. On leur en fit comprendre toutes les ſuites, & ils ſe contînrent. 1604.

Ce n'eſt pas là ce que les états avoient eſpéré, lorſqu'au commencement des conférences publiques entre les commiſſaires, ſa majeſté britannique voulut qu'on y admît & qu'on y écoutât le ſieur le Caron, leur agent. Le Caron a avoué qu'il avoit eu d'abord tout ſujet d'être content des commiſſaires Anglois. Lorſque les Eſpagnols voulurent les preſſentir au ſujet des villes d'otage Hollandoiſes, qu'ils auroient eu bien envie qu'on leur remît en mains à eux-mêmes, les Anglois leur dirent qu'ils ne pouvoient faire autre choſe, que de rendre ces villes au conſeil des Provinces-Unies, lorſqu'ils recevroient de lui l'argent avancé; &, ſur ce que les Eſpagnols repartirent avec mécontentement, que c'étoit à ceux qui les leur avoient engagées, qu'il falloit les reſtituer, les conſeillers Anglois n'ajoutèrent rien au-

1604. tre choſe, ſinon, qu'au refus des états de rendre les ſommes prêtées, ils ſe tourneroient vers l'Eſpagne, pour lui faire la même propoſition. On leur fut encore aſſez favorable dans l'article du commerce, qui les retint long-temps, les Eſpagnols inſiſtant que la Hollande leur ouvrît celui de toute la côte de Flandre, & de la Ville d'Anvers en particulier, qu'ils avoient comme bouclée, par la conſtruction de pluſieurs forts ſur l'Eſcaut, & entr'autres par celui de l'Iſlot. Mais cette bonne intention ne dura pas long-temps aux Anglois, pour leurs voiſins. Le ſentiment de Buzenval, dont les lettres me fourniſſent une partie de ces détails, ſur l'iſſue qu'on voyoit qu'avoient eue toutes ces conférences angloiſes, c'eſt que les Anglois n'ignoroient pas quelles pouvoient être les conſéquences de ces nouvelles opérations politiques, mais qu'un grand fonds de jalouſie contre nous, & un peu d'étourderie, avoient tout fait en cette occaſion.

Les choſes étoient en cet état, lorſque le roi d'Angleterre jugea à propos d'informer ſa majeſté très-chrétienne, par ſon ambaſſadeur à la cour de France, des diſpoſitions où il étoit, de faire un traité avec l'Eſpagne. L'ambaſſadeur Anglois en préſenta en même temps le mémoire au roi. Sa majeſté britannique y perſiſtoit dans l'opinion ſingulière, que ce traité & celui de l'année précédente, n'avoient rien de contraire l'un à l'autre. Jacques

l'avoit voulu de même perſuader à Beaumont. Il promettoit à Henri d'en ſurſeoir la concluſion, juſqu'à celle de l'affaire qui occupoit alors les deux couronnes de France & d'Eſpagne; c'eſt l'affaire du commerce, qui étoit alors fortement agitée. Cependant les commiſſaires ne laiſſèrent pas de ſigner toujours le (9) traité entre l'Eſpagne & l'Angleterre, & ils y remirent Beaumont, pour l'affaire du commerce, à la venue du connétable de Caſtille. On en parla à celui-ci, lorſqu'il paſſa par Paris, pour ſe rendre à Londres; mais il fit naître, de deſſein formé, des conteſtations pour ne rien conclure avec le cardinal Bufalo, qui déjà travailloit à cette affaire. Ce qu'il y a de plus ſingulier, c'eſt que ces commiſſaires, en ne donnant aucune ſatisfaction à Beaumont ſur ce ſujet, oſoient encore lui demander de lever par proviſion l'impôt du port de Calais. Beaumont, qui ſavoit que l'intention de ſa majeſté n'étoit pas de l'abolir, même après la concluſion de l'affaire du trente pour cent, avec laquelle il n'avoit rien de commun, éluda leur propoſition, en leur rendant la pareille. 1604.

Le connétable de Caſtille repaſſa par la France, dans les derniers jours de No-

(9) Ce traité n'eſt en rien différent d'un véritable traité de paix. Les rois d'Eſpagne & d'Angleterre y comprennent leurs alliés, c'eſt-à-dire, tous les princes & les états de la chrétienté qui y ſont nommés, excepté les ſeules Provinces-Unies. Il eſt rapporté en entier dans *le ſeptenaire*, *ann.* 1604. *Matthieu*, *ibid.*, 650, &c.

vembre, en s'en retournant en Eſpagne,
1604. où il portoit le traité conclu. Il arriva à Paris, comme le traité du commerce s'y concluoit auſſi. Il fit demander, le lendemain de ſon arrivée, la permiſſion de ſaluer ſa majeſté, à laquelle il ſe préſenta, la joie & la ſatisfaction répandues ſur le viſage. Il lui fit un compliment très-étudié, & qui n'en étoit peut-être que d'autant moins ſincère. Il prit pour ſon ſujet, les deux accords fraîchement faits. Il s'efforça de perſuader à ce prince, que les rois de France & d'Eſpagne étant les deux plus puiſſans potentats de la chrétienté, leur union étroite étoit un moyen néceſſaire & infaillible, pour venir à bout des entrepriſes qu'ils feroient de concert, ſur quoi il fit valoir l'alliance qui avoit été de tout temps, entre la France & la Caſtille. Il s'étendit ſur les avantages de cette aſſociation, qui feroit aux deux couronnes, les mêmes amis & les mêmes ennemis; &, ſur les moyens de la rendre inſéparable, c'étoit, diſoit-il, de n'avoir aucune partialité, de ſe défaire de toute jalouſie, ſur l'autorité & la prééminence, d'éclaircir & de vider à l'amiable, leurs prétentions ſur certains cantons & certaines villes de l'Europe. Il n'oublia pas à inſinuer à ſa majeſté, que les proteſtans étoient des ennemis, que la bonne politique demandoit qu'on abaiſſât. Il conclut ſon diſcours par repréſenter les avantages d'un double mariage des enfans des deux rois, qui ſembloit, diſoit-il, par la con-

jonćture du temps, être déjà arrêté dans le ciel. En bon politique, il aſſura au roi, qu'il n'avoit aucun aveu de ſon maître, pour tout ce qu'il venoit de lui dire. Il le pria de vouloir bien lui déclarer ce qu'il penſoit ſur ces choſes, parce que, quoique ce ne fuſſent que de ſimples ouvertures, s'il voyoit qu'elles euſſent le bonheur d'être du goût de ſa majeſté, il ſeroit plus hardi à les propoſer enſuite au roi ſon maître. 1604.

Je n'étois pas préſent à ce diſcours; mais le roi voulut bien venir à l'arſenal, uniquement pour m'en faire part. Il s'arrêta, après m'avoir rapporté les paroles de l'Eſpagnol, pour me dire, qu'il vouloit ſavoir la réponſe que j'y aurois faite, avant que de me dire celle qu'il y avoit faite lui-même. Je répondis à Henri, ſur un ton auſſi peu ſérieux, que je la lui dirois bien ſur l'heure, mais que j'attendrois au lendemain à le ſatisfaire, afin d'y mieux penſer encore, qu'il ne m'accuſât pas de précipitation, comme il faiſoit ſouvent, lorſque mes paroles avoient le malheur de ne pas lui plaire. Sa majeſté ſourit, & y conſentit, en me donnant un petit coup ſur la joue ſuivant ſa coutume, lorſqu'elle étoit de bonne humeur.

J'allai, le lendemain, au Louvre, dégager ma parole. Je trouvai le roi, qui ſe promenoit ſur la terraſſe des capucins. Je lui dis, que, s'il ſe ſouvenoit encore d'un mot que j'avois dit ſur les Eſpagnols, & qu'il avoit trouvé aſſez plaiſant, *qu'ils*

préféroient les (10) *œuvres à la foi*, il ne
1604. chercheroit pas long-temps, ce que j'aurois répondu à l'ambaſſadeur de cette nation, qu'après tous les manques de foi & les parjures, dont elle s'étoit déshonorée à la face de l'Europe, le diſcours du connétable de Caſtille ne m'auroit paru qu'un artifice nouveau du roi d'Eſpagne, pour mettre le divorce entre ſa majeſté & les Provinces-Unies, & tous ſes alliés proteſtans, afin de retrouver une occaſion d'envahir ce royaume, plus favorable encore, que ne l'avoit eu ſon père. Ce trait étant une de ces noirceurs, qu'on n'oſe ſeulement entreprendre de colorer, je le rappelai à ſa majeſté, en y ajoutant que, ſans l'Angleterre, la Hollande, les proteſtans François & étrangers, ſans tous les travaux & les peines incroyables de ſa propre perſonne, l'Eſpagne lui parleroit peut-être aujourd'hui en maître; que le conſeil de Madrid, accoutumé à profaner ce qu'il y a de plus ſacré dans la religion, abuſoit du nom de mariage dont le lien n'avoit rien de capable de le retenir; ſur quoi, je fis faire à Henri une remarque, qui, ce me ſemble, eſt juſte.

Ce n'eſt pas un trait d'une auſſi bonne politique, qu'on le croit ordinairement, que de marier les enfans mâles de la maiſon de France, dans des maiſons à peu près égales, comme celle d'Eſpagne (11).

(10) Par alluſion à un des dogmes de Calvin, réprouvé dans l'Egliſe Catholique.

(11) Cette politique a pourtant valu à la France, la couronne d'Eſpagne dans

Outre qu'il n'y a point d'alliance, qu'el- 1604.
qu'étroite qu'elle ſoit, qui ne cède à la haine que l'ambition inſpire pour un rival, l'avantage qu'on pourroit enviſager dans ces unions, devient nul, par la raiſon même qu'il pourroit devenir trop conſidérable. Il n'en eſt pas de même de celles qu'on contracte dans des maiſons inférieures, on peut, du moins, compter ſurement ſur tous les ſervices qu'elles ſont en état de rendre. L'honneur d'une alliance avec la première maiſon du monde, fait qu'elles ſe trouvent trop heureuſes de pouvoir contribuer à ſa gloire & à ſa grandeur. L'Eſpagne a trouvé dans cette (12) méthode, le ſecret d'augmenter conſidérablement ſa puiſſance d'une manière moins rapide, mais auſſi moins haſardeuſe que les armes.

Je ne penſe pas, pour le dire ici par occaſion, comme le commun, ſur le fait de la loi Salique, cette loi ſi renommée, qui pourtant ne ſe trouve écrite nulle part, mais dont l'origine ſe démontre aſſez par le nom qu'elle porte, comme ſon ancienneté ſe prouve par l'incertitude même de cette origine (13); on la regarde ordi-

la maiſon de Bourbon, après la mort de Charles II.

(12) „ La maiſon d'Au-„triche, diſoit Guy-Pa-„tin, acquit de grands „héritages, *per lanceam* „*carnis*, c'eſt-à-dire, par „alliances & mariages.

(13) „ Quant à la loi „Salique (c'eſt M. l'abbé du Bos qui parle ainſi, dans ſon *hiſtoire critique de l'établiſſement de la monarchie françoiſe dans les Gaules*, *tom.* 3, *livre* 6, *p.* 290, 291): „Ce nom lui vient pro-„bablement de ce qu'elle „étoit déjà en uſage par-

1604. nairement comme le plus ſolide fondement du royaume & de la royauté. Pour moi, tout ce que j'ai fait de réflexions ſur ce ſujet, m'a porté à croire que la ſituation

„mi les Francs Saliens, „lorſque Clovis incorpora „dans leur tribu, à l'exception de la tribu des „Ripuaires, toutes les tribus, qui le reconnurent „pour roi, en l'année 510. „La plus ancienne rédaction de cette loi que nous „ayons aujourd'hui, eſt „celle qui fut faite par les „ſoins du roi Clovis, & „retouchée enſuite par les „ſoins de Childebert & de „Clotaire, ſes enfans... „En l'année 798, Charlemagne en fit une nouvelle rédaction, dans laquelle il ajouta beaucoup „de ſanctions, &c. „ Cet écrivain établit encore (*ibid.*, 273): Que la diſpoſition qui ſtatue, *que la couronne de France ne tombe point de lance en quenouille*, eſt véritablement contenue dans le ſoixante-deuxième titre des lois Saliques.

Mais l'opinion contraire a été ſoutenue, & paroît appuyée ſur des raiſons encore plus fortes, par un autre académicien, également judicieux & ſavant (M. de Foncemagne), dans l'excellent mémoire ſur cette matière, inſéré dans le recueil des mémoires de l'académie royale des inſcriptions & belles-lettres, *ann.* 1727, *pag.* 490 *& ſuiv.* Il y eſt prouvé, qu'il n'y a aucun article, dans tout le code Salique, qui exclue les filles de la ſucceſſion à la couronne, & que le ſixième paragraphe du titre ſoixante-deuxième de ce code, où il eſt dit, „ que les mâles ſeuls pourront jouir „ de la terre Salique, & „ que les femmes n'auront „ aucune part à l'héritage „, ne doit s'entendre, que des ſeules terres & héritages des particuliers; mais que c'étoit d'ailleurs une coutume établie de temps immémorial, chez les Germains même, que les filles ne ſuccédaſſent point à la couronne, qu'il en eſt fait mention dans Tacite, &c. M. de Foncemagne avoit déjà démontré, dans un autre mémoire (*ibid. ann.* 1726, *pag.* 464 *& ſuiv.*), que le royaume de France a été ſucceſſif héréditaire, & pour les mâles ſeuls, dans la première race de nos rois.

Le ſentiment de ces deux écrivains, quoiqu'oppoſés entr'eux, ſe réunit contre le principe établi dans cet endroit de nos mémoires,

seule de la France, & les autres avantages qu'elle a reçus de la nature, sont des causes suffisantes de la prééminence qu'elle a sur tous les autres états de l'Europe, & que la loi Salique, bien loin d'y contribuer, l'a fort souvent empêché d'augmenter ces avantages, de ceux qu'on peut y joindre par une sage politique. Qu'un prince étranger devienne roi de France, en épousant l'héritière, il se pourra bien faire, à la vérité, que le premier des rois de cette race, sera réputé Allemand, Italien, Espagnol ou Anglois; mais, comme il n'est nullement à craindre qu'il soit jamais tenté de transférer le siége de son empire, ailleurs que dans une ville, que tous les princes choisiroient, s'il étoit en leur pouvoir, pour y faire leur résidence, ce premier roi, ou prince étranger, sera bientôt naturalisé François, &, dès la première génération, sa postérité sera tout à fait Françoise. La maison d'Autriche, établie en Espagne, & celle de Stuart, placée sur le trône 1604.

c'est une idée insoutenable de tout point. Outre qu'elle tend à détruire la prééminence de la nation, elle jetteroit ce royaume dans des guerres civiles & étrangères, presque continuelles, par les brigues pour le choix d'un successeur; dans la confusion de ses lois, qui ne seroient pas toujours respectées par des rois étrangers; & dans plusieurs autres inconvéniens, que l'auteur n'a, sans doute, pas aperçus, & je ne puis croire que cette imagination ne soit uniquement des compilateurs, on n'y reconnoît point les maximes du duc de Sully. Consultez, sur l'existance & la teneur de la loi Salique, Vendelin, Eccard, Baluze, &c., cités par les deux académiciens.

1604. d'Angleterre, en ſont des exemples très-ſenſibles. Ce prince, ou premier roi étranger, aura cependant uni à notre couronne, ce qu'il poſſédoit auparavant de ſon chef, pour n'en plus être jamais ſéparé. La loi Salique, en défendant, pour me ſervir du terme, que le royaume de France ne tombe en quenouille, lui ôte donc un moyen de s'agrandir, & un moyen d'autant moins à mépriſer, que la violence n'ayant ici aucune part, il ne fournit aucun ſujet, ni aucun prétexte à la guerre.

Ma réponſe au connétable Eſpagnol fut fort du goût de Henri. Il m'aſſura que le même eſprit l'avoit inſpiré, qu'il l'avoit ſeulement caché ſous de grands mots & de belles paroles, afin de ne pas faire entrer le Caſtillan en ſoupçon de ſes deſſeins (14).

(14) Jean de Serre, parlant de la réception que Henri IV fit au connétable: „ Le roi, dit-il, le „fit recevoir à la porte „de Paris, par le duc de „Montbazon, avec une „fort honorable compagnie de nobleſſe.... Comme Zamet traitoit le „connétable à ſouper, „ſurvenant fort à propos, „à l'inſtant qu'on lui préſentoit à laver: Je veux, „dit ſa majeſté, ſouper „avec vous. Le connétable ſurpris, voulut mettre le genou en terre, „& lui préſenter la ſerviette. Le roi le releva, „& lui dit: ce n'eſt pas „à vous de faire les honneurs, mais bien de les „recevoir: vous êtes de „la maiſon; & de fait, le „roi a de l'alliance avec „la maiſon des Velaſques, „en laquelle eſt héréditaire cet office, que les „rois donnent à ceux „qu'ils veulent élever au „premier grade, près de „leurs majeſtés.....

Cet ambaſſadeur, allant en Flandre, deux ans auparavant, avoit déjà eu l'honneur de ſaluer le roi. „Il demeura, dit l'hiſtorien Matthieu, à genoux „un peu plus qu'il ne pen-

Ce qui venoit de ſe paſſer à Londres, entre l'Angleterre & l'Eſpagne, y nuiſoit bien à la vérité, mais pourtant n'ôtoit pas toute eſpérance d'y réuſſir. Ils n'étoient pas encore en état, qu'on y mît ſérieuſement la main. En fait de politique, le temps amène tout, lorſqu'on ſait l'attendre. Je trouvai dans le cardinal Bufalo, ce que je cherchois depuis long-temps du côté de Rome. Auſſi ne fis-je point de difficulté de lui faire preſſentir ce qui pourroit arriver un jour, perſuadé que le royaume de Naples, dont je faiſois le partage du ſaint ſiége, étoit un motif ſuffiſant pour le rendre diſcret ſur le ſecret que je lui confiois, & même pour le faire travailler à la réuſſite. Cette éminence me paroiſſoit d'ailleurs douée de l'eſprit d'une parfaite politique. L'Eſpagne, en s'emparant, comme elle venoit de faire, des fortereſſes de Porto-Hercole, Orbitello, Talamone, Piombino, Final & Monaco, ouvroit les yeux au pape, malgré qu'il en eût. Si les Romains n'avoient pas vu, dans toutes ces invaſions, des avant-coureurs de leur prochaine ſervitude, il auroit fallu qu'ils n'euſſent rien ſenti du tout. Il eſt aſſez clair, par les démarches qu'on voyoit faire à Clément VIII, qu'il étoit fortement prévenu de ce ſentiment. C'étoit là un pape, tel qu'il le falloit à Henri; auſſi ce prince s'efforçoit-il de lui com- 1604.

„ foit : il dit, que le roi „ l'avoit reçu en roi, & „ careſſé comme ſon pa- „ rent „. *Tome 2, liv. 8, p. 605. Siri, ibid.*, 317.

plaire en toute occaſion, & il lui en avoit
1604. donné une bonne preuve, en retirant près de lui le prince de Condé, pour le faire élever & inſtruire dans la religion romaine.

Les princes d'Allemagne ne prenoient pas de moins bonnes impreſſions. Sa majeſté m'ordonna de bien traiter l'ambaſſadeur du duc de Wirtemberg, pour en faire un ami; &, quoiqu'elle n'eût pas lieu d'être contente de l'électeur Palatin, à cauſe du duc de Bouillon, elle ne le chicana point ſur le payement de quelques deniers qui étoient encore reſtés dus à cet électeur, & que ſes miniſtres ſollicitoient. Henri n'y apporta d'autre condition, ſinon que l'électeur retireroit ſon fils de Sedan. A l'égard des Provinces-Unies, il eſt vrai que l'Angleterre leur manquoit; mais, du moins, elle ne ſe tournoit pas contr'elles, ce qui ne changeoit preſque rien dans leurs affaires, cette couronne ne les ayant preſque jamais aſſiſtées en rien. Si l'on vit les Etats ſe repoſer, auſſi bien que l'Eſpagne, après les priſes d'Oſtende & de l'Ecluſe, ce ne fut uniquement que par laſſitude & par épuiſement, & ce repos n'étoit pas pour durer long-temps; ainſi ce ſujet de diverſion, lorſque la France ſe porteroit à attaquer l'Eſpagne, lui demeuroit encore aſſuré pour long-temps.

J'ai touché quelque choſe d'un différent entre l'Eſpagne & les Griſons (15), qui

(15) Voyez P. Matthieu, *tom.* 2, *lio.* 3, les autres hiſtoriens, & ſurtout Vitorio-Siri, qui traite fort au long ce point d'hiſtoire. *Mémoir. Réc., tom.* 1, *pag.* 369 *& ſuiv.*

fit assez de bruit, cette année, pour donner lieu à plusieurs mémoires qui furent composés sur ce sujet. Je vais en donner l'explication. 1604.

Les Suisses ont pour voisins & pour alliés les trois ligues des Grisons, les treize communautés du haut & bas Valais, consistant en cinquante-quatre paroisses, dont l'évêque, nommé par eux, est seigneur. Saint-Gal, Genève, Neuf-Châtel, Bade & autres villes impériales & non impériales, qui se sont données aux Suisses, à condition de leur conserver leurs priviléges; ces villes sont comprises sous neuf bailliages.

Les Grisons, dont il est seulement question ici, habitent les Alpes, & ce qu'on appelle la Valteline, qui est une vallée, ou, pour mieux dire, une espèce de large fosse, entre le pied des Alpes appartenantes à l'Italie, & les Alpes deçà d'Italie, puisque, dans sa plus grande largeur, elle n'a pas plus d'une petite lieue françoise, sur trente ou environ qu'elle a de longueur, depuis le Tirol jusqu'au lac de Côme. Tout le fond de cette vallée est arrosé par l'Adda, qui la traverse entière, & qui, se grossissant de tous les torrens qu'il reçoit, n'est guère moindre que la Marne, quand il se décharge dans le lac de Côme. Elle renferme environ cent mille habitans, presque tous catholiques romains. Elle est très-fertile en blés, vins, arbres fruitiers & pâturages. Ses bornes sont, du côté de l'orient, le comté de

1604. Tirol, auquel elle touche; mais les paſſages en ſont également étroits & difficiles; au midi, Breſſe & Bergame, dépendances de la république de Veniſe, la chaîne de montagnes qui l'en ſépare eſt pareillement ſi roide, & d'un terrain ſi rude, qu'elle eſt inacceſſible dans toute cette longueur, excepté par les deux paſſages de Tiron pour entrer dans le Breſſan, & de Morben dans le Bergamaſque. Une pareille chaîne des Alpes habitées par les Griſons mêmes, fait le côté du ſeptentrion. La diſpoſition de toute cette plage eſt telle, que, pour aborder, en Italie, des pays qu'elle a à ſon ſeptentrion, il n'y a de paſſages que ceux qui aboutiſſent dans cette vallée, qui débouchent à l'occident dans le duché de Milan, par une plaine où eſt le lac de Côme, entre le Milanois & la Valteline.

C'eſt cet endroit préciſément, dont il s'agit ici. A ſix cents pas du lac de Côme, l'Eſpagne venoit de faire conſtruire un fort, appelé le fort de Fuentes, du nom de celui qu'elle en avoit chargé, ſur un rocher de deux cents pieds de haut, dominant ſur tout ce terrain, qui ſépare le Milanois d'avec la Valteline, & qui n'eſt déjà que trop embarraſſé par des marais & des prairies fangeuſes; ſur le bord du lac, qui, en cet endroit, n'eſt large que de deux ou trois cents pas, elle avoit élevé un ſecond fort vis à vis le premier, mais beaucoup plus petit. Pour achever de boucher entièrement ce

paſſage, elle avoit fait faire de profondes tranchées dans l'intervalle, depuis le pied des montagnes juſqu'au lac. Les fortifications de ces deux châteaux étoient bien entendues, à pointes & angles, pour s'accommoder à la forme du rocher, qui d'ailleurs ne pouvoit être vu du canon d'aucun endroit aux environs. 1604.

Il étoit impoſſible que les Griſons viſſent de bon œil une pareille entrepriſe; car, quoique les Eſpagnols témoignaſſent, ou feigniſſent de ne pas penſer à eux, dans la conſtruction de ce nouvel ouvrage, & même que, pour montrer qu'ils n'avoient aucun deſſein ſur ce qui ne leur appartenoit point, ils euſſent fait reculer quelques tranchées trop avancées, il n'étoit que trop viſible que leur objet étoit de chercher à joindre un jour les états d'Italie & d'Allemagne, par l'invaſion de la Valteline; &, en attendant, de barrer aux Ultramontains le paſſage en Italie par cet endroit; d'ôter toute communication aux Suiſſes & Griſons, & aux François leurs alliés, avec l'état de Veniſe; enfin, de réduire les Griſons à capituler avec eux, & à les reconnoître pour leurs maîtres.

L'Eſpagne avoit déjà donné aux Griſons des preuves de ce dernier deſſein. Le parti proteſtant avoit été juſque là dominant dans les trois ligues, parce qu'il s'étoit établi dans les cantons les plus conſidérables, & qu'il avoit été embraſſé par les plus riches particuliers. Ceux-ci étoient fort attachés à la France, & ennemis mor-

tels de l'Eſpagne ; mais la différence de
1694. religion n'avoit encore mis aucun trouble parmi ces peuples, parce qu'ils voyoient que toute leur force réſidoit dans cette union. Les Eſpagnols trouvèrent le moyen de la rompre, en envoyant dans ces cantons leurs émiſſaires ordinaires, les jéſuites & les capucins, qui, par perſuaſion, par argent, par promeſſes, réuſſirent ſans peine à commettre les deux partis enſemble, & dégoûtèrent les catholiques de la forme de gouvernement de leurs compatriotes, preſqu'autant qu'ils leur firent haïr leur croyance.

L'aliénation des eſprits commença à paroître, en ce que le réſultat des délibérations de l'aſſemblée des Catholiques, tenue à Bade, ſe trouva pour la première fois contradictoire à celui des Proteſtans aſſemblés en même temps ſéparément à Arau. Les uns demandoient qu'on pourſuivît ceux qui avoient manié l'argent de la république, & rendirent des arrêts contr'eux, les autres les ſoutenoient ouvertement. Les Catholiques ſe virent, à la fin, les plus forts, & ils éclatèrent contre les réformés, juſqu'à entreprendre de les chaſſer tout à fait de quelques petits cantons, ſous prétexte qu'ils cherchoient à livrer le pays à la France : c'eſt à quoi la France ne penſoit guère ; mais, ce qui s'y paſſoit, ne pouvoit pourtant lui être indifférent, & cet intérêt lui étoit commun avec la république de Veniſe. Nous y avions eu long-temps pour ambaſſadeur

le ſieur Paſcal, dont les Griſons s'étoient montrés ſi ſatisfaits, qu'ils en demandèrent un qui lui reſſemblât; &, comme, dans leurs momens de bonne intention, ils demandoient auſſi qu'il pût leur apprendre la guerre, on leur envoya de Vic, avec ordre à lui & à Canaye, qui exerçoit la même fonction à Veniſe, de n'agir que de concert. 1604.

Le meilleur & le plus court parti eût été de prêter main-forte aux ligues, pour empêcher la conſtruction du fort de Fuentes, ou, du moins, de leur donner les moyens d'en conſtruire un de leur côté, qui l'eût rendu inutile. On le ſentoit bien, & ce n'auroit pas été une choſe nouvelle pour ſa majeſté, que de répandre de l'argent dans ce pays-là; mais les Griſons avoient bien refroidi tous ceux qui prenoient leurs intérêts. Loin de ſavoir gré à ſa majeſté de toutes les penſions qu'elle leur diſtribuoit, on ne recevoit que plaintes de leur part, de ce qu'elles étoient mal diſtribuées, & qu'on ne laiſſoit pas ce ſoin à leurs miniſtres. Les Vénitiens n'étoient pas plus contens d'eux pour d'autres ſujets, que Canaye, communiqua à de Vic; & il s'en falloit beaucoup, que les Suiſſes ne les ſerviſſent avec leur chaleur ordinaire. Ceux-ci s'étoient laiſſé prendre au leurre d'une réception gracieuſe, qui avoit été faite à leurs ambaſſadeurs à Milan; & l'on ne doutoit pas, du moins, que les cinq cantons de Luzerne, Schwitz, Zug, Vri & Underwald, ne

renouvelaſſent leur alliance avec le Mi-
1604. lanois.

Malgré tout cela, la liberté des Griſons paroiſſoit à toutes ces parties intéreſſées, un point qui n'étoit nullement à négliger; & les Eſpagnols ne pouvoient encore guère compter de venir à bout de fermer les yeux au ſénat Helvétique, quelque mal partagé qu'elle le ſuppoſât des lumières d'une bonne politique. Pour bien dire, c'étoit dans la diète indiquée à Coire, pour le 12 Juin, que ſe devoient frapper les plus grands coups, & chacune des parties reſpectives qui en attendoient le dénouement de toute la queſtion, ne manqua pas d'y envoyer un homme de confiance. Alphonſe Cazar y vint de la part du comte de Fuentes. J'y fis porter par Montmartin à de Vic, des lettres de ſa majeſté, qui ne furent pourtant pas rendues publiques, parce que Canaye mandoit que la république de Veniſe étoit, à l'égard des Griſons, dans des ſentimens bien différens de ceux de ſa majeſté, & que c'étoit un point enjoint ſur tous les autres à nos ambaſſadeurs, de s'unir dans toutes les mêmes demandes. Les ambaſſadeurs François & Vénitiens ſe contentèrent donc de ſolliciter ſous main, & ne parurent preſque point. Leur inaction devoit donner beau jeu au comte de Fuentes. Cependant les brigues & les mouvemens d'Alphonſe Cazal, joints à cela, n'empêchèrent point que ſon parti n'y échouât. Le réſultat de la diète fut, que

les ligues ne vouloient entendre parler d'aucun traité avec l'Eſpagne, que préalablement le fort de Fuentes ne fût raſé, le paſſage & le commerce rendus libres, toutes choſes, enfin, remiſes dans leur premier état. L'alliance avec la France y reçut auſſi une nouvelle confirmation. Il eſt vrai que, de cette réſolution aux effets, il y avoit encore bien loin, & les Eſpagnols avoient encore bien des reſſources pour amuſer les Griſons. Montmartin ne s'en revint pas, ſans avoir conſidéré attentivement tout ce qui avoit donné ſujet à la conteſtation, & ſans avoir, par mon ordre, tracé le plan du fort & des environs. C'eſt ſur ſon rapport & ſes mémoires, que j'ai formé cet article. 1604.

Une conteſtation aſſez ſemblable à celle-ci, excepté qu'elle regardoit directement ſa majeſté, s'éleva, cette année, au ſujet du pont d'Avignon. Ce fameux pont tomboit en ruine & étoit prêt à ſe détruire, faute des réparations qui auroient dû y être faites il y avoit long-temps. La raiſon de ce retardement eſt que la conjoncture des affaires de France n'avoit pas permis de travailler à la ſolution d'une queſtion entre le roi de France & le pape, ſans laquelle on ne pouvoit mettre la main à cet ouvrage; c'eſt que le pape, en qualité de propriétaire d'Avignon, ſe prétendoit auſſi propriétaire de ce pont, du port & paſſage du Rhône entre Avignon & Villeneuve, &, conſéquemment, de tous les droits attachés à ces paſſa-

ges (16). Les réparations du pont ne souf-
1604. frant plus de délai pour ſavoir auquel des deux il appartenoit de les faire, de ſa majeſté ou du pape, ſa majeſté voulut que toute cette queſtion fût une bonne fois décidée. Comme elle étoit entièrement de ma compétence, elle me fut remiſe entre les mains; c'eſt ce qui fait que je ſuis en état d'en rendre raiſon au public.

La loi reçue en France, n'a, de tout temps, accordé aucun droit ſur les eaux & cours du Rhône à ſes riverains, même princes ſouverains; car il y en a qui ont cette qualité, le prince Dauphin, le duc de Savoie, le comte de Provence & le prince d'Orange. La queſtion ſe réduit à ſavoir ſi le pape, qui eſt l'un de ſes riverains du Rhône, eſt en droit de ſe faire excepter de cette règle commune, par quelque conceſſion particulière.

Je fis conſulter, pour décider ce point, les archives de la monarchie, les titres anciens du domaine, les regiſtres de la ſénéchauſſée de Nîmes, & toutes les chartres de la Province. Je fis deſcendre ſur les lieux des commiſſaires éclairés & intègres. Il demeura conſtant, par tout ce travail, que la règle qui partage les rivières par moitié entre les riverains, ne regarde point le roi de France; &, en ſecond lieu, qu'il jouit d'un double droit à cet égard, par rapport au Rhône, dont, en qualité de

(16) Le cardinal d'Oſſat en parle d'une manière avantageuſe pour le pape, dans ſa lettre à M. de Villeroy, du 2 Juin 1703.

de ſouverain, il poſſède ſeul le lit, l'ancien & le nouveau canal, avec tous les droits qui en dépendent. Des provinces que ce fleuve traverſe, le Languedoc eſt celle ſur laquelle ce droit eſt encore le plus inconteſtablement établi, parce qu'elle eſt un ancien fief de la couronne, qui n'en a jamais été démembré, & que les comtes de Toulouſe ont toujours tenu en cette qualité; elle a cela de différent du Dauphiné & de la Provence, qui ſont des acquêts. Mais, ni cette raiſon, ni celle que ces deux provinces peuvent être aliénées pour apanage, ou pour dot, n'empêchent point que la Provence & le Dauphiné ne ſoient compris ſous la même règle, que le Rhône, par le droit de régale, que rien ne peut faire perdre à nos rois. Une infinité d'arrêts intervenus en leur faveur, contre les riverains du Rhône, le leur confirment encore, & le traité fait avec le duc de Savoie, après la dernière guerre, l'établit formellement. Voici ce qui avoit pu rendre la choſe douteuſe pour le pape, par rapport à Avignon. 1604.

Un fonds de quatre mille livres fut autrefois affecté par les rois de France pour les réparations de ce pont. Ce fonds fut enſuite délaiſſé à des religieux hoſpitaliers, qui ſe nommèrent *Frères deſſervant l'hôpital du pont d'Avignon*, parce qu'en effet cet hôpital joignoit le pont, & on leur fieffa en même temps tous les droits qui en pouvoient revenir au roi, moyennant la ſoumiſſion qu'ils firent, de ne rien

laiſſer manquer à l'entretien du pont. Ils
1604. jouirent fort long-temps de ces revenus & de ces droits, mais ſans que les recteurs du pont ſatisfiſſent à l'obligation qu'ils avoient contractée. A la fin, ce fonds primitif ſe trouva diſſipé & perdu, on ne ſait pas trop comment; &, pendant ce temps-là, les officiers de ſa ſainteté firent différentes entrepriſes pour ſe mettre en poſſeſſion du pont & des droits. Rien ne leur parut plus propre à cela, que de prendre volontairement la charge des réparations qu'il falloit y faire; ils voulurent y travailler de temps en temps; mais, quoique le conſeil de ſa majeſté ne fît pas, à beaucoup près, ſur cette démarche d'uſurpation, tout ce qu'il devoit, les pourſuivans furent pourtant toujours contredits & déboutés de leurs demandes; toutes preuves qui achèvent de démontrer le bon droit de ſa majeſté.

Je fis rendre un arrêt définitif, qui ſervit de ſolution à ce différent. Par cet arrêt, le Rhône & ſes îles, ſes ports, péages, droits & dépendances, notamment le pont d'Avignon, ſont déclarés appartenir uniquement au roi, par droit de régale, de domaine & de patrimoine de la couronne. Sa majeſté fit, en conſéquence, commencer les réparations du pont, & des recherches pour recouvrer les premiers fonds perdus. Ainſi fut terminée cette affaire, qui importoit preſqu'autant à cauſe du duc de Savoie, qu'à cauſe du pape.

Sa majeſté fit auſſi l'acquêt du comté de Saint-Paul, l'un des apanages de M. le comte de Soiſſons. Ce prince ſe voyant abymé de dettes, ſe détermina à vendre ce comté, pour ſatisfaire ſes créanciers, qui le preſſoient vivement. Il crut, ſans doute, qu'après la naiſſance d'un fils, que ſa femme venoit de lui donner, il ne lui convenoit plus de vivre dans le dérangement. Il reçut, avec ſon air grave & ſtoïque, les complimens que lui fit ſa majeſté, ſur cette naiſſance, & enſuite il envoya Guillouaire lui faire offre de ſon comté de Saint-Paul. Henri, dans cette acquiſition, enviſagea, premièrement, ſon goût, &, enſuite, l'inconvénient pour l'hommage, s'il paſſoit dans les mains de quelque prince étranger. Il reçut donc favorablement la propoſition de M. le comte; &, en attendant qu'on convînt du prix avec lui, il lui fit toujours une avance conſidérable, pour le tirer d'affaire avec ſes créanciers. 1604.

Depuis, y ayant fait une plus mûre réflexion, ſa majeſté, qui, juſque là, ne m'avoit point parlé de ce marché, écrivit à M. le comte de Soiſſons, qu'il vînt trouver Caumartin & moi, auxquels elle avoit attribué la connoiſſance de cette affaire, & elle m'écrivit auſſi pour ſavoir ce que j'en penſois. Je ne déſapprouvois pas tout à fait cet acquêt, que Villeroy me manda que ſa majeſté avoit fort à cœur; au contraire, je ſervis M. le comte de tout mon pouvoir; mais je trouvois qu'il y avoit

bien des choſes à obſerver dans la forme.
1604. Cette affaire prenant un tour à ne pas ſe conclure ſitôt, je partis pour mon voyage de Poitou, pendant lequel Henri, n'écoutant que ſon impatience, & perſuadé qu'il ne pouvoit jamais y avoir de grands riſques, fit reprendre l'affaire par MM. de Bellièvre, de Villeroy, de Sillery, & de Maiſſes, qui conſommèrent le marché avec M. le comte, par un contrat d'échange. A mon retour, le roi me l'apprit, & me vit très-ſurpris de ce qu'on avoit été ſi vîte. Il en voulut ſavoir la cauſe; il me fit même une eſpèce de reproche de ce que je me déclarois contre l'acquiſition d'une belle terre, qui avoit paſſé aux prédéceſſeurs de M. le comte, des mains de mes ancêtres. C'eſt pour cette raiſon que j'étois plus au fait que perſonne ſur cette matière; & voici ce que j'en appris à ſa majeſté.

Du temps que ce comté étoit encore poſſédé par les comtes de ce nom, il y avoit eu de grands débats, pour ſavoir s'il relevoit du comté de Boulogne, ou de celui d'Artois; c'eſt-à-dire, de la France ou de l'Eſpagne. Cette affaire étant de celles, dont l'éclairciſſement ne ſe fait pas facilement, il fut convenu, dans les derniers traités, faits par François I, & Henri II, avec les rois d'Eſpagne, que, juſqu'à ce qu'il eût été autrement décidé, il ſeroit libre aux ſeigneurs de Saint-Paul de relever de celui des deux comtés qu'ils aimeroient le mieux. Les comtes de Saint-Paul ſuivans préférèrent l'hommage du

comté d'Artois, & donnèrent à l'Eſpagne, par cette préférence, une eſpèce de droit, qui étoit capable de rallumer la guerre, d'abord que le roi de France, poſſeſſeur de ce fief, déclareroit ne vouloir plus relever que du comté de Boulogne, qui étoit lui-même; & il ne pouvoit, ſans une eſpèce de déshonneur, faire autrement. Il étoit triſte de voir recommencer la guerre pour une bagatelle de cette nature, & honteux de l'éviter, en ſe ſoumettant à rendre hommage à une couronne, qui le devoit elle-même à la France. Le roi avoua que j'avois raiſon. Le remède qu'on trouva, fut de rompre le premier contrat, & d'en paſſer un ſecond, ſous le nom d'une tierce perſonne, remettant à ſe déclarer, lorſque les choſes ſeroient au point de pouvoir le faire, ſans ſe compromettre. 1604.

La diſcuſſion de cette affaire ſe fit à Fontainebleau, où Henri fit, cette année, un long ſéjour. Il y fit venir, de Saint-Germain, le dauphin & ſes autres enfans. Sa première idée fut, que M. le dauphin ne paſsât point par Paris, en faiſant ce voyage; mais je le fis changer d'avis. Les enfans de France vinrent coucher à Saint-Cloud, traverſèrent Paris, avec madame de Monglat, leur gouvernante, & ſe rendirent à Fontainebleau par Savigny.

Sa majeſté fit recevoir dans l'ordre de Malte, celui de ſes enfans naturels, qu'on appeloit Alexandre Monſieur (17).

(17) Cette cérémonie ſe fit dans l'égliſe du Temple, en préſence du légat & des ambaſſadeurs. Le

1604. Elle donnoit de Fontainebleau, ſes ordres pour ſes bâtimens. On y fit la même dépenſe cette année que les autres, & plus grande encore, parce qu'on y ajouta les bâtimens deſtinés aux nouvelles manufactures. C'étoit à moi à obéir. J'obéis à regret, & ſans ouvrir la bouche. Je me ſouviens ſeulement, que, comme, dans le même temps, on voyoit auſſi s'établir en France, par la miſſion du pape, un grand nombre (18)

petit prince ne pouvant prononcer lui-même ſes vœux, Henri IV, par un mouvement de vivacité, deſcendit de ſon trône, & vint les faire pour lui, entre les mains du grand-prieur. Il promit de les faire ratifier à cet enfant, lorſqu'il auroit atteint ſeize ans. *De Thou, liv.* 132.

(18) Tous les politiques ſe ſont toujours fortement recriés contre la trop grande multiplication des ordres religieux, & le nombre exceſſif des moines dans ce royaume. Si nos rois & nos plus grands miniſtres n'ont pas ſuivi cette maxime, ce n'eſt pas qu'ils n'ayent goûté la ſolidité de leurs raiſons; mais ils ont cru devoir donner la préférence à la religion ſur la politique, puiſque, s'il eſt vrai que les moines ſont inutiles à l'état, il n'eſt pas moins inconteſtable, que la religion ſouffriroit de leur aboliſſement. „ Ainſi, „ qu'il faudroit être, ou „ méchant, ou aveugle, dit le cardinal de Richelieu, dont le témoignage ſur cette matière eſt moins ſuſpect que celui de M. de Sully, „ pour ne voir & „ n'avouer pas que les religions ſont non ſeulement utiles, mais même „ néceſſaires; auſſi faut-il „ être prévenu d'un zèle „ trop indiſcret, pour ne „ connoître pas que l'excès en eſt incommode, „ & qu'il pourroit venir „ à un tel point, qu'il ſeroit ruineux; ce qui ſe „ fait pour l'état, ſe faiſant pour Dieu, qui en „ eſt la baſe & le fondement. Réformer les maiſons déjà établies, & „ arrêter l'excès des nouveaux établiſſemens, „ ſont deux œuvres agréables à Dieu, qui veut la „ règle en toutes choſes. *Teſtam. polit.*, 1 *part.*, *chap.* 2, *ſect.* 8.

d'ordres religieux, je citai à ſa majeſté l'exemple de Charlemagne pour les uns, & des Romains pour les autres. 1604.

Mahomet III étant mort de la peſte, Achmet ſon fils, qui lui ſuccéda, âgé ſeulement de quatorze ans, pour apaiſer les rumeurs contre le mauvais gouvernement, chaſſa ſa grand'mère, qui en étoit la cauſe. Sinan-Bacha, qui ſervoit de conſeil à cette princeſſe, fut cité pour rendre compte de ſa conduite; mais, au lieu d'obéir, il prit la fuite. La Perſe, qui étoit en guerre avec cette couronne, profita de cette confuſion pour s'emparer de quelques villes. Notre ambaſſadeur à la Porte étoit le ſieur de Salignac.

Fin du dix-neuvième Livre.

MÉMOIRES DE SULLY.

LIVRE VINGTIÈME.

LE procès pourſuivi au parlement, contre les comtes d'Auvergne, d'Entragues, & la marquiſe de Verneuil, finit par un arrêt rendu au commencement de cette année, qui condamne les deux comtes à perdre la tête, & la marquiſe à être renfermée pour le reſte de ſa vie, dans une maiſon religieuſe cloîtrée. J'en reçus la première nouvelle de la bouche du roi, qui m'envoya chercher pour me l'apprendre. Il me tira enſuite vers le balcon de la première galerie du Louvre, & me demanda quelle impreſſion je croyois que ce traitement feroit ſur l'eſprit de ſa maîtreſſe. Je demandai, à mon tour, à ſa ma- 1605.

1605. jesté, si elle souhaitoit, en me faisant cette question, que je lui disse librement ma pensée : » Oui, oui, répondit Henri, ne » craignez point que je m'en fâche, ce » n'est pas de cette heure que je suis » accoutumé à vos libertés ». Je lui dis qu'il pouvoit répondre lui-même à sa question mieux que personne, parce que, s'il avoit donné sujet à la marquise de le croire guéri de sa passion, animé d'une juste colère, il la verroit recourir à la soumission, aux prières & aux larmes pour le fléchir; mais que, si, au contraire, elle pouvoit le soupçonner de n'avoir agi que par le ressentiment que donne un simple dépit amoureux, elle ne rabattroit rien de sa première hauteur.

J'avouai ensuite naturellement à Henri, que j'étois persuadé que, lequel de ces deux partis que prît madame de Verneuil, la chose reviendroit au même, quant à l'effet, par plusieurs raisons, dont celle de sa facilité naturelle à pardonner, & de la considération des enfans qu'il avoit eus de sa maîtresse ne me paroissoient que les moindres. » Je voudrois bien, me dit ce » prince, que vous la vissiez, pour voir ce » qu'elle vous dira, & si elle ne vous priera » point d'intercéder pour elle auprès de » moi ». Je suppliai très-instamment & très-sérieusement sa majesté de me dispenser, & de la visite, & de l'intercession. J'étois véritablement las de jouer si souvent un personnage toujours inutile, & je ne voulois pas achever de me perdre dans l'esprit de

la reine, auprès de laquelle, quoique j'euſſe toujours appuyé ſes intérêts contre ſa rivale, on m'avoit fait paſſer pour un fourbe adroit, pour un eſpion flatteur & vénal de Henri. J'avois des preuves que ces diſcours avoient été ſoufflés aux oreilles de la reine depuis un mois. Je le dis au roi, & je lui nommai trois perſonnes qui les avoient tenus, & je lui fis comprendre qu'il ne faudroit plus qu'une ſeule démarche, comme celle qu'il exigeoit de moi, pour m'ôter dans la ſuite, tous les moyens de le ſervir auprès de cette princeſſe, dans les occaſions qu'il ſavoit bien n'être que trop fréquentes. Nous conteſtâmes, Henri & moi, mais je l'emportai à la fin, & je laiſſai un autre faire ſa cour au prince par des moyens infaillibles, mais pour leſquels je n'avois jamais ſenti que de la répugnance. Si je pris encore quelque part au reſte de cette affaire, ce fut pour empêcher que la concluſion n'en fût auſſi honteuſe pour Henri, que je prévoyois qu'elle alloit l'être. 1605.

Ce prince ne manqua pas de courtiſans, qui le ſervirent à ſon goût. Le manége de la cour ſe montra dans ſon plus beau jour. Auſſi-tôt qu'on s'y aperçut que Henri ne pouvoit, ni ſe dégager de ſa maîtreſſe, ni commander à la reine, cette foule d'eſclaves volontaires de tous les déſirs & des paſſions du ſouverain, ſut accommoder ſes démarches, ſes paroles, & juſqu'à l'air du viſage, à cette diſpoſition. Perſonne n'oſoit contredire ni la reine, ni la marquiſe. On ne faiſoit

1605. que feindre l'une & l'autre auprès du roi, ſuivant l'eſpèce de commiſſion qu'on avoit reçue de ce prince. On ne ſervoit ſa colère qu'à demi, afin d'avoir une juſtification toujours prête des deux côtés. Sigogne avoit été envoyé de la part de ſa majeſté, me porter, au ſujet de la marquiſe, un ordre très-ſévère, & conçu en des paroles extrèmement fortes. Il ne fit pas difficulté de m'en ſupprimer la moitié; &, ce qui eſt plus ſingulier, c'eſt que Henri le ſut, me le dit lui-même, & ne s'en ſervit pas moins des mêmes perſonnes. Si la foibleſſe fut pouſſée loin de la part de ce prince, la flatterie le fut encore davantage de la part des courtiſans. On n'a jamais mieux connu juſqu'à quel point elle eſt ingénieuſe, & tout enſemble rampante, baſſe & miſérable.

Perſonne ne fut trompé à la manière dont en uſa Henri à l'égard de la marquiſe de Verneuil; mais on ne laiſſa pas d'être ſurpris que la grâce qu'on lui accordoit, s'étendît juſque ſur deux coupables, que la voix publique avoit déjà condamnés à la même punition que le maréchal de Biron. La peine(1)du comte d'Auvergne fut com-

(1) „ Le roi tranſmua „ cette peine, dit Baſſompierre, en une priſon „ perpétuelle, partie en „ conſidération de madame „ d'Angoulême, qui en fit „ de merveilleuſes inſtances; mais davantage, „ par une raiſon qu'il nous „ dit, que le feu roi Henri III, ſon prédéceſſeur, „ ne lui avoit, en mourant, „ recommandé que M. le „ comte d'Auvergne & M. „ le Grand, & qu'il ne „ voulut pas qu'il fût dit, „ qu'il eût fait mourir un „ homme, que celui qui

muée en une prison perpétuelle à la Bastille, où il est vrai que, cette fois, il eut le temps de s'ennuyer (2). Celle du père de la dame, en un exil dans ses terres; &, pour elle, elle eut grâce entière (3), & même elle en dicta les conditions. 1605.

Ce procès ne pouvoit être terminé entre le roi & sa maîtresse, sans en faire naître un autre entre ce prince & la reine, à qui cette nouvelle complaisance du roi son époux, donnoit une belle matière de crier & de s'emporter. Il fallut songer à l'apaiser, & le roi fut encore bien me trouver en cette occasion. Toutes les autres peines ne furent que peu de chose, auprès de celle-là. Chaque moment, nou-

„lui avoit laissé le royau„me, lui avoit si affec„tionnément recomman„dé„. *Tom.* I, *pag.* 165. Mais ni M. de Sully, ni Henri IV, s'entretenant sur ce sujet avec son ministre, ne disent un seul mot de ce motif.

(2) Il en sortit sous le règne suivant. Il avoit 71 ans, lorsqu'en 1644, il épousa en secondes noces, mademoiselle de Nargonne; &, comme cette dame n'est morte qu'en 1713, âgée de 92 ans, on a vu, par une espèce de paradoxe chronologique, une bru mourir près de cent quarante ans après son beau-père.

(3) „Le roi, dit Pere„fixe, permit à la mar„quise de se retirer à Ver„neuil, &, sept mois s'é„tant écoulés, sans que „le procureur-général eût „trouvé aucune preuve „contre elle, il la fit dé„clarer entièrement in„nocente du crime dont „elle avoit été accusée„. Il la dispensa, dit le mercure françois„, de se pré„senter à la cour du par„lement, pour y faire „enregistrer ses lettres „d'abolition, lesquelles „furent entérinées le 6 „septembre„. Voyez le détail de tout ce procès dans M. *Thou*, *ann.* 1605. *Siri*, *ibid.*, *pag.* 299, & *autres historiens.*

1605. velles paroles à juſtifier, nouvelles démarches à interpréter, nouveaux intérêts à concilier. La nuit y fut bientôt employée, auſſi bien que le jour. Le calme étoit-il rétabli, un orage ſurvenoit auſſi-tôt, qui remettoit tout au premier état. Je trouvai, à mon retour du Limouſin, ſur la fin de l'année, plus de brouillerie à Fontainebleau, qu'il n'y en avoit jamais eu. Que faire à un mal irrémédiable? ſinon, le déplorer & ſe taire; c'eſt le parti que je pris. Je retirai même toutes les lettres que le roi m'avoit écrites à ce ſujet, & je n'en laiſſai aucune entre les mains de mes ſecrétaires, auxquels je ne fis plus part de tout ce qui me fut confié par le roi dans tout ce temps-là, quelqu'inſtance qu'ils m'en fiſſent. J'arrachai une de ces lettres, & des principales, des mains de l'un d'eux, que je trouvai qui commençoit à la lire dans mon petit cabinet vert, où je l'avois envoyé me chercher des papiers. J'agis aujourd'hui dans le même eſprit, d'ôter au public la connoiſſance de toutes ces tracaſſeries. Qu'y verroit-on, au reſte, qu'une répétition inutile de rapports, de reproches, de jalouſies, de deſſeins violens? toutes choſes dont je crois que le lecteur doit être préſentement bien las.

De l'humeur dont étoit le comte d'Auvergne, on croit bien qu'il ne prit pas en gré le ſéjour de la Baſtille, ni d'Entragues, le repos dont on le faiſoit jouir malgré lui On découvrit, ſix mois après, que le comte d'Auvergne avoit concerté avec

ſon beau-père, qui, apparemment, trouva le ſecret de ſe faire jour juſque dans ſa priſon, les moyens de ſe ſauver de la Baſtille. L'avis fut ſi bien appuyé par celui qui le lui donna, qui étoit un nommé le Cordier, que, ſur ſon rapport, le grand-prévôt trouva effectivement dans le bois de Malesherbes, les cordes, les poulies & les autres engins, dont on devoit ſe ſervir pour cette évaſion, & qu'il alla enſuite arrêter de nouveau d'Entragues, & lui faire ſubir un interrogatoire chez lui. Celui-ci prétendit qu'il n'étoit pas obligé de répondre au grand-prévôt. Il fallut l'y contraindre par une commiſſion ſpéciale, que ſa majeſté envoya du fond des provinces où elle étoit alors. 1605.

D'Entragues compoſa pendant ce temps-là, une eſpèce de factum, écrit & ſigné de ſa main, pour juſtifier ſes procédés, & il crut en être quitte pour cela. Cette pièce étoit bien digne de ſon auteur, par le tour adroit & ſpécieux dont il coloroit ſa conduite, quoiqu'avec toute ſa fineſſe, il eût pourtant échoué ſur l'article principal, qui étoit de donner l'explication des cordes & des machines cachées dans le bois de Malesherbes. Il ſe défendit beaucoup plus mal, lorſque, malgré cette pièce, il ſe vit obligé de ſubir l'interrogatoire. Il ſoutint opiniâtrément qu'on ne pouvoit lui prouver aucune mauvaiſe intention, dans ces cordes & dans ces poulies. Le grand-prévôt n'omit rien de ce qui étoit de ſa charge. Il eut ſoin de ſéparer tout

d'abord les domeſtiques de d'Entragues,
1605 avant qu'ils euſſent pu rien concerter, ni entr'eux, ni avec leur maître. Mais, malgré la colère que Henri fit éclater, on ſent dans toute cette procédure, un air de faveur tout à fait propre à raſſurer le coupable. Quoique le Cordier fournît tous les éclairciſſemens néceſſaires, & qu'il chargeât grièvement un nommé Giez, entr'autres, on aima mieux en croire cet accuſé, ſur la ſimple parole qu'il donna, de n'avoir connoiſſance de rien, & il ne fut pas même enfermé. J'envoyai de mon gouvernement, où j'étois, pendant ce nouveau débat, des ordres à mon lieutenant de la Baſtille, pour reſſerrer plus étroitement le comte d'Auvergne : c'eſt à quoi tout cela aboutit.

Mettons de ſuite la fin d'une autre affaire, commencée, & preſqu'achevée l'année précédente, c'eſt l'entière réhabilitation des jéſuites. Ces pères crurent qu'il y manqueroit toujours quelque choſe, quelques témoignages qu'ils reçuſſent de la bienveillance de ſa majeſté, tant qu'on verroit ſubſiſter la (4) pyramide élevée

(4) Cette pyramide, ou pilier, d'environ 20 pieds de hauteur, aſſez bien travaillée, étoit placée vis à vis le palais, n'y ayant que la rue entre deux. Au-deſſus du piédeſtal, étoit gravé, ſur les quatre faces dans autant de plaque marbre noir, l'arrêt lement, dont il a mention ci-devant, à l'occaſion du procès de Jean Châtel, avec des inſcriptions conçues dans les termes les plus flétriſſans pour les jéſuites. Nous n'avons garde de rapporter ici ces criptions, qui ſe ſont vées dans *les mémoi- la ligue, tome 6 ; d'Au- , tome 3, liv. 4, cha-*

ſur le ſol de la maiſon de Châtel. Sa majeſté, preſſée, priée, perſécutée ſur cet article, conſentit, à la fin, qu'il fût remis à la délibération de ſon conſeil. Je croyois, & beaucoup d'autres penſoient comme 1605.

pitre 4; Les Mſſ. R. vol cotté 9033, où ſe voit auſſi la traduction françoiſe qui en fut faite en ce temps-là, & dans quelques autres écrits.

M. de Thou & le mercure françois, qu'on peut encore conſulter, ſur la démolition de la pyramide, *année* 1605, conviennent, avec M. de Sully, qu'il y avoit une eſpèce de juſtice à biffer ces inſcriptions, en rétabliſſant les jéſuites, ces deux arrêts ſe contrediſant l'un & l'autre; mais ils marquent auſſi qu'on ſe récria fortement ſur la deſtruction du pilier, qui fut renverſé en plein jour, au mois de Mai, par le lieutenant civil Miron, envoyé pour ce ſujet par ſa majeſté, & l'on conſtruiſit une fontaine à la place. „ Les lettres, dit P. „ Matthieu, *tom.* 2, *liv.* 3, „*p.* 683, en furent adreſ„ ſées à M. de Sully, com„ me grand-voyer. Les „ principales ſtatues furent „ portées aux grottes de „ Saint-Germain.

Les ennemis des jéſuites ſe vengèrent, en répandant dans le public une infinité de petites pièces, en vers & en proſe, très-ſanglantes, ſur tout ce qui ſe paſſa en cette occaſion, qu'on ne doit pas non plus attendre à voir ici. Ils relevèrent avec malignité, qu'en abattant les quatre figures repréſentant les quatre vertus qui étoient aux quatre coins de la pyramide, au deſſus des inſcriptions, on avoit commencé par celle de la juſtice, ce qui étoit un pur effet du haſard, ou peut-être n'eſt point vrai du tout. L'eſtampe de cette pyramide ne fut que plus curieuſement recherchée après cela, chez Jean le Clerc, où, juſque là, elle s'étoit imprimée avec privilége; mais Henri envoya chercher la planche, trois mois ſeulement avant qu'il fût aſſaſſiné. La plupart des inſcriptions dont la pyramide étoit ornée, & dont MM. de Thou, de Serres, Mézeray & quelques autres hiſtoriens, ont déploré le renverſement, étoient de la compoſition de Joſeph Scaliger, trop bon proteſtant pour ne haïr pas infiniment la ſociété des jéſuites. M. *chr. dogm.*, *tom.* 1, *pag.* 30.

1605. moi, que ce n'étoit point traiter la société en ennemie, que de conclure à biffer seulement l'inscription, un peu forte à la vérité, dont cette pyramide étoit chargée; mais elle avoit su si bien gagner la plus grande partie de ceux qui composoient le conseil, qu'elle en obtint un arrêt tel qu'elle le demandoit.

Ce que je fis en cette occasion, ne me paroît pas mériter tout le poids de l'indignation des jésuites; cependant ma perte parut dès lors à ces pères, & surtout aux trois qui jouoient le plus grand rôle à la cour, importer si fort à la religion, à la cause commune & à leur intérêt particulier, qu'il fut résolu qu'on y travailleroit avec beaucoup d'ardeur. Aux trois jésuites fut associé pareil nombre des principaux seigneurs de la cour, que je ne nommerai point non plus. Il ne fut besoin que de réveiller en eux de vieilles idées de ligue, dont le nom étoit, à la vérité, proscrit à la cour, mais non pas l'esprit, ni la politique. Il ne leur fut pas difficile de grossir en peu de temps considérablement leur parti, en y faisant entrer tous ces courtisans voluptueux, dont on convenoit que c'étoit avec plus d'imprudence que d'injustice, que je censurois la vie molle & efféminée. En se rendant utiles à leurs associés, les jésuites s'en servirent à leur tour si avantageusement pour eux-mêmes, qu'en fort peu de temps, on leur vit fonder nombre de colléges dans plusieurs des principales villes du royaume,

& y appliquer des revenus considérables.

Ils ne trouvèrent pourtant pas par-tout une égale facilité à réussir. Ceux de Troyes, par exemple, de Rheims & de Langres, ne reçurent pas favorablement les offres que la société leur fit de ses services. Il fallut avoir recours aux lettres de sa majesté. Les pères Cotton & Gauthier furent chargés de les demander au roi, à qui tant de requêtes l'une sur l'autre ne laissoient pas de donner quelquefois à penser. Il leur répondit qu'il ne demandoit pas mieux que de les gratifier en tout, mais qu'il craignoit qu'à la fin, ils ne compromissent l'autorité royale. Il leur cita pour exemple (5), Poitiers, où, malgré 1605.

(5) Ce que dit ici l'auteur, de la difficulté qu'eurent les jésuites à se faire recevoir dans Poitiers, me surprend d'autant plus, que le septenaire met nommément cette ville au nombre de celles qui demandèrent à avoir les jésuites. *Fol.* 438. Matthieu compte vingt de ces villes, & n'y oublie pas Poitiers, „ parce „ que, dit-il, leurs collé„ges & écoliers étoient „ meilleurs que les autres „. *Tom.* 2, *liv.* 3, *pag.* 606 & 686. Si je ne voyois nommés ici l'évêque & les tréſoriers de France, je croirois que ce que M. de Sully appelle la ville, ou le plus grand nombre des bourgeois, ne comprend que les Calvinistes, qui en composoient peut-être, en effet, la plus grande partie. L'évêque de cette ville, qui étoit en liaison particulière avec ce ministre, comme il paroît par les lettres de l'un & de l'autre, rapportées dans nos mémoires, pouvoit bien lui-même, par politique, s'opposer à l'établissement des jésuites, aussi bien qu'un grand nombre des principaux habitans de la ville, même catholiques, persuadés que, par là, ils feroient leur cour au gouverneur de la province, quoiqu'il ne l'exigeât pas ouvertement. C'est par de pareils motifs qu'on agit trop souvent, & qu'à la honte & aux dépens de la religion qu'on professe, on se con-

1605. les mandemens qu'ils avoient obtenus de lui, depuis près de deux ans qu'ils travailloient à ſe faire recevoir dans cette ville, ils n'avoient pu venir à bout de rien, quoiqu'en même temps, elle fît inſtance pour la fondation d'un collége royal. Le père Cotton repartit, que ce qui s'étoit paſſé à Poitiers, n'emportoit aucune conſéquence pour les autres villes, parce qu'ils n'auroient pas le malheur de trouver par-tout, dans leur chemin, des perſonnes auſſi puiſſantes, auſſi reſpectées dans la province, & auſſi favoriſées de ſa majeſté même, qu'ils en avoient trouvé dans l'affaire de Poitiers.

Le roi n'eut pas beſoin de toute la pénétration avec laquelle il ſe piquoit quelquefois de connoître aux geſtes ſeuls & à l'air du viſage de ceux qui lui parloient, tout ce qu'ils avoient dans le cœur (6).

duit dans la vie. Ce ſoupçon, qui n'eſt pas ſans fondement, peut auſſi donner quelque jour pour défendre, ou, du moins, pour juſtifier le père Cotton, dans le démêlé entre M. de Sully & ce père, que l'auteur commence à rapporter. Il s'applique auſſi aux plaintes, que nos mémoires mettent, plus bas, dans la bouche de ceux de Poitiers, que les jéſuites y ayant, enfin, été reçus, leur collége, de bon qu'il étoit auparavant, étoit auſſitôt devenu fort mauvais, que ces pères n'avoient réuſſi qu'à mettre la diviſion entre les deux partis. Ces deux ou trois articles ont une liaiſon naturelle entr'eux, & l'on peut encore y joindre celui de l'oppoſition de la ville de Metz à recevoir les jéſuites, dont il ſera fait auſſi mention.

(6) Matthieu a remarqué la même choſe dans Henri IV. „ Il jugeoit, dit-„il, des actions & des „paroles, ſur la mine & „ſur les yeux. *Tom. 2, liv. 4, p. 807.*

Il repliqua au père Cotton, qu'il entendoit de reſte tout ce qu'il vouloit dire, 1605.
mais qu'il étoit aſſuré que c'étoit une pure calomnie, fondée de la part du père, ſur des rapports qu'on lui avoit faits; parce que, m'en ayant parlé à moi-même, loin d'avoir paru être dans les diſpoſitions qu'il me ſuppoſoit, je l'avois aſſuré que je ne nuirois point à cette entrepriſe, & même que je l'appuyerois. » Ah ! ah ! ſire, re-» prit le père, Dieu me garde d'offenſer, » fâcher, ni mal parler de ceux que vous » aimez, & dont vous croyez être ſi bien » ſervi : je ne ceſſerai jamais de les ho-» norer & de les ſervir moi-même; mais, » ſi votre majeſté vouloit bien qu'on lui » fît connoître la vérité par de bonnes » preuves, rien ne ſeroit ſi facile que de » lui juſtifier clairement, qu'il n'y a point » de ſuppoſition dans tout ce que j'ai eu » l'honneur de lui dire ». Le roi lui demanda plus ſérieuſement encore, s'il étoit bien ſûr de prouver ce qu'il venoit d'avancer, le père le confirma de nouveau. » Hé bien ! lui dit le roi, en le congé-» diant, j'y aviſerai ». Et il m'envoya chercher à l'heure même.

Arrivé aux Tuileries, Henri me prit par la main, & me mena dans l'orangerie, où, en ſe promenant, il me demanda, comme ſans deſſein, où en étoit l'affaire du collége des jéſuites à Poitiers. Je lui répondis que je n'en ſavois rien, ne m'en étant point mêlé, pour les conſidérations que je lui avois marquées. » Regardez

1605. » bien à ce que vous dites, reprit ce » prince; car on m'a voulu perſuader » que vous ſeul empêchiez cet établiſſe- » ment ». Je lui aſſurai avec ſerment, que, directement, ni indirectement, je n'y avois pas fait la moindre oppoſition, que je n'avois pas même témoigné y avoir la moindre averſion. » Oh bien ! puiſque cela » eſt ainſi, me dit Henri, ne faites ſem- » blant de rien, & n'en parlez à perſon- » ne ». En rentrant dans le Louvre, il prit de même le père Cotton en particulier & lui dit : or ça, mon père, qui vous a fait » tous ces beaux contes touchant M. de » Roſny ? car cela eſt entièrement faux, » comme je m'en étois toujours bien dou- » té ». Cela ne ſe trouvera point faux, ſire, répondit le père Cotton; & pour ne laiſſer aucun doute à ſa majeſté, ſur la vérité de ces paroles, il l'appuya en ce moment, ſur des lettres écrites par moi à l'évêque de Poitiers, aux tréſoriers de France de cette ville, aux Sainte-Marthe & autres, ſur leſquels je pouvois tout, dit-il, & à qui je mandois formellement de s'oppoſer à l'établiſſement de la ſociété; qu'il avoit vu ces lettres de ſes propres yeux, entre les mains d'un homme plein d'honneur & de droiture, & qui les lui avoit fait lire. » Me feriez-vous bien » voir ces lettres, lui dit le roi ? Oui, » ſire, reprit le jéſuite, quand il vous » plaira ». Sa majeſté, qui avoit balancé, juſque là, entre le père & moi, ne put s'empêcher, cette fois, de le croire à mon

Geoffroy de S. Belin, évêque de Poitiers.

préjudice. » Je parlerai demain à vous, » lui dit ce prince, & je vous donnerai » tous les ordres qui vous ſeront néceſ- » ſaires ». 1605.

Je retournai encore, le lendemain matin, aux Tuileries, ſur les huit heures, ſa majeſté me l'ayant envoyé dire de fort grand matin. Elle me parla des dépêches ordinaires, & des affaires courantes, puis elle me mena, comme la veille, dans l'orangerie, où je devinai, ſeulement à l'air de ſon viſage, une partie de ce qu'elle alloit me dire. » Vous ſavez, me dit ce prince, » combien je vous aime; mais vous ſa- » vez auſſi combien j'aime la vérité, & » je hais le déguiſement. Vous en avez » eu avec moi; &, quoique je ne vous » cache aucun de mes ſecrets, vous avez » uſé de diſſimulation dans ce que je vous » ai demandé au ſujet des jéſuites Ce » n'eſt pas que je m'offenſe de la choſe » en ſoi; comme ils ne vous témoignent » pas beaucoup d'amitié, je ne m'étonne » point que vous ne ſoyez pas le ſollici- » teur de leurs affaires; mais je ſuis fâ- » ché de voir que vous ne m'en avez » pas parlé franchement, vous qui faites » profeſſion d'être vrai & ſincère.

J'écoutois le roi ſans rien dire, par un effet de ma ſurpriſe. » Voilà, ſire, lui » dis-je, enfin, la plus grande impoſture » du monde. Je ne vous demande d'au- » tre grâce, que d'en pourſuivre l'éclair- » ciſſement juſqu'au bout. Si l'accuſation » des jéſuites ſe trouve véritable, uſez

1605. » en mon endroit de toutes les punitions » qu'il vous plaira, je ne m'en plaindrai » point; mais auſſi, ſi elle eſt fauſſe, per- » mettez-moi, ſire, je vous en ſupplie » très-humblement, que je m'en faſſe une » juſtice exemplaire, afin de prévenir, » dans la ſuite, tout autre deſſein ſem- » blable à celui-là; parce que, s'il falloit » que je ne fuſſe continuellement occupé » qu'à faire des apologies pour ma dé- » fenſe, il ne me ſeroit plus poſſible de » vaquer à toutes les affaires de l'état, » dont le nombre & le poids paſſent déjà » ma portée. Quoi! interrompit ce prin- » ce, vous n'avez rien écrit contre les » jéſuites & leur collége à qui que ce » ſoit, ni de près, ni de loin? Rafraî- » chiſſez votre mémoire, ajouta-t-il, afin » de ne vous engager à rien ſoutenir, » dont le contraire puiſſe être prouvé. » Non, ſire, repliquai-je, je vous le jure » ſur mon Dieu & mon ſalut. Comment! » pourſuivit le roi, avec une véritable » indignation, voilà de malins eſprits; » & qui ne peuvent ſe laſſer d'envier la » vertu, & de nuire à ceux qui me ſer- » vent bien. Laiſſez-moi faire, je veux » approfondir cette menée, & en décou- » vrir la ſource & les auteurs ».

Il me quitta pour s'en aller à la meſſe aux capucins, où il ſavoit qu'il trouve- roit le père Cotton. Il l'appela; &, l'ayant encore mis ſur la queſtion des jours pré- cédens, il lui demanda où étoient les let- tres qu'il lui avoit dit avoir vues. » Elles ſont,

» ſont, ſire, lui dit le père, entre les
» mains d'une perſonne d'honneur, & je 1605.
» garantis la vérité de ce que cette per-
» ſonne m'en a dit, comme de ce qu'elle
» m'en a montré. C'eſt aſſez, reprit ſa
» majeſté, mais allez me les chercher,
» afin que je les voye. Je connois ſon
» écriture & ſon ſeing, comme le mien
» propre, ayant reçu plus de deux mille
» lettres de lui en ma vie ». Le père ſe ſentit embarraſſé d'un ordre qui venoit ſi mal à propos. Il chercha à l'éluder, en prenant ſa majeſté à témoin de ſa bonne foi & de ſon averſion pour le menſonge. » Je veux bien vous croire, lui dit ce
» prince; mais je veux auſſi le faire croire
» aux autres, en leur préſentant les let-
» tres : Ainſi, ne manquez pas, pourſui-
» vit-il, en prenant un ton tranchant, de
» me les rapporter, car, encore une fois,
» je veux les voir, pour convaincre de
» malice & de fraude ceux qui le méri-
» teront. Allez, & revenez auſſi-tôt.

Il n'y avoit rien à repliquer à tout cela. Le père ſalua ſa majeſté, & s'éloigna. Mais le roi l'attendit inutilement tout le reſte du jour, dont il s'excuſa, le lendemain matin, ſur l'abſence de la perſonne dépoſitaire des lettres; mais il falloit trouver une autre excuſe, qui coûtoit bien davantage au père, ſur ce qu'il revenoit ſans les rapporter. Il dit au roi qu'un malheur avoit voulu que le valet-de-chambre de ce ſeigneur eût jeté au feu les lettres, avec d'autres papiers. Au défaut

de lettres, il apporta mille nouvelles aſ-
1605. ſurances, mais le roi n'étoit plus d'humeur à ſe payer de cette monnoie: » Com-» ment! dit-il, en l'interrompant avec » colère, on a brûlé ces lettres? Cela » n'eſt pas croyable ». Et, comme il vit que le père Cotton, qui ſentoit bien que cette affaire n'étoit plus pour en demeurer là, ne faiſoit que biaiſer dans ſes réponſes, & ſembloit demander qu'on ne parlât plus de tout ce qui s'étoit paſſé, il le quitta bruſquement. » Vous ne ſavez pas, Roſny, me dit ce prince, en ſe rapprochant de moi, & me tirant à quartier, » vos lettres » ont été brûlées ».

Je revenois trouver ſa majeſté, pour lui propoſer, de mon côté, un expédient, qui m'avoit paru propre à fermer la bouche à mon accuſateur. C'étoit d'engager le roi à écrire à l'évêque de Poitiers, & aux officiers de cette ville, pour ſe faire repréſenter toutes les lettres qu'ils avoient reçues de moi, & de leur écrire moi-même, de la manière la moins ſuſpecte. J'apportois avec moi tous ces originaux de lettres, auxquels ſa majeſté ne trouva rien à changer. Elle fit écrire incontinent celles qui étoient en ſon nom; &, enfermant les unes & les autres dans un même paquet, elle en chargea le courrier Conſtant. L'évêque & les officiers de ville firent partir le ſieur de la Pariſière, afin qu'il ſatisfît ſa majeſté ſur tout ce qu'elle déſiroit ſavoir. La Pariſière atteſta à mon ſujet, au nom de tous ſes concitoyens, qu'ils

avoient regardé les lettres que je leur avois écrites, comme remplies de dispositions favorables pour les jésuites, & il présenta au roi toutes celles qu'on avoit pu ramasser. 1605.

Parmi un assez grand nombre, où il n'étoit question que des affaires de la province, il s'en trouva quatre, dans lesquelles il étoit parlé des jésuites. Trois de ces lettres, adressées à Sainte-Marthe, lieutenant-général, & à son frère séparément, & au bureau des finances, étoient copiées toutes trois les unes sur les autres, & voici ce qu'on y lisoit, à la suite d'un autre détail : » Quant à ce » qui est du collége des jésuites, je ne » sais pas pourquoi vous vous y rendez » si difficiles, & pourquoi vous réitérez » si souvent vos instances pour ce collége » royal, dont vous m'avez écrit, puis- » que vous connoissez, comme je vous » l'ai mandé plusieurs fois par le sieur » de la Parisière, que vous n'obtiendrez » jamais du roi les moyens nécessaires » pour le dernier, & qu'il veut absolu- » ment l'autre. C'est donc à vous à user » de prudence, & à faire de bonne grâce, » afin qu'on vous en sache gré, ce » qu'aussi bien vous ferez à la fin, mal- » gré vos intentions. Ne songez seulement » qu'à établir de tels réglemens, en les » recevant, qu'ils ne puissent troubler » le repos de la ville, ni de la province, » ni altérer l'union & la bonne corres- » pondance qui se voit entre ceux des

1605. » deux religions, afin que le roi ſoit également bien ſervi de tous.

La quatrième de ces lettres, adreſſée à M. l'évêque de Poitiers, a quelque choſe encore de plus fort. Quelques affaires & quelques complimens rempliſſent le commencement, à la ſuite deſquels le roi lut ces paroles : Quant aux jéſuites, je me » ſuis toujours bien douté qu'ils ne trouveroient pas tant de gens affectionnés » & charitables en effet, comme en paroles. Pour mon égard, ſi la province » les déſire, & qu'ils ſoient réſolus d'y » vivre doucement, ſans aigrir les eſprits, & empêcher la bonne intelligence » des deux religions; je ſerai bien aiſe » de les voir en mon gouvernement, & » je les favoriſerai dans tout ce que je » pourrai; mais s'ils y apportoient de la » diviſion, altération & défiance, j'aimerois beaucoup mieux qu'ils fuſſent » ailleurs.

Le courrier du roi, en repaſſant à Paris, où il ne trouva plus ſa majeſté, qui venoit de partir pour Fontainebleau, me laiſſa la réponſe particulière que M. l'évêque de Poitiers faiſoit à la lettre que je lui avois écrite. Voici ce qu'elle contenoit. Que le père Mouſſy, jéſuite, étoit venu lui apporter une lettre de la part du père Cotton, dans laquelle ce père paroît le prévenir ſur certaines lettres prétendues écrites par moi à lui, évêque, contre l'établiſſement & l'honneur de la ſociété, & ſur des plaintes que ce père, les croyant vraies,

a faites contre moi à ſa majeſté, qu'à la lecture de cette lettre, il avoit fait convenir le père Mouſſy, que ſon confrère avoit eu grand tort de croire une choſe de cette conſéquence ſi légèrement, & plus grand tort encore de l'écrire, & de la porter aux oreilles du roi; que le père Mouſſy avoit vu toutes les lettres que j'avois écrites à lui, évêque, & qu'il n'y avoit rien trouvé d'approchant; qu'il s'eſt chargé de détromper le père Cotton, en lui faiſant part de ce qu'il avoit vu. 1605.

L'évêque de Poitiers, qui croit bonnement l'exiſtence de cette lettre imaginaire d'accuſation contre moi, que le père Cotton lui mandoit qui lui étoit venue de Poitiers, & qui eſt perſuadé apparemment, que c'eſt me rendre ſervice, auſſi bien qu'à lui, que de travailler à découvrir quel en eſt l'auteur, me mande qu'il y va donner tous ſes ſoins, & qu'on lui a déjà dit, le jour précédent, qu'elle eſt ſignée *Guillaume*; mais que perſonne ne pouvoit mieux le ſavoir que le père Cotton lui-même, parce que, quoiqu'il lui mande encore que c'eſt lui, père Cotton, qui a jeté cette lettre au feu, il ne doit pas avoir oublié quelle en étoit la ſouſcription. La lettre de cet évêque eſt datée du 23 Mars 1605. Je la fis voir à Sillery, qui partoit pour Panſou, d'où il ſe rendoit à Fontainebleau, afin qu'il en fît ſon rapport au roi; mais ce prince voulut que je la lui portaſſe à Fontainebleau, avec les copies de celles qui m'avoient été renvoyées de Poitiers. Je m'a-

1605. perçus que la nouvelle preuve de ma ſincérité qu'il avoit eue en cette occaſion, avoit ajouté quelque choſe à ſes ſentimens pour moi.

Il envoya, le lendemain, chercher Richelieu & Pont-Courlay, & leur demanda s'ils ne ſavoient point par qui étoient ſuggérées au père Cotton les plaintes qu'il avoit faites de moi, & s'ils n'y avoient point eux-mêmes quelque part. Ils lui dirent que, bien loin d'y avoir trempé, ils avoient fortement conſeillé au père Cotton de ne jamais parler à ſa majeſté de ces lettres, ſoit imaginées, ſoit fabriquées par un impoſteur, & données ſous un nom ſuppoſé, parce que, ſi elle ajoutoit foi à ce que je lui diſois dans des choſes où ma religion pouvoit me rendre ſuſpect, à plus forte raiſon me croiroit-elle par préférence à des rapports frivoles. Henri répondit qu'il falloit qu'ils cherchaſſent à me faire prendre le même parti de la modération qu'ils avoient conſeillé au père Cotton : » Ne cherchant, dit-il, qu'à » éloigner toute occaſion de méſintelli» gence entre mes bons ſerviteurs dans » les affaires, tant politiques qu'eccléſiaſ» tiques ». Il leur permit, s'ils ne pouvoient réuſſir autrement à nous réconcilier, de rejeter ſur lui-même une partie du tort.

Je me rendis de bonne grâce à un raccommodement. Après que les deux agens m'eurent aſſuré que le père Cotton n'avoit eu aucune volonté de m'offenſer, ils

me prièrent de permettre que ce père vînt m'en assurer lui-même, en me baisant la main. J'y consentis encore, & ils me l'amenèrent dès le lendemain. Ce père me dit qu'il étoit bien vrai qu'il s'étoit plaint d'avoir un ennemi secret dans l'affaire du collége de Poitiers, mais qu'il avoit été bien éloigné de penser que ce fût moi; cependant, que sa majesté l'avoit compris ainsi, & me l'avoit fait entendre de même; ainsi qu'il n'y avoit qu'un simple mal entendu dans cette affaire; qu'il ne laissoit pas d'en être au désespoir, & qu'il n'en étoit que plus disposé à me rendre ses très-humbles services. Voilà comment se termina une affaire, qui, de part & d'autre, avoit fait faire bien des démarches. 1605.

C'est peut-être par une suite de cette réconciliation, que le père Richeome, de Bordeaux, me fit présenter, sur la fin de l'année, par le père Cotton lui-même, un livre de sa composition, avec une épître dédicatoire très-flatteuse. Il y marquoit que, quoique ce livre ne fût pas fort goûté de ceux de ma religion (il s'y agissoit du pélerinage de Lorette), il n'avoit pourtant fait aucune difficulté de me l'offrir, ni même douté que je ne lui fisse un accueil favorable, par le motif de mon attachement au roi, qui étoit exalté dans les termes les plus magnifiques. Il y en joignoit un second, qui étoit purement de son invention, c'est que je me sentois, à ce qu'on lui avoit assuré, une disposition à embrasser la croyance romaine, qui,

1605. prenoit de nouvelles forces de jour en jour. Il me rappeloit un autre petit préſent tout ſemblable, qu'il m'avoit fait, dès l'année précédente, en m'envoyant ſa *plainte apologétique des jéſuites, au roi* (7). Je lui dis, dans ma réponſe, que, me ſentant aſſez de force pour aimer juſqu'à mes ennemis, ſa ſociété pouvoit juger, à plus forte raiſon, ce que je ſentois pour elle, lorſqu'elle ſe diſoit de mes amis. Je lui rendis complimens pour complimens, ſouhaits pour ſouhaits, & même livre pour livre, car je lui envoyai le voyage de Jéruſalem, pour celui de Lorette.

Si quelqu'un doute de la ſincérité de cette diſpoſition des jéſuites à mon égard, qu'il attende un moment, il ſaura à quoi s'en tenir. Je ne veux rien omettre des circonſtances du fait que je vais rapporter, parce que je crois qu'elles n'ennuyeront point, regardant deux perſonnes auſſi connues à la cour, que le duc d'Epernon & Grillon (8), meſtre-de-camp du régiment des gardes.

(7) C'eſt le dernier des ouvrages de ce père, contre Antoine Arnaud. Il écrivit beaucoup, & avec aſſez de ſuccès, en faveur de ſa ſociété.

(8) Louis Berton de Crillon, ou Grillon, gentilhomme Avignonnois, également connu par ſon caractère ſingulier, & par une intrépidité, qui lui fit donner le nom de *l'Homme ſans peur*. Je trouve dans la vie du duc d'Epernon un trait fort propre à être placé ici, à côté de ce que rapporte M. de Sully ſur ce gentilhomme. „ Le duc de „ Guiſe, auprès duquel il „ avoit été envoyé après la „ réduction de Marſeille, „ voulant l'éprouver, pro„ poſa, dit l'hiſtorien, à „ quelques gentilshommes, „ de faire ſoudainement

Celui-ci avoit pris pour moi, au commencement, les mêmes ſentimens que preſque tous les courtiſans. Il vint à m'aimer plus encore qu'il ne m'avoit haï après une petite aventure qui nous arriva à tous 1605.

„ donner l'alarme devant le „ logis de Grillon, comme „ ſi les ennemis euſſent été „ maîtres de la ville. En „ même temps, il fit me„ ner deux chevaux à la „ porte du logis, & monta „ à la chambre de Gril„ lon. Il lui dit que tout „ étoit perdu; que les en„ nemis étoient maîtres du „ port & de la ville; qu'ils „ avoient forcé les gar„ des, chaſſé & rompu „ tout ce qui s'étoit op„ poſé; que, n'y ayant plus „ moyen de leur réſiſter, „ il avoit penſé qu'il va„ loit mieux ſe retirer, „ que d'augmenter leur „ victoire par leur perte; „ qu'il venoit ſe joindre „ à lui, afin qu'ils fiſſent „ enſemble leur retraite, „ qu'il avoit fait amener „ deux chevaux, qui les „ attendoient à la porte; „ qu'il le prioit de ſe hâ„ ter, afin qu'ils ne fuſ„ ſent point ſurpris du „ temps & des ennemis. „ Grillon étoit endormi, „ lorſque l'alarme fut don„ née, & n'étoit preſque „ pas éveillé, lorſque le „ duc de Guiſe lui tenoit ce „ diſcours. Sans s'émou„ voir d'une ſi chaude alar„ me. Il demande ſes habits „ & ſes armes, & dit: qu'il „ ne falloit pas croire lé„ gèrement tout ce qu'on „ rapportoit des ennemis; „ mais que, quand les avis „ ſeroient véritables, il va„ loit bien mieux mourir „ les armes à la main, „ que de ſurvivre à la perte „ de cette place. Le duc „ de Guiſe, ne pouvant „ le détourner de ſa ré„ ſolution, ſort avec lui „ de la chambre; mais, „ comme il fut au milieu „ du dégré, ne pouvant „ plus ſe contenir, le rire „ lui échappa, & alors „ Grillon s'aperçut de la „ raillerie. Il prit un vi„ ſage beaucoup plus ſé„ vère, que lorſqu'il pen„ ſoit aller combattre; &, „ ſerrant le duc de Guiſe „ par le bras, lui dit, en „ blaſphémant, car il com„ mençoit tous ſes diſ„ cours par des ſermens „ horribles: *Jeune homme, „ ne te joue jamais à ſon„ der le cœur d'un homme „ de bien. Par la mort! ſi „ tu m'avois trouvé foible, „ je te donnerois de mon poi„ gnard dans le cœur*, & ſe „ retira ſans lui rien dire „ davantage, *pag.* 176.

1605. deux, au siége de Charbonnières, pendant la guerre de Savoie. Grillon avoit été logé à Aiguebelle, petite ville au pied du fort, où il commandoit nos gens de pied, & venoit souvent visiter le quartier de l'artillerie où j'étois. Il se trouva, un jour, à côté de moi, dans un pré, d'où j'observois un ravelin que je voulois faire battre, & où nous étions, moi & ceux qui m'accompagnoient, à la portée d'une batterie, dont les décharges commencèrent à devenir si vives & si fréquentes, que, pour ne pas risquer inutilement tant de vies, je voulus remettre ce qui me restoit à faire, à un temps moins clair. » Quoi! » morbieu, mon grand-maître, me dit Grillon de l'air & du ton que chacun sait, » craignez-vous les arquebusades » en la compagnie de Grillon? Arni» dieu! puisque je suis ici, elles n'ose» ront approcher. Allons, allons jus» qu'à ces arbres que je vois à deux cents » pas d'ici, nous reconnoîtrons de là plus » aisément. Hé bien! allons, lui répondis» je en riant; nous jouons à qui se mon» trera le plus fou; mais vous êtes le plus » vieux des deux, je veux faire voir » aussi que vous êtes le plus sage ». J'aurois peut-être mieux fait de ne faire aucune attention à ses paroles. Je le pris par la main, & le menai si loin encore au delà de ces arbres qu'il avoit montrés, que le plomb commença à siffler d'une étrange manière à nos oreilles. „ Arnidieu! dit » Grillon, ces coquins-là n'ont point

» d'égard au bâton de grand-maître, ni
» à la croix du Saint-Esprit, & pour- 1605.
» roient bien nous estropier. Gagnons
» cette rangée d'arbres & ces haies, qui
» nous mettront plutôt à couvert; car,
» par la corbieu! je vois bien que vous
» êtes un bon compagnon, & digne d'être
» grand-maître. Je veux être toute ma
» vie votre serviteur, & que nous nous
» fassions une amitié inviolable. Ne me le
» promettez-vous pas? » Je mis ma main dans la sienne, qu'il me tendoit en signe d'union; & il y fut si fidelle depuis ce moment-là, qu'il n'avoit jamais tant rendu à personne, pas même, disoit-on, au roi; & il ne pouvoit se taire sur l'aventure qui y avoit donné lieu.

On a vu aussi comment j'avois regagné l'amitié du duc d'Epernon. Il vint me prier, au commencement de l'année, de lui faire délivrer, en argent comptant, ses appointemens & états de colonel du régiment des gardes. Je voulus lui faire comprendre qu'il étoit payé de tout ce qui pouvoit lui appartenir, dans la solde de ce régiment; que ce qu'il exigeoit de plus, n'étoit qu'une possession sans titre, ou, plutôt, une usurpation qu'il avoit faite pendant sa faveur auprès de Henri III (c'est une découverte que je venois de faire), & que j'étois résolu de la lui retrancher dans la suite, à moins qu'il ne m'apportât un ordre du roi, qui lui accordoit ce supplément par forme de gratification. D'Epernon se piqua de ce dis-

cours, & en porta ſes plaintes au roi, à
1605. qui il voulut faire croire que j'étois devenu ſon ennemi. Pour le détromper, ſa majeſté lui rappela le conſeil tenu à Blois, où je m'étois oppoſé à l'avis de M. le comte de Soiſſons, qui vouloit qu'on le fît arrêter avec le maréchal de Biron. Cette particularité, que d'Epernon n'avoit jamais ſue, fit un grand effet ſur ſon eſprit. » M'aſſurez-vous, ſire, dit-il au roi, » que M. de Roſny m'a rendu ce bon of» fice? Oui, lui répondit ce prince, je » vous en aſſure, & vous pouvez me » croire, car je ne ſuis pas menteur, ſur» tout dans les choſes de conſéquence.

D'Epernon partit, le jour même, de Fontainebleau, pour venir à Paris, en carroſſe de relais, devant en trouver à Eſſonne un des ſiens, qu'il y avoit envoyé auparavant. J'avois fait la même choſe de mon côté, pour me rendre de Paris à Fontainebleau, où je venois d'être mandé par ſa majeſté. Nous nous rencontrâmes vis à vis d'une chapelle, au deſſus d'Eſſonne. D'Epernon dit à ſon cocher d'arrêter, & me cria, qu'il me prioit qu'il pût me dire un mot. Nous mîmes pied à terre. » C'eſt » vous avoir eu trop long-temps une » très-grande obligation, me dit-il, ſans » vous en avoir fait les remercîmens que » je vous dois ». Il m'inſtruiſit de ce qu'il venoit d'apprendre de la bouche du roi, & dans le tranſport de ſa reconnoiſſance, il me donna toute ſorte de louanges & d'aſſurances d'attachement. Je lui

répondis, comme je le penſois, que la circonſtance dont il me parloit, ne l'obligeoit à rien envers moi, parce qu'un honnête homme doit ſon ſuffrage à l'innocence, indépendamment de tout; qu'il connoîtroit encore mieux par la ſuite, que toutes mes intentions étoient droites dans ce qui le regardoit, & meilleures que quelquefois il ne l'avoit cru. Cette affaire nous remit ſi parfaitement, qu'étant ſur le point de partir pour la Guyenne huit jours après, d'Epernon vint me voir, pour exiger de moi un de ces ſervices qu'on ſe fait un plaiſir de rendre à ſes amis. 1605.

Il avoit appris que Grillon étoit fortement ſollicité de ſe défaire de ſa charge de meſtre-de-camp, par des perſonnes qui ne l'aimoient pas, & en faveur d'autres perſonnes qu'il n'avoit pas plus de ſujet d'aimer; &, comme il n'ignoroit pas que Grillon faiſoit tout pour moi, il s'agiſſoit de l'empêcher de ſe démettre, du moins juſqu'à ſon retour de Guyenne; ce que je lui promis. On fit entendre à ſa majeſté, pendant ce voyage de d'Epernon en Guyenne, des choſes à ſon déſavantage, qui déterminèrent le roi à donner la meſtre-de-camp à un homme qui ne fut pas auſſi dévoué au duc d'Epernon, que l'étoit Grillon. Ce ne fut pas ſous cette idée que la choſe fut propoſée à Grillon de la part du roi. Mais, comme il n'exerçoit pas véritablement ſa charge avec une grande aſſiduité, & qu'il devoit faire inceſſamment un voyage & un aſſez long

séjour en Provence, on lui fit entendre que,
1605. par ces deux raisons, S. M. souhaitoit qu'il prît récompense de sa charge, & lui promettoit de lui en faire trouver un bon prix.

Grillon, singulier & fantasque, comme personne ne l'a jamais été, & déjà un peu frappé d'aliénation d'esprit, ne fit que branler la tête, sans rien répondre, les trois premières fois qu'on lui proposa l'intention du roi. Il s'imagina, ensuite, que c'étoit peut-être moi-même, que sa majesté avoit en vue pour succéder à son emploi, & il me le demanda, en me faisant beaucoup d'offres de service, dans une visite d'adieu qu'il vint me rendre. J'eus de la peine à lui ôter cette idée de la tête. Je fus obligé de lui dire que je ne l'accepterois pas, quand on me la donneroit pour rien. » Quoi donc ! repartit-il » aussi-tôt, vous n'estimez pas la charge » de Grillon digne de vous ? Arnidieu ! » mon grand-maître, vous êtes un glo» rieux; ayant passé par mes mains, elle » est digne du plus hupé de tous les cour» tisans. Je sais bien, lui repliquai-je, » qu'un Grillon vaut mille Rosny; mais » d'autres raisons m'empêchent d'y pen» ser. Oh bien ! c'est assez, dit-il ». De lui-même, il s'engagea à ne s'en défaire, que lorsque je le lui conseillerois, & qu'en des mains qui me seroient agréables; & il ne fit plus que se moquer de toutes les propositions que de là en avant on vint lui faire à ce sujet.

Le roi fut obligé de lui parler lui-mê-

me. Il l'envoya chercher, & ne fit que lui répéter les mêmes choſes, ſur l'incompatibilité de ſa charge avec le ſéjour qu'il vouloit faire dans ſon pays natal, excepté qu'il y ajouta mille choſes obligeantes & polies, ſur la valeur & les bons ſervices de Grillon. » A ce que je vois, ſire, ré- » pondit Grillon, vous voulez que je » me retire de votre ſervice, & que je » devienne tout papault ; car, comme » vous ſavez, je ſuis né ſujet du pape. » Ah! non, Grillon, reprit ſa majeſté, » ce n'eſt pas là mon intention; » & elle revint encore à de nouvelles raiſons, tirées de la nature de l'emploi de Grillon. » C'eſt donc à bon eſcient, ſire, lui dit » encore Grillon, que vous voulez que » je me défaſſe de ma charge ; & moi, » arnibieu ! parce que vous le voulez, » je ne le veux pas, du moins que pour » celui à qui j'en ai parlé. 1605.

Ces paroles n'étoient pas d'un eſprit bien ſenſé. Il ſe retira tout en colère. Le roi, qui connoiſſoit ſon humeur, n'en fit que rire; il prit même la réſolution de ne plus lui en parler, tant ce prince étoit éloigné de tout ce qui pouvoit avoir l'air de violence, à l'égard de ceux qui l'avoient bien ſervi. Mais, ayant conté la boutade de Grillon devant Roquelaure, Zamet, Piles, Fortia, & quelques autres capitaines du régiment des gardes, quelqu'un dit qu'il n'y avoit que deux moyens de rendre Grillon traitable, d'y employer d'Epernon, & de lui dire que c'étoit pour

1605. moi, & en mon nom, qu'on lui demandoit ſa charge. Le roi dit, que ce ne ſeroit jamais à la prière du duc d'Epernon, qu'il diſpoſeroit de la meſtre-de-camp; que je ne lui ferois pas non plus plaiſir de la prendre; mais qu'il croyoit que je ne lui refuſerois pas de prier Grillon, de la céder au ſujet qu'il avoit en vue. Sa majeſté ne le nomma point. Elle ajouta ſeulement, qu'il en étoit auſſi digne par ſa capacité, qu'en état par ſes richeſſes, de donner une bonne récompenſe à Grillon, & de tenir tête à d'Epernon. Henri, s'adreſſant enſuite à Piles, à Fortia & à Zamet, leur dit de venir me faire cette ouverture, comme d'une choſe qui lui ſeroit fort agréable, & ſans me dire qu'ils avoient eu ordre de ce prince de m'en parler.

Je ne répondis d'abord rien autre choſe à ces meſſieurs, ſinon, que j'avois des raiſons de ne point me mêler de cette affaire; &, comme ils me preſſoient de les leur dire, je leur appris, avec ma ſincérité ordinaire, la parole qui me lioit avec le duc d'Epernon, & qui étoit, pour ainſi dire, le gage de notre réconciliation. Lorſqu'on rapporta ces paroles au roi, il ſe ſentit atteint, comme il me l'a dit depuis, d'un ſi violent mouvement de colère, qu'il ne ſe ſouvenoit pas, diſoit-il, de m'avoir jamais tant voulu de mal. On en trouveroit, ſans doute, le ſujet bien léger, ſi je ne diſois pas en même temps, que ce fut dans cette année, & préciſément dans ce temps-là, que mes ennemis venoient de

frapper contre moi le plus grand coup qu'ils m'ayent jamais porté, & qui me mit véritablement à deux doigts de ma perte, ou, du moins, de ma disgrace; c'est où j'ai d'abord voulu venir. Libelles, lettres, avis, discours empoisonnés, calomnies atroces, tout ce que l'envie peut suggérer de plus injurieux & de plus noir, venoit d'être mis en usage, & l'étoit encore tous les jours contre moi. Je particulariserai tout cela dans un moment; il suffit, pour le présent, de dire que le poison avoit été si habilement & si subtilement apprêté, que, quoique prévenu de long-temps contre la méchanceté de mes envieux, le roi n'avoit pu s'empêcher d'y prêter l'oreille, d'où il étoit, à la fin, passé jusque dans son cœur. 1605.

Je n'employerai point ici le style ordinaire de ceux qui ont passé par de semblables épreuves. Lorsqu'ils se récrient avec tant de véhémence contre l'injustice & l'ingratitude des princes à leur égard, je trouve que toute cette déclamation marque en eux bien de la vanité, ou bien peu de connoissance du cœur humain. Pour qu'aucun des coups qu'on porte contre les absens ne soit perdu, il suffit d'avoir trouvé le moyen de l'ouvrir à la défiance; & cette défiance, par combien de raisons ne se trouve-t-elle pas justifiée dans l'esprit de ceux qui, ayant tout à conduire, ont aussi tout à prévoir & à craindre, combien d'apparences de fidélité si bien colorées, que la vérité n'a, pour

1605. ainſi dire, preſque point d'autres faces ſous leſquelles elle puiſſe ſe montrer, aux rois ſurtout, auxquels on diroit qu'elle ſe plaît à ſe rendre méconnoiſſable ? Mais combien d'ailleurs de miniſtres vraiment affectionnés, devenus traîtres? A toutes ces conſidérations, ſe joignoit, de la part de Henri, une vue trop curieuſe & trop active ſur tout ce qui pouvoit être, ſoit pour le temps préſent, ſoit pour l'avenir, de quelque danger pour l'état ; & de la mienne, peu d'empreſſement à diminuer ſes ſoupçons; ce qui étoit moins un effet d'indifférence, que du témoignage d'une conſcience nette & irréprochable. On ne ſera plus ſi ſurpris que les artifices de mes ennemis ayent fait une impreſſion ſi profonde dans l'eſprit de Henri. Mais, après cela, je conviendrai, de mon côté, je poſerai même pour maxime, que tout ſouverain qui ſe perſuaderoit qu'une ſemblable conduite eſt propre à ſoutenir ſes intérêts & ſon autorité, tend directement à détruire l'un & l'autre, en diminuant lui-même de la déférence qu'il doit obliger ſes ſujets d'avoir pour ceux qu'il en a rendu les dépoſitaires.

Lorſque les trois hommes qu'il avoit fait agir pour l'affaire de Grillon, lui eurent fait, de ma part, ce rapport qui lui cauſa un ſi vif chagrin, il rencontra fort à propos, pour ſe décharger de ce peſant fardeau, Villeroy, Sillery, la Varenne & le père Cotton ; ce haſard n'étoit pas encore un heureux effet de mon étoile. Il

les entretint, & de mes paroles, & de ſes propres ſentimens, avec les mouvemens de la plus violente agitation. » Hé quoi! » vous ne dites mot, leur diſoit ce prince? » voyant qu'ils ne lui répondoient rien: » Mais parbieu! j'en jure, pourſuivit » Henri, tout ceci ne va pas bien; car, » puiſque le feu & l'eau ſe ſont bien ac- » cordés enſemble (c'eſt d'Epernon & moi qu'il déſignoit par là), » il faut qu'il y » ait de bien plus hauts deſſeins, au moins » d'un côté, que je ne l'euſſe jamais pu » imaginer; mais j'y donnerai bon or- » dre ». Il ne tenoit qu'aux quatre auditeurs d'empêcher l'imagination de ce prince de faire tout ce chemin. Il n'auroit peut-être fallu qu'un mot, mais ils ſe donnèrent bien de garde de le dire. Au contraire, le roi en ayant ajouté un ſur l'utilité dont je lui avois été, tant que j'étois demeuré fidelle à mon devoir, & ſur le regret qu'il ne pourroit s'empêcher d'avoir en me perdant, pour attiſer encore davantage le feu, ſous la feinte attention de remettre l'eſprit de ſa majeſté; ils ſe mirent à louer à l'envi mon intelligence dans les affaires, le caractère actif & l'ardeur infatigable de mon eſprit, d'où ils paſſèrent au beſoin que tous les membres de l'état avoient de moi, à la dépendance où ce beſoin les mettoit, au crédit que je m'étois acquis chez tous les étrangers, & à l'habileté de tout remuer ſans ſortir de mon cabinet: louanges que je ne méritois, ni dans leur bon, ni dans leur mauvais

1605.

1605. ſens. Il faut bien que rien ne coûte à l'envie, puiſqu'elle ſe force juſqu'à louer. Non ſeulement elle loue ceux qu'intérieurement elle abhorre, mais elle donneroit encore là deſſus des leçons à la flatterie elle-même.

Les quatre confidens durent bien s'applaudir du dernier trait qu'ils m'avoient gardé, lorſqu'ils virent qu'ils n'avoient tempéré les bouillons de colère du roi, qu'en y mêlant ceux de l'inquiétude, de la jalouſie & de l'appréhenſion. Ce qu'ils reconnurent, en lui entendant dire, que, ſi je me livrois à l'ambition d'être chef de parti, j'avois tant de gens à moi, que j'étois capable de cauſer plus de mal à l'état, que n'avoit fait l'amiral de Coligny. Ils crurent qu'il ne falloit plus que laiſſer fermenter ces noires idées, & prirent congé du prince, après lui avoir ainſi enfoncé la pointe juſque dans le fond du cœur. Dans cette ſituation, Henri ne fut plus capable de ſecret, ni de ménagement: Il parla publiquement de moi, comme d'un rebelle, & toute la cour ſe trouva incontinent remplie du bruit de ma diſgrace, & de ma ruine prochaine.

J'y avois auſſi mes partiſans & mes amis, qui, long-temps avant que la choſe en vînt à ce point, m'avoient averti de tout ce qui ſe tramoit contre moi entre mes ennemis, & de ce qui ſe diſoit de la part du roi. Je ne ſavois ſi le plus court n'étoit pas d'agir comme j'avois déjà fait, dans mille petites occaſions ſemblables, où, de lui-

même, Henri étoit revenu de ſes ſoupçons à ſa manière naturelle de penſer ſur mon chapitre. C'eſt un triſte emploi pour l'innocence, que d'avoir ſans ceſſe à ſe produire & à ſe préconiſer elle-même. Un homme qui croit devoir toute ſon élévation à la vertu, a honte d'être obligé de lui aſſocier tout autre moyen indigne d'elle, cependant, il éprouve en mille occaſions, que, ſi le haſard & l'induſtrie ne prêtent pas la main à la vertu, elle n'a point, toute ſeule, aſſez de force pour le ſauver de la haine, & même du mépris public. Je me déterminai, à la fin, ſur tant d'avis réitérés, à écrire une lettre au roi. Sa majeſté ne s'étoit encore fixée, par un ſéjour un peu long, dans aucune de ſes maiſons. Elle avoit conſumé les mois de Janvier & de Février en voyages & en ſéjours de peu de durée, à Saint-Germain, où elle alloit voir ſes enfans, & à Monceaux; & actuellement, c'eſt-à-dire, le treize Mars, qui eſt la date de ma lettre, elle étoit à Chantilly. Je ne tranſcrirai point ici cette lettre, parce que je n'ai aucune tache de crime à effacer, & que, n'ayant même aucun fait particulier à juſtifier, elle ne renferme que des aſſurances générales d'innocence, & des raiſons tout à fait ſimples, mais qui devoient n'en être que plus convaincantes. 1605.

Je faiſois obſerver à ſa majeſté, que, pendant vingt-deux ans, ſur les trente-trois qu'il y avoit que j'étois à ſon ſervice, n'ayant preſque rien reçu d'elle, quoique

1605. j'y euſſe fait d'aſſez grandes dépenſes, & n'ayant jamais voulu m'en ſéparer, lorſque l'épuiſement où je m'étois mis, & la raiſon d'un honnête établiſſement ailleurs, auroient pu, du moins, colorer cet abandon, il n'étoit pas croyable que je vouluſſe le faire aujourd'hui, que je m'en voyois ſi généreuſement récompenſé; que ma fortune ne pouvoit plus faire autre choſe, que croître, &, lorſque tant de bienfaits que je recevois de mon roi chaque année, d'une manière toute gratuite, ne m'attachoient pas moins à ſa perſonne, que mes charges & mes emplois; qu'il n'étoit pas croyable, dis-je, que je vouluſſe m'expoſer à me voir ôter une partie de tout cela, par la même main qui m'en avoit comblé, & le reſte, par les revers de la fortune; que je défiois tous mes ennemis d'alléguer contre moi aucun corps de délit, que je ne fiſſe évanouir d'une ſeule parole, dès que ſa majeſté voudroit bien me le communiquer; que tout ſe réduiſoit à de pures poſſibilités, ſur leſquelles elle étoit trop judicieuſe, pour condamner perſonne, ſous quelques couleurs de ſuppoſition, de vraiſemblance, d'imputation, de calomnie, & même de louange qu'on les lui préſentât; que, laiſſant tout cela à part, je la priois de ne ſe rendre qu'aux preuves qu'on lui fourniroit; que j'attendois là, ſans crainte, mes ennemis, & me ſoumettois ſans répugnance à toute la rigueur de la loi, & à tous les effets de ſa colère, s'ils pou-

voient, par ce moyen, me rendre le moins du monde coupable, très-sûr que si, dans le grand nombre d'emplois que j'exerçois, il se trouvoit un seul reproche, qu'on pût me faire avec quelque fondement, ce ne seroit en rien de ce qui peut intéresser l'honneur & la fidélité; mais, tout au plus, en ce qui tombe sur l'insuffisance & le défaut de lumières; que, sur ce dernier point, sans que sa majesté prononçât, elle n'avoit qu'à me dire un seul mot, pour me faire tout résigner entre ses mains, parce que je préférois l'obscurité d'une vie privée, avec la conservation de ses bonnes grâces, à l'éclat des dignités les plus recherchées, si le malheur d'encourir sa haine y étoit attaché. 1605.

Il me fut aisé de comprendre, par la réponse que fit sa majesté à cette lettre, qu'on ne m'avoit pas donné de faux avis. Le terme d'*ami* y étoit retranché, & avoit fait place à celui de *mon cousin*. Elle n'étoit point écrite de sa main, quoique courte. Il y régnoit un air de circonspection & de réserve, qui ne lui étoit pas ordinaire; nul mot de consolations; le roi se contentoit de m'y marquer d'une manière succincte & froide, que je n'avois rien à faire, que de laisser parler le monde, & continuer à le bien servir. Je feignois pourtant d'en être satisfait, &, après avoir fait ce que je devois, mon innocence me persuada que je devois m'abstenir de tout air trop empressé. J'attendis que sa majesté voulût bien m'en parler, &

1605. je continuai à agir comme à l'ordinaire.

Le roi quitta Chantilly au bout de ſix ou ſept jours, parce que ſa préſence étoit néceſſaire à Paris. Il commençoit à prendre du goût pour cette maiſon, d'où il m'avoit encore mandé, qu'il ſe portoit au mieux, comme je le connoîtrois à ſon viſage; qu'il y mangeoit & dormoit bien, ne ſe levant qu'à ſept heures, quoiqu'il ſe couchât à dix ou onze. Je m'attendois, du moins, qu'il me parleroit de ma lettre, lorſqu'il ſeroit venu à Paris; cependant il ne m'en ouvrit pas la bouche, quoiqu'il y ſéjournât huit jours entiers, & que, pendant ces huit jours, je l'entretinſſe quatre matinées de ſuite ſur toute ſorte d'affaires, en nous promenant dans les Tuileries, en préſence, à la vérité, de Villeroy & de Sillery. Ils nous donna ſes avis & ſes ordres, ſur tout ce qui lui fut propoſé, & il prit enſuite le chemin de Fontainebleau, où il tint la même conduite dans toutes les lettres qu'il m'écrivit le reſte de Mars, ſur les affaires générales & particulières.

C'eſt en cet endroit, comme je l'ai marqué il y a un moment, qu'on ſuppléa à ce qui manquoit encore aux diſpoſitions de ſa majeſté pour réſoudre ma perte; &, comme elle y paſſa Avril & Mai entiers, on eut tout le temps néceſſaire pour cela, & les choſes furent pouſſées au point où on vient de le voir. Elles ne pouvoient y reſter plus long-temps, ſans ſe terminer malheureuſement pour moi, ou pour

mes

mes parties. La calomnie eſt comme un feu qui s'éteint d'autant plus vîte, qu'il eſt plus violent, lorſqu'on n'a pas ſoin de l'entretenir, & il n'eſt pas auſſi facile qu'on le penſe, de ſoutenir long-temps une calomnie, ſurtout auprès des princes qui ſe conduiſent par principes. S'ils ſont d'un eſprit vif & bouillant, comme l'étoit Henri, leur imagination remuée les jette d'abord fort loin du but, mais jamais ſi loin, que la raiſon ne les ramène; &, ſi c'eſt de ceux-là qu'on a à eſſuyer les plus violentes bouraſques, il ne faut en appréhender, en récompenſe, ni prévention opiniâtre, ni retours imparfaits, ni calmes trompeurs. Voilà ce qui me faiſoit attendre plus tranquillement que je n'aurois fait, l'iſſue d'une affaire ſi mêlée, & ſans rien déranger, ſoit dans ma façon de me comporter à Paris, ſoit dans les voyages courts que je faiſois de temps en temps à Fontainebleau, comme auparavant. Tous mes amis ne comprenoient rien à cette tranquillité, & ils n'en étoient pas capables eux-mêmes, quoique ſi peu alarmés ſur mon crime prétendu, qu'ils m'auroient tous volontiers ſervi de caution. Ils paroiſſoient ſurpris des procédés de ſa majeſté à mon égard; ils ne pouvoient s'en taire à la cour, & peut-être taxoient-ils ſecrettement ce prince d'injuſtice. Tous les bons offices de véritables amis, & de parens affectionnés, je les ai reçus, en cette occaſion, de la maiſon de Lorraine. 1605.

Enfin, ce que j'avois toujours eſpéré,

arriva; c'eſt que le roi, voyant que rien
1605. de tout ce qu'on avoit avancé contre moi, ne ſe vérifioit, commença à craindre d'avoir été un peu trop vîte. Il s'arrêta ſur mes ſervices paſſés, ſur ma conduite préſente, & ſur ma lettre. Il fut frappé de tout cela, & ſouhaita de retenir ce qui lui étoit échappé, ne trouvant rien de ſi juſte, que la prière que je lui avois faite, de s'éclaircir du moins avant que de me condamner. Un jour que j'étois à Fontainebleau, il m'envoya, ſous prétexte de quelques affaires, la Varenne, d'Eſcures & Beringhen, croyant que j'allois leur faire confidence de toutes mes peines, excepté ſur les affaires, je ne leur dis un ſeul mot. Villeroy & Sillery vinrent enſuite, de la même part, & à même intention; je le connus, lorſque je vis qu'ils n'avoient à me parler que d'une affaire de ſi peu de conſéquence, qu'elle ne valoit pas la peine qu'ils ſe donnoient; c'étoit une dépêche d'Ancel (9), qui faiſoit les affaires de France à Vienne. Je les traitai comme les précédens. Ils avoient ordre d'avancer, & de me tirer, à quelque prix que ce fût, l'aveu de mes ſentimens, ſur le traitement que je recevois de ſa majeſté. On va juger s'ils s'acquittoient de leur commiſſion loyalement, & en bons pacificateurs. Laiſſons là les affaires, ils firent tomber la converſation ſur la difficulté qu'il y a à

(9) Guillaume Ancel, maître d'hôtel chez le roi, réſidant à Vienne.

ſervir les princes à leur gré, ſur les déboires auxquels on eſt de temps en temps expoſé, & ſur la peine que fait une calomnie à un homme d'honneur. Ils firent entendre enſuite plus clairement, qu'un miniſtre n'étoit pas à couvert de tout cela, ſous le roi régnant. 1605.

Je voyois bien qu'en parlant ainſi, ces deux meſſieurs exécutoient, à la vérité, l'ordre qu'ils avoient reçu; mais avec un mêlange de leur part, qui ſuppoſoit en eux une grande envie de trouver l'occaſion de réaliſer mon crime prétendu, en faiſant leur rapport à ſa majeſté. Parler comme eux, eût été une inſolence, & ſe taire une fierté criminelle. Je répondis tout doucement, que je ne doutois pas qu'il n'y eût des princes, tels qu'ils venoient de le dire : mais que le roi étoit un prince trop bon & trop juſte, pour traiter de la ſorte des ſerviteurs, qui auroient toujours vécu ſans reproche, comme, par exemple, je croyois l'avoir fait; que j'en étois ſi bien perſuadé que, quand même je l'aurois entendu de ſa propre bouche, je croirois encore que ſa langue auroit trompé ſon cœur. Il y avoit, dans ces paroles, de quoi bien déconcerter ces mal-intentionnés commiſſionnaires. Ils eurent recours à d'autres tours, pour tâcher de m'arracher quelque parole d'aigreur & de dédain, &, voyant qu'ils ne pouvoient en venir à bout, ils s'en retournèrent rapporter à ſa majeſté, non ce que j'avois dit, mais que je n'avois rien dit du tout, & que

1605. je m'étois si bien observé, que, quelque chose qu'ils eussent pu faire, contre ma coutume, je n'avois pas daigné proférer une seule parole. Qu'on juge par là, de ce que ces deux messieurs auroient dit & fait, si je leur avois donné le moindre jour à m'entamer. Le reste de cette journée, je ne vis que de pareils messagers, mais j'étois bien résolu de n'en parler pas au roi lui-même, s'il ne m'en parloit le premier; &, afin qu'il ne vît aucun changement dans ma manière d'agir, je me disposai à repartir, le lendemain matin, pour Paris, comme je lui avois dit la veille.

J'allai me présenter à sa majesté, pour recevoir ses ordres, selon ma coutume. Je la trouvai au milieu des courtisans, qui étoient venus à son lever, se faisant botter dans son cabinet, pour aller à la chasse. Sitôt qu'il me vit entrer, il se leva à demi de dessus sa chaise, ayant un pied chaussé, m'ôta le chapeau, & me dit *bon jour*, en m'appelant *Monsieur*, tous signes équivoques d'un esprit fâché ou embarrassé; ses termes ordinaires étoient, *mon ami Rosny*, ou *grand-maître*; mais la distraction avec laquelle je lui vis frapper l'un contre l'autre ses petits rouleaux d'ivoire, fit que je ne me mépris point, lorsque je jugeai qu'il n'y avoit nulle colère dans son action. Je lui fis, de mon côté, une inclination beaucoup plus profonde que de coutume, ce qu'il m'a dit depuis l'avoir si fort attendri qu'il s'en étoit peu fallu qu'il ne vînt dans

le moment même, ſe jeter à mon cou. Il demeura quelques inſtans dans la même rêverie, puis dit à Beringhen, qu'il ne faiſoit pas aſſez beau pour aller à la chaſſe, & qu'il le débottât; Beringhen, ſurpris de ce changement ſi prompt, lui ayant répondu un peu imprudemment, qu'il faiſoit fort beau. » Non-fait, repliqua Henri avec un mou- » vement d'impatience, il ne fait pas beau » temps, & je ne veux pas monter à che- » val, débottez-moi ». Après que cela eut été fait, ce prince ſe mit à diſcourir en portant la parole, tantôt aux uns, tantôt aux autres, de choſes qu'il croyoit devoir me donner occaſion de parler. Voyant que je n'en faiſois rien, il prit Bellegarde par la main, & lui dit: » M. le Grand, allons nous » promener, je veux parler à vous, afin » que vous partiez dès aujourd'hui, pour » vous en aller en Bourgogne ». Il y avoit eu auſſi entre eux, je ne ſais quel petit débat, où il entroit beaucoup de rapports & de tracaſſeries de femmes. 1605.

Etant ſur la porte du petit dégré qui deſcend au jardin de la reine, le roi appela l'Oſerai, & lui dit, comme je l'ai ſu de l'Oſerai même, qu'il prît garde ſi je le ſuivois, & que, ſi je tournois d'un autre côté, il ne manquât pas de l'en avertir. Je reſtai en ma même place, pendant tout le temps que ſa majeſté entretint M. le Grand, ſur le chemin qui mène au jardin de la Conciergerie; mais je remarquai bien qu'elle jeta, de fois à autres, les yeux ſur moi. Après que Bellegarde eut pris congé

1605. du roi, je m'avançai, & lui demandai ſi ſa majeſté n'avoit rien à m'ordonner. » Et » où allez-vous, me dit ce prince? à Pa- » ris, ſire, lui répondis-je, pour les » affaires dont votre majeſté me parla, » il y a deux jours. Et bien, allez, me » dit-il c'eſt bien fait; je vous recom- » mande toujours mes affaires, & que » vous m'aimiez bien ». Je fis la révé- rence, il m'embraſſa, comme à l'ordinaire, & je repris le chemin de chez moi. Je n'é- tois pas à plus de trois cents pas, que je m'entendis appeler; &, m'étant retourné, je vis la Varenne qui couroit après moi, en me criant; » Monſieur, le roi vous » demande ». Ce prince me voyant re- venir, tourna ſur le chemin du Chenil, &, m'appelant, avant que je fuſſe proche de lui: » Venez ça, me dit-il, n'avez- » vous rien du tout à me dire? Non, » ſire, pour le préſent, lui répondis-je. » Oh! ſi ai-je bien, moi, à vous, reprit-il » précipitamment ». Il me prit la main en diſant ces paroles, & me mena dans les allées de Mûriers blancs, où il fit mettre à l'entrée des canaux qui environ- noient ces mûriers, deux Suiſſes, qui n'entendoient point le françois.

Ce prince commença par m'embraſſer étroitement deux fois, ce qui fut facile- ment aperçu des courtiſans, attentifs à tous nos geſtes, parce que nous étions fort en vue; &, en reprenant avec moi le nom d'ami, & ſa première familiarité, il me dit, d'une manière dont je fus pé-

nétré, que la froideur & la réſerve, dont nous uſions enſemble depuis un mois, devoient être trop ſenſibles à deux perſonnes accoutumées depuis vingt-trois ans à ne ſe rien cacher, pour les laiſſer durer plus long-temps; qu'il étoit temps d'ôter à ceux qui en étoient la cauſe, un ſujet de triomphe, qui flattoit trop leur haine pour moi, & l'envie qu'ils portoient à la proſpérité de ſon état, & à la ſienne. Le cœur de ce bon prince s'ouvrant à meſure qu'il me parloit, il pourſuivit, qu'il ne vouloit pas qu'il en reſtât à l'un ni à l'autre, le moindre ſouvenir; qu'il croyoit néceſſaire, pour cela, de ne me laiſſer rien ignorer de tout ce qui s'étoit paſſé de ſon côté, ſoit ſur les rapports qui lui avoient été faits contre moi, ſoit ſur l'effet qu'ils avoient produit dans ſon eſprit, ſoit enfin, ſur les paroles & les actions, par leſquelles il avoit fait connoître cette impreſſion en public. Il me pria, me commanda, me fit promettre de ſuivre l'exemple qu'il alloit me montrer, de lui découvrir de même tous les différens ſentimens dont j'avois été ſuſceptible, tant ſur les traitemens que j'avois reçus de lui, que ſur le fonds de la choſe même, ſans avoir rien de ſecret ni de réſervé pour lui, non plus que je m'apercevrois, qu'il n'en auroit point pour moi. » Je veux, me diſoit-il, que » nous ſortions d'ici, vous & moi, le » cœur net de tous ſoupçons, & ſatiſ» faits l'un de l'autre; mais, encore un 1605.

1605. » coup, comme je veux vous ouvrir mon » cœur, je vous prie de ne me rien dé- » guiſer de ce qui eſt dans le vôtre ».

Je lui en donnai ma parole d'honneur, après quoi, il commença le premier, par me nommer tous ceux qui m'avoient deſſervi, en cette occaſion, auprès de lui, tant en effets qu'en paroles. Il y en avoit de tout état & de tout âge; quelques uns auſſi anciens ſerviteurs de ſa majeſté que moi. Je crois qu'on peut les diviſer ici, en ſept claſſes. Je mets dans la première, les princes & officiers de la couronne. Dans la ſeconde, les maîtreſſes du roi, avec leurs enfans & ceux qui ſervoient leurs intérêts & leur paſſion, à raiſon de parenté & de liaiſon : tels étoient Cœuvres, Freſnet, Forget, Puget, Placin, Vallon, &c., la marquiſe de Verneuil à la tête de tout. Le dépit des gratifications retranchées, étoit ce qui animoit contre moi ces deux claſſes. La troiſième étoit compoſée des partiſans de l'Eſpagne, & des reſtes de l'ancienne ligue, pour raiſon de politique & de principes de gouvernement contraires à ceux du roi & aux miens. Il y entroit pluſieurs membres du conſeil, Villeroy, Sillery, Freſnes, Forget & autres, agiſſant de concert avec les jéſuites. Je comprends dans la quatrième, tous les petits-maîtres favoris de cour, & gens oiſifs, qui chargent Paris d'un poids inutile, auſſi par reſſentimens des grâces, que j'empêchois ſa majeſté de leur faire, & par oppoſition de vie & de con-

duite d'eux à moi : le nombre en eſt trop grand, & ils ſont trop mépriſables pour ſalir le papier de leurs noms. La cinquième renferme tous les ſéditieux & les mal-intentionnés; gens à qui l'état floriſſant de ce royaume, la ſage économie de Henri, & les préparatifs, qui le leur rendoient redoutable, faiſoient conſpirer ma perte. Les financiers & tous autres gens de plume & d'affaires, rempliſſent la ſixième : on ne ſauroit les blâmer de m'avoir voulu beaucoup de mal. 1605.

Je fais une ſeptième claſſe d'une autre eſpèce de flatteurs de cour, inférieurs à ceux que j'ai déjà nommés; donneurs d'avis, qui cherchoient à faire leur cour au prince, en lui fourniſſant ſans ceſſe de nouvelles idées pour lui rendre de l'argent; gens, autrefois en place, pour la plus grande partie, & à qui il ne reſtoit, de la ſituation brillante où ils s'étoient vus, que la malheureuſe ſcience de ſucer le ſang des peuples, dans laquelle ils cherchoient à inſtruire ſa majeſté, pour leur intérêt, & par une ſuite de leur longue habitude à faire du mal. Comme ils virent que ce métier ne leur rendoit plus guère, depuis que le roi avoit remis dans mes mains ſeules la direction de toutes ſes finances, ils firent uſage d'une autre qualité d'eſprit, qui marque, en effet, à peu près les mêmes diſpoſitions, c'eſt celle d'inventer la calomnie, d'aſſaiſonner ſa médiſance, & de ſervir d'inſtrument vénal à ceux qui n'oſoient, ou ne vouloient

1605. pas paroître dans les libelles satyriques, dont la cour se trouva inondée. C'est eux qui composoient, répandoient, ou accréditoient ces misérables écrits. Le talent dangereux des bons mots & de raillerie, les faisoit admettre à la compagnie, & entrer dans la familiarité de Henri, à qui la conversation vive & enjouée ne déplaisoit pas. Quoique en garde peut-être contre leurs traits malins, il ne se pouvoit qu'à la fin, il ne s'en laissât effleurer. Quelques uns de ceux qu'il avoit mépriſés & chaſſés dans le commencement, trouvèrent les moyens de s'en faire écouter. On ne verroit, dans cette liſte, que des noms si obscurs, qu'ils ne méritent pas d'être tirés de la poussière, tels qu'un Juvigny, Parasis, le Maine, Beaufort, Bersot, Longuet, Châlange, Versenai, Santeni, &c., si Sancy, qui mérite encore d'être placé à la tête de ces honnêtes gens, n'avoit achevé de se déshonorer par ce vil métier, qui lui servoit à retarder sa ruine, après que sa folie & ses profusions ne lui eurent plus laissé de ressources. Il en étoit à vendre ses bagues, il les offrit à sa majesté, qui, pour ne pas les laisser sortir du royaume, m'ordonna de les acheter (10).

(10) M. de Sancy a eu le malheur de se voir traiter, dans tous les écrits des Calvinistes de ce temps-là, de la manière du monde la plus cruelle, sans l'avoir guère mérité autrement, que par l'abjuration qu'il fit de leur religion. Joseph Scaliger parle de lui, comme d'un fanatique plein de vertiges, &c. Il est juste de ne pas lire toutes ces accusations, ni toutes ces injures, sans avoir à la main l'apologie de sa

Après les noms des auteurs, le roi m'entretint de leurs artifices. Tout ce que l'eſprit éveillé par l'envie de nuire peut imaginer, étoit employé par eux. Par-tout où ſa majeſté portoit ſes pas, elle ne voyoit que des avis, des lettres, des libelles, des billets, & autres écrits de cette eſpèce, ſans compter les mémoires politiques, qu'on lui préſentoit, ſous l'apparence de zèle pour l'état, & d'amour pour ſa perſonne. Elle en trouvoit ſous ſa table, ſous le tapis de ſa chambre, ſous le chevet de ſon lit; on lui en faiſoit rendre par des gens inconnus, on lui en mettoit dans la main, en forme de requête, on en farciſſoit ſes manches & ſes poches. J'y étois repréſenté ſous toutes les couleurs qu'on pouvoit imaginer, & les épithètes les plus odieuſes ne m'étoient pas épargnées, excepté lorſque, par le raffinement de cette louange perfide, dont j'ai parlé, on exagéroit, à ſa majeſté, mon travail, ma capacité, mon eſprit, & mes manières devenues careſſantes pour tout le monde, de bruſques & ſauvages qu'elles étoient auparavant. Henri m'avoua avec beaucoup de ſincérité, qu'il s'étoit ſi bien laiſſé ſurprendre à tout ce manége, qu'il étoit venu au point de perdre 1605.

conduite, compoſée par lui-même. Elle ſe trouve dans les mémoires d'état de Villeroy, *tom.* 3, *p.* 127. Il y prouve, entre autres, contre ce que M. de Sully lui reproche ici, que ce furent les dépenſes qu'il fit pour le ſervice du roi, qui l'obligèrent à vendre pour cent cinquante mille écus de bagues.

1605. entièrement la bonne opinion qu'il avoit eue de moi, & que ces miſérables avoient ſi bien allumé dans lui le déſir de ne rien ignorer de toutes leurs inventions, que, dans le temps même qu'il paroiſſoit las de ce grand nombre de libelles & d'avis, juſqu'à les jeter, ſans y faire attention, il ne pouvoit pourtant réſiſter à l'envie de les ramaſſer enſuite, & de ſe les faire lire.

Il falloit que ce prince fût étrangement prévenu, pour ne pas s'apercevoir que ſouvent ces écrits ne lui étoient pas moins injurieux qu'à moi, lorſqu'il y voyoit, par exemple, que je le rendois avare & injuſte à l'égard de ceux qui l'avoient bien ſervi, auxquels il refuſoit ce qui leur étoit légitimement dû, ſous ombres de prétendues compenſations de vieilles dettes. On lui imputoit encore une mauvaiſe timidité de m'écrire ſur tous ces ſujets, qui ne lui faiſoit aſſurément pas honneur, ſoit qu'on en fît en lui un prétexte d'avarice, ou une marque d'indépendance. C'eſt par ces inſinuations qu'on commença d'abord, &, tant qu'on s'en tint là, le roi, qui n'y voyoit que des ſujets de ſe louer de mon adminiſtration, ne m'en ſut pas plus mauvais gré : ſeulement, pour fermer la bouche aux critiques, il ſe contentoit de prendre des ſommaires des dettes de l'état que j'avois acquittées, qu'il leur montroit; & moi-même, lorſque l'occaſion s'en préſentoit, je reprenois ſévèrement ces cenſeurs trop libres, de ce que, ſous ombre

d'un prétendu déni de juſtice, leur dépit les faiſoit s'échapper à des diſcours, dont ſa majeſté pouvoit être offenſée. Mais bientôt on laiſſa des imputations ſi légères, pour attaquer le fond de l'eſprit & du cœur. 1605.

Pour ſe juſtifier, en quelque manière, de ſa facilité à ajouter foi à tant de calomnies, Henri voulut que je jugeaſſe moi-même, ſur les libelles, où elles étoient renfermées. C'eût été quelque choſe de trop ennuyeux, que de les lire tous; ce prince s'arrêta ſur celui que (11) Juvigny lui avoit fait voir il y avoit douze jours, & qu'il avoit rendu public, parce qu'en effet, on y avoit ramaſſé toutes les différentes calomnies répandues en détail dans pluſieurs autres libelles ſemblables, ce qui le rendoit auſſi complet, qu'un ouvrage de cette eſpèce peut l'être; il en étoit même un peu embarraſſé, mais du reſte écrit avec aſſez de force de ſtyle & de méthode, pour faire juger à ſa majeſté qu'il partoit d'une autre main que de celle de Juvigny, dont il paſſoit la portée. Le roi, en le tirant de ſa poche, me dit que la lecture que j'en allois faire, ſerviroit peut-être à lui faire découvrir l'auteur, dont

(11) Ce livre avoit pour titre: *Diſcours d'état, pour faire voir au roi, en quoi ſa majeſté eſt mal ſervie.* „Il „couroit ſecrettement à „Paris, dit l'Etoile, écrit „à la main, un peu bien „libre & hardi, pour le „temps, qui ne ſouffre „toutes vérités, où il ne „ſe lit toutefois rien, qui „ſoit contre le roi & ſon „ſervice; mais bien con„tre M. de Roſny„

1605. il eût bien voulu ſavoir le nom. Je le pris des mains de ſa majeſté, & je me mis à le lire d'un bout à l'autre, tout haut, en ſa préſence. Le lecteur inſiſtera auſſi, en quelque manière, à cette lecture, s'il le juge à propos, mon intérêt n'eſt pas de lui rien cacher.

L'auteur, quel qu'il fût, commençoit (& jamais écrit n'a eu, en effet, plus de beſoin de cette précaution) par s'efforcer de détruire tout ſoupçon d'envie & de paſſion de ſa part. Les grandes qualités de Henri, le bonheur de la France ſous ſon règne, & la ſituation avantageuſe de ſes affaires, faiſoit un ſecond préambule, propre à captiver la bienveillance de ce prince, & plus encore à amener comme naturellement, l'accuſation qu'on faiſoit contre moi, de me vanter orgueilleuſement, que cet état heureux étoit uniquement mon ouvrage. Par là encore, on préparoit adroitement la réflexion, qu'il n'eſt que trop ordinaire à ces miniſtres ſi habiles, à ces favoris ſi puiſſans, d'ouvrir leur eſprit à des deſſeins pernicieux au ſouverain & à l'état. Une foule d'exemples, étalés avec éloquence, finiſſoit ce tableau.

De là l'auteur paſſoit, non à examiner mes actions, ce qui eſt la ſeule preuve recevable, mais à critiquer mes manières; & il trouvoit, dans l'accueil gracieux que j'avois tout d'un coup commencé à faire à ceux qui m'abordoient, une preuve ſans replique de ces projets ſi pernicieux; auſſi

diſoit-on tout ce que j'avois déjà mis, par cet extérieur étudié, de perſonnes dans mon parti, depuis les princes juſque parmi le peuple, étoit innombrable. On eſſayoit de faire ce dénombrement, qui ne pouvoit qu'être, en effet, fort conſidérable, puiſque le ſimple extérieur de politeſſe, qu'on obſerve en France avec tout le monde, étoit tout ce qui établiſſoit ce prétendu crime. M. le prince de Conti & M. le duc de Montpenſier étoient à la tête de cette liſte, enſuite la maiſon entière de Lorraine, puis les autres ſeigneurs François; le duc d'Epernon, dont la réconciliation, ſuivie d'une amitié ſi vive, étoit traduite ſous le nom d'union, formée par une ambition démeſurée; MM. de Montbazon, de Ventadour, de Fervaques, d'Ornano, de Saint-Géran, de Praſlin, de Grammont, d'Aubeterre, de Montigny, de Schomberg & autres, que je m'étois attachés étroitement, par la diſtinction que je faiſois de leur perſonne, par les ſervices continuels que je leur rendois, & par la diſtribution que je faiſois entre eux, d'une partie de ces tréſors de ſa majeſté, dont j'étois ſi avare pour tous les autres. 1605.

Comme tout cela ne ſuffiſoit pas encore, pour les vues que l'auteur m'attribuoit, il y joignoit les intelligences que j'avois hors du royaume. Il abuſoit d'un mot que le roi d'Angleterre pouvoit bien avoir dit, mais par compliment, que le roi de France étoit heureux de m'avoir,

1605. pour prononcer ſans balancer, que j'avois violé la foi que je devois à mon prince. Non ſeulement ſa majeſté britannique, mais encore les états-généraux des Provinces-Unies, les ducs de Wirtemberg & de Deux-Ponts, le landgrave de Heſſe, le prince d'Anhalt, les marquis d'Anſpach, de Dourlach & de Bade, étoient prêts à prendre hautement & aveuglément ma défenſe. Le plus petit ſervice que j'avois rendu, étoit taxé, ſans rémiſſion, d'intrigue criminelle; ainſi, tout le corps Proteſtant François & étranger, m'étoit entièrement dévoué, auſſi bien que le ſénat Helvétique, gagné par la régularité des payemens & par mes largeſſes.

Après s'être, pour ainſi dire, eſſayé ſur des choſes qu'on pouvoit, du moins, colorer de quelque air de vraiſemblance, l'auteur, devenu plus hardi, en haſardoit enſuite effrontément de purement fauſſes & imaginaires. Si on l'en croyoit, je n'en étois plus à de ſimples intelligences dans les pays étrangers. En faiſant paſſer l'argent de ſa majeſté dans l'Angleterre, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Suiſſe, j'y faiſois, pour moi-même, de cet argent, des fonds immenſes, afin de pouvoir m'y retirer un jour, & y faire, dans l'occaſion, en faveur de la religion réformée, des levées conſidérables de Suiſſes, Reîtres, de Lanſquenets, auxquels, à l'exemple de l'amiral de Coligny, je mettrois la France en proie. L'auteur, qui ſavoit, ſans doute, qu'un grand détail eſt la marque ordinaire

de la vérité & de la bonne-foi, particularisoit cet évènement, comme s'il l'avoit déjà eu sous les yeux. En faisant pour les magasins de sa majesté, les achats d'armes, de fer, de cuivre, de plomb, boulets & autres munitions de guerre, j'avois aussi, selon lui, mes magasins particuliers dans les plus fortes villes protestantes, où je faisois déposer une partie de tout cela en mon nom, & pour m'en servir un jour. Je crois que toutes ces personnes se seroient bien applaudies, si, avec ce stratagème, ils avoient fait discontinuer au roi ses préparatifs. On concluoit cette pièce admirable, par un avis qu'on donnoit à sa majesté, de ne laisser plus ainsi, dans la main d'un seul homme, le maniement de tous ses deniers, l'usage de toute son autorité, & l'administration de toutes ses affaires, sans m'associer du moins des personnes qui éclairassent de près ma conduite. 1605.

Pendant cette lecture, Henri m'observoit attentivement. Comme il vit que j'avois lu le mémoire tout entier, comme j'aurois lu l'écrit le plus indifférent, sans dire un seul mot, sans montrer d'émotion, sans même changer de couleur : » Hé bien ! » que vous en semble, me dit-il? Mais » vous-même, sire, lui répondis-je, quelle » opinion en avez-vous, vous qui les » avez lus & relus, & si long-temps gardés? Car, pour moi, je ne suis pas si » surpris de toutes ces pièces, qui ne » sont, en effet, que des niaiseries de gens

1605. » ſots & méchans, comme je ſuis, de » voir qu'un auſſi grand roi, auſſi rempli » de jugement, de courage & de bonté, » & qui m'a ſi bien connu, ait pu avoir » la patience de les lire & de les garder » ſi long-temps, de me les faire lire tout » au long & en ſa préſence, & d'enten- » dre tenir tous les mêmes diſcours qu'ils » renferment, ſans, du moins, témoigner, » par ſa colère, la violence qu'il ſe fai- » ſoit en les entendant, & faire recher- » cher les auteurs, pour les châtier ſévè- » rement ».

Après avoir ainſi parlé au roi, je fis réflexion que je travaillerois plus efficacement à lui rendre la tranquillité, & tous ſes premiers ſentimens pour moi, en répondant directement, & en détail, à chacun des chefs d'accuſation de mes ennemis, & que je lui en avois donné ma parole. Je m'attachai, pour cela, à chacun des articles du libelle de Juvigny même, que j'avois encore dans les mains. Tous ces calomniateurs, qui n'oſent attaquer à découvert, afin de ne pouvoir être pris à partie ſur les preuves, ne ſont dignes que de mépris, c'eſt la remarque que je commençai par faire à ſa majeſté. J'oppoſai aux diſcours préſomptueux & peu avantageux pour elle, qu'on me faiſoit tenir au ſujet du gouvernement, les paroles que j'avois ſi ſouvent à la bouche, par leſquelles je propoſois ce prince pour modèle des grands princes & des bons rois. Les exemples des miniſtres révoltés &

des favoris ingrats, ne peuvent rien pour établir l'infidélité d'un homme, qui ne s'eſt étudié dans cette place, comme je croyois l'avoir fait, qu'à perfectionner ce qu'un ſang aſſez illuſtre avoit déjà mis d'heureuſes diſpoſitions en lui. Je défiai qu'on pût jamais en citer un ſeul, de perſonne, ſoit ami, ſoit parent, que j'euſſe gratifié ſans une raiſon légitime, &, de plus, ſans un ordre particulier de ſa majeſté. J'appelai de ces imputations ſi gratuites de deſſein de révoltes & de guerres civiles, à la connoiſſance qu'avoit Henri de mon amour pour ma patrie, de mon attachement à ſa perſonne, du ſoin de mon honneur & de ma réputation, & des obſtacles, qu'en toute occaſion, j'avois apportés aux méchans deſſeins des proteſtans, juſqu'à me charger de toute leur haine. 1605.

Mais encore, quel profit me ſeroit-il revenu de ces entrepriſes chimériques, que je ne trouvaſſe pas actuellement dans le plus grand & le plus honorable de tous les établiſſemens auxquels un ſujet peut aſpirer ? Quel eût pu être mon but ? De me mettre la couronne ſur la tête ? On ne m'accuſoit pas d'être juſqu'à ce point dépourvu de jugement. De la tranſporter hors la famille royale ? Quand il auroit été en mon pouvoir d'en diſpoſer, de qui aurois-je pu faire choix, que de la perſonne même de celui à qui j'avois conſacré tout mon travail & mon ſervice, & ſacrifié, depuis trente ans, mon ſang & ma

1605. vie ? Pourquoi, ſi cela étoit, ne m'occupai-je encore que du ſoin de ſa gloire, dans ces deſſeins ſi nobles, dont j'étois, ſi non l'auteur, du moins ſeul participant & ſeul promoteur ? En lui ménageant toutes ces alliances avec l'Angleterre & les autres puiſſances de l'Europe, n'aurois-je pas agi directement contre moi-même, ſi j'avois eu des deſſeins préjudiciables à ſa couronne ou à ſa perſonne ? Comment les ambitieux ont-ils travaillé à la ruine des états, & cauſé les révolutions ? N'eſt-ce pas en nourriſſant dans l'eſprit de leur maître, le penchant à la molleſſe, aux plaiſirs, à la prodigalité, en lui faiſant violer toutes les lois, négliger tout ordre, & jeter dans la confuſion toutes les parties de l'état ? Au lieu que j'entretenois ſans ceſſe ſa majeſté de l'état de ſes affaires, je lui montrois l'uſage & la deſtination de tout; je lui faiſois pouſſer l'ordre & l'économie, juſqu'à lui reprocher la plus petite dépenſe inutile; je lui amaſſois des tréſors; je rempliſſois ſes magaſins & ſes arſenaux, je lui montrois combien tout cela alloit le rendre redoutable à l'Europe. Eſt-ce là comme on s'y prend pour ſaper ſourdement, comme font les ſujets rebelles, tous les fondemens de la puiſſance du ſouverain ? La conduite des miniſtres eſt toujours équivoque par quelques endroits; je puis dire qu'il n'y avoit qu'à gagner pour moi, en approfondiſſant la mienne.

Il ne me fut pas difficile de voir que ſa

majeſté ſentoit toute la force de ce que je venois de lui dire. Je finis, en la ſuppliant avec les inſtances le plus vives, de croire que je ne lui avois rien caché, ni déguiſé de tous les ſentimens de mon cœur; je le lui confirmai par ces ſermens redoutables qu'elle ſavoit bien que je n'avois jamais faits en vain, & en l'appelant de ces noms qui avoient été, de tout temps, l'expreſſion de ce que je ſentois de zèle & d'attachement pour ce prince. Je voulois embraſſer ſes genoux; mais il ne le ſouffrit pas, afin que ceux qui auroient vu de loin cette poſture, ne puſſent pas croire que j'y avois eu recours, pour obtenir le pardon d'un crime réel. Il me dit que rien ne manquoit dans ſon eſprit, à ma juſtification; qu'il ſe repentoit véritablement d'avoir été ſi crédule, & qu'il ne ſe ſouviendroit de tout ce qui s'étoit paſſé, que pour mieux ſentir l'obligation où il étoit de m'en aimer davantage. C'eſt ainſi que ſe paſſa un entretien ſi néceſſaire à la conſolation de tous deux. 1605.

Ceux qui connoiſſent ce que c'eſt que la cour, jugeront ſans peine de tous les mouvemens qui agitoient le cœur des courtiſans pendant une converſation qui avoit duré plus de quatre heures, & avec quelle attention nos actions & nos geſtes étoient obſervés; car, quoiqu'ils ne puſſent point entendre nos paroles, il leur étoit cependant facile d'en connoître le ſujet. La manière dont Henri m'avoit reçu le matin, & enſuite fait rappeler, la précaution qu'il

avoit priſe, en commençant à m'entrete-
1605. nir, les papiers qui avoient été tirés, l'air de vivacité & de ſon feu, qui ſe faiſoit apercevoir dans notre démarche & dans toutes nos ſituations, ſuffiſoient de reſte pour les en inſtruire. Chacun attendoit, ſuivant ſes craintes & ſes eſpérances, quel alloit être le réſultat d'un éclairciſſement ſi important.

Henri voulut le leur apprendre lui-même. Après qu'il eut repris ſes papiers, bien réſolu de les jeter tous au feu, il ſortit de l'allée des Mûriers, en me tenant par la main, & demanda à tout ce monde aſſemblé quelle heure il étoit. On lui répondit, qu'il étoit près d'une heure après-midi, & qu'il avoit été fort longtemps. » Je vois ce que c'eſt, dit ce prince, d'un ton qui fit pâlir bien des viſages, » il y en a auxquels il a plus ennuyé » qu'à moi. Afin de les conſoler, je veux » bien vous dire à tous, que j'aime Roſny » plus que jamais, & qu'entre lui & moi, » c'eſt à la mort & à la vie : & vous, » mon ami, pourſuivit-il, allez-vous-en » dîner, & m'aimez & ſervez comme vous » avez toujours fait; car j'en ſuis con» tent ». Bien d'autres en ma place n'auroient plus ſongé, après cela, qu'à tirer vengeance (12) de tous ceux que ſa ma-

(12) Le ſieur de Juvigny ou Divigny, gentilhomme François, auteur du mémoire dont il vient d'être parlé, paya pour tous. „ Il „ fut pourſuivi, diſent les „ mémoires de l'Etoile, „ en ſa vie & en ſes biens, „ comme crimineux de „ lèze-majeſté, & pendu „ en effigie à Paris, faute „ de l'original „.

jeſté venoit de me faire connoître pour mes ennemis. Je rends grâces au ciel de ce que je n'ai pas même le reproche à me faire d'y avoir ſeulement ſongé. J'ai ſoigneuſement caché leurs noms à mes ſecrétaires, & on ne les verra point ici. Je ſupprime de même une partie de ce qui ſe dit entre le roi & moi, de peu avantageux pour eux. L'exemple qu'ils mont donné du contraire, ne détruira point l'opinion où je ſuis, que cette ſorte de vengeance n'eſt pas digne d'un grand cœur. 1605.

Pour ne laiſſer aucune inquiétude au roi ſur l'incident, au ſujet duquel je ſuis entré dans le détail de ce grand démêlé, je maniai l'eſprit de Grillon, de manière qu'il conſentit, enfin, à recevoir pour ſa charge trente mille écus, de Créquy, auquel, en conſidération de Leſdiguières, ſa majeſté avoit donné ſon agrément (13); ce qui m'attira des remercîmens du beau-père & du gendre. Créquy vint me les faire en perſonne, & il les accompagna de mille aſſurances de reconnoiſſance & d'attachement. Leſdiguières m'écrivit de

(13) Henri IV, quoique très-mécontent du duc d'Epernon, qui s'étoit retiré à Angoulême, & avoit fait de grandes plaintes de l'injuſtice prétendue, que lui faiſoit ce prince en cette occaſion, voulut pourtant que M. de Créquy allât trouver ſon colonel, à cent lieues de Paris, pour prêter le ſerment entre ſes mains, prendre ſon attache pour ſes proviſions, & recevoir ſes ordres pour ſon inſtallation. Le duc d'Epernon le fit languir quelques jours à la ſuite, & le fit même demeurer un jour entier à la porte de ſa chambre. *Hiſt. du duc d'Epernon, pag.* 212.

1605. Grenoble, & renchérit encore ſur les termes dont Créquy s'étoit ſervi. La parenté qui étoit entre nous, ſe joignant à ce nouveau motif, il n'y a perſonne qui ne s'attende de nous voir, après cela, intimément amis; cependant perſonne ne m'a auſſi facilement abandonné, ni rendu de plus mauvais offices, après la mort de Henri, que ces deux hommes. La reconnoiſſance n'eſt pas une vertu de courtiſan.

Le cœur de Henri ayant pu être entamé une fois, il n'étoit pas impoſſible d'y rouvrir la même bleſſure; c'eſt tout ce qui ſoutint mes ennemis, dans le déſeſpoir que leur cauſa l'aventure de Fontainebleau. Ils ne tardèrent pas à revenir à la charge, & (je n'oſe preſque le dire) il s'en fallut bien peu, qu'ils ne remiſſent le roi dans l'état d'où je venois de le tirer (14). Mais la choſe n'éclata pas à beaucoup

(14) „Le roi„ dit le „Grain, *liv.* 7, avançoit „le duc de Sully, en ſorte „qu'il retenoit toujours „une grande autorité ſur „lui; & qui ſait ſi ce n'é„toit point un trait de pru„dence, de l'expoſer ainſi, „par le roi, à la haine „de pluſieurs deſquels il „le pouvoit bien défen„dre, afin de lui en faire „appréhender les effets, „s'il forlignoit à ſon de„voir„. Cet endroit de nos mémoires paroît préſenter d'abord, de quoi favoriſer cette conjecture. Je trouve néanmoins plus juſte le ſentiment de ceux qui ne voient de la part de Henri IV, aucun artifice dans les ſoupçons auxquels il ſe livroit contre le duc de Sully. Mais qu'ils ſoient feints ou véritables, je trouve encore, après beaucoup de perſonnes judicieuſes, qu'il faut les mettre au nombre des défauts de ce prince Dans la première ſuppoſition, on n'y voit qu'une fineſſe, indigne d'un grand prince; &, dans la ſeconde, une injuſtice à laquelle on ne

beaucoup près, comme avoit fait la première, parce que l'éclairciſſement ſuivit d'aſſez près. Je ne ferois ici qu'une inutile répétition; c'eſt ce qui fait que je ne m'y arrête point. Si mes envieux goûtoient, de temps en temps, le plaiſir de pouvoir ſe flatter que je ſuccomberois ſous leurs efforts, ils ne tardoient pas à être détrompés avec autant de honte que de rage; & ſi, de mon côté, j'avois été homme à me plaire à de pareilles victoires, cette dernière ne fut pas moins complette que l'autre. Le lendemain du jour où elle arriva, & c'étoit encore à Fontainebleau que ſe fit cette explication, le roi m'envoya chercher, de grand matin, &, en me prenant par la main, lorſque j'entrai dans ſa chambre, pour me tirer vers la croiſée qui donne ſur le jardin de la reine, parce qu'il avoit à me parler ſecrettement, il me dit fort haut, en préſence de toute la cour qui y étoit aſſemblée: » Mon ami, vous ne » ſauriez croire comme j'ai dormi d'un » bon ſomme toute cette nuit, pour m'être ainſi éclairci & déchargé le cœur » avec vous ». Il me demanda ſi je ne ſentois pas intérieurement la même ſatisfac- 1605.

ſauroit donner pour excuſe, la vivacité d'un premier mouvement, y ayant eu comme une convention entre le prince & le miniſtre, que le premier paſſeroit tout à celui-ci, du côté du caractère d'eſprit ferme, inflexible, incapable de plier, ni de flatter en faveur d'une fidélité décidée par tant d'épreuves. Cela marque bien, auprès des princes même les plus parfaits, l'accompliſſement des devoirs les plus eſſentiels, ne diſpenſe point de la ſoupleſſe, ni de la complaiſance.

tion. Je le lui assurai, & qu'il trouveroit
1605. toujours en moi la même fidélité.

Au milieu d'une faveur si traversée, ce qui me faisoit voir que le cœur d'Henri étoit toujours pour moi, c'est que, dans quelque disposition où on l'eût mis par rapport à moi, il n'en interrompit jamais le cours de bienfaits qu'il avoit coutume de répandre sur moi & sur les miens. J'en eus des preuves parmi les orages même dont j'ai parlé, au sujet de ma fille aînée (15). J'étois en parole avec les Fervaques, pour le jeune Laval, que sa majesté m'avoit ordonné, comme je l'ai dit plus haut, de préférer au duc de Rohan, & la chose étoit sur le point de s'accomplir. Un jour que je me promenois avec ce prince sur la terrasse des capucins, au commencement de cette année, il me re-

(15) Marguérite de Béthune. C'est elle qui, pour se venger de sa fille unique, qui avoit épousé, contre sa volonté, Henri de Chabot, produisit, en 1645, un garçon de quinze ans comme vrai fils d'elle & du duc de Rohan, mort sept ans auparavant. „ Plusieurs personnes dignes de foi, „ dit Amelot, qui ont vu „ Tancrède (c'est le nom de ce prétendu héritier de la maison de Rohan) „ à „ Paris lors du procès, „ m'ont assuré que ce jeune „ homme avoit le toupet „ des Rohan; c'est-à-dire, „ un petit bouquet de cheveux sur le devant de „ la tête, & des traits remarquables du visage de „ son père putatif „. A cette anecdote en tient une autre, par laquelle on prétend que le duc de Rohan avoit voulu acheter du grand-seigneur le royaume de Chypre, & le donner à cet enfant. On disoit encore, que son père & sa mère ne l'avoient tenu caché, que pour faire épouser à leur fille M. le comte de Soissons, & ensuite le duc de Veymar. Voyez ces curieuses fables dans Amelot de la Houssaye, *art. Béthune, &c., & art. Chypre.*

mit encore ſur cette matière. Il m'apprit que les raiſons pour leſquelles il avoit d'abord donné l'excluſion au duc de Rohan, c'eſt qu'il avoit été propoſé par madame ſa ſœur, à la ducheſſe de Rohan, & accepté par mon épouſe, ſans qu'il en eût été informé, & que, d'ailleurs, monſieur & madame de Fervaques l'avoient tellement ſollicité en faveur de Laval, qu'ils l'avoient engagé à me le donner pour gendre, plutôt que le duc de Rohan, qui, à la vérité, n'étoit pas, à beaucoup près, auſſi riche, mais qui avoit l'honneur d'être ſon parent ſi proche, que, s'il étoit mort ſans enfans, comme cela étoit déjà arrivé à la princeſſe ſa ſœur, le duc de Rohan auroit été ſon héritier pour le royaume de Navarre, & les autres biens des maiſons d'Albret, de Foix & d'Armagnac. Il me dit enſuite que, pour d'autres raiſons, qu'il me communiqueroit, il avoit encore une fois changé de ſentiment; que ſon intention étoit que je rompiſſe honnêtement avec les Fervaques; qu'il les y avoit déjà diſpoſés; que je retiraſſe les promeſſes & les articles dont nous étions convenus; de manière qu'il parût dans le monde, que c'étoit véritablement moi qui rompois avec eux, & qu'ils n'euſſent pas ſujet de dire qu'ils avoient refuſé mon alliance; qu'il m'ameneroit, lui-même, le duc de Rohan me faire ſon compliment, avec la ducheſſe ſa mère; que je le reçuſſe comme celui qui devoit être mon gendre dans trois jours, ayant lui-même tout réglé pour 1605.

ce ſujet; qu'il feroit faire le contrat en
1605. ſa préſence, & qu'il le ſigneroit, comme parent des deux côtés.

Je remerciai ſa majeſté de l'intérêt qu'elle vouloit bien prendre à ma famille, & de l'honneur qu'elle me faiſoit. Tout fut exécuté de la manière que je viens de dire, & le roi donna au marié, pour l'habit & le feſtin de noces, dix mille écus, & autant à ma fille. J'avois marié, l'année précédente, mademoiſelle du Marais, fille de mon épouſe, de ſon premier mariage, avec la Boulaye, fils de celui que Henri avoit fort aimé. Elle ne devoit s'attendre naturellement à d'autre gratification de la part de ſa majeſté, qu'à celle qu'elle faiſoit ordinairement à toutes les filles de la reine, ſous le nom de robe de noces, & qui avoit été réglée à deux mille écus. Henri l'augmenta juſqu'à cinq mille, pour ma belle-fille; &, afin que cette ſomme ne tirât point à conſéquence pour les autres, ce prince me manda, de Saint-Germain-en-Laye, qu'il falloit l'employer dans un comptant.

Il arrivoit aſſez ordinairement, qu'après que ſa majeſté avoit appuré les états de ſes fortifications & bâtimens, elle me diſoit, en préſence des officiers employés pour ces parties, qu'on appeloit pour leur communiquer ce qu'il y avoit à faire dans le cours de l'année ſuivante: » Or » bien, voilà mes fortifications & bâti» mens réſolus: & vous, que faites-vous » à vos maiſons? » A quoi, lorſque je

répondois, comme je ne manquois guère de le faire, que je n'y faisois rien, faute d'argent, il me disoit : » Or sus, voyons » vos plans, & ce que vous y voudriez » faire, si vous aviez de l'argent ». Il les considéroit, &, après m'avoir dit ce qu'il trouvoit à y changer ou à y ajouter, il me gratifioit d'une vingtaine de mille livres, pour les employer à ce qu'il venoit de marquer. 1605.

Ce n'est pas que je n'aie souvent reçu des refus de ce prince ; je n'aurai point la vanité de le cacher. Il me refusa la charge du baron de Lux, que je lui demandai pour mon frère ou pour la Curée. Il me dit qu'il destinoit à Béthune une charge en Bretagne, qui lui conviendroit mieux ; & pour la Curée, qui ne trouvoit pas que cet emploi fût compatible avec la lieutenance de sa compagnie de Chevau-Légers, & avec le gouvernement de Chinon, qu'il avoit déjà. La vérité est qu'il aima mieux en gratifier Ragny, qui pouvoit lui rendre plus de service dans la province. Je lui demandai deux autres grâces, dans une même lettre ; l'une pour mon neveu de Melun, & l'autre pour le même la Boulaye. Il me refusa celle de la Boulaye, comme ne l'ayant pas encore méritée par ses services, & m'accorda l'autre ; c'est l'abbaye de Moreilles, qui venoit de vaquer en Poitou. Je souffris un autre refus à l'occasion du duc de Rohan, mon gendre, si on doit appeler cela un refus : Voici de quoi il s'agissoit.

1605. Le duc de Rohan étoit gouverneur de Saint-Jean d'Angely, qui avoit pour lieutenant-de-roi des Ageaux. Cette lieutenance n'étoit point, comme naturellement elle devoit l'être, à la nomination du gouverneur, mais de ſa majeſté immédiatement, à qui les différentes conjonctures avoient fait juger expédient pour le bien de ſon ſervice, d'ôter ce privilége au gouverneur, afin que le lieutenant-de-roi de cette ville, qu'on a toujours vu juſqu'ici jouer un rôle important dans les temps difficiles, fût, en quelque manière, indépendant du gouverneur, & même en état d'y rendre ſon pouvoir inutile, s'il ne l'employoit pas à la ſatisfaction du roi, & au bien de l'état; ce qui faiſoit que ce lieutenant avoit, en effet, toute la réalité de ce gouvernement, & n'en laiſſoit au gouverneur que le titre & l'apparence. Le duc de Rohan avoit fort envie de ſe faire reſtituer cette prérogative; il me pria de m'en mêler. La conjoncture étoit favorable, on lui mandoit que des Ageaux étoit malade à n'en pouvoir pas revenir. Quelqu'envie que j'euſſe de rendre ſervice à mon gendre, je n'oſai en faire ouvertement la propoſition au roi, la choſe avoit trop de rapport avec cette dépendance, où on lui faiſoit entendre que je cherchois à mettre toutes les villes proteſtantes (16); il n'en auroit pas fallu da-

François d'Alloué des Ageaux, ou des Ageois.

(16) On voit dans l'hiſtoire de la Mère & du Fils, *tom.* 1, *pag.* 15, que Henri IV refuſa au duc de Sully le gouvernement de S.-Maixant, qu'il lui avoit fait de-

vantage pour réveiller les ſoupçons. Je ne voulus d'abord que ſonder le gué, ce que je fis aſſez adroitement, en prenant l'occaſion de la maladie de des Ageaux pour preſſentir ſa majeſté ſur ce qu'elle penſoit de cette place, & c'eſt par lettres que je fis cette tentative. Mais je me donnai bien de garde d'aller plus avant, lorſque j'eus reçu la réponſe de ſa majeſté; elle me mandoit qu'elle ne prétendoit point renoncer au droit de nommer le lieutenant de Saint-Jean, parce que, diſoit-elle, ce ne ſeroit ni M. de Rohan, ni mon gendre, qui ſeroit toujours gouverneur de cette place; je lui parlois du maire de cette ville, nommé Pouſou, qu'elle continua dans cette fonction, ſur mon atteſtation. Au reſte, des Ageaux ne mourut point de ſa maladie. 1605.

Avant que de ſortir de cet article de mariage & de parenté, je dirai ce qui arriva à la cour, au ſujet de mademoiſelle de Melun ma nièce, qu'on parloit auſſi de marier en ce temps-là. Comme elle étoit un parti très-riche & très-conſidérable, la marquiſe de Roubais ma tante, l'ayant fait ſon unique héritière, tous les d'Eſtrées jetèrent les yeux ſur elle, pour la

mander par la reine, pour lui-même, diſant que la prudence ne vouloit pas qu'on rendît un calviniſte maître de cette place, toute petite qu'elle étoit. Si quelque choſe pouvoit faire douter de la vérité de ce fait, outre le ſilence de M. de Sully, c'eſt la facilité avec laquelle ce prince lui accorda le gouvernement de toute la province même.

faire épouſer à de Cœuvres (17). Ils com-
1605. ptèrent ſur la protection du roi, ou plutôt ils s'en tenoient aſſurés. Cœuvres étoit fort agréable à ſa majeſté, & lui touchoit de près, par l'affinité avec ſes enfans de la feue ducheſſe de Beaufort. Ils lui firent propoſer la choſe par M. de Vendôme lui-même, à qui le roi promit qu'il m'en parleroit avant que de partir pour Chantilly. Il ne s'en ſouvint qu'à ſa dînée à Louvre-en-Pariſis, & il m'en écrivit de manière à me faire voir qu'il ſouhaitoit paſſionnément que l'affaire réuſsît.

J'écrivis aux parens de la fille, tous Flamands; mais la réponſe qu'ils firent, n'étant pas de ces choſes qu'on puiſſe, ni qu'on doive écrire à ſon maître, je ne lui en fis point; &, lorſqu'à ſon tour, il m'en demanda la raiſon, je lui dis ſimplement que les parens de mademoiſelle de Melun n'avoient nullement approuvé cette alliance. Le roi s'imagina que je les faiſois parler, & que peut-être je ne leur avois pas même écrit. Je fus obligé de lui montrer les lettres de la marquiſe de Roubais, du prince & de la princeſſe de Ligne, de la princeſſe d'Epinoy, de la comteſſe de Barlaymont, des comtes de Fontenay & de Buquoy, qui tous m'en avoient écrit : & Henri vit ce que je n'avois pas voulu lui dire, combien, malgré l'honneur qu'il avoit fait à la maiſon d'Eſ-

(17) François-Annibal d'Eſtrées, marquis de Cœuvres, duc & pair, & maréchal de France.

trées, ils la tenoient au dessous d'eux (18). » Je vois bien, dit ce prince, avec quel- 1605.
» que colère, qu'il n'y faut plus penser,
» ayant affaire à tous ces glorieux fots
» de Flamands, que vous m'avez nom-
» més ». Effectivement la chose n'alla pas plus loin, sa majesté ne s'en étant plus voulu mêler.

(18) La maison d'Estrées est pourtant incontestablement de la plus ancienne noblesse de Picardie; consultez nos généalogistes.

Fin du cinquième Volume.

Bibliotheca Nazionale V. E. NAPOLI
691679

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

Contenues dans ce cinquième Volume.

A.

ACHMET, empereur des Turcs, succède à Mahomet III. Troubles à Constantinople, à son avénement, 271.

AGEAUX (François Alloué des), lieutenant-de-roi à Saint-Jean d'Angeli, 142.

ALBRET (d'), cas où des biens de cette maison auroient passé en celle de Rohan, 339.

ALEXANDRE (le père), jésuite, est un des envoyés pour travailler au rappel de sa compagnie, 81.

ALEXANDRE, fils naturel d'Henri IV, est reçu dans l'ordre de Malte, 269, N. 17.

ALGER; *voy.* ESPAGNE.

AMOUR, combien cette passion est dangereuse pour les princes, 198, 201.

ANCEL (Guillaume), maître d'hôtel du roi, résidant à Vienne, 314, N, 9.

ANCRAGE (droit d') établi malgré les remontrances de Sully, 53.

ANGLICANS. Conférences entr'eux & les Puritains, 244.

ANGLETERRE & ANGLOIS. Conjuration de quelques Anglois contre le roi Jacques, 35. Les Anglois profitent de l'interdiction du commerce entre la France & l'Espagne, 229; *voy.* TRAITÉ.

ANSPACH (le prince d'), 328.

ANTECHRIST, dogme du pape Antechrist proposé au synode de Gap, 57.

ARCENAL; *voy.* SULLY.

AREMBERG (le comte d'), revient à Windsor, 27. Délais que Jacques lui fait essuyer. Il continue de cabaler à Londres, 34.

ARGOUGES (Florent d'), tréſorier de la maiſon de la reine, 144, N. 1.

ARMAND (le père), jéſuite, travaille utilement au rétabliſſement de ſa ſociété en France, 292.

ARTOIS (comtes d'); la ſuzeraineté du comté de Saint-Paul eſt diſputée entre eux & les comtes de Boulogne, 268.

AUBETERRE (N. d'), 327.

AUBIGNÉ (M. d'), 168.

AUGUSTINS réformés, inſtitués, 59.

AVIGNON, conteſtation ſur le pont de cette ville, entre le pape & le roi de France, terminée à l'avantage du roi, 263.

AUVERGNE (comte d'), 56. Procès qu'il perd contre la reine Marguérite, pour la ſucceſſion de Cathérine de Médicis, 158; entre avec l'Eſpagne dans un complot pernicieux contre l'état & la perſonne de Henri IV, 161, N. 6. Il demande pardon au roi, & reprend encore ſes menées avec l'Eſpagne, 180. Ses irréſolutions & ſes terreurs, 183. Sa retraite à Vic, 186. Lettre qu'il en écrit à Sully, & qu'il en reçoit, 188. Comment il eſt arrêté, 191, N. 15. Il eſt condamné, 273. Sa peine eſt commuée, 276. Il cherche à s'échapper de la Baſtille, 278.

B.

BAILLEUL, maiſon, 19, N. 2.

BAR (la ducheſſe de); ſa mort, 76; particularité ſur ſa mort, 76, N. 2. Son éloge, 77, N.; où inhumée, 77, N. Son hôtel à Paris, 78, N.; *voyez* SULLY (Maximilien de Béthune, marquis de Roſny, duc de).

BAR (le duc de), motif de ſon voyage à Rome, 77, N.

BARBARIE; *voyez* ESPAGNE.

BARLAYMONT (comteſſe de), 344.

BARRAULT (Émeric Gobier de), ambaſſadeur de France en Eſpagne, travaille à découvrir la trahiſon de l'Hôte, 109-115. Trait de fermeté de cet ambaſſadeur, 109, N. 19; eſt inſtruit de la trahiſon de l'Hôte, 112. Il en donne avis à Henri IV, 115, ne croit point Villeroy coupable, 123.

BARREAU; *voyez* SULLY.

BEAUMONT (Chriſtophe de Harlay, comte

de), 10. Il continue à donner avis de l'état des affaires en Angleterre, 27. Avis utile qu'il donne de Londres, 26. Il ſert utilement dans l'affaire de la défenſe du commerce avec l'Eſpagne 231, dans celle du traité de l'Eſpagne avec l'Angleterre, 247.

BEAUPRÉ (Saint-Germain de), agit dans le ſynode de Gap pour faire ſupprimer le dogme du pape Antechriſt, 57, 58.

BELIN, (Geoffroy de Saint-), évêque de Poitiers. Sa lettre juſtifie le duc de Sully dans l'affaire du collége de Poitiers, 286-292-293.

BELLEFONDS, eſt fait gouverneur de Caen, 56.

BELLEGARDE (Roger de Saint-Larry, duc de), veille à la ſureté de la Bourgogne contre l'Eſpagne, 317. Ses liaiſons avec Sully, 178. Il eſt mêlé dans les intrigues de la cour, 317.

BELLIÈVRE (Pomponne de), 124. Il ſollicite le chapeau de cardinal pour MM. de Villars & de Marquemont, 127. L'un des commiſſaires dans l'affaire de l'interdiction de commerce avec l'Eſpagne, 230, dans celle de l'acquiſition du comté de Saint-Paul, 268.

BERGERAC. Services rendus par cette ville à Henri IV, 61.

BERINGHEN (Pierre de), 54, 314.

BERSOT, l'un des ennemis de Sully à la cour, 322.

BONTEMS, 80.

BORGIA (D. Inigo de), conduit des troupes Eſpagnoles en Flandre, 42.

BOUCAULT, préſident de la cour des aides de Montpellier, 162.

BOUILLON (Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de), ſes brigues à la cour du Palatin, à Londres, & dans les aſſemblées des Calviniſtes François, 56, 129, 159, & avec Leſdiguières, 166. Il ſe fixe à la cour de l'électeur Palatin, 174; promet du ſecours aux Flamands & les trompe, 239.

BOULAYE (Charles Échalard de la), 340, 341.

BOULOGNE comtes de), ſeigneurs ſuzerains du comté de Saint-Paul, avec les comtes d'Artois, 268.

BOURBON) Alexandre

de); *voyez* ALEXANDRE fils, &c.

BOURG (N. du). Avis qu'il donne de Lesdiguières, 166.

BRIARE (canal de), pourquoi entrepris, commencé, 227, N. 5.

BROC (du), lieutenant du prévôt, laisse échapper l'Hôte, 117.

BROCK (Georges), est mis à mort par ordre du roi Jacques, 35, N. 6.

BRUNSWICK) duc de Lunebourg), 27.

BUFALO, cardinal, nonce du pape, 231-236-247, est instruit des desseins de Henri IV, 255.

BUQUOY, (comte de), refuse l'alliance du marquis de Cœuvres pour mademoiselle de Melun, 344.

BUZENVAL (Paul Choart de). Amitié qu'a pour lui le conseil des Provinces-Unies, 240.

C.

CADSANT (île de), sa prise, 237.

CALIGNON (N. de), admis au conseil sur le rétablissement des jésuites, 82; à celui pour la vérification des rentes, 217.

CANADA, colonie qu'on y envoye, 73.

CANAUX pour la jonction des rivières. Combien utiles, 214, 215, N. 1.

CANAYE (Philippe de Fresne), ambassadeur à Venise, 261.

CAPUCINS (les), brouillent les protestans avec les Catholiques chez les Grisons, 260.

CAPUCINES, instituées, 59.

CARDINAUX françois promus, 127.

CARMES DÉCHAUSSÉS, établis en France, 59.

CARMÉLITES instituées, 59.

CARON (le), agent des Provinces-unies à Londres pour la paix, 245.

CASTILLE, receveur-général du clergé, est accusé de malversation, 212.

CATHÉRINE de Médicis. Ses dispositions testamentaires en faveur de ses filles; valeur de sa succession, 158.

CATHOLIQUES des ligues Grises, tiennent leur assemblée dans la ville de Bade, 260.

CAUMARTIN (Louis le Fèvre de), est appelé au conseil sur le rétablissement des jésuites, 82; commissaire dans l'affaire de l'acquisition du comté de S.-Paul, 267.

CAZAL (Alphonſe), député par l'Eſpagne à l'aſſemblée des ligues Griſes à Coire; y échoue, 262.

CÉCIL (Guillaume), s'oppoſe qu'on donne du ſecours aux Etats-Généraux, 11. Il continue à appuyer le parti Eſpagnol, 33-35. Il ſe déclare, enfin, malgré lui, pour le traité d'alliance entre la France & l'Angleterre, 37.

CHAMBRE DE JUSTICE établie, 218.

CHAMBRE DES COMPTES, s'oppoſe à la vérification des rentes, 217.

CHANTILLY, ſéjour ordinaire de Henri IV dans le printemps, 102, 127.

CHARITÉ CHRÉTIENNE (hôpital, ou maiſon de la), donné aux ſoldats invalides, 223, N. 3. Sa fondation primitive, 223, N.

CHARLEMAGNE, empêcha que les ordres religieux ne ſe multipliaſſent trop en France, 270, N. 18, *pag.* 271.

CHARLES V, roi de France, ſon règne propoſé pour modèle d'un bon gouvernement, 226, N. 4.

CASTES (Aimar de), employé dans l'affaire de l'interdiction du commerce avec l'Eſpagne, 230.

CATEAU-GUAY (madame de), maîtreſſe du comté d'Auvergne, 187.

CHATEAUNEUF (Charles de l'Aubépine, marquis de), appelé au conſeil ſur le rappel des jéſuites, 82; eſt du conſeil pour la vérification des rentes, 217.

CLÉMENT VIII, s'intéreſſe pour le rappel des jéſuites en France, ſe plaint du ſynode de Gap, & établit pluſieurs ordres religieux, 58. Promotion de cardinaux, dans laquelle il a égard aux recommandations du duc de Sully, 126. Il s'employe pour la concluſion du traité de commerce avec l'Eſpagne, 231. Il favoriſe les deſſeins de Henri IV contre l'Eſpagne, 255.

CLERGÉ DE FRANCE, ſe déclare contre les jéſuites, 94.

COCHEFILET (maiſon de) diſtinguée, 19, N. 2.

CŒUVRES (François Annibal d'Eſtrées, marquis de), motif de ſa haine pour le duc de Sully, 320. Pourquoi il ne put obtenir mademoiſelle de Melun en mariage, 343, 344.

CÔME, fort bâti ſur ce

lac par les Eſpagnols, cauſe des troubles, 298.

COMMERCE. Edits ruineux pour le commerce, accordés par Henri IV, 44, 220. Combien lui eſt utile la jonction des rivières, 214, N. 1, & la conſtruction des chemins royaux, 215, N. Interdiction du commerce avec l'Eſpagne, 220. Suite de cette affaire, 228; rétablie par un traité de commerce, 230.

CONCHINE, ou CONCHINI, 139.

CONDÉ (Henri II de Bourbon, prince de), ſe joint aux ſéditieux, 129.

CONNÉTABLE de Caſtille, paſſe en France; extrait de ſon compliment à Henri IV, ſur l'accord entre l'Eſpagne & l'Angleterre, 247, 248.

CONSEILS EXTRAORDINAIRES établis, pourquoi, 208.

CONSTANT, 168.

CONSTANT, courrier du cabinet, 290.

CONTY (François de Bourbon, prince de), 327.

CONVERSATIONS entre Henri & Sully à ſon retour de Londres, 25, 26; ſur la ſoie & les manufactures, 63; contre le rappel des jéſuites, 87; ſur les dépenſes de ce prince & ſes chagrins domeſtiques, 129, 133; entre Sully & la marquiſe de Verneuil, ſur ſa mauvaiſe conduite, 193-197, N. 17, 18. Grande & importante converſation entre Henri & Sully, dans laquelle ils ſe raccommodent, 317-322.

COTTON (Pierre), employé pour le rétabliſſement de la ſociété en France, 81. Il rend viſite à Sully, 97. Traits de ſa vie, 97, N. 12, & de l'amitié de Henri IV pour lui, 98, N. Il s'unit aux courtiſans contre Sully, 283, 284. Grand démêlé entre Sully & lui, au ſujet du collége de Poitiers, où il eſt convaincu de calomnie, 284-293. Ils ſont raccommodés, 294. Il deſſert Sully dans l'affaire de Grillon, 306.

CORDIER (N. le), donne avis du complot de d'Entragues pour tirer le comte d'Auvergne de la Baſtille, 279, 280.

COURTISANS, flattent Henri IV ſur ſon amour pour mademoiſelle d'Entragues, 276; cabalent avec les jéſuites contre Sully, 283 Courtiſans qui

tentèrent à faire disgracier Sully, 220, 222.

CRÉQUY (Charles de), est fait mestre-de-camp du régiment des gardes, 336, N. 14.

CREVECŒUR MONTMORENCY, est déchu de son gouvernement de Caen, 55.

CUMAN, entrepreneur des manufactures, 63.

CUSCO (roi de). Sa promesse au conseil de Madrid, 39.

D.

DANEMARCK (Anne de), reine d'Angleterre, 19-27. Son arrivée à Londres, 32. Elle y change tout d'un coup de manières & de politique, 32.

DARIUS. Trait de ce prince & de Zophite, 75-97.

DAUPHIN (monsieur le), est mené à Fontainebleau, 269.

DESBORDES, député général des Protestans, 58, N. 14.

DESCARTES vient en France, 113.

DEUX-PONTS. (Jean II, duc de), 328.

DOMAINES du Roi; abus à corriger dans cette partie, 213.

DORIA (Charles), commande les galères d'Espagne dans la Méditerranée, 38.

DOURLACH (prince de Bade), calomnié d'intelligences criminelles avec Sully, 328.

DROUART, destitué de son emploi, 219.

E.

ÉCLUSE (l') siége & prise de cette place, 237-241, N. 8.

ÉDITS. Petits édits accordés aux particuliers, dommageables au commerce, 220.

ENHALT (prince d'), calomnié d'intelligences criminelles avec Sully, 328.

ENTRAGUES (François de Balzac d'). Suite de ses brigues, 159; se fait donner le bâton de maréchal de France, 180, N. Il est arrêté, 191. Anecdotes sur les amours de ses filles, 201, N. 20. A quoi condamné, 196. Sa peine est commuée, 276. Il écrit un mémoire pour sa justification, 279; est contraint de subir un interrogatoire, 280.

ÉPERNON (Jean-Louis de Nogaret de la Valette, duc d'), traité favorablement par Henri

IV, 176. Chute malheureuſe qu'il fait, 178. Ses liaiſons avec Sully, 327. Affaire pour la meſtre-de-camp des gardes entre lui, Sully & Grillon, 303, terminée, 335. Sa hauteur avec le marquis de Créquy, 336, N. 14.

EPINOY (Hyppolite de Montmorency, princeſſe d'), refuſe ſon conſentement au mariage du marquis de Cœuvres avec mademoiſelle de Melun, 344.

ESCURES (Pierre Fougeu d'), 159, 179.

ESPAGNE & ESPAGNOLS. L'Eſpagne entre dans la conſpiration des mylords, contre Jacques, & autres brigues, 102, 103; tente à s'emparer de la Barbarie, & peut-être d'Alger, 39. Sa flotte eſt battue par les Hollandois, 38; ſuite de la guerre dans les Pays-Bas, 42. Part qu'a le conſeil de Madrid dans la trahiſon de Nicolas l'Hôte, 110. Commerce, eſt interdit avec l'Eſpagne, 220. Suite de cette affaire, 228. Suite de la guerre dans les Pays-Bas. Dépenſes qu'elle coûte à l'Eſpagne, 237. Les Eſpagnols entament un accord avec l'Angleterre, 241, qui eſt, enfin, conclu, 246. Origine de la grandeur de cette couronne, 251. Places dont elle s'empare, 255. Commencement de ſes différens avec les Griſons, 259.

ESTRÉES. (d'), maiſon, 345, N. 19.

ÉTOFFES. Établiſſement des manufactures d'étoffes de ſoie, 63. Conſidération ſur cette matière, 67, 68.

F.

FAY (Bac de), 119.

FERRIER, miniſtre proteſtant, l'un des ſéditieux, 58.

FERRIÈRE (la), calviniſte mal intentionné, 172.

FERVAQUES (André d'Alègre, comteſſe de), cherche à marier ſon fils à mademoiſelle de Sully, 56, fait rompre ce mariage, 339.

FINANCES & FINANCIERS, & gens de plume, leur haine contre Sully, 321. Luxe & magnificence des gens d'affaires, 69. Diverſes opérations ſur les finances, 211-215-219.

FLÈCHE (la), château donné aux jéſuites, 102.

FLESSINGUE. Haine de ſes habitans contre les Anglois, 245.

FORGET, l'un des ennemis de Sully à la cour, 320.

FRANCE. Fertilité & autres avantages de ce royaume, 64, 65.

FRANCHÈSES (D. Juan-Idaïque). Ses correſpondances avec Nicolas l'Hôte, 109.

FRESNES, motif de ſa haine contre Sully, 320.

FUENTES (comte de), continue à cabaler contre la France, 42. Il échoue à l'aſſemblée de Coire, 262.

G.

GAP, ſynode, où les Calviniſtes propoſent le dogme du pape antechriſt, 57, 58.

GENÈVE, entrepriſe ſur cette ville manquée par le duc de Savoie, & ſuivie d'un traité de paix par la médiation des Suiſſes, 40.

GIEZ, eſt du complot de d'Entragues pour tirer le comte d'Auvergne de la Baſtille, 279.

GONTHIER (le père), jéſuite. Son caractère, 81; il ſollicite des lettres du roi pour leur rétabliſſement, 283.

GRAMMONT (Antoine II, de), 327.

GRANDE-BRETAGNE, nom donné à trois royaumes réunis ſous le nom d'Angleterre, 244.

GRAS (le), tréſorier du conſeil pour la vérification des rentes, 217.

GREY (mylord), conſpire contre le roi Jacques, 35.

GRILLON (Louis-Berton de). Aventure à Charbonnières, qui le rend ami de Sully, 296, N. 8. Traits ſur ſon caractère, 298. Affaire pour la meſtre-de-camp des gardes entre Sully & lui, met ce miniſtre à deux doigts de ſa perte, 301. Traits de ſon humeur fantaſque & arrogante en parlant au roi, 302. L'affaire de la meſtre-de-camp eſt terminée, 334.

GRISONS. Origine de leurs différens avec l'Eſpagne, 259. Suite de cette affaire; ils ſe declarent contre l'Eſpagne, 262.

GUILLOUAIRE, agent du comte de Soiſſons, 267.

GUISE (Cathérine de Clèves, ducheſſe de), agrémens de ſa ſociété, 137.

GUISE (Charles de Lorraine, duc de), aventure entre lui & Grillon, 296, N.

H.

HAN (Charles du), fermier-général des cinq groſſes fermes, 219.

HARLAY (Achille de), s'oppoſe au rétabliſſement des jéſuites, 82, N. 4.

HÉBERT (Charles), continue ſes brigues à Milan, 42.

HENRI IV. Faute de ce prince de n'avoir pas donné carte blanche à Sully, 10. Formule de traité d'alliance entre lui & le roi d'Angleterre, 14. Ses préſens au roi, à la reine & à la cour d'Angleterre, 20-38. Il fait un voyage à Lieſſe, 23. Careſſes de Henri à Sully, à ſon retour de Londres, & entretien public où il le loue & le juſtifie contre le comte de Soiſſons, 25. Ses entretiens ſecrets avec Sully ſur l'objet d'une ambaſſade, 30. Il fait des penſions aux principaux ſeigneurs Anglois, & au roi, 38. Meſures priſes contre les brigues d'Eſpagne à Londres, 39. Il rétracte l'édit qu'avoit ſurpris le comte de Soiſſons, & ſoutient Sully contre le reſſentiment de la marquiſe de Verneuil, 46, 47. Convention ſecrette entre le roi, le miniſtre, & les cours ſouveraines, ſur les petits édits, 48. Il ſoutient M. de Sully contre le comte de Soiſſons, 50-53. Il entreprend de ſupprimer la chambre des requêtes dans tous les parlemens; parlemens où il la ſupprime, 55. Pourquoi il viſite la Normandie, 55, ne paſſe pas Caen, dont il ôte le gouvernement à Crevecœur-Montmorency, qu'il donne à Bellefonds, 55; tombe malade à Rouen, N. 10. Nouveaux mécontentemens qu'il eſſuye de la part du duc de Bouillon & des Proteſtans, 56 *& ſuiv.* Il donne le gouvernement de Poitou à Sully, 60, 61, établit des manufactures d'étoffes de ſoie; converſation entre lui & Sully à ce ſujet, 63-71-72. Il va dîner chez Zamet, ſa dépenſe à la chaſſe, au jeu & en maîtreſſes 72; envoye une colonie en Canada, 72. Jetons que lui préſente Sully, 75. Il eſt touché de la mort de la ducheſſe de Bar, en porte le grand deuil, 77, le fait porter à ſa cour, 77, 78. Sa réponſe au nonce

ſur cette mort, 77, N. Il charge Sully de la diſcuſſion des effets de cette princeſſe, 79, dont il diſpoſe, 79. Il travaille au rétabliſſement des jéſuites, 80, 81. Raiſons pour leſquelles il les rappelle, malgré les raiſons & les conſeils de Sully, 93-95, auquel il promet toute ſorte de ſatisfactions de leur part. 96. Il leur donne la Flèche, 102. Séjour de ce prince à Chantilly 102. Il découvre & pourſuit la trahiſon de Nicolas l'Hôte, 109, Manière dont il traite Villeroy, 116. Il lui rend ſes bonnes grâces & le conſole, 119, N. 22. Il envoye ſes cardinaux au conclave, 126. Fréquentes viſites qu'il fait à Sully à l'arſenal; converſation ſingulière ſur ſes chagrins domeſtiques, 120. Il ſe fâche de la fermeté de Sully, 130; lui en fait excuſe, 132; lui confie ſes déplaiſirs ſur la reine & la marquiſe de Verneuil, 133. Lettre de reproche qu'il écrit à la marquiſe, 133, N. 26. Il lui demande la promeſſe de mariage, qu'elle lui refuſe, 135. Agrémens qu'il trouvoit dans ſon commerce, 136, 137. Défauts & caractère qu'il reproche à la reine, 141. Il ne ſuit point le conſeil que lui donne Sully, 139, & l'engage à employer les voies de la douceur, 142. Il ſe raccommode par Sully, & ſe rebrouille de nouveau avec la reine, 145. Il ne peut ſe réſoudre à agir en maître dans ſa maiſon, 146. Sa foibleſſe pour madame de Verneuil, dont les artifices mettent Sully en danger de perdre la confiance de Henri IV, 151. Sa ſanté ſouffre de ſes chagrins, 157. Il fait rendre juſtice à la reine Marguérite, ſur les biens de ſa mère, 158, 159. Il travaille à prévenir les complots du comte d'Auvergne avec l'Eſpagne & les Calviniſtes contre lui, 159-161, & projette avec Sully, un voyage au midi de la France, que les courtiſans font rompre, 163-165. Il envoye Sully en Poitou, 166, ſe fait rendre la fameuſe promeſſe de mariage, à quel prix, 180, N. 14. Il fait arrêter le comte d'Auvergne, 182-190. Réponſe qu'il fait à la comteſſe d'Auvergne, 191, N. 15. Il fait

aussi arrêter d'Entragues & la marquise de Verneuil, 191. Il ne peut se résoudre à éloigner la marquise, & pardonne, à cause d'elle, aux deux coupables : Particularités sur ce sujet, 193, N. 17. Ses amours, 198, 201. Galanteries de ce prince, & périls qu'il court en allant voir ses maîtresses, 201, N. 20. Il dépose son argent à la Bastille, 205. Discours qu'il tient en plein conseil à cette occasion, 206, 207. Il entreprend la vérification des rentes, 208; établit une chambre de justice, 218. Talens de ce prince pour le gouvernement, 223. Il interdit mal à propos le commerce avec l'Espagne, 228, & répare cette faute par un traité de commerce, dont il récompense le cardinal Bufalo, 230-233. Il continue à appuyer secrettement les Provinces-Unies, 240; communique à Sully le compliment que l'ambassadeur lui avoit fait; demande à Sully son avis, 246-249. Réception qu'il fait à l'ambassadeur d'Espagne, 254, N. 14 Il s'attache les princes d'Allemagne; sa réception à l'ambassadeur du duc de Wittemberg, 256. Il se remet en possession du pont d'Avignon, 263-266, achète du comte de Soissons le comté de Saint-Paul, 267; fait recevoir son second fils naturel dans l'ordre de Malte, 269. Bâtimens qu'il fait construire pour ses manufactures, 270. Il se rengage avec la marquise de Verneuil; motifs qui l'engagent à pardonner aux comtes d'Auvergne & d'Entragues, &c., 273-275. Vrais ou faux motifs de cette clémence, 275-278. Il se brouille de nouveau avec la reine, 277. Il accorde aux jésuites la démolition de la pyramide, 280, N. 4. Il rend justice à Sully dans son grand démêlé avec le P Cotton, pour le collége de Poitiers, 283, N. 5. Coup d'œil juste de ce prince sur la physionomie, 284, N. 6. Il raccommode Sully avec le P. Cotton, 294, & avec d'Epernon, 300. Il se porte à une résolution violente, 304. Sa réponse à Sully, 311. Il reconnoît son tort, & cherche à se raccommoder avec Sully, 314. Explication &

converſation intéreſſante qu'ils ont enſemble, 317. Défaut dans ce prince, de trop aimer la raillerie & les bons mots, 322, & d'ajouter trop aiſément foi aux faux rapports, 325. Il rend toute ſon amitié & ſa confiance à Sully, le juſtifie en préſence des courtiſans, 332-338, lui fait juſtice de ſes calomniateurs, 336; ſe brouille & ſe réconcilie une ſeconde fois avec lui, 337. Jugement ſur cette conduite, 336, N. 15. Il conclut le mariage de mademoiſelle de Sully avec le duc de Rohan, 339, 340; préſens qu'il fait aux nouveaux mariés, 340. Gratifications & grâces qu'il accorde à Sully, 340. Autres qu'il lui refuſe pour ſon frère & pour ſon gendre, 342, 343. Il fait demander mademoiſelle de Melun pour le marquis de Cœuvres, & eſt refuſé par les parens, 343, 344.

HENRIOT, comment reçu de M. de Sully, 68, N. 14.

HESSE (Guillaume landgrave de), 328.

HOSPITALIERS du pont d'Avignon, en divertiſſant les fonds, 265.

HÔTE (Nicolas l'). Son caractère, ſes intelligences avec les ſecrétaires d'état Eſpagnols, 109. Hiſtoire de ſa trahiſon découverte par Raſis, 111. On cherche à l'arrêter, 113. Il ſe ſauve, 117, 118, & ſe noye dans la Marne, 120. Particularités ſur cette affaire, 120, N. 23.

J..

JACQUES STUART, roi de la Grande-Bretagne, ſigne un formulaire de traité, 14. Audience de congé; careſſes & promeſſes qu'il fait à Sully, 20. Sa haine contre les jéſuites, 21. Préſens réciproques, 22, N. 3. Craintes de ce prince ſur l'arrivée de l'ambaſſadeur d'Eſpagne à Londres, & ſes irréſolutions, 27-33-34. Sa clémence dans le châtiment des conjurés contre lui, 35, 36. Nouveaux troubles à ſa cour; il chaſſe les jéſuites de ſes états, 34, N. 5. Il envoye à Sully le traité ſigné, 37. Il profite de l'interdiction du commerce entre la France & l'Eſpagne,

230, puis cherche à terminer ce différent, 231, 232, se laisse aller à un accord avec l'Espagne, contraire à son traité avec Henri IV, 241-246. Il fait prendre à ses états le nom de Grande-Bretagne: mauvais effet de son esprit de pacification, 246. Il moyenne un traité avec l'Espagne, 247; effet d'une parole de ce prince à la louange de Sully, 327.

JANISSAIRES (les), obligent Mahomet III à chasser la sultane mère, 43, & Sinan-Bacha, 271.

JEANNIN (René), travaille pour le rappel & le rétablissement des jésuites, 82; est commis à la vérification des rentes, 217.

JÉSUITES. Affaire de leur rétablissement. Conseils assemblés sur ce sujet, raisons pour & contre; conditions de ce rétablissement, & autres particularités, 80 & *suiv.* Ils sont justifiés sur leur attachement à la ligue, 93, recherchent la protection de Sully, 99. Réflexions sur ce sujet, & éloge de cette société, 99, N. 13. Sentimens de quelques jésuites sur la grâce, sur l'autorité du pape, & sur la confession, 101. Mémoire contre leur politique, 102, 103. Ils brouillent les Catholiques avec les Protestans Grisons, 159. Ils obtiennent la démolition de la pyramide, 280, N. 4. Haine qu'ils portent à Sully, & autres particularités à ce sujet, 282. Ils sont refusés dans la ville de Troyes, 283. Grand démêlé entr'eux & Sully, au sujet du collége de Poitiers, 283 & *suiv.* N. 5. Leurs cabales avec les courtisans contre Sully, 294, 304.

JETONS d'or & d'argent présentés à Henri IV par Sully, 75, 76, N. 1.

JEU. Passion & dépense de Henri IV pour le jeu, 72.

IF (île & château d'). Desseins de l'Espagne sur cette île, 41.

IGNACE, travaille utilement au rétablissement de la société en France, 81.

IGNORANS (frères) institués, 59.

INDES. Remarques sur un établissement de colonies aux Indes, 73, N. 17.

INVALIDES (soldats). Établissement pour eux,

223, N. 3.

JOYEUSE (le cardinal de), conſeille à Henri IV de donner le gouvernement de Poitou à Sully, 60, eſt envoyé à Rome pour le conclave, 126.

ISLOT (fort de l'), conſtruit ſur l'Eſcaut par les Eſpagnols, 246.

ITALIE. Henri IV s'en attache les princes, 248.

JUVIGNY ou DIVIONI, l'un des calomniateurs de Sully, 322. Son mémoire, 325. Il eſt puni, 334, N. 12.

K.

KAINLOS, s'attache au parti de la France, 33.

L.

LANGRES, refuſe de recevoir les jéſuites, 283.

LANGUEDOC. Cette province eſt un ancien fief de la couronne non aliéné, 265.

LAVAL (Guy, comte de). On propoſe de le marier à mademoiſelle de Sully, 56. Ce mariage eſt rompu, 339, 340

LAVARDIN (Jean de Beaumanoir de), eſt fait gouverneur du Maine & du Perche, ſe démet du gouvernement de Poitou en faveur de Sully, 60.

LAURENS (André du), médecin de Henri IV, 76, N.

LENOX (comte de). Sully lui fait des préſens, 22.

LÉONOR (la), haïe du roi Henri IV, 141.

LESDIGUIÈRES (François de Bonne de), eſt accuſé d'intelligence avec Bouillon, 166; remercie Sully d'avoir fait obtenir au marquis de Crequy la meſtre-de-camp du régiment des gardes, 335.

LIBELLES SATYRIQUES contre le gouvernement, communs ſous le règne de Henri IV, 324.

LIGNE (l'amiral, prince de), refuſe mademoiſelle de Melun au marquis de Cœuvres, 344.

LIGUE. Faction puiſſante en Europe, ſe conduiſant par les principes de la ligue, 103, adoptés auſſi par une grande partie de la cour & du conſeil de Henri IV, 282. Motif de la haine qu'elle portoit à Sully, 320.

LOIRE. Utilité de ſa jonction avec la Seine & la Saone, 214.

LOMÉNIE (Antoine de Brienne de), ſecrétaire d'état, 118.

LONDRES. Honneur qu'elle

qu'elle fait à Sully, à ſon départ, 22. Troubles qui y ſurviennent, 34.

LONGUET, l'un des ennemis de Sully à la cour, 322.

LORRAINE (maiſon de). Occaſion où les princes de cette maiſon ont rendu de bons offices à Sully, 313-327.

LORRAINE (Charles de), s'accommode avec Henri IV ſur les meubles de la ducheſſe de Bar, 80.

LUNE (D. Sanche de), commande un corps de troupes Eſpagnoles en Italie, 42.

LUSSAN, eſt pardonné, 171

M.

MADAME (Cathérine de Bourbon), ducheſſe de Bar. Sa mort, 76. Particularités ſur ſa mort, ſur ſon caractère, ſur la diſpenſe de ſon mariage, 27, N. 2. Diſcuſſion au ſujet de ſa ſucceſſion, 79.

MAHOMET III. On l'oblige de chaſſer la ſultane ſa mère; ſa mort, 43

MAISSES (André Hurault de), ſe trouve au conſeil ſur le rétabliſſement des jéſuites, 82. L'un des commiſſaires dans l'affaire du comté de St.-Paul, 268.

MAIUS ou MAÏO (Laurent), jéſuite, s'employe utilement pour le rétabliſſement de ſa compagnie en France, 81, N. Promeſſe qu'il fait à Henri IV au nom de la ſociété, 94.

MALICORNE, ſe démet du gouvernement de Poitou, 60.

MARAIS (mademoiſelle du), belle-fille du duc de Sully, mariée par Henri IV à la Boulaye, 340.

MARGUÉRITE DE VALOIS. La juſtice lui eſt rendue contre le comte d'Auvergne, ſur la ſucceſſion de Cathérine de Médicis, 158, N. 5. Eloge de ſa modération & de ſon déſintéreſſement, 158.

MARIE de Médicis, reine de France. Ses préſens à Sully & à ſon épouſe, 76. Chagrins qu'elle cauſe au roi par ſa mauvaiſe humeur, ſa jalouſie, &c., 134. Grâces qu'elle ſe fait accorder, 144-151. Sa haine pour la marquiſe de Verneuil, 144. Elle écrit une lettre de ſoumiſſion à Henri IV, 145. Ils ſe réconcilient & ſe brouillent de nouveau, 146, 147. Elle cherche querelle

à Sully, 148.
MARKHAM (mylord), conſpire contre le roi d'Angleterre, 35.
MARQUETS (des), 80.
MARSEILLE, ſoulèvement qui y arrive ſur la défenſe du commerce avec l'Eſpagne, 229.
MURIERS cultivés en France, 63.
MEUSE; utilité de ſa jonction avec la Saone, 214.
MILICE. Réglemens pour la milice, 222.
MOLINA, jéſuite, 101.
MONT (du), ou des Monts, envoyé en Canada, 73, N. 17.
MONTBAZON (Hercule de Rohan, duc de), 327.
MONTIGNY (François de la Grange de), 327.
MONTMARTIN, traite du gouvernement de Poitou pour Sully, 63. Employé utilement auprès des Griſons dans la Valteline, 262.
MONTMORENCY (Henri de), favoriſe le rappel des jéſuites, 81, eſt employé à lever la défenſe du commerce entre la France & l'Eſpagne, 230.
MOREILLES (abbaye de), donnée au neveu de Sully, 341.
MORGES. Avis qu'il donne contre Leſdiguières, 166.
MOUSSY (le père), jéſuite, s'intrigue dans l'affaire de Poitiers, 293.
MURAT, tréſorier de France, contribue à la détention du comte d'Auvergne, 182.

N.

NÉRESTAN (Philibert de), capitaine des gardes, fait arrêter le comte d'Auvergne, 190.
NORTHUMBERLAND (comte de). Préſens qu'il reçoit, 23. Inſulte qu'il fait au colonel Vero, 35.

O.

OLIVARI (Séraphin), obtient le chapeau de cardinal, 127, N. 25.
ORANGE (Maurice de Naſſau, prince d'), prend Cadſant, 237; aſſiège l'Ecluſe, qu'il prend enfin, 327.
ORANCE (princeſſe d'). Préſent qu'elle reçoit, 239.
ORBITELLO, pris par les Eſpagnols, 255.
ORDRES religieux, pourquoi on a permis l'établiſſement de tant d'ordres religieux en France; s'ils ſont utiles à l'état, 270, N. 18.

ORELADOUX (mylord), écoſſois, 20.

ORNANO (Alphonſe d'), 327, eſt intéreſſé dans l'édit du droit d'ancrage, 53-61.

OZERAI (l'), valet-de-chambre de Henri IV, 83.

OSSAT (Arnaud d'). Mémoire qu'il préſente au roi contre Sully, 93. Chefs d'accuſation de ce mémoire, 104. Sa juſtification; particularités ſur ſa naiſſance, ſa vie & ſa mort, 104 *& ſuiv.* N.

OSTENDE, attaquée en vain par les Eſpagnols, 237. Priſe de cette place, 241; ſa réſiſtance épuiſe l'Eſpagne, 242.

OVAL ou D'AUVAL, courrier de France à Londres, 238.

P.

PALATIN (l'électeur), continue à ſoutenir Bouillon, & cherche en vain à le faire appuyer par le roi Jacques, 57.

PALOT, receveur-général, deſtitué, 44.

PANFOU, maiſon appartenante à Sillery, 293.

PANGEAS (madame de), donne un mémoire exact des effets de Madame, 79.

PAPES. Politique du pape uni avec l'Eſpagne & les jéſuites, 90 *& ſuiv.* Le pape exclu de la poſſeſſion du pont d'Avignon, 263-266.

PARABÈRE ſert utilement le roi, 168.

PARASIS, l'un des accuſateurs de Sully, 322.

PARFAIT, officier de la bouche de Henri IV, 31.

PARISIÈRE (N. de la), député à Henri IV par la ville de Poitiers dans le démêlé de Sully, avec le P. Cotton, 291.

PARLEMENT DE PARIS, s'oppoſe au rétabliſſement des jéſuites, 82, N. 4.

PASCAL, ambaſſadeur de France chez les Griſons, 261.

PERRON (Jacques Davy, cardinal du). Il s'employe en faveur des jéſuites, 102. Il obtient le chapeau decardinal, 127.

PERSE. Ses guerres avec la Turquie & la Moſcovie, 271.

PERSY-LE-RICHE, capitaine du régiment de Néreſtan, ſert au ſiége d'Oſtende, 238.

PEUPLE, peu propre à conduire un état, 209, 210.

PHILIPPE III, roi d'Eſpagne, ſes deſſeins ſur

la Barbarie, 38, & ſur les côtes de la Méditerranée, 39. Il fait venir à Madrid les enfans de Savoie, & leur donne les dignités d'Eſpagne, 40, N. 7.

PILES, gratifié d'Henri IV, 304.

PLACE DE FRANCE. Projet & deſſein de cette place, 72, N. 16.

PLESSIS-MORNAY (Philippe du), intrigue en faveur de Bouillon, 57, excite les Proteſtans à la révolte, 160.

POITOU. Le gouvernement en eſt donné à Sully, 60. Valeur de ce gouvernement, 62.

POLITIQUES. Belles réflexions politiques ſur le gouvernement, 211-215. Autres ſur la ruine & l'affoibliſſement des Etats, 225.

PONTCARRÉ, eſt appelé au conſeil, ſur le rétabliſſement des jéſuites, 82.

PONT-COURLAY, gentilhomme calviniſte. Ses brigues contre Sully en Poitou, 167; employé à la réconciliation de Sully avec le P. Cotton dans l'affaire du collége de Poitiers, 294.

PORTO-HERCOLE pris par les Eſpagnols, 255.

POUGES (eaux de), priſes avec ſuccès, 157.

POUSOU, maire de S.-Jean d'Angely, 343.

PRADA, ſecrétaire d'état du roi d'Eſpagne, 109.

PRASLIN (Charles de Choiſeul, marquis de), 327.

PRINCES. Devoir des princes par rapport à l'adminiſtration de leurs états, 209.

PROTESTANS. Brouilleries entre les Proteſtans Anglois & les *Puritains*, 35. Les Proteſtans François tiennent une aſſemblée ſéditieuſe à Saumur, 57. Ils cabalent au ſynode de Gap, 57-58. Leur déchaînement contre Villeroy, à l'occaſion de la trahiſon de l'Hôte, 119. Suite des brigues de leurs chefs, 159. Leur oppoſition à Sully dans ſon voyage de Poitou, 172.

PUGET, tréſorier de l'épargne, 320.

PURITAINS; *voyez* PROTESTANS. Conférences à Londres, entr'eux & les Anglicans, 244.

PYRAMIDE (la) élevée ſur le ſol de la maiſon de Châtel; eſt abattue; particularités ſur cette pyramide, 280, N. 4.

R.

RAFIS (Jean de Leyré, dit), découvre la trahiſon de l'Hôte, 111, en donne avis à Barrault, & ſe ſauve d'Eſpagne, 111, 113; vient en apporter les preuves à Henri IV, 114 & *ſuiv.*

RALEICH (mylord). Il conſpire contre le roi d'Angleterre, 35.

REBOURS, commis à la vérification des rentes, 217.

RÉCOLLETS, inſtitués, 59.

RÉGAL (droit de), inaliénable; en quoi il conſiſte, 265.

REGNOUARD, correcteur des comptes, employé à la vérification des rentes, 217.

RELIGIEUX & MOINES. Ordres religieux établis en trop grand nombre par Clément VIII, 59. Autres qui s'établiſſent en France, 270.

RENTES. Leur vérification, 216.

REQUÊTES (Chambre des), ſupprimée au parlement de Toulouſe, 54.

RHEIMS, refuſe de recevoir les jéſuites, 283.

RICHARDOT (Jean préſident de), employé dans l'affaire du traité de commerce entre la France & l'Eſpagne, 212.

RICHELIEU (François du Pleſſis de), cherche à deſſervir Sully pendant ſon voyage en Poitou, 167, N. 8; employé à la réconciliation de ce miniſtre avec le P. Cotton, 293.

RICHELIEU (cardinal de), a ſuivi le ſyſtème politique de Sully pour l'abaiſſement de la maiſon d'Autriche, 107, N. 18.

RICHEOME (le père), jéſuite, dédie un livre à Sully, 295.

ROCHELLE (la). Reſpects & honneurs qu'elle rend au roi en la perſonne de Sully, 169.

ROCHEPOT (Antoine de Sully de la), revient en France 109.

ROHAN (Henri II, duc de), ſon mariage avec mademoiſelle de Sully, 56. Ses cabales dans le parti Calviniſte, & auprès du roi d'Angleterre, 159, 160. Ses droits à la ſucceſſion de la maiſon d'Albret, 339. Il épouſe mademoiſelle de Sully, 339, 340; *voyez* ROHAN (Marguérite de Béthune, ducheſſe de), gouverneur de St.-Jean

d'Angely, 342.

ROHAN (Marguérite de Béthume, ducheſſe de), ſon mariage, 56, eſt célébré, 339. Anecdotes ſur le fils prétendu de ce mariage; *voyez* TANCRÈDE.

ROQUELAURE (Antoine de), ami de Sully, 25.

ROSNY, château & terre appartenans à Sully, 54.

ROUBAIS (Marie de Melun, dame de), refuſe l'alliance du marquis de Cœuvres pour mademoiſelle de Melun, 344.

ROVIDIUS (Alexandre), ſénateur Milanois, employé dans l'affaire du commerce entre la France & l'Eſpagne, 232-235.

S

SAINT-ANTOINE (N. de), 22.

SAINT-GEORGES (comte de), conduit des troupes Eſpagnoles en Flandre, 42.

SAINT-GÉRAN (N. de), 327.

SAINT-GERMAIN DE CLAN, prend les intérêts de Bouillon contre Henri IV & Sully, 172.

SAINT-JEAN D'ANGELY, la lieutenance-de-roi en eſt refuſée au gouverneur, 341.

SALIGNAC (Jean de Gontault), ambaſſadeur à la Porte Ottomane, 271.

SALIQUE (loi); *voyez* SULLY.

SANCY (Nicolas de Harlay de); ſa haine pour Sully, ſes diſſipations, ſa juſtification ſur une partie des reproches que lui fait Sully, 322, N. 10.

SANTENAY, l'un des ennemis de Sully, 322.

SANTY, jardinier de la reine, 150.

SAONE; utilité de ſa jonction avec la Loire, 214.

SARROQUE, capitaine Flamand, 239.

SAVOIE (Charles-Emmanuël, duc de), anime l'Eſpagne contre la France, 40. Il envoye ſes enfans à Madrid, 40. Il termine ſes guerres avec la république de Genève, 40. Part qu'il a dans l'affaire du pont d'Avignon, 263.

SAUSSAYE (la) rend ſervice au roi dans le parti proteſtant, 172.

SCHOMBERG (Henri de), maréchal de France, 327.

SÉDITIEUX (parti

des), leurs cabales en France, 129. Motif de leur haine pour Sully, 320.

SEIGNEURS, ou grands du royaume. Motifs de leur haine contre Sully, 320.

SEINE; utilité de sa jonction avec la Loire, 214.

SERVIN; caractère monstrueux de ce jeune homme, 31, N. 4.

SIDNEY (mylord), est nommé pour recevoir Sully dans Londres, 22.

SILLERY (Nicolas Brulart de), travaille dans le conseil & à la cour pour le rappel des jésuites, 82; d'avis contraire à Sully sur la tolérance des religions, 124. Il brigue le chapeau de cardinal pour Villars & Marquemont contre du Perron & Olivari, 127; employé utilement dans les brouilleries domestiques de Henri IV, 151; obligé de signer le traité de commerce avec l'Espagne, 236. Il est nommé commissaire dans l'affaire de l'acquisition du comté de S.-Paul, 268; se joint aux courtisans & aux jésuites dans l'affaire de Grillon pour perdre Sully, 306, à qui il tend toute sorte de pièges, 314. Motifs de cette haine, 320.

SINAN-BACHA; *voyez* JANISSAIRES.

SOISSONS (Charles de Bourbon, comte de), blâme indirectement les négociations de Sully à Londres, 25. Il se brouille de nouveau avec ce ministre sur un édit obtenu par surprise, 45, 46.

SOISSONS (hôtel de), 78.

SOL POUR LIVRE, converti en augmentation sur la taille, 220.

SOURDIS (François d'Escoubleau, marquis de), va à Rome pour le conclave, 126.

SOUTHAMPTON (comte de), querelle qu'il a avec Grey, 36.

SPA (eaux de) prises avec succès, 157.

SPINOLA (Frédéric), combat naval où il est tué, 38.

STUART (maison de), comment la couronne d'Angleterre passe à cette maison, 253.

STUNIGA ou CUNIGA (D. Balthasar de), est envoyé ambassadeur en France, & employé dans l'affaire du trente pour

cent, 235, N. 6.

SUISSES. Ils ſe rendent médiateurs entre le duc de Savoie & la république de Genève, 40. Abus dans la manière d'acquitter les dettes de la France aux ſuiſſes, 213. Part qu'ils ont dans l'affaire de la Valteline & des Griſons, 159.

SULLY (Maximilien de Béthune, marquis de Roſny, duc de). Bon traitement qu'il reçoit du roi d'Angleterre, 10. Modèle du traité qu'il conclut avec lui, 13, 14, faute de n'avoir point apporté un blanc-ſigné : ſuccès & éloge de cette négociation, 11. Dépêches interceptées, 17. Son ſoupçon contre les commis de Villeroy, 17. Il reçoit à Weſtminſter ſon audience de congé, 20. Careſſes & honneurs que le roi lui fait : ſes préſens au roi, à la reine & aux ſeigneurs & dames de Londres, 22, 23. Il ſe rembarque; danger qu'il court dans le trajet; ſon ſéjour à Douvres, 23; il vient trouver Henri IV à Villers-Coterets, accueil qu'il en reçoit : entretien public ſur ſon ambaſſade, 24, 25, 29. Entretiens ſecrets entre Henri IV & lui ſur le même ſujet, 32. Il reprend ſes travaux dans les finances, 43. Il fait des repréſentations au roi ſur quantité de petits édits accordés trop facilement, 45. Eloge de ſa fermeté, 53, N. 8. Il reçoit & traite le roi à Roſny : accident qui trouble cette fête, 55. Il s'employe à apaiſer les mutineries des Calviniſtes, & fait ſupprimer le dogme du pape antechriſt, 57-59. Il eſt fait gouverneur de Poitou, 60. Pourquoi il s'oppoſe à l'établiſſement des manufactures de ſoie, 63-68, N. 14. Ses réflexions à cet égard, & principes ſur le luxe & ſur les arts que l'on doit cultiver en France, 65. Ses maximes ſur la police, 67, 68. Comment il reçoit les marchands de ſoie qui venoient lui faire des repréſentations, 68, N. 14; ſes plaintes contre les gens de robe, 69, 70. Il blâme les dépenſes exceſſives de Henri pour le jeu, ſes maîtreſſes, &c., 72; s'oppoſe à la colonie envoyée en Canada, 73. Il préſente à leurs majeſtés les jetons d'or & d'argent,

75. Il eſt employé à la diſcuſſion de la ſucceſſion de la ducheſſe de Bar, 79; opine dans le conſeil, en parlant au roi, contre le rétabliſſement des jéſuites, 83, qu'il favoriſe enſuite pour plaire au roi, 97-101. Il préſente un mémoire contre d'Oſſat, & invective contre la politique des miniſtres & des courtiſans dévoués à l'Eſpagne, 102-104; il eſt auteur du ſyſtème politique du cardinal de Richelieu pour l'abaiſſement de la maiſon d'autriche, 107. Il aide à découvrir la trahiſon de l'Hôte, 108. Manière dont il ſe conduit en cette occaſion avec Villeroy, 115. Mémoire qu'il a compoſé pour la tolérance des religions, 123-125. Converſation ſingulière où Henri lui confie ſes chagrins domeſtiques, cauſés par la reine & par la marquiſe de Verneuil : fermeté de ce miniſtre en parlant au roi, qui lui fait des excuſes de ſon emportement, 129. Il donne à ce prince un conſeil qu'il ne ſuit pas, 139-141; s'employe à apaiſer ces démêlés : ſon reſpect pour la reine, & déférences de cette princeſſe pour lui, 141, 142. Il raccommode le roi & la reine, qui, enſuite, ſe brouillent, 145. Il ne peut inſpirer à Henri la fermeté néceſſaire en cette occaſion, & encourt lui-même la haine de la reine, 147. Sujet de plaintes que lui donne cette princeſſe, 189. Il ceſſe de ſe mêler de ces tracaſſeries, qui l'expoſent à perdre les bonnes grâces du roi, 150, & tâche inutilement à engager la marquiſe de Verneuil à ſe ſéparer elle-même de ce prince, 153. Louanges réciproques de la reine Marguérite & de Sully, 158. Il veille à prévenir les cabales des ſéditieux, 159, & cherche à engager Henri à ſe montrer dans les provinces, 163. Il va viſiter le Poitou, 166. Calomnie contre lui, 167-169. Honneurs & reſpects qu'on lui rend. Utilité de ce voyage, 171-175. Il va viſiter Saint-Jean d'Angely, Brouage, 171, puis ſe rend à Thouars; déconcerte les projets de la Trémouille, 172 *& ſuiv.*; loue la modération de Clément VIII envers les Proteſtans, 174. Services qu'il rend

à d'Épernon, 176. Mesures qu'il prend pour faire arrêter d'Auvergne, 181. Lettres qu'il reçoit de lui, & qu'il lui écrit, 188-190. Reproches qu'il fait à la marquise de Verneuil, qu'il est chargé d'interroger, & autres particularités à cet égard, 193, 194. Il ne peut engager Henri IV à la renvoyer, 197. Anecdote à ce sujet, 198, N. 19. Il fait déposer le trésor du roi à la Bastille : conseil & réglement à ce sujet, 205, 206. Ses réflexions sur le gouvernement & les devoirs des rois, 209-211. Son mémoire sur les moyens d'augmenter les finances, & de rétablir le commerce, 211, 215; entreprend la vérification des rentes, 216; établit une chambre de Justice : Autres réflexions sur la finance, 218. Il garnit Brenol de tout le nécessaire, 221. Il oblige les trésoriers de France à mettre de l'ordre dans leurs comptes, 219, sur la milice; établissement pour les soldats invalides, 222. Causes de la ruine & de l'affoiblissement des états, 225. Jugement qu'il porte sur le caractère & la politique de quelques uns de nos rois, 226. Il commence le canal de Briare, 227, s'oppose à l'édit du trente pour cent, & ensuite répare cette erreur par un traité de commerce avec l'Espagne, 228. Ses maximes de gouvernement trop austères, 226, 227. Il oblige Villeroy & Sillery à signer le traité de commerce, 236, favorise sous main les Flamands, 239, ses conseils à Henri contre la politique Espagnole, 249. Son sentiment sur la loi *Salique*, & sur les alliances de la maison de France, 251. Il fait part au cardinal Bufalo des grands projets de Henri IV, 255; soutient les Grisons contre l'Espagne dans l'affaire de la Valteline, 159, 160; remet le roi en possession de ses droits sur le pont d'Avignon, 264; le détourne de l'acquisition du comté de Saint-Paul, 267, 268; cherche à le dissuader sur les bâtimens pour ses manufactures, & sur la trop grande multiplication des moines, 269, 270; voit avec peine la grâce que ce prince accorde à d'Entragues & à d'Auvergne, 274; refuse

de ſe mêler de cette affaire auprès de la marquiſe de Verneuil, 274; cherche à apaiſer la reine, 277. Il s'oppoſe à la démolition de la pyramide, 280. Grand démêlé entre lui & le père Cotton, au ſujet du collége de Poitiers, 283, N. Il ſe juſtifie, 287, 292. Il ſe raccommode avec le père Cotton, 294. Affaire de la meſtre-de-camp entre lui, d'Epernon & Grillon, dans laquelle il court riſque d'être diſgracié; détail ſur cet accident; 297, 300. Lettres réciproques du roi & de lui, & ſervices que lui rend, dans cette occaſion, la maiſon de Lorraine, 311-313. Artifices & libelles mis en uſage par ſes ennemis, 320, qui l'accuſent d'intelligences criminelles hors du royaume, 326. Il les convainc de calomnie, 331-333. Il termine l'affaire de la meſtre-de-camp à la ſatisfaction du roi, 335. Ses plaintes contre Leſdiguières, 335. Il ſe rebrouille & ſe raccommode une ſeconde fois avec le roi, 336, 337. Jugemens différens ſur cette conduite, 337. Il marie ſa fille au duc de Rohan, 338, 339, & ſa belle-fille à la Boulaye, 340. Il travaille inutilement à faire réuſſir le mariage du marquis de Cœuvres avec mademoiſelle de Melun, 343, 344.

SULLY (ducheſſe de), préſens qu'elle reçoit de leurs majeſtés, 76.

SULTANE (mère de Mahomet III), chaſſée de Conſtantinople par les Janiſſaires, 43.

T.

TALAMONE, uſurpé par l'Eſpagne, 255.

TAMBONNEAU (le préſident) commis à la vérification des rentes, 217.

TANCRÈDE, prétendu héritier de la maiſon de Rohan, 338, N. 15.

THOU (Jacques Auguſte, préſident de), opine dans le conſeil contre le rétabliſſement des jéſuites, 82; eſt commis à la vérification des rentes, 217.

TOLÉRANCE ſur la religion conſeillée par Sully, 224.

TOULOUSE. Mécontentement de Henri IV contre ce parlement, 54. Ses anciens comtes, vaſ-

faux des rois de France, 265.

TOURNELLES, Henri IV établit ſes manufactures dans l'enceinte de ce château, contre le conſeil de Sully, 72, N. 16.

TRAITÉ entre l'Eſpagne & *l'Angleterre*, 247, N 9.

TRÉMOUILLE (Claude de Touars, duc de la). Ses cabales parmi les Calviniſtes contre l'état, 56. Sa mort, 175, N. 10.

TRENTE POUR CENT (édit du) publié, enſuite révoqué, 234.

TRÉSOR ROYAL, eſt établi à la Baſtille, 206.

TROYES. Les jéſuites refuſés dans cette ville, 283.

V.

VALLON, l'un des ennemis de Sully à la Cour, 320.

VARENNE (Guillaume Fouquet de la), employé dans les brouilleries de Sully avec le comte de Soiſſons, 52. Bons offices qu'il rend aux jéſuites dans l'affaire de leur rappel, 82. Il eſt député par Henri IV à la marquiſe de Verneuil arrêtée, 192. Il ſe joint aux jéſuites pour perdre Sully dans l'affaire de la meſtre-de-camp, 306.

VAUCELAS (André de Cochefilet, baron de), député vers la reine d'Angleterre, 19.

VÉLASQUES (Jean-Ferdinand de), ambaſſadeur Eſpagnol, cabale contre Henri IV, 34; eſt employé à l'affaire du trente pour cent, 233, conclut à Londres l'accord entre l'Eſpagne & l'Angleterre; comment reçu d'Henri IV, 248, 254, N. 14.

VENDÔME (Céſar de Bourbon, duc de). Il demande mademoiſelle de Cœuvres en mariage & eſt refuſé, 344.

VENTADOUR (M. de), 327.

VÈRE (le colonel), 53.

VERNEUIL (Cathérine-Henriette de Balzac d'Entragues, marquiſe de). Sa haine pour Sully, 49, 50. Préſent qu'elle reçoit de ce prince, 72. Ses cabales dans le parti ſéditieux, 129. Ses inégalités, ſa mauvaiſe humeur; 133, N. 26. Elle refuſe avec hauteur de lui rendre la promeſſe de mariage, 135. Elle ſe met en tête de faire caſſer le mariage de la reine, 154 & *ſuiv.* Elle fait ac-

order la grâce à d'Auvergne & à d'Entragues, & en dicte les conditions pour elle-même, 276. Motifs de sa haine contre Sully, 320.

VERS A SOIE, élevés & cultivés en France, 63.

VERSENAY, l'un des calomniateurs de Sully, 320.

VIC (Dominique de), est appelé au conseil sur le rappel des jésuites, 82. Employé dans l'affaire du trente pour cent, 234. Ambassadeur chez les Grisons, 261.

VILLA MEDIANA (le comte de), ambassadeur d'Espagne à Londres, 232.

VILLARS (Jérome de), archevêque de Vienne, 127.

VILLEROY (Nicolas de Neufville de), opine & travaille pour les jésuites dans l'affaire de leur rappel, 82. Examen & justification de la conduite de Villeroy en l'occasion de la trahison de Nicolas l'Hôte, 115. Lettres réciproques de lui & de Sully sur ce sujet, 122, 123. Il demande le Chapeau de cardinal pour MM. de Villars & de Marquemont, & est refusé, 127; il signe le traité de commerce entre la France & l'Espagne, 236; conseille à Henri IV l'acquisition du comté de Saint-Paul, 268; se joint aux courtisans pour perdre Sully dans l'affaire de la mestre-de-camp, 306. Pièges qu'il tend à ce ministre, 314. Motif de cette haine, 320.

VITRY (Louis de l'Hôpital), 186.

UNIVERSITÉ DE PARIS. Elle s'oppose inutilement au rappel des jésuites, 82.

VROREYLZEN, travaille au traité de commerce entre la France & l'Espagne, 232.

W.

WATSON, prêtre Anglois, conspire contre le roi Jacques, 35, N. 6.

WESTMINSTER (palais de), 20.

WIRTEMBERG (duc de), 256.

Y.

YVERNÉ, envoyé en Espagne par le comte d'Auvergne, 180.

Z

ZAMET (Sébastien),

employé dans les brouilleries du comte de Soiſſons avec Sully, 52; envoyé à Sully dans l'affaire de la meſtre-de-camp, 304.
ZOPIRE. Trait de Darius & de Zopire, 97, N. 11.

Fin de la Table du cinquième Volume.

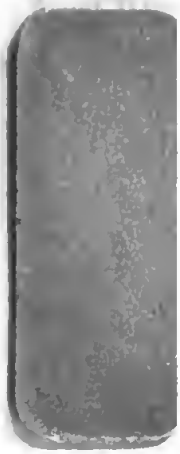

Digitized by Google